« Initiatives » : 11 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14876 7 F

MERCREDI 25 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le spectre de la peste brune

L'INCENDIE criminel d'une maison habitée par des Turcs à Mölln, qui a causé la mort de deux femmes et d'une fillette, témoigne, de façon horrible, d'une évidence : la mobilisation, le 8 novembre dernier, de l'ensemble des forces politiques allemandes contre le racisme et la xénophobie n'a pas désarmé les néo-nazis, bien au contraire. Le dernier week-end a encore été marqué par une multiplication des actes de violence contre les demandeurs d'asile, les immigrés, les squatters... Bref, contre tous ceux qui ne relèvent pas de la « normalité » blanche et germanique.

Tout se passe comme si la condamnation de ces actes, si solennellement exprimée soit-elle par les plus hautes instances de l'Etat, encourageait les tenants d'une « stratégie de la tension » à franchir chaque jour un nouveau degré de l'escalade. Le crime de Mölln représente, à bien des égards, un tournant dramatique pour l'Allemagne et son gouvernement.

COMMIS contre des membres d'une communauté turque présente en nombre depuis plusieurs décennies en RFA, il témoigne que les demandeurs d'asile ne sont pas les seuls objets de la haine raciste outre-Rhin.

Il démontre combien était illusoire l'idée qu'une limitation de ce droit d'asile suffirait à mettre fin à la vague d'agressions xénophobes. Ce crime contredit également la thèse d'une spécificité est-allemande du phénomène, qui serait due au désarroi d'une jeunesse brusquement privée de ses repères et de son encadrement communiste. Il s'est produit dans une région, celle de Hambourg, qui a, au contraire, profité économiquement de la réunification allemande. Il met en lumière les insuffisances criantes d'un système policier et judiciaire allemand étrangement paralysé devant un phénomène qui semble le dépasser complètement.

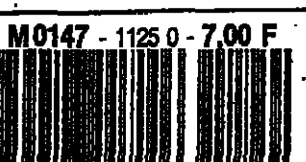
La décentralisation, dans ce domaine, n'est pas la panacée que Bonn ne cesse de proposer comme modèle à ses voisins : il aura fallu plus de mille huit cents actes de violence raciste depuis le début de cette année pour que le parquet fédéral de Karlsruhe se saisisse d'une affaire de ce type.

LA persistance des exactions contre les étrangers invite également à une réflexion sur la particularité des manifestations de racisme et de xénophobie dans l'espace germanophone. L'Allemagne, l'Autriche où la Suisse alémanique ne sont pas les seuls lieux ou s'expriment le rejet des étrangers et le désir de vivre entre soi. Mais, dans ces pays, la conscience nationale, fortement marquée par le sentiment d'appartenance ethnique, engendre des désirs d'exclusion, de mise à l'écart des allogènes.

C'est sur ce terrain que le dirigeant populiste Jörg Haider, en Autriche, et les néo-nazis, en Allemagne, mènent leurs funestes activités. Le premier agit dans la légalité, les seconds se conduisent comme des voyous criminels. Le chancelier Kohl et son collègue autrichien Franz Vranitzky doivent maintenant s'attendre à être jugés sur l'efficacité des mesures qu'il leur faut, d'urgence, prendre contre le danger d'une nouvelle peste brune.

Lire nos informations page 5

M 0147 - 1125 0 - 7,00 F



La visite du président de la République à Jérusalem

M. Mitterrand veut renforcer l'amitié franco-israélienne

M. Mitterrand entame, mercredi 25 novembre, à Jérusalem, un voyage de quatre jours au Proche-Orient. Placé sous le signe de la confiance retrouvée, le déplacement en Israël du président de la République a lieu dix ans après sa visite historique de 1982, lorsque, pour la première fois, un chef de l'Etat français avait foulé le sol de ce pays. Le président rencontrera, jeudi, au consulat général de France à Jérusalem, M. Fayçal Husseini, chef de file des Palestiniens dans les territoires occupés.

Dix années de frictions

par Jean-Pierre Langellier

Voilà plus de dix ans déjà... François Mitterrand acceptant le pain, le vin et le sel traditionnels aux portes de Jérusalem ; prononçant devant la Knesset les mots tabous *« OLP, Etat palestinien »* ; dialoguant avec Menahem Begin aussi épuisé qu'opiniâtre : images et paroles fortes d'un voyage « historique » au sens plein du terme.

Il s'agissait alors pour le nouveau président – adoubé dès le soir de son élection *« véritable ami d'Israël »* par Menahem Begin lui-même – non pas de ressusciter la vieille alliance scellée sous la IVe République, entaillée par le général et morte sous la France post-gaullienne, mais d'en finir avec les gestes hostiles et les prudences frileuses, les propos maladroits et les silences hautains.

A la différence de ses prédécesseurs, un lien affectif, une amitié exigeante unissaient – et continuent d'unir – François Mitterrand à Israël et au peuple juif, en toute franchise et lucidité. Jeune ministre, il avait plaidé la cause des passagers de l'*Exodus* et eut le privilège d'annoncer la reconnaissance de l'Etat juif par la France. Depuis, le président évoquait volontiers la Bible qui avait *« nourri son enfance »* et le *« lien fraternel historique entre Dieu et les juifs »* (1).

Lire la suite page 4

(1) Cette citation et quelques autres sont extraites du livre d'Yves Azeroual et Yves Derai, *Mitterrand, Israël et les juifs*, « Bibliophane », Robert Laffont, 1990.

Un rapport du ministère de la défense

Armements : la part du nucléaire vouée à diminuer

Un rapport confidentiel du ministère de la défense indique que 622 milliards de francs seront engagés entre 1992 et 1997 pour le renouvellement et la modernisation (études, développement, production) de l'armement de la France. La ventilation de ces sommes fait apparaître un renversement de la tendance observée depuis plusieurs décennies : la dissuasion nucléaire subit des coupes claires tandis que le développement des moyens classiques et spatiaux est limité par les coûts.

La « patate chaude »

par Jacques Isnard

Comment être assuré que la France pourra, durant les prochaines années, continuer à financer – à la fois – autant de programmes coûteux ? Qui, de l'actuelle majorité ou de la nouvelle qui sortira des urnes en mars 1993, peut se porter garant de l'avenir de tous ces projets en même temps ? Ce ne sont pas des questions dépourvues de sens.

Ce sont celles que des chefs militaires, devant les commissions parlementaires, ont d'eux-mêmes posées aux élus en concluant, pour certains, à la nécessité d'accroître, dès 1994, la part de la richesse nationale consacrée aux armées. Aujourd'hui, la France consent 3,1 % de son produit national à la défense. C'est à quelques décimales près ce que d'autres pays de sa dimension réservent à leur sécurité. La comparaison s'arrête là, en réalité. Car il faudrait défalquer, dans le cas de la France, ce qui, au sein de son budget militaire, relève de préoccupations qui n'ont pas cours chez ses alliés : à savoir les crédits attribués à la gendarmerie (qui n'a pas d'équivalent ailleurs) et l'effort en faveur des actions dites humanitaires (dont le coût est prélevé sur les dépenses d'équipement militaire sans autre forme de remboursement). Si l'on tient compte de ces deux particularités, la part de la richesse nationale au profit de la défense tombe à 2,8 %.

Lire la suite page 9

La situation du « Monde »

Equilibre retrouvé, rigueur maintenue

par Jacques Lesourne

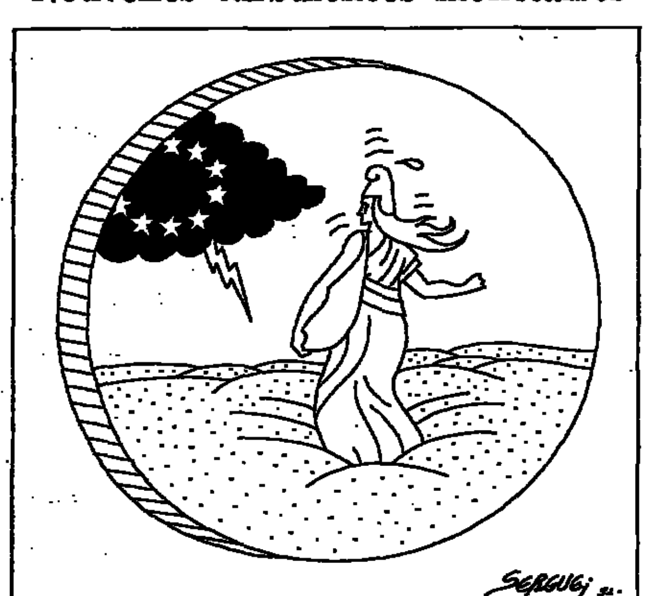
Le Monde va mieux, mais il reste fragile.

Pour la presse quotidienne nationale, les années 1991 et 1992 auront été des années difficiles. Notre journal les avait abordées dans une position délicate puisqu'il avait, en 1990, enregistré une perte d'exploitation de 39 millions de francs. Il lui aura donc fallu, simultanément, surmonter ce handicap initial et s'adapter à la chute des recettes publicitaires (le chiffre d'affaires des offres d'emploi a été divisé par quatre en deux ans, passant de 253 millions de francs en 1990 à 65 millions de francs en 1992, tandis que le chiffre d'affaires de la publicité commerciale et financière subissait une baisse sensible).

Une partie du chemin sur la voie du redressement a été faite en 1991 et une autre en 1992. Ainsi pouvons-nous annoncer aujourd'hui que l'exercice 1992 de la SARL Le Monde sera légèrement bénéficiaire, de même que celui du groupe Le Monde consolidé (SARL, Le Monde imprimerie SA, Le Monde publicité, etc.).

Lire la suite page 20

Nouvelles turbulences monétaires



Lire nos informations page 18

Du bon usage de la Haute Cour

Dans l'affaire du sang contaminé, face à une logique de l'absurde, trois règles devraient permettre de limiter les dégâts

par Olivier Duhamel et Georges Vedel

Plus que celle de la raison, la logique de l'absurde est impitoyable. De tous les droits de l'homme, le plus sacré est sans doute la présomption d'innocence. Un ministre n'y a pas moins droit qu'un citoyen ordinaire.

Or la procédure devant la Haute Cour de justice débute, sans le moindre acte préalable d'information, par une mise en accusation qui doit désigner nominativement les accusés et *mentionner les faits qui leur sont* reprochés. L'instruction de l'affaire n'interviendra qu'*ensuite* : au présumé coupable de démontrer qu'il est innnocent. Le Père Ubu, au meilleur de sa forme, n'aurait pas mieux fait.

A vrai dire, cette insanité eut pu être évitée. Les textes constitutionnels ne confèrent nullement à la Haute Cour le monopole du jugement des ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions ; la tradition républicaine et la doctrine des auteurs l'attestent. L'étrangeté de la mise en accusation directe devrait être réservée aux crimes politiques dont le Parlement peut avoir une connaissance immédiate semblable à celle du flagrant délit. Mais la normale exigerait dans les autres cas la poursuite devant la justice ordinaire respectueuse de la présomption d'innocence. En méconnaissant naguère cette possibilité, la chambre criminelle, bien involontairement, nous a livrés à la logique de l'absurde.

Essayons pourtant de limiter les dégâts. Pour tenir le plus qu'il se peut Ubu roi hors de la république, trois règles, commandées tout à la fois par la morale, par l'hygiène politique et par la prudence, doivent être formulées.

Lire la suite page 2

▶ **Georges Vedel est ancien membre du Conseil constitutionnel. Olivier Duhamel est professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.**

POINT

Le compromis agricole du GATT

■ De la PAC au compromis de Washington ■ De nouveaux rapports de force

par FRANÇOIS GROSRICHARD et ALAIN VERNHOLES

page 19

Catastrophe aérienne en Chine

Un Boeing-737 s'est écrasé entre Canton et Guilin. Il y aurait 141 morts.

page 26

Le prix Interallié à Dominique Bona

La romancière a été primée pour son livre *Malika*, publié au Mercure de France

SCIENCES ◆ MÉDECINE

■ *La santé mentale hors les murs* ■ Le nouveau monde des jongleurs d'atomes ■ Rouen, héritière de l'urbanisme viking ■ La poêle et le trésor ■ Physique russe en Languedoc

pages 11 à 13

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 180 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Laisser passer la justice

par Jacques Chirac

L'AFFAIRE du sang contaminé est d'abord un drame d'une ampleur telle, d'une horreur telle, que chaque Français se sent envahi de compassion, au vrai sens de ce terme : souffrir avec. Oui, nous souffrons tous avec les victimes, qui vivent les affres d'un destin immérité. Nous souffrons *tous avec leurs proches, qui les* accompagnent dans ce calvaire.

Mais l'affaire du sang contaminé est aussi un scandale qui pèse lourd sur le climat psychologique et politique de la France. Rien ne sera jamais comme avant, parce que cette tragédie éclaire d'un jour cru les dérives de notre époque. *Certains fonctionnaires sont sur la* sellette, mais, au-delà, c'est un système administratif opaque et trop *souvent irresponsable qui* est en question. Certains médecins sont condamnés, mais, au-delà, c'est *une certaine médecine* envisagée sous l'angle du profit qui est jugée. Certains politiques sont priés de s'expliquer, mais, au-delà, c'est le politique et sa présomption d'impunité qui font l'objet d'un profond rejet. Voilà ce qui est en cause, une dérive mercantile de notre société, sur fond d'inconscience, de confusion et d'amoralité.

Le pays demande des comptes, et ce n'est que justice. Pour l'affaire du sang contaminé, bien sûr. Mais aussi pour tout le reste. Pour les pressions exercées sur les juges. *Pour la protection affichée dont* jouissent les amis du prince. Pour l'amnistie que les socialistes ont *fait voter. On ne dira jamais* assez le rôle majeur joué par cette amnistie dans la dégradation du climat politique de la France. Symbole de l'impunité érigée en système, tous les événements ultérieurs ont été appréciés à travers ce prisme, et les politiques soupçonnés *a priori*, non pas d'être forcément coupables, mais de vouloir échapper à toute éventuelle responsabilité.

Bien sûr, *aucun régime n'est* exempt de faux pas, et les hommes sont faillibles, à quelque bord *qu'ils appartiennent*. Reconnaissons toutefois qu'après douze ans de mitterrandisme la coupe morale est pleine.

Que faire maintenant ? Rien d'autre que laisser passer la justice, afin que les citoyens ne ressentent plus l'injustice. La justice, aujourd'hui, suppose que la Haute Cour désormais *formée aille* jusqu'au bout de sa mission. Non pour poursuivre je ne sais quelle vindicte : chacun doit pouvoir bénéficier de sa présomption d'innocence. Non pour couvrir d'opprobre, mais pour cerner les responsabilités et établir la vérité, cette vérité que nous devons aux victimes et qu'il est *nécessaire* d'établir pour que plus jamais pareil drame ne puisse se reproduire.

La Haute Cour est perfectible, c'est vrai. Beaucoup de propositions ont été faites, ici ou là, pour faciliter sa saisine et améliorer son fonctionnement. Faut-il, comme certains le demandent, supprimer cette instance et décider que les politiques seront justiciables *devant des juridictions ordinaires*, à l'instar des autres citoyens ? Faut-il, par voie de conséquence, *que l'exécutif soit entièrement* soumis au judiciaire dans des affaires qui touchent à l'action politique ? La réflexion est ouverte. On peut imaginer, comme cela se fait dans beaucoup de pays européens, un système qui permettrait de soumettre les hommes politiques à la justice ordinaire à la condition toutefois qu'une procédure existe pour éviter leur mise en accusation à tort et à travers.

Davantage de vertu

Mon propos n'est pas de définir ce que devrait être, techniquement, une réforme de *la Haute Cour. Il* est d'affirmer que la notion de responsabilité politique doit être rétablie *dans toute sa force. Soit on* garde le système actuel, et on fait en sorte qu'il fonctionne. Soit on le *change, au terme d'une réflexion* concertée et raisonnée, l'objectif étant dans tous les cas de parvenir à davantage de *démocratie*, à davantage de vertu républicaine.

Au-delà des réformes éventuelles, ce qui doit changer, c'est aussi et surtout un état d'esprit, une pratique de la politique. Faire passer les solidarités de parti avant l'exigence de justice, la fidélité à ses amis avant l'éthique ; faire peu de cas des principes dont on se réclame par ailleurs ; accepter le pouvoir, mais non les devoirs et les *contraintes morales de ce pouvoir*, voilà ce que les Français ne supportent plus.

C'est pourquoi toute réforme à venir devra s'inscrire dans un processus global qui concernera aussi bien la politique conduite que la manière dont on la conduit. Pour les responsables politiques, l'enjeu est de *taille* : il s'agit de retrouver nos concitoyens sur le terrain de l'estime et de la confiance. Les *voies en sont connues. Elles s'appellent* transparence, exigence personnelle, franchise, sens de l'Etat.

► Ancien premier ministre, Jacques Chirac est président du RPR.

Sang contaminé

La République, la maladie, la mort

par Blandine Kriegel

DEPUIS longtemps, la lèpre avait disparu. La médecine avait vaincu la peste, le choléra, la tuberculose, et presque eu raison du cancer, ce fléau qui a encore ravagé la génération précédente. On pouvait raisonnablement *croire que, par l'action conjointe de* la science et de l'Etat démocratique, *le premier des droits de l'homme, le* droit à la sûreté, allait enfin être garanti ; chacun d'entre nous était maintenant candidat à la longévité promise par notre programme biologique *qui dépasse largement cent ans.*

Et le sida est venu... Une maladie qu'on ne sait pas guérir, une épidémie qu'on a mis du temps à endiguer, un drame pour les humains, un *scandale par rapport à la confiance* que nous avons mise dans le programme de devenir maître et possesseur de la nature... Il est affreux de voir partir les amis qui auraient dû *accompagner notre existence, il est* insupportable d'apprendre que la maladie mortelle a été inoculée à des hémophiles par le système de santé publique qui devait précisément les guérir. Qui n'a été bouleversé par ces femmes et ces hommes dignes qui vont disparaître, *terrifié et indigné* par le sort des enfants hémophiles, choyés, confiants, enrobés de l'amour et de l'héroïsme de leurs parents, et dont la vie se dérobe atrocement *sous nos yeux ? Notre société, qui* croyait légitime sa quête du bonheur, retrouve ses vieilles conduites devant le malheur. Hier, qui n'est pas si loin, pour une épidémie on brûlait *des sorcières, on massacrait des hérétiques*, on pogromait des juifs. On ne guérissait pas la maladie mais on apaisait le raisonnement. On ne détectait pas l'agent responsable mais on sévissait sur des individus ou des groupes désignés coupables. A défaut d'expliquer *la nature*, on incriminait la conduite humaine.

L'homme est un animal symbolique qui a besoin de rendre *raison* de ce qu'il rencontre et d'expliquer ce qui l'accable, et longtemps nous avons cru que l'enchaînement naturel des effets et des causes relevait d'*intentions ou de projets, que la maladie* était le signe tangible du mal, que l'épidémie était la manifestation indiscutable du crime. La médecine est née précisément d'avoir décomposé cet enchevêtrement. Personne n'a empoisonné ce puits, personne n'a commis de crime rituel, l'agent causal n'est pas doué de malice, c'est un microbe, c'est un virus qui agit par sa seule efficacité. Reste à le dépister et à le terrasser. La maladie *ne vient pas d'une faute morale*, la contagion ne procède pas du crime mais de l'ordre de la nature qu'il faut comprendre pour la maîtriser.

Ces préceptes inlassablement répétés par la science, nous, les patients, nous les admettons lorsque le remède est trouvé et lorsque notre guérison est *envisagée* ; mais, lorsque le fléau dont on ne sait pas rendre raison ressurgit, alors flambe en nous, parce que nous voulons comprendre, l'éternelle tentation de remplacer la question « Quoi ? » par la question « Qui ? » et, faute d'avoir trouvé la *cause naturelle*, de chercher l'*individu* coupable. D'autant que le fascisme et ses adeptes ont toujours établi leur fonds de commerce sur la confusion des genres pour mélanger *les maladies du vivant* et les désordres de la société, et qu'ils biologisent *le social pour criminaliser les* individus. Aussi, devant l'épidémie catastrophique, faut-il commencer par rappeler très simplement qu'il n'y a pas de coupable du sida mais seulement *un agent infectieux responsable* : le rétrovirus LAV découvert par Mme Barré-Sinoussi dans l'équipe du professeur Montagnier. Tant qu'on n'aura pas trouvé de vaccin contre le sida, les individus atteints continueront d'en mourir, affreusement, scandaleusement, *et la maladie du sida* restera une catastrophe.

Mais prévenir n'est pas guérir. A *défaut de soigner, le système de santé* publique aurait dû préserver ; au lieu de quoi, il a contaminé des individus sains en mélangeant sans précaution des plaquettes de sang infecté à des *plaquettes normales. Le phénomène* n'est pas seulement européen, il est *mondial, il touche aussi bien les* Etats-Unis, le Luxembourg, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse et bien entendu la France. Dans tous ces pays, des hémophiles et des transfusés ont reçu la contagion du sida par les administrations de santé publiques et privées, et partout l'opinion publique a demandé légitime*ment des informations quant aux responsabilités* médicales et une indemnisation des dommages causés. Mais la France est le seul pays où l'affaire du sang contaminé débouche sur une crise de la République. La République française n'affronte pas la maladie et la mort comme les autres pays occidentaux. Pourquoi ?

Trois crises

Nous suggérerons ici que cette crise a été ouverte parce que sont *entrées en résonance trois crises préexistantes* : une crise de l'administration, une crise de la justice et une crise politique.

Dans tous les pays du monde, un écart a séparé l'émergence de la conscience scientifique de la gravité du sida des deux mesures administratives *de prévention appropriées* : le chauffage préalable du sang et le dépistage de *la séropositivité* éventuelle des donneurs. Loin que, par le calendrier des dispositions adoptées, la France ait *marqué* un retard par rapport aux autres pays, elle se situe plutôt dans une moyenne supérieure pour la généralisation du sang chauffé et nettement en avance pour le dépistage, où elle n'est devancée que par l'Autriche et la Belgique (*le Monde* du 17 novembre 1992). Comment comprendre la rumeur qui s'enfle sur la prévarication du sang du peuple, nouvelle affaire du collier ? C'est que la rumeur déplace deux colères justifiées, l'une contre le pouvoir médical, l'autre contre le despotisme administratif.

L'indignation contre le sang impur touche à l'utilisation des hémophiles polytransfusés, afin de vérifier des hypothèses scientifiques, à un moment, il est vrai, où les connaissances du sida étaient encore fragmentaires et où l'on pensait que seule une proportion *minime* de séropositifs développaient un sida. Certaines équipes ont été mises en cause par Me Sabine Paugam pour avoir pris un risque d'expérimenta*tion sur des individus, y compris* des enfants. Il s'agit là d'une conduite médicale que nourrit un certain vertige de la toute-puissance que Michel Foucault avait naguère dénoncé, que personne ne peut plus ignorer. La seconde révolte concerne la prééminence *de la gestion administrative* et financière sur les impératifs de santé publique. Dans le contexte créé par le sida, les impératifs de la bonne administration conduisaient à écouler des produits contaminés *plutôt que* de les chauffer en alourdissant la note, alors *que la logique de la* conscience médicale aurait dû faire prévaloir la seule urgence de préserver la vie humaine. Mais si ces deux défauts ont entaché les administra*tions de santé voisines, ce qui nous a* distingués d'elles, c'est notamment la différence de délai avec laquelle l'erreur a été reconnue et les indemnisations accordées. On ne paie jamais la mort d'un enfant ? Sans doute. Mais les sociétés culpabilisées par la mort provoquée involontairement ont toujours su que la seule réaction convenable est celle de l'amende honorable qui a pour fin d'accompagner le deuil en témoignage d'humaine solidarité. Or, sous deux gouvernements (droite et gauche, toutes administrations confondues), l'administration *française de santé a obstinément* refusé de reconnaître son erreur et d'indemniser. L'opinion est alors devenue explosive. Ce qui aurait dû faire l'objet d'un contentieux administratif est devenu une affaire judiciaire.

Malgré l'état actuel de colère de l'opinion, on peut maintenant estimer *qu'il ne fallait ni cet* excès d'honneurs ni cette indignité. Hier, Michel Garretta ne méritait pas d'être pérennisé, décoré et indemnisé. Mais aujourd'hui, il ne mérite pas davantage d'être à moitié lynché. La régulation du despotisme est toujours l'assassinat, remarquait Montesquieu. Si nous voulons en finir avec le despotisme des administrations, il faut faire en sorte que la conscience l'emporte sur la compétence et que les *administrations* soient limitées et contrôlées par des contre-pouvoirs.

Une justice criminelle surdéveloppée

La crise judiciaire. Chacun sait aujourd'hui, puisque les appels ont *eu lieu*, que le jugement correctionnel des responsables de l'administration de santé ne constitue qu'une première étape d'une procédure qui tend vers la criminalisation. Daniel Soulez-Larivière a justement dénoncé *la* fascination excessive exercée dans le système judiciaire français par la procédure pénale. Celle-ci relève de l'archaïsme d'une société qui n'arrive *pas à instituer l'arbitrage judiciaire* civil des sociétés démocratiques, parce qu'elle préfère l'administration, et qui, lorsque des fautes éclatent, s'engage dans des peines excessives. Faute *de surveillance*, la peine. Faute de justice civile, la justice criminelle. Si l'on avait admis rapidement que les dirigeants de l'administration de santé étaient responsables d'une erreur de jugement, ils ne seraient pas aujourd'hui victimes d'une incri*mination d'empoisonnement*. Devant la demande irrépressible de droit, caractéristique de tous les pays démocratiques, la France répond avec ce qu'elle a, une justice civile *sous-développée, une justice criminelle* sur-développée.

La crise politique. « *Je suis leur chef, donc je les suis.* » *S'alignant sur* la rumeur évoquée, la situation résulte aujourd'hui de la décision prise par les députés et sénateurs de l'opposition de traduire en Haute *Cour les deux ministres en charge de* la santé, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, et le premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. Les sénateurs de l'opposition ont légèrement infléchi l'incrimination d'empoisonnement, évoquée par l'Assemblée, en trois chefs d'*incrimination* délictuelle. A l'exception de quelques personnalités, cette position a été partagée par l'essentiel des membres des partis de droite, et maintenant *rejointe par le Parti communiste. Si* l'on observe que la sanction judiciaire correctionnelle et pénale des administrations de santé constitue déjà un écart avec les normes en *vigueur dans tous les pays européens*, on mesurera la différence qui s'est creusée maintenant sur le plan politique entre la France et l'étranger. Pour deux raisons. La première est que la traduction en Haute Cour réservée traditionnellement aux faits de trahison et de forfaiture constitue déjà en soi une inculpation destinée à entacher l'honneur de ceux qui les encourent.

S'il s'agissait d'une investigation légitime sur la responsabilité des ministres de l'époque, il était parfai*tement* possible de créer une commission d'enquête et d'établir éventuellement les *responsabilités et* les sanctions qui nécessiteraient en second lieu seulement un jugement. Le choix de la Haute Cour traduit la présomption de culpabilité.

La seconde raison est qu'on a franchi un degré supplémentaire avec l'inculpation de Laurent Fabius. Car *même* un lecteur peu averti de l'affaire du sang contaminé a appris par *la plaidoirie de Georges Holleaux*, l'avocat des hémophiles, qu'on doit au premier ministre de l'époque, dès qu'il a été saisi du dossier du dépistage, une intervention particulière*ment rapide qui a mis* la France en tête de ce mouvement. Mais « calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Partout, nous entendons dire aujourd'hui que Laurent *Fabius ne se relèvera pas de cette* accusation, que toute sa vie, il restera éclaboussé. On voudrait, en effet, que le sang ne sèche point pour disqualifier définitivement, en le déshonorant, un des leaders de la gauche démocratique de ce pays, que ses *mérites et ses talents ont promis à un* grand avenir. Etrange conception de la politique, qui évite la compétition du programme, des arguments et des projets pour lui préférer la disqualifi*cation, l'entreprise de déshonneur*, la criminalisation de l'adversaire.

Il est possible, pour des raisons de bas calculs électoraux et d'association, avec la part de délinquance politique qui subsiste toujours dans notre société, de chevaucher pendant un temps la vague de la démagogie et de la honte, comme ce fut le cas pendant l'affaire Dreyfus, en février 1934 et en *juin* 1940 au procès de Riom. Mais la France est un grand pays où les gens honorables finissent toujours par se faire entendre de la nation. La conscience politique s'appelle *aujourd'hui Michèle Barzach* : *« Il faut arrêter l'hystérie »*, et Jean François-Poncet : *« A la question, aurais-je agi autrement, en conscience, je ne puis répondre oui. »* La France, encore trop peu démocratique, l'est déjà assez pour ne pas laisser condamner un innocent, et la violence de l'injustice qui retombe toujours sur ceux qui la mettent en œuvre, élèvera celui qu'elle croyait abaisser.

Notre société doit affronter la maladie et la mort avec le secours du savoir et de la justice, et non de la *colère, de la peur et de la honte. Elle* doit guérir ses maux politiques par l'enquête pacifique, la compétition loyale, et non par l'invective, l'infamie et la loi du lynch. La Républi*que, les républicains doivent* se ressaisir.

► Blandine Kriegel est maître de *conférences à l'Institut d'études* politiques de Paris.

Du bon usage de la Haute Cour

Suite de la première page

Mais les Chambres ne sont pas tenues d'aller au-delà de ce tribut déjà extravagant. La rédaction de la motion doit faire droit loyalement sur le fond à la *présomption* d'innocence. A propos du code de procédure pénale, les juristes de l'une et l'autre Assemblée ont rivalisé de prouesses sémantiques pour *affiner* la notion de *prévention. Cet* effort aurait-il émoussé leurs plumes au point de ne savoir écrire que l'accusé devant la Haute Cour n'est ni un coupable ni un présumé *coupable mais*, jusqu'à nouvel ordre, un innocent ?

La deuxième règle n'est pas simple à formuler, car elle ne tend à rien moins de qu'à instiller un minimum de bon sens dans une *procédure folle. Voici ce dont il* s'agit : dans l'ordre normal des choses, le doute profite à celui qui est présumé innocent. Dans le monde de la Haute Cour, le doute *profite à l'accusation. La* motion doit dénoncer des hommes en raison des doutes que l'on peut avoir sur leur innocence. Mais alors, dans cet univers de la déraison mettons un grain de raison. Que le doute qui fait d'un présumé innocent un présumé coupable soit au *moins un doute « raisonnable »*. Qu'un ministre ne soit pas regardé comme justiciable de la Haute Cour *simplement parce qu'il a été* ministre. Et que des parlementaires qui ont l'expérience de la vie publi*que puissent concevoir que la* qualité de premier ministre rende « raisonnablement » douteuse son *innocence dans tout* malheur national – et cela sans l'ombre d'une imputation crédible – est consternant.

La troisième règle est plus simple. On l'a répété : la responsabilité *pénale n'est pas la responsabilité* politique. Elle est plus exigeante : les infractions ne sont pas élastiques ; nul ne répond que de lui-même et de sa propre conduite.

Ce serait un malheur de plus si à l'atroce tragédie *vécue par les victimes* et leurs familles s'ajoutait *dans l'affaire* du sang contaminé une régression de la justice. Bien sûr, les choses étant ce qu'elles sont, et ne serait-ce *que pour* que les présumés coupables puissent être, le cas échéant, innocentés, il faudra suivre l'étrange chemin de la Haute Cour. Que ce soit du moins avec l'exigence morale que la Déclaration des droits de l'homme impose envers une procédure dévoyée de son véritable sens. La prudence rejoint d'ailleurs sur *ce point la rigueur des principes* : *Hodie mihi ; cras tibi* (1). Ou alors il faudrait décréter d'accusation les ministres de l'éducation nationale qui, en affaiblissant l'étude du latin, *ont privé* de cet adage tant de citoyens, d'élus et de ministres passés, présents ou futurs à qui il serait bien utile.

GEORGES VEDEL et OLIVIER DUHAMEL

(1) Aujourd'hui c'est moi, demain ce sera toi.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

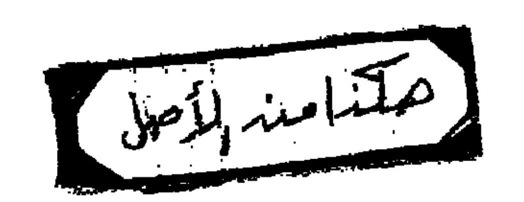
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



ÉTRANGER

MADAGASCAR : la transition vers la démocratie

Premier tour de l'élection présidentielle dans un climat troublé

Nouvelle étape dans la chaotique transition démocratique à Madagascar, le premier tour de l'élection présidentielle devait avoir lieu mercredi 25 novembre. Enjeu : le maintien en place ou le départ de M. Didier Ratsiraka, qui, l'an dernier, à la suite des manifestations populaires menées par le Comité des forces vives, rassemblant les principaux partis et mouvements d'opposition, a perdu l'essentiel de ses prérogatives.

TANANARIVE

de notre envoyée spéciale

Qui l'emportera, de M. Albert Zafy, l'homme au chapeau de paille, symbole de la révolte populaire, ou du président Ratsiraka, l'homme au Stetson qui, ces derniers temps, s'est forgé une allure de cow-boy ? Ni l'un, ni l'autre, peut-être. Une troisième carte pourrait sortir des urnes, celle de M. Manandafy Rakotonirina, qui aurait aussi ses chances.

C'est dans la plus grande incertitude que les Malgaches devaient voter mercredi. Tout est possible, tout est permis. La preuve : M. Ratsiraka n'a pas démissionné de la présidence un mois avant l'élection, comme l'exige pourtant la Constitution adoptée, en août, par référendum. Le gouvernement de compromis, mis en place l'an dernier pour sortir d'une interminable crise, manquerait-il de l'autorité nécessaire pour gouverner ? Et, dans ces conditions, sera-t-il à même d'imposer le résultat du scrutin ?

« Enthousiasme laminé »

Quelle que soit l'issue de ce premier tour qui oppose huit candidats, les Malgaches s'apprêtent à vivre une période de troubles. Les Fédéralistes du président Ratsiraka ont prouvé tout au long de l'année leur détermination à ne pas lâcher le pouvoir. Quant aux Forces vives qui, l'an dernier, ont mené sept mois de grève et de manifestations, comment pourraient-elles admettre la victoire du président honni ?

« En mon âme et conscience, je ne sais pas encore pour qui je vais voter ». Ces paroles, a priori étonnantes de la part d'une jeune intellectuelle qui œuvre depuis des années pour le changement, sont révélatrices. Les « élites » qui ont combattu le régime Ratsiraka et favorisé l'émergence des Forces vives sont aujourd'hui prises de malaise face au dévoiement du mouvement populaire.

Pour l'homme de la rue, le « professeur » – M. Zafy est chirurgien –, qui avait pris la tête des Forces vives en 1991, incarne toujours le changement. Des dizaines de milliers de personnes ont participé à son dernier meeting, lundi, à Tananarive. Mais *« l'enthousiasme de 1991 a été laminé »*, constate une jeune femme. *« Si on voulait faire la démonstration que Ratsiraka est le mieux à même de tenir la barre, on ne s'y serait pas pris autrement »*, renchérit un cadre.

A l'origine de ce malaise, la manière dont les affaires ont été gérées par les institutions de transition mises en place il y a un an. *« On aurait pu espérer un changement de méthode, or il n'y a pas eu d'assainissement »*, constate Mme Madeleine Ramaholimihaso, figure de Tananarive et fondatrice, entre autres, du Comité national d'observation des élections. Et de poursuivre : *« On a continué à faire ce qui avait été fait pendant les seize années du régime Ratsiraka et que l'on avait critiqué en 1991 »*.

Aggravation de la misère, de l'insécurité, maintien de la corruption... Que ce soit au gouvernement, à la Haute Autorité de l'Etat (HAE, sorte de présidence *bis* que préside le professeur Zafy), ou au Comité de redressement économique et social, institution aux attributions aussi mal définies que la précédente, ceux qui incarnaient le changement n'ont pas su faire la preuve de leurs compétences. M. Zafy s'en est tenu à des déclarations à relent populiste – comme l'annonce, non suivie d'effet, de la baisse du prix de l'essence et du riz – et à un blocage systématique des décisions du gouvernement.

Mais c'est surtout son entourage qui fait l'objet des principaux griefs. *« Le bureau politique des Forces vives est pour un tiers infiltré par d'anciens proches de Ratsiraka »*, affirme un universitaire. Et de citer, entre autres, le pasteur Richard Andriamanjato et le général Désiré Rakotoarijaona. Le pasteur, marxiste jusqu'en 1982 – *« le dernier stalinien de l'océan Indien »*, plaisante un diplomate occidental – est le maître à penser des Forces vives. Sa seule présence suffit à disqualifier le mouvement. Quant au général, il fut pendant dix ans le premier ministre du président Ratsiraka. De là à conclure que l'incontestable honnêteté du professeur Zafy n'a d'égale que sa naïveté, il n'y a qu'un pas.

Conversion ultra-libérale

Le premier ministre, M. Guy Razanamasy, a mieux tiré son épingle du jeu. Mais sa qualité de Mérina originaire des hauts plateaux a sans doute gêné son dépôt de candidature alors qu'une règle implicite veut que le président de la République soit un « côtier ». Le poste de premier ministre étant plus enviable que celui de chef d'Etat – selon la nouvelle constitution, le futur président n'inaugurera que les chrysanthèmes – M. Razanamasy, ancien proche de M. Ratsiraka, a en fait préféré jouer les intermédiaires en faisant revenir sur l'île M. Jacques Rabemananjara, en exil depuis vingt ans en France, et qui se présente aujourd'hui comme l'éventuel *« rassembleur »*.

Cette dernière candidature suscite apparemment moins d'intérêt que celle de M. Manandafy, souvent citée dans le tiercé gagnant du premier tour. Fondateur, en 1972, du Mouvement pour l'avènement du prolétariat (MFM), cet ancien membre du Conseil suprême de la révolution fut le candidat le mieux placé face au président Ratsiraka lors de l'élection présidentielle de 1989. Si son virage à 180° – il se dit aujourd'hui ultra-libéral – n'a pas convaincu tout le monde, il reste cependant l'un des seuls candidats à disposer d'un parti implanté sur toute l'île, avec des moyens dont seul M. Ratsiraka peut se prévaloir. C'est en hélicoptère, comme le président, que M. Manandafy a mené sa campagne, dont le budget, dit-il, se monte à 1 milliard de francs malgaches (3,4 millions de francs français). Grâce aux moyens accumulés en seize années de pouvoir, M. Ratsiraka a, lui aussi, « mis le paquet ». Accompagné des Régiments pour la sécurité présidentielle (RESEP), il a sillonné l'île en clamant l'échec de la transition. Sa réaction, en cas de défaite, demeure la grande inconnue de ce scrutin.

Les Fédéralistes qui, ces derniers mois, ont multiplié les actions violentes dans trois provinces et ont coupé le ravitaillement de la capitale en essence durant plusieurs semaines, ont récemment signé un accord avec le premier ministre. Malgré ce signe de décrispation, rien n'est à exclure au pays du « fivahanana ». Le terme désigne la volonté de consensus, le souci de ne pas froisser l'autre, qui caractérise le peuple malgache. *« On ne dit jamais non, mais jamais on ne dit ce qu'on pense »*, explique un partisan de l'autocritique. Résultat : grâce au consensus, un conflit violent a été évité l'an dernier. Mais, ajoute un autre amateur de l'autocritique, à cause de ce même consensus, *« le mouvement populaire a accouché d'une souris »*.

MARIE-PIERRE SUBTIL

ALGÉRIE : après les attaques du premier ministre

Les médias indépendants s'inquiètent d'un retour d'une « presse aux ordres »

ALGER

de notre correspondant

La presse « indépendante » s'insurge contre le premier ministre qui, samedi 21 novembre, lors de sa prestation télévisée, n'avait guère été tendre envers elle. M. Belaïd Abdesslam, qui avait ostensiblement choisi de répondre aux questions des journalistes du secteur public, n'avait, en effet, pas mâché ses mots, accusant sans ambages les médias privés de *« corruption »* et de *« traîtrise »*.

« Presse privée ne veut pas dire presse indépendante, avait déclaré le premier ministre. *Elle peut être indépendante par rapport à l'Etat mais elle demeure liée à d'autres parties : argent, voire puissances étrangères (...). En fait, ces journaux dits indépendants sont financés par des groupes d'intérêt. »* M. Abdesslam s'était interrogé sur le manque de crédibilité de la presse publique, lié au fait, selon lui, *« qu'elle ne place pas d'espions au sein des rouages de l'Etat pour obtenir des informations, contrairement à la presse privée »*. « Il s'agit, avait-il ajouté, *de procédés relevant de la traîtrise et impliquant la corruption. Cette presse fait dans le sensationnel... »*.

« Chasse aux sorcières »

Ce ton corrosif et ces accusations sans ambiguïtés ont provoqué un beau tollé dans le milieu de la presse alors que le monde politique, à quelques exceptions près, s'abstenait de tout commentaire. Les quotidiens « indépendants » rendent coup pour coup et tirent à boulets rouges sur le premier ministre, suspecté de vouloir leur faire rendre gorge. *« Comme dans les années sombres du parti unique, nous voilà revenus à l'Inquisition et à la chasse aux sorcières »*, fulmine le quotidien *Liberté*, qui qualifie M. Abdesslam de *« conservateur de pure souche »* et ses déclarations de *« staliniennes »*. Et de conclure : *« La presse aux ordres est morte et enterrée. »*

M. Abdesslam *« se trompe d'époque car dans une société plurielle il ne peut y avoir de presse au singulier »*, renchérit, de son côté, le tout nouveau quotidien *le Journal*. Pour sa part, *le Matin* ironise en écrivant que si cela ne tenait qu'à lui le premier ministre aurait fait *« avorter l'embryon de presse libre qui prend plaisir à empêcher le pouvoir d'exercer librement son monopole sur l'expression »*. *El Watan*, le premier journal à répliquer au chef du gouvernement, s'interroge : *« Comment faire la démocratie avec un responsable qui n'accepte pas le pluralisme de pensée et d'opinion et qui rêve de revenir à une presse unique dans un système de parti unique ? »*

L'Association nationale des éditeurs de la presse indépendante (ANEPI), qui groupe la grande majorité des titres privés, a, dans un premier temps, suggéré d'intenter contre le premier ministre une action en justice pour diffamation. Cette démarche a, cependant, été écartée au profit d'une autre beaucoup *« moins dangereuse »*, selon l'expression d'un journaliste. Une délégation doit donc se rendre prochainement auprès du Haut Comité d'Etat (HCE) pour y déposer une note de protestation. Si M. Belaïd Abdesslam a déclenché une tempête, c'est apparemment une tempête dans un verre d'eau, car la presse privée apparaît, de toute évidence, encore trop fragile pour se risquer à attaquer de front un homme qui a déjà à son actif une dizaine de suspensions de titres. – *(Intérim)*.

TOGO

Grève générale pour tenter d'obtenir le départ du président Eyadéma

Lomé était paralysée, lundi 23 novembre, par la poursuite de la grève générale lancée il y a une semaine par l'opposition togolaise pour chasser du pouvoir le président Gnassingbé Eyadéma, qui, selon M. Lolo Kodjo Gozo, membre du Haut Conseil de la République, organe législatif de la transition, constitue *« l'obstacle majeur »* à la démocratisation du pays. Plusieurs dizaines de milliers de personnes (plus de 150 000, selon les organisateurs) avaient assisté, dimanche à Lomé, à un meeting de l'opposition qui avait appelé à la poursuite de la grève illimitée.

Partis d'opposition et syndicats réclament la création d'une force spéciale de maintien de la paix, la proclamation de la neutralité politique de l'armée, le jugement des militaires qui avaient pris en otages durant vingt-quatre heures une quarantaine de parlementaires, le 22 octobre, et l'installation d'un nouveau gouvernement.

La grève est entrée lundi dans sa deuxième semaine. La première semaine, le mouvement avait été largement suivi à Lomé, même s'il n'avait pas touché le nord du pays, région d'origine du président Eyadéma. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

NICARAGUA

L'assassinat d'un représentant des anciens propriétaires terriens aggrave les tensions politiques

L'assassinat, lundi 23 novembre, du principal animateur de la lutte pour la récupération des biens confisqués par la révolution sandiniste entre 1979 et 1990, M. Arges Sequeira, a provoqué une profonde émotion au Nicaragua. Le conseil du patronat et plusieurs dirigeants politiques ont aussitôt accusé le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) d'avoir organisé une *« véritable embuscade »* pour se débarrasser d'un adversaire particulièrement combatif, qui dirigeait aussi l'Union des producteurs agricoles du Nicaragua.

SAN-JOSÉ

de notre correspondant en Amérique centrale

Quelques heures à peine après le crime, survenu sur les terres de la victime, près de Leon, dans le nord du Nicaragua, le président du Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP), M. Ramiro Gurdian, n'a pas hésité à déclarer qu'il s'agissait d' *« un assassinat de plus à mettre au compte des sandinistes »*. Ces derniers sont soupçonnés d'avoir organisé divers attentats contre des anciens dirigeants de la Contra (la guérilla armée financée par les Etats-Unis et connue officiellement sous le nom de « Résistance nicaraguayenne »), qui a largement contribué à la défaite du FSLN aux élections de février 1990.

Selon M. Mateo Guerrero, président de l'Association nicaraguayenne pour les droits de l'homme (ANPDH, liée à la Contra), *« près de cent cinquante ex-dirigeants de la Résistance ont été assassinés depuis la fin de la guerre et il n'y a pas eu une seule arrestation, car les sandinistes continuent de contrôler l'armée, la police et la justice, rendant impossible toute enquête sérieuse »*. Le meurtre le plus spectaculaire reste celui du principal chef militaire de la Contra, l'ex-colonel Enrique Bermudez, « exécuté » en février 1991 au cours d'une opération visiblement montée par des spécialistes qui se sont littéralement volatilisés après leur forfait, malgré les « efforts » de la police, dont le rôle semble avoir été surtout de faire disparaître les pièces à conviction.

Prochaine réunion des « pays donateurs »

« A la différence des autres victimes, qui ont participé à la guerre, ajoute M. Guerrero, *Arges Sequeira se battait sur un plan strictement politique pour obtenir justice »* en faveur des quelque cinq mille Nicaraguayens dont les biens (maisons, terres agricoles, entreprises, véhicules) ont été confisqués à l'époque sandiniste. *« C'est une escalade dans la violence, et il est clair que les auteurs du crime voulaient décapiter un mouvement qui prenait de l'ampleur et menaçait les détenteurs de propriétés acquises dans des conditions douteuses. »*

Le meurtre de M. Sequeira, âgé de cinquante-huit ans, survient à un moment particulièrement délicat pour la présidente Violeta Chamorro, accusée par un grand nombre de ses partisans, y compris la hiérarchie catholique, d'être « manipulée » par les sandinistes et d'avoir trahi ses promesses électorales, notamment en maintenant le général Humberto Ortega à la tête de l'armée.

Mme Chamorro, qui a fermement condamné le meurtre de M. Sequeira, s'exprimera devant la communauté internationale, à partir du 3 décembre, lors de la réunion des quelque quarante « pays donateurs » à Managua. Le Nicaragua espère obtenir une aide de 730 millions de dollars pour 1993, alors que les Etats-Unis continuent de bloquer le versement de plus de 100 millions de dollars en attendant précisément que Managua résolve le problème des propriétés confisquées par les sandinistes.

BERTRAND DE LA GRANGE

PÉROU

Washington satisfait de l'élection à l'Assemblée constituante

M. Luigi Einaudi, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Etats américains, dont quelque 200 observateurs ont supervisé, dimanche 22 novembre, l'élection de l'Assemblée constituante péruvienne, a estimé lundi à Lima que ce scrutin s'était déroulé *« de manière généralement satisfaisante »*. D'autres responsables américains à Lima ont émis les mêmes commentaires, en soulignant que le déblocage d'une aide américaine de 120 millions de dollars au Pérou dépendrait du degré d'autonomie accordé à la Constituante et de l'attitude des autorités péruviennes dans le dossier des droits de l'homme. Le président Alberto Fujimori a estimé que son parti était assuré de remporter 43 ou 44 sièges (sur 80) au sein de la Constituante. – *(Reuter, AFP.)*

□ **COLOMBIE : les représentants des anciens guérilleros du mouvement M-19 se retirent du gouvernement.** – Les représentants de l'ancien mouvement de guérilla M-19 dans le gouvernement colombien – le ministre de la santé Gustavo de Roux et plusieurs hauts fonctionnaires – ont présenté, lundi 23 novembre, leur démission. Le M-19, transformé en parti politique en 1990, estime qu'il faut laisser la porte ouverte pour trouver une solution négociée avec les autres mouvements de guérilla. Il réclame aussi une réforme de la sécurité sociale. Par ailleurs, deux nouveaux attentats ont été perpétrés lundi contre les principaux oléoducs du pays, provoquant une importante pollution. – *(AFP.)*

CANADA

Extradition d'un criminel de guerre vers les Pays-Bas

Un tribunal de Vancouver a ordonné, lundi 23 novembre, l'extradition vers les Pays-Bas du ressortissant canadien d'origine néerlandaise Jacob Luitjens, accusé de crimes contre l'humanité durant la seconde guerre mondiale. Le juge Daphné Shaw-Dyck a estimé que M. Luitjens, âgé de soixante-treize ans, avait délibérément caché certains éléments de son passé lors de son entrée au Canada en 1961 en provenance du Paraguay, de même qu'au moment de sa demande de citoyenneté canadienne dix ans plus tard. Professeur à la retraite de l'Université de Colombie-Britannique, il avait été condamné en 1948 par contumace à la prison à vie aux Pays-Bas pour avoir collaboré avec les nazis à l'arrestation de résistants et de juifs pendant la guerre. Il est le premier Canadien à avoir été déchu de ses droits civiques pour crimes contre l'humanité. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ETATS-UNIS : le Sénat clôt son enquête sur les circonstances de la libération des otages américains en Iran en 1980.** – Au terme d'une enquête de huit mois, une commission du Sénat a conclu, lundi 23 novembre, qu'*« il n'y avait pas suffisamment de preuves tangibles »* pour soutenir que des responsables de la campagne présidentielle de M. Ronald Reagan s'étaient mis d'accord avec l'Iran en 1980 pour retarder la libération des otages de l'ambassade américaine à Téhéran jusqu'en janvier 1981. Dans son rapport, la commission écrit toutefois que le directeur de cette campagne, William Casey, décédé en 1987, s'était livré à des manœuvres occultes et *« potentiellement dangereuses »*. William Casey a été accusé d'avoir rencontré des émissaires iraniens à Madrid en juillet et en août 1980. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le voyage de M. François Mitterrand en Israël

Dix années de frictions

Suite de la première page

Il connaissait mieux que d'autres, et de longue date, la sensiblité juive à fleur de peau.

Venu à Jérusalem *« écouter et comprendre »*, M. Mitterrand ne pouvait ensuite – l'eût-il souhaité – échapper totalement aux « retours de passion » qui scandent les relations entre la France et Israël depuis que l'on y garde au cœur l'amère nostalgie de l'âge d'or, celui d'avant 1967. Avec le recul, le voyage de mars 1982 semble bien avoir marqué l'apogée de ce vieux compagnonnage entre M. Mitterrand d'une part, Israël et la communauté juive de l'autre. En dix ans, les éclats l'emportèrent sur les élans.

Ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Théo Klein avait salué en M. Mitterrand *« le meilleur président pour les juifs »*. Le chef de l'Etat sut plus d'une fois justifier cette image. A peine élu, il fit abroger la circulaire par laquelle M. Raymond Barre avait, quatre ans plus tôt, entériné le boycottage économique arabe à l'encontre de l'Etat hébreu. Sans relâche, il rappela son attachement à la sécurité d'Israël *« dans des frontières sûres et reconnues »* et plaida la cause des juifs opprimés, qu'ils soient soviétiques ou syriens.

Le 14 mai 1990, le président participa au défilé antiraciste organisé après la profanation du cimetière juif de Carpentras. Pour la première fois depuis la Libération, un chef d'Etat manifesta dans les rues de Paris : *« Je suis venu comme on le fait pour un deuil de familllle »*, avait-il dit quelques jours plus tôt en rendant visite au grand rabbin de France, M. Joseph Sitruk, après la découverte des tombes saccagées.

En Israël plus qu'ailleurs, on sera sensible à ces gestes mitterrandiens. Mais l'amitié entre le président et le monde juif fût souvent encore soumise à rude épreuve. Il y eut un autre jour de deuil, avec le funeste épisode de la rue des Rosiers. Le 10 août 1982, il se rend sur les lieux de l'attentat qui vient d'être commis contre le restaurant Goldenberg. Après l'office célébré dans la synagogue voisine, le président et son ministre de l'intérieur affrontent, surpris et offensés, les cris accusateurs de la foule : *« Mitterrand-Defferre assassins, complices des tueurs »*. La blessure ne se cicatrisera jamais complètement.

Cette injustice dont il s'estime alors victime, le président la met sur le compte de l'*« émotivité »* juive, un thème qui lui est cher. *« C'est vous les Israéliens qui êtes passionnels »*, observait-il, il y a quelques jours, dans l'entretien accordé au *Yedioth Aharonoth*, le plus grand quotidien de Tel-Aviv, avant d'ajouter : *« Ce n'est pas parce que je suis un ami que je vais... marcher au doigt et à l'œil. »* Mise en garde qui en rappelle une autre, lancée en 1989, elle aussi à des journalistes : *« La politique de la France se fait à Paris, pas à Tel-Aviv. »*

M. Arafat à l'Elysée

Il y eut d'autres moments difficiles. Certaines « paroles » présidentielles suscitèrent une franche colère à Jérusalem : quand, après l'intervention de l'armée israélienne au Liban, M. Mitterrand, en réponse à une journaliste arabe, mentionne *« les Oradour, y compris à Beyrouth... »* (août 1982); ou quand il évoque, à propos de l'Intifada dans les territoires occupés, *« cette répression continue, où l'homme devient gibier »* (octobre 1989).

Au-delà des mots, Israël critique vivement certaines initiatives proches-orientales de M. Mitterrand. Par exemple lorsque la France, par deux fois, vole au secours de M. Yasser Arafat. En août 1982, elle participe à la force multinationale occidentale d'interposition, qui permet aux combattants de l'OLP et à leur chef de quitter *« dans l'honneur »* la capitale libanaise, où l'armée du général Sharon les assiège depuis deux mois; en novembre 1983, elle contribue à une nouvelle évacuation des Palestiniens, cette fois à Tripoli où M. Arafat est la cible des canons syriens.

Mais, lorsqu'au mois de juin dernier, éclate l'« affaire Habache », la réaction israélienne est moins forte que celle des juifs de France; comme si l'ahurissante bavure d'Etat ne faisait au fond, vue de Jérusalem, que confirmer les faiblesses pro-palestiniennes prêtées de longue date à Paris. Quant à la récente controverse autour du dépôt d'une gerbe présidentielle sur la tombe de Pétain, M. Mitterrand s'attend sans doute à la voir resurgir pendant son séjour en Israël. Dans l'entretien déjà cité, il a promis de faire *« assez rapidement »* le geste d'apaisement *« qu'il faudra »*.

Au bout du droit

Quand, le 2 mai 1989, M. Yasser Arafat gravit le perron de l'Elysée, l'événement contient une immense force symbolique aux yeux des juifs de France et marque le pire moment de cette décennie franco-israélienne. Rue Copernic, les manifestants crient *« Mitterrand, trahison ! »*. A Jérusalem, on tient pour nulle et non avenue la petite phrase de M. Arafat déclarant *« caduque »* la charte de l'OLP. *« Entendre n'est pas adhérer mais élargir le champ de l'information »*, observe M. Mitterrand.

En fait, son entretien avec M. Arafat est l'épilogue logique d'une lente mais inéluctable évolution de la politique française à l'égard de l'OLP et du problème palestinien. Les deux hommes s'étaient rencontrés une première fois au Caire, au mois de juin 1974. En arrivant à la tête de l'Etat, M. Mitterrand a assumé tout l'héritage pro-oriental gaulliste et giscardien, depuis l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Paris, en novembre 1975, jusqu'à la déclaration du conseil européen de Venise affirmant *« le droit à l'autodétermination du peuple palestinien »* (juin 1980).

Devant la Knesset, le 3 mars 1982, M. Mitterrand lâche la phrase fatidique : *« Le dialogue suppose que chaque partie puisse aller jusqu'au bout de son droit, ce qui, pour les Palestiniens comme pour les autres, peut, le moment venu, signifier un Etat. »* Mais il refuse encore à M. Yasser Arafat ses galons de négociateur tant que l'OLP déniera à Israël le droit d'exister et les moyens de sa sécurité. Aux yeux du président, M. Arafat peut et doit mieux faire.

Après le double sauvetage de l'OLP au Liban, la normalisation avec la France entre dans sa dernière phase. A cette époque, M. Mitterrand déclare pour la première fois, dans un entretien accordé à CBS : *« Il ne s'agit pas de jouer à cache-cache avec l'Histoire. C'est en Cisjordanie que se trouve le futur Etat palestinien. »* En affirmant reconnaître, à Genève, le 14 décembre 1988, *« le droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité »*, et *« renoncer totalement »* au terrorisme, M. Arafat a satisfait aux exigences de la France. Il lui reste à confirmer clairement à Paris l'irréversibilité de son « aggiornamento », ce qu'il fait avec son désormais célèbre *« caduc »*.

Pour M. Mitterrand, de deux choses l'une : ou bien le chef de l'OLP n'est pas un homme « fréquentable », et on l'évite, ou bien il incarne la lutte d'un peuple et sa soif d'indépendance, et on lui parle non pas à la sauvette ou en terre étrangère, mais chez soi et au grand jour. Qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, la position française a au moins le mérite de la cohérence et de la continuité. Son amitié indéfectible pour Israël, estime M. Mitterrand, est au-dessus de tout soupçon; ses choix personnels et politiques en témoignent tout au long de sa vie. En douter, c'est lui faire un mauvais procès. Il n'empêche : nombre d'Israéliens n'ont pas « digéré » cette rencontre.

Eviter les répétitions

Comment avancer sur le chemin de la paix ? Longtemps M. Mitterrand défendit l'idée d'une négociation directe entre Israéliens et Palestiniens, avant de se rallier, faute de mieux, au projet de conférence internationale. Le processus des négociations enclenché il y a un an aurait dû lui donner en quelque sorte doublement satisfaction, puisque la cérémonie madrilène de novembre 1991 ne fit qu'inaugurer une série de face-à-face entre Israël et ses adversaires arabes.

Hélas ! l'amertume l'emportait à Paris. Certes, pour reprendre les propres mots de M. Mitterrand en 1982, la France ne s'était jamais posée au Proche-Orient *« ni en arbitre, ni en médiateur, ni... en donneuse de leçons »*. Tout au plus désirait-elle être un *« déclencheur de dialogue »*. Ayant *« tenu son rang »* pendant la guerre du Golfe, elle avait espéré être partie prenante au moment où débateraient les grandes manœuvres.

Or le dialogue s'était noué sans elle, grâce à l'obstination de MM. George Bush et James Baker. Et, à l'heure décisive, la France était réduite à un rôle mineur, qui ne correspondait ni à ses ambitions ni à ses responsabilités historiques dans la région. Il lui fallut faire contre mauvaise fortune bon cœur. Mais M. Mitterrand n'a pas admis d'abandonner totalement la scène diplomatique aux Américains. L'Europe, estime-t-il aujourd'hui, *« a été inopportunément écartée.*

Malgré les efforts du ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, ardent francophile et vieil ami du président, il est improbable que la France – et l'Europe tout entière – retrouve à court terme un rôle politique de premier plan au Proche-Orient. Car seule l'Amérique est en mesure d'exercer une influence décisive sur les parties en conflit. Mais Paris peut, à sa mesure, favoriser une solution en continuant, à Jérusalem comme ailleurs, à tenir le même langage de paix.

Dix ans après, M. Mitterrand reprendra sans doute les thèmes abordés dans son discours à la Knesset. *« C'est très ennuyeux, les répétitions*, déclarait-il la semaine dernière. *J'essaierai de le dire autrement, c'est tout. » « En 1982, je me suis fait engueuler par Begin »*, confiait, un jour, le président. C'est un risque qu'il ne court pas cette fois avec ses hôtes travaillistes.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

La visite à Paris du président Suharto

La France et l'Indonésie passent en revue leurs nombreux intérêts communs

Le président indonésien est arrivé lundi 23 novembre en soirée à Paris, pour une visite officielle de deux jours. M. Suharto, désigné pour trois années président des non-alignés en septembre, revient d'une réunion, à Dakar, de l'instance active de ce mouvement en matière économique, le G 15.

Cette visite est la première du chef de l'Etat indonésien depuis la prise du pouvoir par l'armée dans ce pays, en 1965, sous la direction de M. Suharto, qui fit, estime-t-on, un demi-million de morts. La désignation de M. Suharto comme président des non-alignés est en train de rendre son agilité à la diplomatie d'un pays longtemps tenu en suspicion dans une partie de la planète. (Le mouvement des non-alignés avait ainsi, en 1976, unanimement condamné l'invasion par Djakarta de Timor-Oriental.) Paris est désormais intéressé à discuter avec M. Suharto de la coopération Nord-Sud.

Le spectaculaire développement économique de l'Indonésie depuis un lustre et demi, appuyé notamment sur une production pétrolière en forte expansion et des réformes économiques libérales en 1983, lui vaut d'être désormais courtisée non plus seulement par le tiers-monde, mais aussi par tous les grands pays développés. La France lui a ainsi accordé, pour 1992, un protocole financier (facilités de paiements) d'un montant de près de 1 milliard de francs, ce qui place Paris au second rang après le Japon pour l'aide à Djakarta. L'Indonésie est aussi un important acheteur d'armes, qui intéresse, en particulier, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. L'Australie, enfin, ménage ce grand voisin, avec qui elle a signé d'importants contrats pétroliers.

L'Indonésie, par ailleurs, copréside avec la France la conférence de paix sur le Cambodge, aujourd'hui en grande difficulté du fait de l'obstruction des Khmers rouges, et dont débat en ce moment le Conseil de sécurité de l'ONU.

J.-P. C.

BIBLIOGRAPHIE

Le destin tragique de Timor-Oriental



« Génocide ». Un usage excessif a souvent été fait de ce terme. Quel autre conviendrait, cependant, pour évoquer une situation où environ le tiers d'une population a péri à la suite d'une intervention armée étrangère ? Or c'est ce qui est arrivé à Timor-Oriental du fait de l'Indonésie, comme le rappelle un livre sorti quelques jours avant l'arrivée à Paris, lundi 23 novembre, du président Suharto.

Selon que l'on retient les chiffres de Djakarta (1) – qui exerce depuis 1976 la tutelle sur ce territoire, devenu sa *« vingt-septième province »* – ou ceux de l'Eglise catholique – la principale instance sociale de Timor-Est et la référence spirituelle de 90 % des Timorais orientaux – ce sont 100 000 ou alors 300 000 des quelque 700 000 Timorais vivant l'année de l'invasion (1975) qui ont péri entre cet événement et l'année 1981, explique Gabriel Defert, spécialiste de l'Asie du Sud-Est, dans son ouvrage *Timor Est : le génocide oublié*. Depuis lors, tout calcul est devenu difficile en raison des obstacles rencontrés par les enquêteurs indépendants. On sait seulement qu'une famine, en 1982, a encore fait un nombre considérable de victimes.

L'histoire n'a, en vérité, jamais été tendre pour les Timorais. Le bilan de plus de quatre siècles de présence et de deux cents ans de colonialisme portugais est *« des plus médiocres »* : 30 kilomètres de routes, trois médecins indigènes, un catalogue de maladies endémiques, tel était le legs, au début des années 70, rappelle l'auteur.

La « révolution des œillets » qui, en 1974, a libéré la métropole portugaise du régime salazariste et livré ses ex-colonies d'Afrique à un destin indépendant, a marqué pour Timor-Oriental le début du cauchemar : guerre entre factions timoraises, gagnée par un Fretilin aux options marxistes qui proclame une éphémère indépendance ; puis, fin 1975, invasion indonésienne, suivie, de 1977 à 1979, de trois campagnes dites d'*« encerclement et annihilation »*, avec destruction systématique des villages, établissement de camps où l'on parque la moitié de la population, et massacre des combattants qui se rendent.

Après l'échec des négociations de 1983, des opérations répétées de pacification ont visé à réduire les quelques centaines de guérilleros du Frétilin qui, sous la direction de Xanana Gusmao, tiennent les montagnes (2). Dans les villes, Djakarta a entrepris de *« gagner les cœurs et les esprits »* – un exercice dont les limites seront crûment révélées lors du massacre de Dili, le 12 novembre 1991.

Le plus cruel, peut-être, est le silence dans lequel la répression indonésienne a lieu à Timor-Oriental. L'attitude des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Australie et du Japon, en particulier, s'apparente à une complicité. La France, deuxième pourvoyeur d'aide à Djakarta, s'offre parfois le luxe de paroles sévères. Quant à la récente nomination du président Suharto à la tête des non-alignés, elle peut passer pour une reconnaissance un peu honteuse, par ce mouvement, de la position de Djakarta. Seul le Portugal – mieux vaut tard que jamais – a décidé, depuis 1980, de crier dans toutes les instances son refus du *« génocide oublié »*.

J.-P. C.

(1) Djakarta accepte un chiffre de victimes approchant les 100 000 – mais l'attribue, pour l'essentiel, à la guerre civile entre factions timoraises.

(2) M. Gusmao a été arrêté le 20 novembre dernier.

▶ ***Timor-Est : le génocide oublié*, de Gabriel Defert, aux éditions L'Harmattan, 323 pages, 180 F.**

EN BREF

□ **Visite à Paris de Mme Rigoberta Menchu.** – Lauréate du prix Nobel de la paix 1992 pour son action en faveur des Indiens du Guatemala, Mme Rigoberta Menchu a été reçue, lundi 23 novembre, à l'Elysée par le président François Mitterrand, puis par son épouse, présidente de la fondation France-Libertés. Mme Menchu doit séjourner à Paris jusqu'à mercredi.

□ **IRAN : livraison du premier sous-marin russe.** – L'Iran a pris livraison, lundi 23 novembre, au port de Bandar Abbas, sur le Golfe persique, de son premier sous-marin, acheté à la Russie et baptisé *Tarek-901* (Etoile de l'aube). L'acquisition par Téhéran de l'un des plus gros sous-marins conventionnels construits par l'ex-URSS a provoqué une polémique avec certains pays arabes et occidentaux, qui y ont vu la preuve d'une volonté iranienne de surarmement. Au cours de la cérémonie de remise, le commandant en chef par intérim de la marine, le général Hossein Mohtadj, a insisté sur la vocation *« défensive »* de ce bâtiment de guerre. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : le drapeau américain amené à Subic Bay.** – Le drapeau philippin a remplacé mardi 24 novembre la bannière des Etats-Unis sur la base navale de Subic Bay, revenue officiellement à Manille après quatre-vingt-quatorze ans de présence militaire américaine dans l'archipel. Les 1 416 derniers GI's ont embarqué à bord du porte-hélicoptères *Belleau-Wood*, à destination de l'île japonaise d'Okinawa. Le complexe de Subic Bay, d'une superficie de 7 500 hectares, avec ses infrastructures sans égales aux Philippines, devrait être transformé en un port franc. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

EUROPE

ALLEMAGNE

L'enquête sur le meurtre de trois Turques a été confiée au parquet fédéral de Karlsruhe

La mort, dans la nuit de dimanche 22 à lundi 23 novembre, de deux femmes et d'une fillette turques dans l'incendie de leur maison à Mölln, près de Lübeck (*le Monde* du 24 novembre), suscite une très vive émotion, en Allemagne comme à l'étranger. L'incendie a été revendiqué quelque minutes après son déclenchement par un correspondant anonyme dont le coup de téléphone à la police s'est achevé par *« Heil Hitler ! »*. Les trois victimes, retrouvées carbonisées dans les décombres étaient âgées respectivement de cinquante, trente et un et dix ans.

Le parquet fédéral de Karlsruhe s'est saisi de l'affaire en indiquant dans un communiqué que cette décision avait été prise *« en raison du caractère particulier de cette affaire (...), qui était destinée à porter atteinte à la sécurité intérieure de la République fédérale d'Allemagne »*.

C'est la première fois que le parquet fédéral se saisit d'un cas de violence xénophobe depuis le déclenchement de la vague raciste en Allemagne : 1 800 actions racistes (agressions de foyers ou profanations de cimetières juifs) ont été répertoriées en 1992.

Le porte-parole de la chancellerie, M. Dieter Vogel, à déclaré lundi que le gouvernement avait pris connaissance *« avec indignation, amertume et consternation »* de cet attentat et affirmé que ses auteurs, s'ils étaient arrêtés, *« seraient punis avec la plus grande sévérité »*. Le président fédéral, M. Richard von Weizsacker, qui se trouve actuellement en visite officielle au Mexique, a déclaré que ces derniers attentats étaient *« effrayants et révoltants »*. *« Je porte le deuil des victimes de cette violence infâme »*, a-t-il ajouté.

Les dirigeants de l'ensemble des partis politiques ont demandé que des mesures d'urgences soient prises pour que soit mis fin à cette vague d'agressions racistes. Le chef du FDP, le comte Otto Lambsdorff, a ainsi exigé *« le renforcement immédiat des mesures de sécurité »*. Des manifestations de solidarité avec les victimes de Mölln ont été organisées dans plusieurs villes allemandes. La plus importante a réuni près de 3 000 personnes à Hambourg.

Le gouvernement d'Ankara a lui aussi vivement réagi, parlant de *« crime contre l'humanité »*. Le ministère turc des affaires étrangères a publié un communiqué déclarant notamment qu'*« il est maintenant établi que les mesures prises contre les néo-nazis sont insuffisantes »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Un référendum confus sur l'avortement

Les Irlandais devaient se prononcer, mercredi 25 novembre, sur une légalisation partielle de l'avortement. Ce scrutin, organisé le même jour que les élections législatives, s'annonce assez confus. Il comporte trois questions dont la troisième seulement *porte directement* sur une légalisation partielle de l'avortement, les deux premières concernant le droit de voyager et le droit de disposer d'informations relatives aux services qu'offrent d'autres Etats en matière d'interruption volontaire de grossesse.

DUBLIN

de notre envoyé spécial

Lorsque Frances Fitzgerald est passée devant l'abri-bus, elle n'a pu retenir une exclamation d'horreur et *de colère mélangées. Là, sur la* paroi vitrée, une affichette montrait un foetus tacheté de plaques noires, avec cette mention : *« l'avortement m'a tué »*. Et puis, comme s'il n'était pas surperflu, ce conseil : *« Votez non. »* Frances a lâché : *« Quelle honte ! »*, avant de reprendre son porte-à-porte méritoire sous le crachin de Dublin. Elle explique en chemin qu'elle votera *« non »* à la troisième question. Elle soutient une libéralisation de l'avortement, *non seulement lorsque la « vie »* de la mère est en danger – comme le propose le gouvernement, – mais aussi si sa *« santé »* est en jeu, y compris sa santé *« psychologique »*.

Frances Fitzgerald, l'ancienne *présidente du Conseil pour le statut* des femmes, est dans la ligne de son parti, le Fine Gael, lequel, comme toutes les formations politiques irlandaises – à l'exception du Flanna Fail, le parti au pouvoir, – soutient une réponse *« de normand »* – *« yes, yes, no »*, – aux questions posées par le référendum.

Le gouvernement de M. Albert Reynolds a posé trois questions *aux Irlandais, croyant se concilier* les bonnes grâces des *« libéraux »* et des *« fondamentalistes »*. Le résultat d'une telle tactique fut immédiat : le premier ministre s'est aliéné le soutien des uns et les autres. Les trois questions sont des amendements à l'article 40 de la Constitution, lequel garantit fermement le *« droit à la vie de l'enfant à naître »*. Ce principe est intangible mais il est proposé d'introduire dans la Constitution trois dispositions : 1) la *« liberté de voyager »* de l'Irlande vers un autre État ; 2) la *« liberté d'information »* à propos de *« services légalement disponibles dans un autre Etat »* ; 3) la libéralisation quand l'interruption de grossesse est nécessaire *« pour sauver la vie »* (non la santé) de la mère, sans pour autant que ce risque soit celui de *« l'auto-destruction »* (suicide).

4 000 « voyages » par an en Grande-Bretagne

L'*« autre Etat »*, c'est la Grande-Bretagne où, chaque année, plus de 4 000 Irlandaises (chiffre officiel) vont subir, clandestinement, un *avortement, c'est-à-dire ces fameux « services »*. La formulation de ces dispositions, censée manifester la prudence d'un gouvernement qui, par ailleurs, affronte, le jour même du référendum, des élections parlementaires difficiles, a rouvert l'une des vieilles plaies de l'Irlande catholique, l'autre – le divorce – devant ressurgir un peu plus tard.

En février, le cas d'une gamine de quatorze ans, violée et empêchée de se rendre en Angleterre pour y subir un avortement, avait été un drame national. L'Irlande *« libérale »*, notamment celle des organisations féministes, s'était mobilisée en faveur de ce *« voyage »*. La Cour suprême avait alors cassé le jugement de la Haute Cour de Dublin : l'adolescente a pu franchir la mer d'Irlande et, *de facto*, l'avortement est devenu partiellement *« légal »* sur le territoire de la République. Le gouvernement avait promis de trancher une fois *pour toutes ce dilemme, par référendum*. Nous y sommes.

L'Eglise catholique, qui veille au salut des âmes d'environ 95 % des Irlandais et influence profondément leurs mentalités, a mené une longue *réflexion interne. Par une déclaration* de la conférence des évêques, elle a fait savoir qu'elle avait décidé de laisser à ses ouailles le soin de trancher cette difficile affaire de conscience, le *« oui »*, comme le *« non »* étant, *« d'un point de vue moral »*, parfaitement admissibles.

Ambiguïtés de l'Eglise et du gouvernement

Les *« libéraux » s'étaient félicités* de cette position. Et puis, peu de temps après, l'archevêque de Dublin, Desmond Connell, rendait publique une lettre pastorale (lue dans toutes les églises), aux termes de laquelle – à *« titre personnel »* – il se prononçait résolument en faveur du *« non »*. D'autres évêques lui emboîtèrent le pas, faisant basculer les intentions de vote : selon les sondages, le *« non »* devrait l'emporter (par 42 %) sur le *« oui »* (33 %), à la troisième question. La confusion est aujourd'hui extrême : il est probable que sur les deux premières questions (droit au *« voyage »* et à l'*« information »*), le *« oui »* l'emportera, ce qui ne réglera pas le problème de fond.

Le cardinal Daly, primat d'Irlande, a récemment souligné l'*« ambiguïté »* de la formulation des questions posées, qui explique peut-être celle de l'Eglise... Autant de partisans que d'adversaires de l'avortement vont voter *« non »* (les premiers parce que le texte est trop libéral, les seconds parce qu'il ne l'est pas assez), de la même façon qu'ils vont voter *« oui »* (pour limiter, dans la Constitution, la légalisation de l'avortement, d'une part ; pour rendre constitutionnelle cette légalisation permise par la Cour suprême, d'autre part) ...

Dans leur *« QG » situé au-dessus d'un pub*, les jeunes activistes de Youth Defence organisent leur prochain collage d'affiches, à l'image de celle apercue par Frances Fitzgerald dans un abri-bus. Au mur, d'autres affiches montrent des bouts de foetus sanguinolents tenus par des pinces : *« Le gouvernement nous demande de légaliser le meurtre des bébés irlandais. Votez non, non, non ! »* L'Irlande, décidément, sur ce difficile débat, n'est pas encore parvenue à maturité.

LAURENT ZECCHINI

FINLANDE

Les syndicats se préparent à une grève générale

STOCKHOLM

de notre correspondante

Les élections municipales d'octobre dernier en Finlande n'avaient pas été décisives au point d'entraîner, comme l'espérait l'opposition sociale démocrate, un élargissement, voire la chute de la coalition de centre droit au pouvoir. Restait l'arme syndicale, la centrale ouvrière SAK refusant d'accepter la réduction considérable de l'assurance-chômage incluse dans le plan d'austérité proposé par le gouvernement avant ces élections. La Finlande compte actuellement quelque 400 000 chômeurs, représentant 16,2 % de la population active.

Après douze heures de négociations, un accord avait semblé sur le point d'intervenir vendredi 20 novembre entre le gouvernement et le patron de la centrale, M. Lauri Ihalainen. La direction de la SAK rejetait cependant le compromis et lançait un mot d'ordre de grève pour le jeudi 26 novembre si aucun résultat n'était obtenu avant mercredi midi. Pendant le week-end, le syndicat des techniciens s'est joint à l'appel, suivi lundi par celui des enseignants. Le mouvement prévu pour jeudi pourrait ainsi paralyser toute l'activité du pays.

Le premier ministre, M. Esko Aho, a accusé le chef de la SAK de *« trahison »*. Le dirigeant du Parti social-démocrate, M. Ulf Sundqvist, s'est de son côté proposé comme médiateur.

Fr. N.

EUROPE

Bouillonnement en Bulgarie

Les réformes avaient plutôt bien commencé dans ce pays particulièrement marqué par le communisme. La confusion politique menace de les compromettre

SOFIA

de notre envoyée spéciale

Trois ans après sa chute, M. Todor Jivkov attend paisiblement dans la villa de sa petite-fille un hypothétique procès en appel de sa récente condamnation à sept ans d'emprisonnement. A quatre-vingts ans, le vieux dictateur n'a pas trop de souci à se faire : il mourra probablement dans son lit. D'autres «camarades», comme M. Andreï Loukanov, le dernier chef de gouvernement communiste de Bulgarie, moins chanceux, méditent en prison. Leur sort, à vrai dire, laisse leurs compatriotes assez indifférents. Les Bulgares sont passés à autre chose et cherchent à tourner la page sur un passé qu'ils ne revendiquent pas.

Cet «autre chose», qu'on a pris l'habitude dans cette partie de l'Europe d'identifier par l'appellation très vague de «post-communisme», prend pour l'instant les formes d'un bouillonnement de contradictions, d'inquiétudes et d'espoirs, de changements heureux et moins heureux, qui a pour résultat premier de désorienter la grande majorité des Bulgares, à commencer par leurs hommes politiques. Certes, pour qui a connu la grande misère de l'hiver 1991, les métamorphoses de Sofia sont impressionnantes : commerces privés dans les moindre ruelles, embouteillages de voitures occidentales... on trouve tout à Sofia, jusqu'à des cours du soir pour apprentis «*bodigard*», comme on dit en bulgare. En cherchant bien, on peut même encore trouver des files d'attente, mais ce sera devant une boutique de jeans d'importation. Signe que l'espoir renaît : la jeunesse sofiote a suspendu sa fuite désespérée vers l'Occident. «*Il y en a même qui reviennent*», vous assurent, avec de grands yeux étonnés, ceux qui n'ont pas réussi à partir.

Difficile, en revanche, de trouver un politicien heureux en ce moment à Sofia. Car pour l'heure, sur ce plan-là, la crise est totale. Depuis le 28 octobre, la Bulgarie est sans gouvernement, une situation, semble-t-il, qui devrait durer puisque le Parlement, après avoir censuré le premier ministre sortant, M. Filip Dimitrov (Union des forces démocratiques), a encore refusé le 20 novembre la confiance au nouveau gouvernement qu'il proposait.

En vertu de la Constitution, le président bulgare, M. Jeliou Jelev, devrait à présent demander à la seconde force parlementaire, le Parti socialiste (ex-communiste), de former un gouvernement, dont les chances ne sont guère meilleures, aucune des deux autres formations représentées au Parlement ne souhaitant gouverner avec les anciens communistes qui, à eux seuls, n'ont pas la majorité. Si la classe politique ne se ressaisit pas, la Bulgarie se dirige donc vers des élections anticipées en février ou mars. Les dernières datent à peine d'octobre 1991.

Le syndrome polonais

Cela pourrait s'appeler le syndrome polonais, les Polonais ayant été les premiers à expérimenter, début 1992, cette sorte de passage de crise obligé dans la transition vers le système démocratique. La belle unité de l'Union des forces démocratiques (UFD), la coalition qui a eu raison du régime communiste et a donné à la Bulgarie un président démocrate en la personne de M. Jelev, n'est plus qu'un souvenir. L'épreuve du pouvoir, de la construction d'un nouveau système et les ambigüités de la Constitution élaborée l'an dernier ont dressé les uns contre les autres président, vice-présidente, ministres et députés, pourtant issus du même camp. De tous les maux promis à la jeune démocratie bulgare, le plus grave n'est pas celui que l'on attendait : «*Le conflit le plus dur ne se produit plus au niveau ethnique* (Bulgares contres Turcs), observe un conseiller du président, *ni même entre communistes et démocrates, mais au sein même du camp démocrate. C'est le conflit des modérés contre les radicaux.*»

Focalisé sur la «décommunisation», ou l'attitude à l'égard de l'ancien régime, plutôt que sur le rythme et les méthodes de la réforme de l'économie, ce conflit est parfois si virulent qu'il réussit à empoisonner toute l'atmosphère politique, jusqu'au sein de l'Eglise orthodoxe, où partisans des deux patriarches rivaux, Maxime le «collaborateur» et Pimène le «pur et dur», en viennent régulièrement aux mains lors des offices! Hébétés, les ex-communistes, qui constituent une force électorale non négligeable mais sont désemparés devant la mort de leur idéologie, assistent à ce tableau en spectateurs, à quelques exceptions près, comme celle de M. Tchavdar Kiouranov qui vient de lancer une Alliance pour la social-démocratie.

Chef du camp des «*modérés*», le président Jelev, petit homme discret doté d'un remarquable flair politique, élu au suffrage universel en janvier dernier, était en guerre avec son premier ministre, qu'il accusait de gouverner par «*l'affrontement*», au lieu de «*tout faire pour élargir sa base sociale*». M. Jelev, lui, est d'avis que ses compatriotes n'ont rien à gagner à s'épuiser à régler des comptes avec le passé et prêche «*l'entente nationale*» pour mieux affronter les rigueurs de la transition. Cette attitude implique, bien sûr, une certaine indulgence à l'égard de la nomenklatura de l'ancien régime. Cela suffit aux «*radicaux*» pour accuser ouvertement le président d'être un «*agent du KGB*» – voire, pourquoi pas, son chef – en Bulgarie.

Car «*le KGB*», à les écouter, est partout en Bulgarie, tirant les ficelles d'un complot général, avec l'aide précieuse de «*la mafia*». Pour le compte de qui? Dans quel but? Cela n'est pas clair. Peu importe, d'ailleurs, dans cette paranoïa dévastatrice, où la CIA a aussi sa place, tout comme les affaires de ventes d'armes au Proche-Orient ou à la Macédoine. Certains voient par exemple un signe imparable de la main du KGB dans la visite à Sofia, il y a un mois, de l'ancien ambassadeur d'URSS, M. Viktor Charapov, devenu homme d'affaires. M. Charapov n'est ni le premier ni le dernier apparatchik soviétique reconverti en businessman russe et il peut y avoir quelque raison à ce qu'il cherche à faire des affaires avec un pays où il fut bien placé pour nouer d'utiles relations... Mais les Bulgares, qui ont subi l'un des régimes communistes les plus durs, vivent très mal la reconversion de l'ex-nomenklatura au capitalisme. C'est, disent-ils, «*l'argent sale*».

La défection des Turcs

«*Il y a les menaces ouvertes, et il y a les menaces cachées,* nous a expliqué M. Filip Dimitrov entre deux consultations pour tenter de former un gouvernement. *La menace ouverte, ce sont les forces du passé, les ex-patrons de la campagne et de l'industrie qui essaient de préserver leur pouvoir. J'aurais pu avaler ça s'il n'y avait pas eu les ambitions nouvelles, les syndicats qui trafiquent, la mafia*». Pour l'ex-premier ministre, ce n'est pas un hasard si l'offensive contre lui et ses amis de l'UFD a été lancée au moment où le gouvernement tentait de ramener sous son contrôle «*le commerce des produits pétroliers et le commerce des armes*».

Lancée par qui? C'est la troisième dimension de la confusion politique bulgare : le MDL, Mouvement des droits et libertés, formation qui représente la minorité turque et musulmane de Bulgarie (un million de personnes, soit plus de 10 % de la population) et qui fait la pluie et le beau temps au Parlement puisque l'UFD, sans majorité absolue, avait jusqu'ici besoin de son soutien pour gouverner. Pour avoir retiré son appui à l'UFD, le ténébreux Ahmed Dogan, chef du MDL, est accusé de faire le jeu des services secrets bulgares. «*Bulgares? Quel soulagement,* ironise M. Dogan, *moi dont on a dit que je travaillais pour le KGB, le MI5 et le Mossad!*»

Le MDL explique son retournement par l'injustice de la nouvelle loi foncière qui, en restituant les terrains agricoles à leurs propriétaires d'avant 1946, marginalise totalement la minorité turque, provoquant un nouvel exode vers la Turquie (plus de 40 000 personnes cette année) alors que – fait assez rare dans la région pour être relevé – le problème ethnique était réglé. «*Dans les villes, il n'y a pas de travail,* relève, amer, M. Hasan Ali, député du MDL. *Dans les campagnes, il n'y a pas de terres. La production de tabac est en crise. Les régions montagneuses sont en crise. Quand Ahmed Dogan préconise un tournant à gauche, cela ne veut pas dire un retour au socialisme, mais un recentrage : ne pas s'occuper que de la crème de la société*».

La «*crème de la société*», ce sont aussi les 2 ou 3% de Bulgares qui ont bénéficié de la loi sur les restitutions de biens immobiliers dans les villes, une loi dont l'application rapide a créé une petite classe de nouveaux propriétaires. C'est l'un des quelques effets concrets d'une courageuse réforme économique engagée en 1991, que la crise politique actuelle va malheureusement retarder. La Bulgarie, qui souffre du double handicap d'une grosse dette extérieure (12 milliards de dollars) et de l'effondrement du marché soviétique dont elle était quasi totalement dépendante, a surtout subi pour l'instant les effets négatifs de la transition : chute dramatique de la production industrielle, chute des revenus des ménages, forte augmentation du chômage (12 % de la population active). L'appareil productif reste à 96 % aux mains de l'Etat...

C'est malheureusement au moment où les autorités bulgares entrevoyaient le bout du tunnel de la négociation sur le règlement de la dette que s'ouvre cette période d'instabilité gouvernementale. Adversaire d'élections anticipées, M. Dimitrov redoutait qu'une nouvelle campagne électorale n'entraînât «*le report de mesures importantes*», ce pays, ajoutait-il «il y a dix jours, *a été trois fois sur le point d'entamer des réformes structurelles*». Une manière d'admettre que les choses sérieuses n'ont pas encore commencé.

SYLVIE KAUFFMANN

GÉORGIE

M. Chevardnadze nouveau baptisé

Le président du Parlement géorgien, M. Edouard Chevardnadze, s'est fait baptiser, lundi 23 novembre, dans une église orthodoxe de Tbilissi, à l'occasion de la fête de saint Georges, patron de la Géorgie. Le nom de baptême de l'ex-patron du Parti communiste géorgien est aussi Georges, Gueorgoba en géorgien.

Interrogé par l'agence Itar-Tass sur sa conversion, M. Chevardnadze a déclaré qu'il «*s'agissait du long processus d'évolution de sa vision du monde*». Une icône de la Sainte Vierge était placée lundi, jour de fête religieuse nationale, sur son bureau du Parlement. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RUSSIE : mort du général Doubynine.** – Le chef de l'état-major de l'armée russe, le général Viktor Doubynine, est mort, lundi 23 novembre, à Moscou, à l'âge de quarante-neuf ans, «*des suites d'une longue maladie*», a annoncé le ministère de la défense. Commandant de la région militaire du Turkestan durant le conflit afghan, puis de celle de Kiev, il avait aussi organisé le retrait des troupes soviétiques de Pologne. – *(Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : cinquante mille morts en six mois.** – La guerre civile au Tadjikistan (5,3 millions d'habitants, dont 60 % de Tadjiks) a fait cinquante mille morts depuis le 6 juin dernier, a affirmé, mardi 24 novembre, à l'AFP le ministre tadjik de l'intérieur, Emranshah Goldas. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : rejet par les Communes d'une motion travailliste sur l'«Irakgate».** – Une motion travailliste accusant le gouvernement d'avoir vendu secrètement des armes à l'Irak (ce qu'on appelle le scandale de l' «Irakgate») a été repoussée lundi 23 novembre, à l'issue d'un débat passionné à la Chambre des communes, par 310 voix contre 265. – *(Reuter.)*

La situation dans l'ex-Yougoslavie

L'espace aérien bosniaque a été violé une centaine de fois en un mois

Le commandant-adjoint de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), Cedric Thornberry, a déclaré lundi 23 novembre, lors d'une conférence de presse à Belgrade, que l'espace aérien bosniaque avait été violé une centaine de fois aussi bien par des hélicoptères que par des avions de combat en un peu plus d'un mois.

Il n'est pas certain que ces vols aient fait partie de missions de combat, mais cette hypothèse n'est pas écartée puisque certains hélicoptères ont pris toutes les précautions possibles pour échapper aux radars, a-t-il ajouté.

Cedric Thornberry a rappelé que la résolution du Conseil de sécurité du 9 octobre interdisant le survol de l'espace aérien bosniaque à des appareils militaires, n'autorise toutefois pas l'ONU à faire usage de la force : «*Toute action supplémentaire exigerait une nouvelle résolution*».

D'autre part, les vols humanitaires en direction de Sarajevo ont été suspendus lundi après-midi par le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) en raison de l'intensification des duels d'artillerie autour de l'aéroport de la capitale bosniaque assiégée.

Les forces serbes et croato-musulmanes se sont accusées mutuellement de préparer, au mépris du cessez-le-feu, de nouvelles offensives en Bosnie. Dans le nord-est de la République, à Gradacac, les autorités municipales ont accusé les Serbes d'acheminer par hélicoptères des renforts en hommes, notamment des unités spéciales, en chars et autre matériel de guerre en vue d'une «*grande offensive*» contre la ville assiégée depuis plusieurs mois. Gradacac et ses environs ont été touchés dimanche par plus de 1 400 projectiles tirés par les forces serbes, tandis que deux villages ont été pilonnés par des hélicoptères, a-t-on indiqué de même source.

Les forces serbes d'Herzégovine, citées par l'agence de Belgrade Tanjug, ont affirmé de leur côté que l'armée régulière croate préparait une offensive sur le front de Mostar où ont été observés dans la nuit de dimanche à lundi «*d'importants mouvements de troupes*».

Le premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, doit s'entretenir mercredi à Genève avec le co-président de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, M. Cyrus Vance, et jeudi à Bonn avec le chancelier Helmut Kohl et le ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel.

De son côté, le premier ministre grec, M. Mitsotakis, était lundi à Genève. Il a annoncé la reprise «*pour des raisons humanitaires*» du ravitaillement en carburant de la Macédoine, qui transite par le port de Salonique et était bloqué depuis octobre sur décision des autorités grecques. M. Mitsotakis, qui devait rencontrer mardi matin M. François Mitterrand à Paris, a d'autre part proposé que son pays «*en raison de ses liens particuliers avec la Serbie assure l'ouverture d'un couloir pour l'acheminement de l'aide humanitaire de la mer vers Sarajevo et de Belgrade vers Sarajevo*». – *(AFP, Reuter.)*

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Voir n'est pas savoir

IL faut lire le dernier livre de Régis Debray, *Vie et mort de l'image* (Gallimard, 140 F). *Il ne faut rien, mais si vous avez l'impression que voir n'est pas savoir*, c'est le moyen le plus intelligent de vous en convaincre une bonne fois.

Sur un seul point, cette belle leçon de doute méthodique pèche, véniellement puisque c'est par optimisme. Grâce au petit écran, l'auteur veut croire qu'il serait devenu «*plus difficile de massacrer impunément*» (p. 368). Rien n'est moins sûr.

Samedi 21 novembre, les Parisiens avaient été largement conviés au Panthéon pour manifester contre les massacres en ex-Yougoslavie : ils n'étaient pas trois mille. La faute à la pluie? Pas seulement. L'unique banderole proclamait : «Nous ne pourrons pas dire que nous *ne savions pas.*» *Trop compliquée, cette allusion* à l'excuse d'ignorance lors des crimes nazis. On ne défile pas contre un alibi, contre soi-même, en somme!

Les crimes commis en Bosnie sont pourtant avérés. Les caméras les ont montrés, la presse *les a décrits. Personnellement, j'ai rapporté* ce qu'était une ville ethniquement purifiée (Doboj), les miliciens serbes patrouillant haineusement dans des avenues mortes, les maisons et les églises explosées. A Tesanj et à Travnik, villes *bosniaques promises sous peu au même sort,* j'ai compté jusqu'à trois cents enfants de réfugiés dormant tête-bêche à même le parquet d'une salle de basket, et pissant par terre. Les confrères attestent quotidiennement l'évidence ignoble. *Comme* si la presse du monde entier avait témoigné sur Auschwitz, en 42! Malgré cela, le refus de couvrir l'inacceptable de 1992 aura attiré dans la rue moins de trois mille personnes : à retenir, en nos temps où tout se chiffre.

Le même samedi, le chef de nos armées – après Dieu – a prévenu qu'«*intervenir détruirait notre crédit*». Comme s'il nous restait du crédit à perdre! «*Ce drame nous dépasse*», a ajouté le stratège. Voilà qui va soulager. La France, sondez-la, n'espère rien tant que les messages de fatalité.

A qui la faute, si, le même samedi, sept skieurs ont été ensevelis dans les Alpes? On *ne le saura jamais*. Les gens sont résignés à ce que leur soif de justice leur reste en travers de la gorge. Des élus magouillent, des journalistes bronzent à l'œil avec des pharmaciens? Que voulez-vous qu'on y fasse! «La morale!», «les valeurs!», réclament certains sermonneurs à qui n'a manqué, c'est à craindre, que l'occasion de fauter. Les «affaires» se succèdent, et s'oublient. «A suivre», indiquent les speakers, comme s'il dépendait de nous qu'elles aient une suite, et avant de «rendre l'antenne», une *manie, chez eux, cette antenne qu'il leur faut* toujours rendre de toute urgence, sans qu'on nous dise jamais : à qui. Aux marchands de lessives assouplissantes, seuls vrais propriétaires?

∴

Le même samedi, des fous de voile s'apprêtaient à aller virer l'Antarctique, en laissant le pôle Sud à tribord comme une vulgaire bouée de régate. Le monde devient un village, *vous dis-je! Parmi les affiches de la semaine :* une *femme* clouée en croix. Les croyants doivent consentir au sacrilège; c'est le prix à payer, leur dit-on, de la liberté. Pour moins que cela, M. Rushdie a été interdit de planète par l'Iran. A ce régime, la religion de Mahomet survivra sans peine à celle du Christ. Ce n'est pas la caution donnée par le nouveau catéchisme aux partisans de la peine capitale qui retardera l'échéance.

On projette ces jours-ci un film pas si potache qu'il ne s'en donne l'air : *Cela s'est passé près de chez vous*. Des jeunes cinéastes belges feignent le cynisme devant les *meurtres* en chaîne d'un maniaque phraseur. Ionesco avait déjà joué à ne pas s'émouvoir de l'atroce, dans *Tueur sans gages*. Entre-temps est né le «*reality-show*» (toujours, remarquez-le, aux dépens des *faibles, seuls impayés du plateau!*). Il est devenu plausible que des fous d'images collaborent aux boucheries qu'ils filment, croyant servir la vérité et l'art. Le public rit ou s'indigne de leur bêtise sanguinaire, pour mieux oublier qu'il y a sa part. Le procès du montreur de monstres : une aubaine pour celui qui regarde!

Tandis que le cortège de la mauvaise conscience s'effilochait vers Denfert, à la Sorbonne, presque autant de gens applaudissaient Jacqueline de Romilly et Marc Fumaroli d'avoir enrayé le saccage des études *gréco-latines* et de croire à leur réhabilitation comme à une nouvelle Renaissance. L'espoir pourrait bien naître, en effet, de ce côté. Et d'abord l'espoir que la *langue française* réchappe de la bouillie déversée sur les ondes, *et sensible jusque* dans les concours universitaires les plus exigeants.

Si le «direct» nous laisse presque aussi ignorants de la barbarie que sous la censure *nazie* d'il y a un demi-siècle, c'est que les seules émotions visuelles, sans le correctif du mot invisible et juste, *permettent de nier* la tragédie. A l'horreur vécue s'ajoute désormais le cauchemar de sa dénégation, comme l'expose Alain Finkielkraut (*Comment peut-on être croate?*, Gallimard, 90 F.)

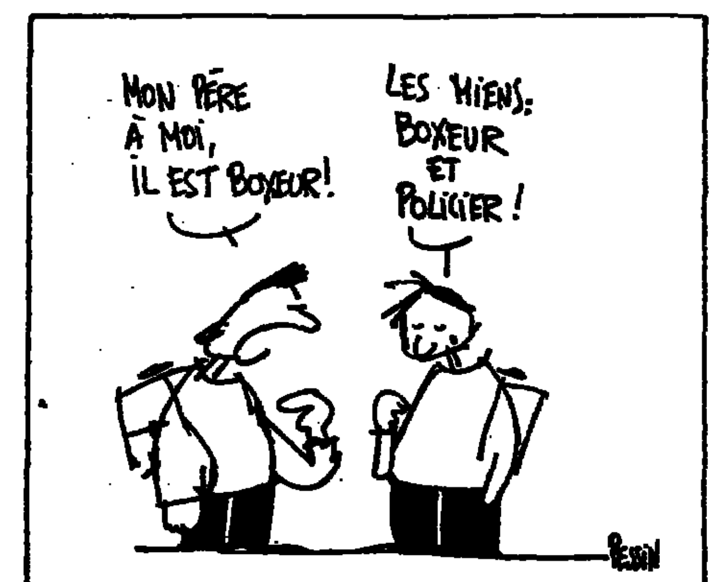
«*Mal nommer les choses,* écrivait Camus, *c'est ajouter au malheur du monde.*»

POLITIQUE

Le débat sur la bioéthique

Les députés affirment l'inviolabilité et l'indisponibilité du corps humain

Les députés ont poursuivi, lundi 23 novembre, l'examen des projets de loi consacrés à la bioéthique. Ils ont achevé l'étude des articles du texte relatif au statut du corps humain, présenté par M. Michel Vauzelle, *ministre de la justice*, ainsi que ceux du projet de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace, qui réglemente l'utilisation dans la recherche des fichiers informatiques. Les députés devaient se prononcer, mercredi 25 novembre, sur ces deux projets comme sur le texte concernant les transplantations d'organes et la procréation médicalement assistée, qui venait en discussion mardi 24 novembre.



Ce fut un débat fort digne. Il s'agissait de trancher entre *«la génèse et l'épigenèse»*, aux yeux du docte rapporteur de la commission spéciale sur la bioéthique, M. Bernard Bioulac (PS, Dordogne), ou, selon M. Gilbert Millet (PC, Gard), entre *«le père biologique et le père social»*. La discussion avait été soulevée par un amendement de Mme Christine Boutin (UDC, Yvelines) qui tendait à introduire une exception dans la règle de l'anonymat du don assuré par le projet de loi. Le député centriste désirait en effet, au nom *«du besoin profondément enraciné en tout homme de connaître ses origines»*, que cet anonymat puisse être levé, à leur demande et une fois leur majorité atteinte, pour les enfants conçus par insémination avec le sperme d'un tiers.

«Le problème est de savoir comment vivre avec une double identité et si cette dualité n'est pas porteuse de toutes les distorsions, voire de tous les drames», a expliqué M. Jacques Toubon (RPR, Paris). Bien au-delà des incidences négatives, évoquées par MM. Vauzelle et Jean-François Mattei (UDF, Bouches-du-Rhône), que la disposition pourrait avoir auprès des donneurs, les députés, en repoussant l'amendement de Mme Boutin, ont arbitré en faveur du devenir aux dépens de l'être et en faveur du père affectif contre le père biologique.

M. Bioulac a appuyé son raisonnement sur les constats dressés par la science. *«C'est peu à peu, avec la présence répétée de certains visages, que les neurones du système nerveux central commencent à réagir et à se spécialiser dans la reconnaissance de ceux-ci*, a-t-il expliqué. *Il en est de même pour le langage. Au début, les choses ne sont pas en place, seules l'éducation, la présence édifient l'univers de la personne.»*

La science et la théologie

Mme Yvette Roudy (PS, Calvados), présidente de la commission sur la bioéthique, et M. Jean-Michel Chamard (RPR, Vienne) ont préféré mettre en avant *«l'amour des parents»* qui est en définitive *«plus important que la paternité biologique»*. *«Si un jour j'apprenais que mon fils n'est pas mon fils, eh bien il le serait quand même!»*, a assuré M. Chamard.

Ce principe de l'anonymat du don s'est donc ajouté aux autres que le projet de loi se propose d'inscrire dans le code civil, tels que l'inviolabilité et l'indisponibilité du corps humain, et l'interdiction formelle de l'eugénisme comme celle de la pratique des «mères porteuses». Soutenue par l'unique député du Front national, Mme Marie-France Stirbois (non-inscrit, Eure-et-Loir), Mme Boutin a déploré l'équilibre réalisé par les députés en affirmant que la part faite à la science y était trop belle. M. Toubon et les autres membres de l'Assemblée ont contesté cette allégation en mettant à contribution les théologiens de toutes les Eglises. M. Bioulac a appelé à la rescousse le Père Olivier de Dinechin, jésuite, qui estime que ces lois, si elles ne sont pas parfaites, empêchent pour le moins *«des dérives dangereuses»*. *«Si nous légiférons ainsi, c'est que nous avons fait depuis le début un choix fondamental : nous considérons que notre corps n'est pas une chose qui nous appartient, dont nous pouvons faire ce que nous voulons»*, a ajouté M. Toubon, inspiré par le protestant Olivier Abel.

Par la suite, les députés ont subordonné à des fins médicales ou de recherche *«l'étude des caractéristiques d'une personne par son examen génétique»* de même que l'identification des personnes par leurs empreintes génétiques, hormis le cas des procédures judiciaires. Les infractions à ces règles seront punies d'une amende de 20 000 francs à 2 millions de francs. Le dilemme entre père biologique et père social est enfin réapparu à la fin du projet de loi à propos de la filiation. Les députés se sont tenus au texte du gouvernement, qui dispose que *«nul ne peut contester la filiation d'un enfant pour une raison tenant au caractère médicalement assisté de* [sa] *procréation»*. *«L'identité est aussi affective»*, s'est réjoui M. Toubon, à la suite de son théologien protestant. *«Ce projet, en interdisant le déni de paternité, constitue une résistance contre une totale biologisation»*, a-t-il conclu.

Le député de Paris a été en revanche plus économe de son soutien lors de la discussion du projet de loi sur le traitement de données informatiques nominatives. *«Ce texte est essentiel mais il n'est pas bon de l'inscrire dans la loi Informatique et Libertés de 1978*, a-t-il déclaré. *Il vaudrait mieux, compte tenu des progrès scientifiques, une loi spécifique.»* M. Toubon a reçu le soutien de M. Mattei, qui a regretté qu'*«un grand texte sur le secret médical»* n'ait pas été déposé par le gouvernement.

Les deux parlementaires ont fait part de leur intention de s'abstenir sur le vote du projet défendu par M. Curien. Ils n'ont cependant fait aucun obstacle à l'adoption du dispositif qui prévoit notamment la création d'un comité consultatif national sur le traitement de l'information en matière de recherche sur la santé chargé d'apprécier la validité scientifique de la recherche et la nécessité du recours à des données nominatives. L'autorisation de recourir à des traitements de données nominatives sera accordée par la CNIL à la lumière de ces avis.

GILLES PARIS

La leçon de l'instituteur

Il a rédigé son texte d'une petite écriture bien nette, avec de longues jambes à ses «p», *de belles boucles à ses «l»* et de vraies majuscules calligraphiées. Il a *raturé*, un peu, souligné, beaucoup. Il a choisi des mots simples pour dire ses doutes, pour avouer ses ignorances, mais aussi pour exprimer sa fierté d'être, ce soir-là, un homme politique. Et tout le monde l'a écouté.

Elu depuis 1988, M. Michel Dinet, député socialiste de Meurthe-et-Moselle, n'est pas un familier de la tribune parlementaire. C'est pourtant lui, l'ancien *«instituteur de la République»* comme il aime à se définir, qui, à sa manière, a le mieux résumé l'enjeu du débat sur la bioéthique qui s'est ouvert jeudi 19 novembre à l'Assemblée. En pleine polémique sur le sang contaminé, les «affaires» et la crise de la politique, M. Dinet a voulu faire entendre sa voix de *«député moyen qui essaie comme il le peut de comprendre ce qu'il vote»* entre celles, plus affirmées, des parlementaires aguerris et celles, plus «autorisées», *des députés professeurs* de médecine ou juristes formés dans les grands corps de l'Etat.

«La tolérance et l'écoute mutuelle»

«Ce qui concerne notre société, a t-il déclaré, *ne peut pas être, ne doit pas être la seule affaire des spécialistes.* (...) *C'est au contraire là que doit se situer le vrai travail politique. C'est là que, pour le citoyen, la politique retrouvera sa place fondamentale.»*

M. Dinet ne cache pas que ce texte sur la bioéthique et la qualité du débat qui prévaut à son examen l'ont rassuré *sur* l'exercice de son mandat de député. Maire de Vannes-le-Chatel, une *petite commune de cinq cent* vingt habitants, conseiller général depuis 1978, il lui est souvent arrivé, depuis son élection, de s'interroger sur l'utilité de sa fonction. *«J'étais déçu et surpris de constater que le plus souvent l'Assemblée nationale était un lieu où l'on ne débattait pas»*, explique-t-il.

Lorsque les trois projets de loi sur la bioéthique ont été déposés, M. Dinet a *demandé*, sans se faire trop d'illusions, à être membre de la commission spéciale chargée de les examiner. Le sujet le passionnait, mais il pensait alors que le groupe socialiste lui préférerait un député moins obscur. Surprise, il n'y avait que quelques rares candidatures... et la sienne fut retenue. Pendant plusieurs semaines, il a assisté aux séances de travail, sans jamais intervenir dans les débats. Il y a découvert que sur un sujet de société aussi important *«la politique pouvait se vivre autrement, dans la tolérance et l'écoute mutuelle». «Ce qui se discute là*, ajoute-t-il, *correspond vraiment aux préoccupations des gens. C'est comme cela qu'on réconciliera le terrain et la politique.»*

Pour M. Dinet, cette expérience suffirait aujourd'hui à justifier son engagement de parlementaire. Et c'est une véritable profession de foi qu'il est venu livrer, vendredi soir, dans l'hémicycle : *«J'ai écouté, j'ai entendu, j'ai lu, j'ai mieux compris, j'ai parfois bondi, j'ai réfléchi, j'ai confronté mon opinion à celle des autres, j'ai changé d'avis parfois, j'ai appris.»*

P. R.-D.

Le mousquetaire assagi

Un jour de juin 1988, M. Jacques Chirac a rendu un immense service à M. Jacques Toubon. Il l'a congédié sans ménagement de la fonction de secrétaire général du *RPR qu'il occupait depuis quatre* ans. Ce «désaveu» du président du mouvement gaulliste à l'encontre de celui qui le servait presque aveuglément a brutalement rendu M. Toubon à lui-même.

Depuis qu'en 1971 M. Chirac avait remarqué, à la Fondation Claude Pompidou, ce jeune sous-préfet sorti de l'ENA cinq ans plus tôt et l'avait appelé à son cabinet de ministre chargé des relations *avec le Parlement, M. Toubon était* la voix de son maître. Il l'avait suivi partout. Au ministère de l'agriculture, au Rassemblement pour la République, dont il devient, en 1977, le délégué aux élections puis, un an plus tard, le secrétaire général adjoint. Son enthousiasme effréné n'a d'égal que sa force de travail, deux qualités appréciées par le chef des gaullistes, même si, entre les deux hommes, le vouvoiement reste de rigueur.

Jacques Toubon aime Jacques Chirac et le dit. Tellement même qu'il en fait sourire. Comme lors de ce congrès du mouvement gaulliste, en janvier 1982 à Toulouse, où, se laissant un peu emporter, le député de Paris présente son mentor comme *«la lumière qui guide nos pas...»*. La gauche est au pouvoir *«pour deux ans au maximum»*, prédit alors M. Toubon, qui, avec d'autres jeunes «mousquetaires» de l'opposition – MM. Philippe Séguin, Charles Millon, François d'Aubert, – s'efforce, à l'Assemblée nationale, de précipiter sa chute en livrant des batailles d'amendements sur tous les grands textes de la législature.

Les socialistes restent au pouvoir, mais la fidélité paie et, en 1984, M. Toubon est nommé secrétaire général du RPR. Deux ans plus tard, *lorsque les législatives* de 1986 donnent enfin raison à *ses prévisions*, il ajoute à cette fonction celle de président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. C'est trop, *même pour celui qui affirme que*, s'il devenait un jour *«plus puissant que la moyenne des hommes d'Etat»* sa première tâche serait de *«réformer le calendrier et de créer la journée de trente-six heures»*. D'autant que le député s'efforce en plus, depuis 1983, d'assumer son mandat de maire du treizième arrondissement de Paris...

L'année 1988 se charge de donner à M. Toubon un repos qu'il se refusait à prendre. M. Alain Juppé le remplace au secrétariat général du RPR, et la victoire de la gauche le ramène dans l'opposition à l'Assemblée. Il garde pour lui ses états d'âme et entreprend alors d'écouter enfin sa propre voix, *aidé en cela par son épouse*. *«Je me suis dépouillé peu à peu de mon personnage RPR»*, note-t-il aujourd'hui.

Des interventions denses

Cet affranchissement lui fait du bien. La boulimie qu'il déployait dans l'appareil du parti, il la met *désormais au service de quelques grands sujets de société :* la lutte contre la drogue, dont il a vécu les ravages dans son proche entourage; la justice et la bioéthique. Le député polémiste des années 1981-1984 cède alors la place à *un parlementaire rigoureux qui*, sur le code pénal, les écoutes téléphoniques ou la réforme de la Constitution, argumente, propose, construit.

Ses interventions, fruit d'une *réflexion qu'il mène* au sein de ses propres groupes de travail composés de magistrats, de hauts fonctionnaires, de responsables associatifs, de médecins ou de juristes, gagnent en densité. On l'entend moins dans les émissions politiques, et plus dans les colloques et les séminaires. La qualité de ses interventions dans le débat sur la bioéthique, *pour lequel il se passionne* depuis trois ans, témoigne particulièrement de cette évolution. *«J'ai découvert que toutes ces rencontres, toutes ces confrontations, me servaient d'abord à moi»*, observe-t-il. Il n'y pas d'âge pour la majorité politique. Jacques Toubon a cinquante et un ans.

PASCALE ROBERT-DIARD

La motion de censure n'ayant pas obtenu la majorité requise

Le projet de budget pour 1993 est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale

La motion de censure, déposée par l'opposition en réponse à l'engagement de responsabilité du gouvernement, n'ayant recueilli, lundi 23 novembre, que 257 voix, alors que la majorité requise s'établissait à 286, le projet de loi de finances pour 1993 est considéré comme adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale. Anticipant sur le débat qui doit être consacré, mercredi, aux échanges commerciaux, notamment *agricoles, prévus dans le* cadre du GATT, le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a renouvelé son appel en faveur d'*«un large mouvement de cohésion nationale»*, afin que *«la France, unie et résolue, refuse les abus d'un libéralisme sauvage»*.

Compte tenu de la décision des députés communistes, annoncée une semaine auparavant, de ne pas voter la motion déposée par les groupes de la droite et du centre en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, cette censure devait être sans surprise. Elle ne fut qu'un exercice obligé – l'opposition ne pouvant se résoudre, à quatre mois des élections législatives, à laisser passer sans vote le projet de budget de 1993, – ne donnant lieu qu'à un débat répétitif par rapport aux arguments échangés depuis le début, le 20 octobre, de la discussion budgétaire.

Seul, le premier ministre a su saisir cette occasion pour officialiser, devant la représentation nationale, les propos qu'il avait tenus, dans la Nièvre, puis à la télévision, au cours du week-end précédent, sur le compromis agricole conclu entre les Etats-Unis et la Commission des Communautés européennes (*le Monde* du 24 novembre). Après avoir confirmé l'organisation, mercredi 25 novembre, d'un débat, suivi d'un vote, sur ce sujet, à l'Assemblée nationale, M. Pierre Bérégovoy a affirmé : *«Dans cette épreuve, je ne me sens pas isolé, ni en France ni en Europe. Ce serait faire injure à la grandeur de notre pays que de croire ou de laisser croire que nous n'avons le choix qu'entre l'abandon ou l'isolement. Face aux difficultés qui jalonnent l'histoire, il existe toujours une donnée qui change tout : la volonté mise au service d'une cause que l'on sait juste. Tel est l'état d'esprit qui anime le gouvernement.»*

«L'impuissance de l'Etat»

Deux mois après le référendum sur la ratification du traité de Maastricht, le chef du gouvernement n'entend pas cantonner le débat à l'avenir des agriculteurs, ni même à celui du monde rural. *«Il s'agit de montrer que l'Europe n'est pas l'éteignoir des intérêts nationaux, mais, au contraire, l'instrument de leur défense à l'heure des grands ensembles*, a-t-il dit. *C'est pourquoi un large mouvement de cohésion nationale est indispensable. Il commence ici même. Il doit se poursuivre dans le pays.»* Anticipant sur la déclaration qu'il sera amené à faire, mercredi, devant le Parlement, le premier ministre a estimé qu'il ne lui paraissait *«pas opportun d'ouvrir une crise qui serait préjudiciable aux intérêts du pays»*.

Auparavant, les porte-parole des cinq groupes constitués à l'Assemblée nationale s'étaient contentés de reproduire les arguments maintes fois échangés lors de la discussion budgétaire. Seuls parmi les responsables de l'opposition, MM. Jacques Chirac et Edouard Balladur avaient d'ailleurs jugé utile de faire le déplacement pour apporter leur soutien à Mme Françoise de Panafieu (RPR, Paris) lorsque celle-ci a décrit *«l'impuissance d'un Etat à assurer ses missions»*. Et alors que MM. Jean Le Garrec (PS, Nord) et Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) se disputaient le mérite des améliorations obtenues par rapport au projet de loi de finances initial, MM. Gilbert Gantier (UDF, Paris) et Michel Jacquemin (UDC, Doubs) ont dressé un bilan sans nuance des douze dernières années.

Dans un registre tout aussi répétitif, le premier ministre a alors réaffirmé que les critiques de l'opposition sur les dépenses de l'Etat, l'ampleur du déficit ou les prévisions concernant les grands équilibres étaient sans fondement. Sa seule concession a porté sur le chômage, cette *«zone d'ombre de la situation française»*, comme *«de tous les pays industrialisés»*. *«Notre politique pour l'emploi organise l'ensemble du budget, car elle est sa ligne directrice»*, a affirmé M. Bérégovoy. *«Il faut mieux partager le travail pour pouvoir rompre avec l'idée que la compétitivité se gagne systématiquement contre l'emploi*, a-t-il déclaré. *C'est le défi de cette décennie.»*

JEAN-LOUIS SAUX

L'analyse du scrutin

La motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Charles Millon (UDF), Bernard Pons (RPR), Jacques Barrot (UDC) et quatre-vingt-cinq de leurs collègues, au terme de l'examen du projet de loi de finances pour 1993, n'a recueilli que 257 voix. La majorité requise s'établissait à 286.

Ont voté pour :

– 119 RPR sur 125 ; n'ont pas participé au scrutin MM. Pierre de Bénouville (Paris), René Couveinhes (Hérault), Xavier Dugoin (Essonne), Christian Estrosi (Alpes-Maritimes), Roland Nungesser (Val-de-Marne) et Jean-Luc Reitzer (Haut-Rhin) ;

– 88 UDF sur 88 ;

– 40 UDC sur 40 ;

– 11 non-inscrits sur 24 : M. Léon Bertrand (Guyane), Mme Martine Daugreilh (Alpes-Maritimes), MM. Jean-Michel Dubernard (Rhône), Alexandre Léontieff (Polynésie française), Michel Noir (Rhône), Alexis Pota (la Réunion), Jean Royer (Indre-et-Loire), Maurice Sergheraert (Nord), Christian Spiller (Vosges), Mme Marie-France Stirbois (Eure-et-Loir), M. André Thien Ah Koon (la Réunion).

Par rapport à la dernière motion de censure, présentée le 26 octobre après l'examen de la première partie du projet de loi de finances consacrée aux recettes budgétaires et qui avait recueilli 261 voix, six députés RPR ont fait défaut (MM. Couveinhes, Dugoin, Estrosi, Nungesser, Raoult et Reitzer), souvent en raison de difficultés de transport. Deux députés non inscrits, en revanche, se sont ajoutés à la liste des censeurs : Mme Daugreilh et M. Léontieff.

POLITIQUE

Au conseil municipal de Lyon

M. Noir affirme qu'« il n'y a pas eu d'argent des sociétés de Pierre Botton » dans sa campagne de 1989

Après un ordre du jour très rapidement épuisé, la réunion du conseil municipal de Lyon, lundi 23 novembre, a été consacrée à l'affaire Botton, le gendre et l'ancien directeur de campagne de M. Michel Noir. Le maire de Lyon a affirmé qu'il n'y avait pas eu *« d'argent des sociétés de M. Botton dans le financement »* de sa campagne électorale de 1989. La méthode utilisée par certains conseillers pour défendre le maire et dénoncer les articles de presse a laissé apparaître des fissures au sein de la majorité municipale.

LYON

de notre bureau régional

Le 20 novembre, interrogé au journal de 20 heures sur TF 1, M. Michel Noir s'était refusé à *« entrer dans le jeu des démentis »*. Lundi soir, au conseil municipal, il a néanmoins affirmé qu'il *« n'y a pas eu d'argent des sociétés de Pierre Botton dans le financement de* [sa] *campagne »* pour les élections municipales de mars 1989. M. Noir a, une nouvelle fois, mis en cause les journalistes qui *« s'érigent en procureurs »*, citant nommément deux collaborateurs du *Monde* et signalant à l'assistance la présence de l'un d'eux sur les bancs de la presse de la salle du conseil. Il a dénoncé *« l'ignoble syllogisme »* entretenu, selon lui, par le chef de file des socialistes lyonnais, M. Gérard Collomb : *« Pierre Botton a des problèmes financiers. Pierre Botton n'est plus auprès de Michel Noir, alors on le présente comme son directeur de campagne »*, a expliqué le maire de Lyon, qui s'est déclaré *« triste de la forme du débat »*, *« ni digne ni républicain »*.

M. Collomb avait déclaré que *« derrière Michel Noir et le discours sur la morale, c'était donc Pierre Botton qui tirait les ficelles. Pierre Botton et sa conception cynique d'une vie où tout s'achète, à commencer par cette notoriété médiatique qui doit* [vous] *emmener aux sommets du pouvoir »*.

Le chef de file des socialistes lyonnais a demandé que le maire de Lyon sollicite un vote à bulletin secret, afin de vérifier qu'il conservait *« la confiance de l'assemblée »*. Il n'a pas été suivi, mais les propos d'un conseiller RPR, M. André Bourgogne, ont quelque peu troublé les rangs de la majorité. *« C'est en mon nom propre que je voulais intervenir, c'est au nom du mouvement* [le RPR] *que je le ferai »*, a-t-il prévenu.

Il a raconté comment, peu avant la séance, le chef de cabinet du maire de Lyon lui avait transmis la déclaration de M. Claude Estier, président du groupe socialiste du Sénat, accusant M. Alain Mérieux, président-directeur général de l'Institut Mérieux, mais aussi président du RPR du Rhône, de *« faux témoignage »* lors de son audition devant la commission d'enquête de la Haute Assemblée sur la transfusion sanguine *(lire par ailleurs)*. *« Je dirai à vos estafettes qu'elles resteront sur leur faim. (...) J'estime que le procédé de vouloir me mettre dans l'embarras est déplorable »*, a commenté M. Bourgogne.

« Tir à vue »

Puis il s'est situé sur un terrain *« cité abondamment »* par le maire de Lyon, celui de la Résistance. *« N'y a-t-il pas là, Monsieur le maire*, a dit M. Bourgogne, *ce qu'il faut de grandeur et de simplicité, de vérité et d'authenticité pour extraire la politique de la gangue dans laquelle elle s'enfonce, et nous ramener au service de la cité, sans jamais songer à en tirer un profit personnel, une gloire éphémère, sans jamais songer à la transformer en un pugilat destructeur ? C'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens et, dans l'instant, l'ensemble des Lyonnais. »* M. André Soulier, député européen (PR), a alors souhaité que le maire de Lyon s'explique sur l'attitude de son chef de cabinet. *« Est-il vrai que, dans votre entourage, on se plaise à de telles pressions ? »*, a-t-il demandé.

M. Noir a réaffirmé sa solidarité avec M. Mérieux, malgré *« quelques adversités politiques temporaires »*, et a demandé à M. Bourgogne, qui en a pris acte, de *« ne pas mal interpréter »* la communication des dépêches concernant l'Institut Mérieux. Cependant, les interventions de MM. Collomb, Bourgogne et Soulier ont provoqué une vive réaction d'un des proches de M. Noir, M. Jean-Michel Dubernard, député (ex-RPR). Celui-ci s'est emporté contre les *« hypocrisies »* et les *« médiocrités »* des trois orateurs, les qualifiant de *« microbes »* qu'on trouve dans des *« conduits nauséabonds »*.

Deux autres adjoints ont pris la parole pour soutenir le maire. M. Henry Chabert, député européen (ex-RPR), a voulu montrer que la carrière politique de M. Noir, sa *« légitimité »* ne tient en rien à des effets médiatiques et que c'est pour *« une question d'éthique »* que M. Pierre Botton *« avait été éliminé de l'équipe municipale »*. *« Nous n'avions pas la même conception de l'argent »*, a précisé M. Chabert. Quant à M. Alain Jakubowicz, adjoint (sans étiquette) au respect des droits, il a surtout fustigé *« le tir à vue »* de journalistes *« moins privilégiés »* qui en *« jalousent »* d'autres.

« Pierre Botton a-t-il inscrit unilatéralement le nom de Michel Noir sur un billet d'avion pour Las Vegas ? a demandé M. Jakubowicz. *Peu importe que l'intéressé, alors ministre de la République, ait été, à la même date, en voyage officiel en Turquie. »* Pour l'avocat, une seule motivation justifie cette *« battue »* : *« Viser Pierre Botton, mais atteindre Michel Noir. »*

A la fin de cette intervention, comme à la fin de celle de M. Noir, certains élus RPR et la plupart de ceux de l'UDF ne se sont pas joints aux applaudissements venus des rangs de la majorité.

BRUNO CAUSSE

M. Charasse annonce qu'il va engager des actions en justice

M. Michel Charasse, ancien ministre du budget, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, indique, dans un communiqué remis à la presse lundi 23 novembre, que, *« indigné par les imputations portant atteinte à son honneur qui sont actuellement répercutées quotidiennement par la presse, par certains journalistes et, selon des journaux, par M. Pierre Botton et son entourage »*, il a *« chargé son conseil, le bâtonnier Gilles-Jean Portejoie, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, d'engager les actions en justice pour obtenir les condamnations et les dommages et intérêts qui s'imposent »*.

M. Charasse *« rappelle que les règles de la loi fiscale lui interdisent de s'exprimer publiquement sur la situation fiscale d'un contribuable, même si celui-ci en a révélé ou en a fait révéler une partie »*, mais précise *« qu'il s'exprimera sur les faits qu'il connaît si les juridictions qui vont être saisies le délient du secret fiscal ou décident de l'entendre à huis clos »*.

Affirmant que *« tout au long de l'exercice de ses fonctions il n'a jamais manqué à l'honneur ni à la loi dans la conduite des vérifications fiscales »*, M. Charasse estime qu'il n'est pas supportable que, *« au motif de chercher à transporter une banale affaire financière concernant des sociétés privées sur un terrain politique, où elle n'a rien à y faire, on salisse la réputation d'un homme qui n'a jamais failli à ses obligations ministérielles »*.

[Certains des délits reprochés à M. Pierre Botton ont pour origine une enquête fiscale aujourd'hui versée au dossier de l'instruction dans laquelle l'homme d'affaires lyonnais est inculpé et écroué. Sa révélation dans les colonnes du *Monde* du 18 novembre faisait état des « largesses » de M. Botton envers des journalistes, notamment de TF 1.]

Interrogée sur Europe 1

Mme Dufoix n'exclut pas que M. Trager ait participé au financement de l'une de ses campagnes électorales

Répondant aux questions de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1, mardi 24 novembre, Mme Georgina Dufoix, mise en cause à plusieurs reprises par M. René Trager à propos de financements politiques occultes (*le Monde* du 21 novembre), n'a pas exclu que l'industriel nantais ait participé au financement de l'une de ses campagnes électorales. Elle a également reconnu qu'elle l'avait rencontré.

Depuis plusieurs mois, M. Trager affirme qu'il est allé en Suisse toucher une commission de deux millions de francs pour le compte du ministère des affaires sociales, fin 1985 et début 1986. Il précise qu'il a rencontré Mme Dufoix à plusieurs reprises, notamment lors d'une réunion au ministère des affaires sociales pour mettre au point certains détails concernant la remise des fonds. Et ajoute enfin qu'une partie au moins de l'argent a servi à financer la campagne électorale de Mme Dufoix, candidate dans le Gard lors des législatives de mars 1986.

Sur Europe 1, l'ancien ministre a reconnu qu'elle avait fait une campagne électorale en 1986 *« assez coûteuse »* et qu'il y avait *« donc eu des financements »*. *« Que Trager ait participé à cette campagne, c'est dans le domaine des choses possibles et il n'a certainement pas été le seul »*, a-t-elle ajouté. Mme Dufoix confie cependant qu'elle doit encore retrouver les documents permettant de *« vérifier si Trager a financé une partie de* [sa] *campagne et sur quels fonds »*.

Mme Dufoix a également admis qu'elle avait rencontré M. Trager. *« Je l'ai rencontré une fois dans un restaurant où j'ai pris un café avec d'autres collaborateurs »*, a-t-elle dit. Cette brève rencontre aurait eu lieu après mars 1986. Comme elle l'avait fait dans l'entretien qu'elle nous avait accordé la semaine dernière (*le Monde* du 21 novembre), Mme Dufoix a précisé qu'elle n'avait jamais rencontré l'homme d'affaires nantais lorsqu'elle était ministre.

Cette mise au point fait suite aux propos de René Trager, publiés lundi 23 novembre par *Le Figaro*. L'homme d'affaires y affirmait notamment : *« Ma première rencontre avec Georgina Dufoix a eu lieu après mars 1986. C'était un déjeuner dans une brasserie proche de sa permanence électorale. (...) Nous étions quatre autour de la table : Georgina Dufoix, Michel Maurice* [ex-conseiller et proche collaborateur de Mme Dufoix], *un responsable de la santé de Loire-Atlantique et moi. »* M. Trager ajoutait : *« En fait, la discussion n'a porté que sur les besoins d'argent pour les financements électoraux de Mme Dufoix. »*

Après la demande de levée de l'immunité parlementaire de l'ancien maire d'Angoulême

L'instruction de l'affaire Boucheron pourrait être accélérée

Après la demande de levée de l'immunité parlementaire de *M. Jean-Michel Boucheron*, ancien maire (PS) d'Angoulême et député non inscrit, formulée le 10 novembre par le parquet général de Bordeaux, l'instruction de l'affaire pourrait s'accélérer sur les deux principaux dossiers dans lesquels il est impliqué : l'extension de la station d'épuration de La Couronne (Charente) et la construction et le contrat d'entretien d'une usine de traitement des ordures ménagères pour le Syndicat intercommunal du Grand Angoulême (SIGA), présidé par M. Boucheron.

BORDEAUX

de notre correspondante

Dans l'affaire de la station d'épuration comme dans celle de l'usine de traitement des ordures ménagères, M. Jean-Michel Boucheron est soupçonné d'avoir bénéficié des largesses des entreprises adjudicataires des marchés par le biais de surfacturations et de prestations fictives encaissées par des sociétés écrans : SEPC à Bordeaux et International Contact à Paris. SEPC est dirigée par M. Gabaude, soupçonné d'être au centre d'un réseau de fausses factures s'étendant à tout le Sud-Ouest. International Contact est dirigé par Mme Pascale de Varga, dont le nom apparaît à plusieurs reprises dans les méandres de l'affaire Boucheron.

Initialement instruits à Angoulême, ces deux dossiers ont été confiés, en vertu du privilège de juridiction, à la chambre d'accusation de Bordeaux en juillet et août. Le marché de la station d'épuration de La Couronne aurait été faussé pour évincer un concurrent, la Lyonnaise des eaux, et favoriser une entente entre deux filiales de la CGE sur des prix anormalement élevés. L'entreprise adjudicataire OTV aurait ainsi surfacturé la construction pour plus de 3 millions de francs. Une *« commission »* en liquide de 800 000 francs aurait ensuite été versée à la SEPC de M. Michel Gabaude, qui se serait chargé de la *« répartition »*.

Le 13 juin, M. Gabaude a été inculpé dans ce dossier d'abus de biens sociaux et de faux et usage de faux. Il a été incarcéré durant quelques jours avant d'être remis en liberté sur décision de la chambre d'accusation de Bordeaux. Dans le cas de l'usine de traitement d'ordures ménagères, l'actuel maire d'Angoulême, M. Georges Chavanes, dont les révélations sont à l'origine de l'information, affirme que les détournements seraient *« de l'ordre de 60 millions de francs »*. Toujours selon lui, les études et la construction de l'usine d'incinération ont été surévaluées. En outre, le contrat d'entretien passé pour quinze ans en janvier 1986 avec la société Streichenberger contient *« une clause occulte prévoyant le versement d'une commission représentant 5 % du montant total du coût de fonctionnement de l'usine »* à International Contact, présidé par Mme Pascale de Varga.

« Faire le ménage »

Désormais, les juges bordelais examinent donc cinq volets de l'affaire Boucheron. Outre les dossiers de la station d'épuration et de l'usine de traitement des ordures ménagères, la chambre d'accusation de Bordeaux était déjà saisie de l'affaire du Centre international des techniques d'expression locale (CITEL). Président de cet organisme, M. Boucheron a été inculpé le 12 mars d'abus de confiance et d'ingérence par Mme Léotin, en charge de l'instruction. Le même magistrat examine aussi le dossier de l'OFRES, un organisme chargé de réaliser un bulletin municipal angoumoisin et qui aurait pu servir de *« tirelire »* à l'élu local. Enfin, un autre magistrat bordelais, Mme Piot, est chargée du dossier SEPC, la *société dirigée par* M. Michel Gabaude.

Les précédentes inculpations de M. Boucheron, à Bordeaux et à Paris, étaient intervenues durant les intersessions parlementaires. Attendre jusqu'au 20 décembre, fin de la session actuelle, n'aurait sans doute guère retardé le cours de la justice. Les magistrats ont donc voulu symboliquement marquer leur intention d'accélérer le dossier. Aux yeux de M. Chavanes, la demande de levée de l'immunité parlementaire *« est plutôt une façon, pour le pouvoir, de signifier qu'il veut faire le ménage »*.

GINETTE DE MATHA

□ **Les cotes de popularité de MM. Mitterrand et Bérégovoy en baisse de deux points.** – Le baromètre mensuel IFOP-*le Journal du dimanche* fait apparaître une baisse de deux points des cotes de popularité de MM. Mitterrand et Bérégovoy. 29 % des personnes interrogées se disent satisfaites du président de la République contre 31 % le mois dernier, 59 % s'estimant mécontentes, chiffre sans changement. Pour M. Bérégovoy, l'indice de satisfaction passe de 35 % à 33 %, le pourcentage des mécontents restant de 41 %. L'enquête a été menée du 29 octobre au 7 novembre auprès de mille huit cent soixante-dix-neuf personnes.

L'affaire du sang contaminé

La prudente lenteur du Sénat

Le Sénat devait désigner, mardi 24 novembre, la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution mettant en accusation devant la Haute Cour M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé dans l'affaire du sang contaminé. En raison du temps pris par les sénateurs pour engager la procédure, il n'est pas sûr que celle-ci puisse être achevée avant la fin de la session parlementaire.

« Il faut savoir suivre avec patience la Constitution, respecter les étapes de la procédure. » Ce sage principe est de M. René Monory, qui souhaite le voir appliquer à la mise en accusation, par le Parlement, des anciens ministres socialistes devant la Haute Cour. Le moins que l'on puisse dire est que le Sénat, qu'il préside, l'applique à la lettre.

Dès le jeudi 15 octobre, au lendemain du rejet par le bureau de l'Assemblée nationale de la proposition du RPR mettant en accusation M. Laurent Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, et de celle de l'UDF ne visant que les deux derniers, M. Claude Huriet, sénateur centriste de Meurthe-et-Moselle, qui fut le rapporteur de la commission d'enquête du Sénat sur *« la crise du système transfusionnel français »*, regrettait cette décision en déclarant : *« Il n'est pas possible que la justice s'arrête en chemin. »* M. Huriet attendit pourtant trois semaines pour saisir, le jeudi 5 novembre, les présidents des groupes de la majorité sénatoriale d'une proposition de résolution mettant en accusation l'ancien ministre des affaires sociales et l'ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Depuis, le mouvement ne s'est pas accéléré. Ce n'est que sept jours après, le jeudi 12 novembre, que la droite du palais du Luxembourg a déposé son projet de résolution, qui accusait aussi l'ancien premier ministre. Le bureau du Sénat ne s'est réuni que le mardi 17 novembre pour examiner ce texte, et l'approuver. Certes, dès le lendemain, la conférence des présidents fixait la date de l'élection de la commission *ad hoc*, qui, en vertu du règlement, doit étudier cette proposition de résolution. Mais cette élection ne devait avoir lieu que le mardi 24 novembre.

Tout est loin d'être terminé. Il faut que cette commission désigne son bureau et son rapporteur, puis qu'elle examine la validité de la demande d'accusation.

Si la majorité sénatoriale veut, comme l'affirment certains de ses membres influents, transmettre le dossier à l'Assemblée nationale au début du mois de décembre, il va lui falloir changer de rythme. Car après le travail de la commission il lui faudra se prononcer en séance publique. Or les jours commencent à être comptés. Constitutionnellement, la session parlementaire sera close le 20 décembre. Si l'Assemblée nationale n'a pas besoin de réunir son bureau pour examiner la demande, elle devra, elle aussi, créer une commission *ad hoc* avant d'organiser un vote en séance publique.

Si les députés manquent de temps, ils risquent d'être enfermés dans un grave dilemme : soit ils votent conforme la mise en accusation adoptée par le Sénat, alors même que non seulement les socialistes mais une partie de la droite la jugent inacceptable dans sa formulation actuelle ; soit ils se lancent dans une procédure de navette. Si celle-ci n'est pas achevée avant la fin de la session, la droite pourra accuser les socialistes de refuser, dans les faits, l'envoi de leurs anciens ministres devant la Haute Cour. Ils seraient, une fois encore, piégés.

Th. B.

M. Claude Estier (PS) accuse M. Alain Mérieux de « faux témoignage »

M. Claude Estier, président du groupe socialiste au Sénat, a annoncé, lundi 23 novembre, son intention de poursuivre M. Alain Mérieux, président-directeur général de l'Institut Mérieux, et par ailleurs président de la fédération RPR du Rhône, pour *« faux témoignage »* devant la commission d'enquête du Sénat sur la transfusion sanguine. M. Estier a rappelé que, le 21 avril 1991, M. Alain Mérieux avait déclaré, devant cette commission, que sa société n'était pas concernée par la contamination des hémophiles alors que, dans son édition datée 1er-2 novembre, *le Monde* a révélé que l'Institut Mérieux avait exporté des produits sanguins non chauffés et non testés.

« M. Mérieux a confirmé au journal le Monde *les faits révélés par le journal qui sont en contradiction avec ce qu'il avait dit devant la commission d'enquête*, a déclaré M. Estier. *Cela s'appelle purement et simplement un faux témoignage. »* Estimant que ces faits, *« d'une extrême gravité »*, montrent que dans l'affaire du sang contaminé *« il n'y a pas que la responsabilité des politiques »*, M. Estier a indiqué qu'il avait demandé à M. René Monory, président du Sénat, *« de réunir dans les meilleurs délais le bureau du Sénat pour qu'il statue sur cette affaire mettant en cause le fonctionnement même, à travers la commission d'enquête, de l'institution parlementaire »*.

Dans un communiqué publié le même jour, M. Alain Mérieux a aussitôt réagi aux accusations de M. Estier pour faire part de *« sa stupéfaction »*. *« M. Estier*, a-t-il affirmé, *a sans doute oublié l'objet même du rapport qu'indique expressément son intitulé : enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme. C'est bien évidemment dans ce cadre français que s'est placée mon intervention. Dans ce domaine, je rappelle que l'Institut Mérieux ne peut intervenir sur le marché français et que pour ces produits, réservés à l'exportation, il a toujours agi en vertu des autorisations accordées sur dossier par les autorités françaises. Le ministère de la santé et sa direction de la pharmacie et du médicament, maîtres des visas d'exportation, ont donc toujours connu cette activité dont il est évident que je n'aurais pu la taire si elle avait été abordée. »*

M. Fabius demande au garde des sceaux d'engager des poursuites contre « Minute-la France »

M. Laurent Fabius a demandé au ministre de la justice, M. Michel Vauzelle, d'engager des poursuites contre l'hebdomadaire *Minute-la France*, pour la couverture du numéro daté 4-9 novembre, qui le représentait en vampire, les mains couvertes du sang des victimes de l'affaire de la transfusion (*le Monde du 6 novembre*). *Mis en cause en* tant qu'ancien premier ministre, M. Fabius ne peut déclencher lui-même l'action en justice. C'est au garde des sceaux qu'il incombe de le faire.

Le motif retenu est celui de la diffamation, la caricature de l'hebdomadaire d'extrême droite, proche du Front national, attribuant au premier secrétaire du PS un rôle criminel dans l'affaire du sang. Le fait que ce dessin emprunte au style de la presse antisémite d'avant-guerre pourrait justifier, selon l'entourage de M. Fabius, que soit invoquée la législation réprimant l'incitation à la haine raciale, mais il n'est pas certain qu'elle puisse l'être en l'absence de propos explicitement racistes dans le titre accompagnant le dessin ou dans l'article auquel il renvoie.

SOCIÉTÉ

Selon un rapport confidentiel du ministère de la défense

Les principaux programmes d'armement coûteront 622 milliards de francs entre 1992 et 1997

Au cours des cinq prochaines années, les dépenses d'armement militaire devraient se monter à 622 milliards de francs, selon un rapport confidentiel du ministère de la défense qui fait apparaître un renversement de la tendance observée depuis plusieurs décennies : la dissuasion nucléaire va subir des coupes claires tandis que le développement des moyens classiques et spatiaux sera limité par les coûts.

Au profit d'une programmation militaire qui prévoit d'allouer à *l'équipement nucléaire, classique et* spatial des armées françaises 308 milliards de francs entre 1992 et 1994 et 314 milliards de francs entre 1995 et 1997, le ministère de la défense a analysé les différents coûts – au terme de leur réalisation – des principaux systèmes d'armes retenus. Ce travail figure dans un document interne (et non rendu public, car il est classifié) au ministère de la défense. Il donne une idée de l'ampleur des projets en question, dans la mesure où les évaluations sont des coûts dits « budgétaires » ou totaux, incluant les études, le développement et la production en série de l'ensemble des matériels jusqu'à la mise en service. D'une manière générale, ce sont les dépenses consacrées à la dissuasion nucléaire qui doivent subir des coupes claires, et les dépenses d'armement classique et spatial qui devraient enregistrer des hausses variables selon les catégories. Cela renverse une tendance observée depuis plusieurs décennies.

Ainsi, entre 1992 et 1997, la dissuasion nucléaire, avec un total de 135,4 milliards de francs, connaîtra une érosion progressive de ses crédits, de 6,6 % en moyenne d'une année sur l'autre. C'est l'indice le plus évident que l'arme nucléaire n'a plus la même priorité qu'autrefois. Pour autant, sur le long terme, qui dépasse la durée de la seule programmation, les projets concernés entraînent des dépenses considérables.

C'est le cas pour les quatre sous-marins lance-missiles stratégiques, dits de nouvelle génération, de la classe du *Triomphant*, qui seront livrés entre 1995 et 2005 à la marine. C'est un programme de quelque 81,5 milliards de francs, dont 33,6 milliards au compte des seules années 1992-1997. A ces coûts, il convient d'en ajouter d'autres, non négligeables.

En premier lieu, il s'agira de construire trois lots de, chacun, seize missiles M.5 embarqués par ces sous-marins (une des quatre unités est, à tour de rôle, en entretien à la base de l'Ile-Longue, de sorte que, seules, les trois autres, en permanence à la mer, ont besoin d'être armées de missiles M.5 capables de lancer six têtes nucléaires chacun à plus de 6 000 kilomètres de distance) pour un coût global de 38,5 milliards de francs. Entre 1992 et 1997, il est prévu de consacrer 6,6 milliards de francs à cette opération. En second lieu, il est nécessaire, avant la mise en service de la série *Triomphant*, de moderniser l'armement des cinq sous-marins actuels avec des missiles M.45 (qui emportent, chacun, *six têtes avec des performances* accrues par rapport à celles des missiles M.4 aujourd'hui en service) pour plus de 19,6 milliards de francs. Cette rénovation est en cours depuis plusieurs années et, à ce jour, lui ont été consacrés quelque 12 milliards de francs.

L'espace, une priorité budgétaire

En matière nucléaire encore, le document du ministère de la *défense laisse le choix ouvert sur la* succession en 2005 des missiles S.3D enterrés dans le plateau d'Albion (en haute Provence) et sur celle des missiles aéroportés ASMP qui arment les avions Mirage-IV et Mirage-2000-N. La décision sur la *panoplie censée les remplacer* devra être arrêtée vers 1995.

A propos de l'espace militaire, les crédits engagés entre 1992 et 1997 devraient s'élever à 85,2 milliards de francs, avec une progression moyenne de 3 % d'une année *sur l'autre. L'espace, sous le double* angle du renseignement et de la communication, est devenu une priorité pour les armées, de la volonté même de M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

C'est le cas du programme *Hélios-1 – deux satellites pour la* reconnaissance optique par temps clair – auquel collaborent l'Italie et l'Espagne (à hauteur respectivement de 14 et 7 %) et pour le compte duquel la France prévoit un besoin de financement de 7,7 milliards de francs. A la fin de 1991, les dépenses engagées par la France ont été de 3,8 milliards de francs. Au début du siècle prochain devrait être mis en place le système Hélios-2 – quatre satellites d'observation infra-rouge par tous temps – pour lequel 310 millions de francs devraient être réservés dès le projet de budget 1993.

Pour les transmissions militaires par satellites, la France a lancé le programme Syracuse – quatre satellites couvrant un tiers de la surface du globe et dont deux sont déjà sur orbite – pour un coût de 9,9 milliards de francs.

D'autres projets, moins avancés, existent pour deux satellites d'observation radar baptisés Osiris, avec une participation internationale à *hauteur* de 75 %, et pour deux autres satellites de renseignement électromagnétique, dénommés *Zenon. Mais ces projets ne* verraient pas le jour avant 2002.

L'Atlantique-2 arrêté à vingt-huit exemplaires

Dans l'ordre du renseignement *sur le champ de bataille, le* document ministériel fait état de deux autres programmes : le système Horizon – quatre hélicoptères Super-Puma porteurs d'un radar couvrant jusqu'à 150 kilomètres de distance – pour un coût global de 860 millions de francs et le système Sarigue – un avion long-courrier DC-8 pour la recherche électromagnétique – qui sera commandé en 1993 et livré après 1997 pour quelque 1 280 millions de francs.

C'est aussi dans cette catégorie d'armes, destinées au renseignement et à la communication, qu'apparaît le programme Atlantique-2 portant sur l'acquisition de vingt-huit avions de surveillance maritime dotés de moyens très sophistiqués de transmissions et de torpilles ou de missiles anti-navires. A la fin de 1997, vingt et un de ces appareils auront été livrés à la marine. Le programme a été jugé si cher qu'il est arrêté à vingt-huit avions (au lieu de quarante-deux à l'origine) pour un coût global de pas moins 24,2 milliards de francs.

En matière de forces aéromaritimes, la programmation, avec un montant total de 75,6 milliards de francs prévus entre 1992 et 1997, bénéficie de la plus forte hausse des crédits alloués à la défense : 5,5 % d'augmentation régulière, en *moyenne, d'une année sur l'autre.* Ce qui contredit l'impression généralement ressentie par de nombreux marins, pour qui, des trois armées et de la gendarmerie, c'est la marine nationale qui aura été la plus sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Le programme de porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* est de loin le principal investissement, puisqu'il est estimé à 17,2 milliards de francs (sans le groupe aérien des quarante avions qu'il est prévu d'y embarquer). A la fin de 1991, près de 4,3 milliards ont déjà été dépensés. Le *Charles-de-Gaulle*, s'il est la pièce maîtresse du dispositif, ne supprime pas le besoin d'autres navires. De ce point de vue, la marine a commandé six frégates de la classe *La Fayette*, pour un montant total de 9,6 milliards de francs. Elle a dû limiter à six le nombre de ses sous-marins nucléaires d'attaque (de la classe *Améthyste*), au lieu des huit prévus, en leur consacrant à terme un budget global de 16,2 milliards de francs environ : à ce jour, près de 11,5 milliards de francs ont été dépensés.

170 milliards de francs pour le Rafale

S'agissant des opérations aéroterrestres, le document du ministère de la défense fait le point sur le sort des projets engagés, notamment l'avion Rafale et le char Leclerc. Avec un montant total de 188 milliards de francs attribués entre 1992 et 1997, ce secteur particulier connaît une hausse moyenne de ses dépenses de 1,9 % d'une année sur l'autre.

Pour le Rafale, il est spécifié que l'armée de l'air doit en commander deux cent trente-quatre exemplaires, et la marine quatre-vingt-six. C'est un programme – y compris les coûts propres au radar RBE et au réacteur M-88 – qui approche les 170 milliards de francs, soit 29,7 milliards de francs pour le développement (l'autofinancement imposé aux constructeurs n'étant pas compté) et 140,1 milliards de francs pour la production. A la fin de 1991, près de 12 milliards de francs avaient été dépensés pour ce qui concerne la part de l'État. Les livraisons commenceront en 1996-1997 avec, tant pour la marine que pour l'armée de l'air, leurs deux premiers avions.

De même, pour le char Leclerc, l'armée de terre a dû fixer à six cent cinquante le total de ses commandes. C'est la moitié de ce qu'elle avait imaginé au début. Pour autant, le programme demeure onéreux : il doit atteindre, toutes dépenses confondues et pour le char seul, 46 milliards de francs.

Restent deux autres programmes *majeurs d'hélicoptères qui intéressent* l'armée de terre comme la marine. Il s'agit, d'une part, du projet Tigre/Gerfaut d'un hélicoptère anti-chars et anti-hélicoptères, produit en coopération avec l'Allemagne, et, d'autre part, du projet NH-90 d'un hélicoptère moyen et lourd, conçu avec l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.

Prévu pour être commandé à raison de cent quarante « machines » pour la version anti-chars et à soixante-quinze autres pour la version anti-hélicoptères, le Tigre/Gerfaut engage, pour la seule France, un investissement global de 41 milliards de francs. L'avenir de ce programme demeure en suspens. En effet, l'Allemagne, qui envisageait d'acheter deux cent douze hélicoptères en version anti-chars, semble vouloir revenir sur ses besoins, pour des considérations budgétaires mais aussi pour des raisons militaires qui tiennent à une nouvelle analyse de la menace éventuelle. Le partenaire de la France pourrait, dans ces conditions, changer son *fusil* d'épaule et se contenter de cent quarante « machines » dans une version se rapprochant de l'hélicoptère anti-hélicoptères.

Enfin, pour le NH-90, l'armée de terre française projette l'achat de cent soixante *exemplaires* (pour le transport tactique), et la marine celui de soixante (pour la lutte anti-navires et anti-sous-marine). Non compris les parts revenant à chacun de ses trois associés européens et au consortium industriel *Eurocopter qui fabrique* le NH-90, la France évalue à près de 4 680 millions de francs sa participation au seul coût du développement de l'hélicoptère.

J. I.

4,6 milliards pour les Mirage-2000-5

Selon un document interne au ministère de la défense, l'armée de l'air française a prévu, sous la réserve que le contrat de Taïwan sera exécuté, de rénover trente-sept de ses actuels Mirage-2000 DA (défense aérienne) – parmi les plus anciens – sur le modèle des Mirage-2000-5 destinés à l'exportation. *Le coût de cette opération* pour le budget de la France est de 4 610 millions de francs (valeur 1992) selon le même document.

En 1994, une première com*mande porterait sur quinze* avions, quinze autres en 1995 et les sept derniers en 1996. Dès le budget de l'an prochain, un premier crédit de 69 millions de francs sera consacré au coût du développement nécessité par *la rénovation à mi-vie opération*nelle des Mirage-2000 DA de l'armée de l'air française pour en faire des appareils comparables au Mirage-2000-5 taïwanais. Il s'agit, avec la même cellule qui serait débarrassée de son radar actuel RDM et qui serait remise en état, d'y monter le radar multicibles RDY et les missiles air-air MICA qui équipent la version Mirage-2000-5.

L' « architecte » industriel de l'opération est le groupe Dassault, le radar est de Thomson et les missiles sont de Matra.

Dans le document du ministère de la défense, il est indiqué *que l'adoption de cette « amélioration »* des Mirage-2000 français est *« une référence pour les clients »* à l'exportation. Le Mirage-2000-5 pourra être livré à l'étranger à partir de 1995. L'armée de l'air française recevrait *ses quinze premiers* appareils en 1997, les vingt-deux autres après cette date.

La « patate chaude »

Suite de la première page

Faute d'avoir, à l'époque, fait les choix qui s'imposaient depuis des lustres, la France est en 1992 dans la situation d'un pays dont le renouvellement, ou la modernisation, de la panoplie militaire excède ses revenus. 1993 sera, sans aucun doute, l'année de la vérité pour les armées. Quel qu'il sera, le gouvernement français devra trancher, et cela en une période marquée par l'apparition de nouveaux risques dans le monde, à commencer par la fragilité des Etats en Europe et la montée en puissance, ailleurs, de pays gagnés par la prolifération des armes. La gauche au pouvoir a eu l'occasion d'arbitrer. Mais pas suffisamment ou pas toujours à bon escient.

Déjà, des responsables de la droite, indignés par la perspective que la programmation militaire ne soit pas le sujet d'un grand débat au Parlement, accusent les socialistes de se désintéresser de la question en laissant une « patate chaude » – de celles dont on ne sait pas trop comment se débarrasser – entre les mains de ceux qui devront, quoi qu'il arrive, arrêter les prochaines décisions.

JACQUES ISNARD

Les syndicats appellent à des manifestations

A l'appel des syndicats, des manifestations de protestation contre les suppressions d'emplois sont organisées dans les établissements de la défense, avec notamment une journée nationale, mercredi 25 novembre. Du 16 au 21 novembre, la CGT a lancé une semaine d'action touchant le secteur de l'armement et, plus spécialement, l'aéronautique. *Le 25 novembre, FO*, la CGC et la CFTC prévoient de mobiliser les salariés de l'armement à travers des arrêts de travail et des défilés à Paris mais aussi en province (à Bordeaux, Bourges, Nantes, Cannes, Marseille, Tarbes, Toulouse, Pau ou Saint-Nazaire). La CFDT a aussi appelé au développement de l'action, *« sans a priori, ni exclusion »*.

Depuis dix ans, selon la CGT, deux cents établissements ont été fermés par la défense et 34 000 emplois ont été supprimés. La crise s'est aggravée avec les annonces par le gouvernement d'un plan « Armées 2000 », qui prévoit la fermeture de nombreuses installations militaires et la dissolution de garnisons.

REPÈRES

CIRCULATION

Polémique au Conseil de Paris à propos des embouteillages

Une vive polémique a opposé, lundi 23 novembre, au Conseil de Paris, M. Jacques Chirac, maire de la capitale, à M. Pierre Verbrugghe, préfet de police, au sujet des embouteillages du 18 novembre dernier et des enlèvements, le lendemain, de véhicules abandonnés sur la chaussée par certains conducteurs. M. Chirac ayant mis en cause les responsables de la police, le préfet a jugé ces critiques *« injustes et méprisantes »*. Un échange de propos assez vifs s'en est ensuivi. M. Verbrugghe a indiqué que, le 18 novembre, vingt membres des forces de l'ordre avaient été blessés au cours de la manifestation des agriculteurs, et que les personnels affectés à la circulation – trois cents gardiens de la paix – avaient travaillé ce soir-là bien au-delà de leurs horaires normaux. Les conseillers de Paris ont adopté un vœu demandant que l'on exonère les propriétaires des voitures enlevées le 19 novembre du paiement de la contravention et des frais d'enlèvement. M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et conseiller de Paris, avait lui-même demandé à la préfecture de police, dès le 20 novembre, de *« faire preuve de bienveillance »*. Finalement M. Verbrugghe a promis que ses services feraient leur possible pour ne pas pénaliser les automobilistes de bonne foi.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le permis passe à douze points le 1er décembre

Les deux décrets modifiant la réglementation sur le permis à points et les limitations de vitesse des poids-lourds sont parus au *Journal officiel* du mardi 24 novembre. Ils doivent entrer en vigueur le 1er décembre. Le capital initial, pour les conducteurs n'ayant pas perdu de points, est porté à douze points, au lieu de six depuis le 1er juillet dernier. Le nombre de points affecté le 30 novembre à chaque permis de conduire sera multiplié par deux. Le barème des retraits de points est quasiment doublé par rapport à la réglementation initiale. Une modulation de un à quatre points est créée pour les cas de dépassement des vitesses autorisées. Un retrait d'un point est instauré pour le chevauchement d'une ligne continue et le maintien dangereux des feux de route.

FAITS DIVERS

Enquête difficile après la profanation des tombes musulmanes de Mulhouse

Après la profanation, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre, de cinquante-huit stèles musulmanes au cimetière militaire de Mulhouse (*le Monde* du 24 novembre), le parquet de Mulhouse a ouvert, lundi 23, une information judiciaire, mais, devant le faible nombre d'indices, l'enquête s'annonce difficile. Le conseil municipal de la ville a décidé l'organisation d'une manifestation dans le cimetière *dimanche prochain, 29 novembre.*

Ministre de l'intérieur, M. Paul Quilès a parlé de cette profanation comme d'*« un acte odieux et lâche »* et demandé aux musulmans de France de *« ne pas céder aux provocations »*. M. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, a condamné *« la lâcheté et l'impiété »* des auteurs de cette action et dénoncé *« les récentes et haineuses campagnes de presse antireligieuses »*. Quant à M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France, dans un télégramme à M. Boubakeur, il a assuré la communauté musulmane de sa *« solidarité »*.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Plus de cinq ans et demi après l'assassinat de l'avocat d'origine algérienne

Le juge d'instruction a rendu un non-lieu dans l'affaire Mecili

Plus de cinq ans et demi *après l'assassinat* à Paris d'Ali Mecili, avocat français d'origine algérienne et opposant au régime d'Alger, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Gilles Rivière, a rendu, vendredi 20 novembre, une ordonnance de non-lieu, suivant ainsi les réquisitions du parquet. Le principal suspect dans cette *affaire*, un ressortissant algérien lié à la sécurité militaire, se trouve en Algérie, d'où il ne peut être extradé. Mᵉ Antoine Comte, avocat de Mᵐᵉ Annie *Mecili, a immédiatement* annoncé que sa cliente faisait appel de cette décision, ajoutant : *« Nous ne sommes pas comptables de la raison d'Etat. »*

Combattant des droits de l'homme, œuvrant à un regroupement des diverses oppositions démocratiques algériennes, Ali Mecili avait été assassiné de trois balles, le 7 avril 1987, dans l'entrée de son immeuble, boulevard Saint-Michel à Paris. Le principal suspect, Abdelmalek Amellou, avait été expulsé de Paris un mois plus tard vers l'Algérie, en vertu de la procédure d'« urgence absolue » à l'issue de sa garde à vue. Un arrêté d'expulsion avait également été pris contre Fatima Beliali, sa concubine. Les deux arrêtés avaient été signés le 12 juin 1987, pendant la cohabitation, sur instructions du ministère de l'intérieur, dirigé alors par MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, respectivement ministre et ministre délégué.

M. *Hocine Aït Ahmed, un des* chefs historiques du FLN, *aujourd'hui dans l'opposition à la tête du* Front des forces socialistes (FFS), *avait accusé les « services spéciaux »* algériens d'avoir commandité *l'assassinat. Ali Mecili,* exilé en France depuis 1965, était le *porte-parole d'Aït Ahmed. A l'époque* de son assassinat, il tentait *d'organiser un rapprochement* entre ce dernier et M. Ahmed Ben Bella, l'ancien président de la République algérienne.

Une information judiciaire fut *ouverte à Paris et confiée au juge* d'instruction parisien Françoise Canivet-Beuzit, relayée ensuite par M. Rivière. Le 28 mars 1988, ce dernier adressait une commission rogatoire internationale demandant aux autorités algériennes de procéder à différentes vérifications et d'entendre différentes personnes considérées comme suspectes, notamment Abdelmalek Amellou.

« La justice s'efface »

Les autorités algériennes ont toujours répondu que leurs recherches s'étaient avérées *« vaines et infructueuses »*, déplorant le *« caractère imprécis des éléments fournis, basés sur des suppositions et allégations très vagues et impossibles à vérifier faute d'éléments concrets »*. Les avocats de Mᵐᵉ Mecili ont ensuite demandé au juge d'instruction de procéder à des vérifications et d'interroger plusieurs personnes, dont le frère d'Amellou. De source judiciaire, on affirme que ces investigations et interrogatoires n'ont rien apporté de nouveau.

Veuve de l'opposant algérien, Annie Mecili avait déposé une plainte pour *« forfaiture et attentat aux libertés individuelles »*, visant les raisons d'opportunité politique de cette expulsion. Elle fut instruite par le juge Roger Ribault, qui avait estimé que le préfet de police de Paris en 1987, M. Jean Paolini, qui avait organisé l'expulsion, était susceptible d'être mis en cause. Or, un préfet ne pouvant être poursuivi que devant une juridiction préalablement désignée par la chambre criminelle de la Cour de cassation, celle-ci avait désigné la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, qui, en octobre, a rendu un non-lieu.

Commentant le non-lieu requis par le parquet de Paris et finalement *rendu par le juge Rivière,* Mᵉ Comte a déclaré : *« La France de 1992 ne veut même pas de ce procès-croupion que les complices des assassins de Ben Barka avaient dû affronter. A cette époque-là, le chef de l'Etat avait dit : « Il faut que la justice passe. » Aujourd'hui, au plus haut niveau de l'Etat, on pense qu'il faut que la justice s'efface. »*

POINT DE VUE

Le scandale du silence

par Annie Mecili

AVOCAT français d'origine *algérienne, défenseur des* droits de l'homme et *opposant au régime en place en* Algérie, André-Ali Mecili a été *assassiné le 7 avril 1987 à Paris.* Le 10 juin 1987, un dénommé *Malek Amellou a été interpellé par* la brigade criminelle alors que de nombreux éléments, notamment un ordre de mission de la Sécurité militaire algérienne, le désignaient comme ayant vraisemblablement participé à cet assassinat. Pourtant, dès le 11 juin 1987, son expulsion a été préparée dans le plus grand secret et, le 14 juin, il a regagné Alger avec les honneurs *dus à sa mission.*

Haute Cour, jury d'honneur ou justice ordinaire, comment juger de la culpabilité et de la responsabilité de ceux qui ont sciemment soustrait à l'action de la justice l'auteur présumé de l'assassinat et nous ont ainsi privés, mes enfants et moi-même, de notre droit à un procès équitable ? Comment ne *pas qualifier cette expulsion en* urgence absolue que rien ne justi*fiait – sinon le souci de protéger et* de mettre à l'abri le principal suspect *– de crime de forfaiture au* sens de l'article 183 du code *pénal ?*

Ces questions ne seront pas posées. Il n'y sera donc jamais répondu.

C'est d'abord la cour d'appel de Lyon qui, dans un arrêt du 27 octobre 1992, a tranché en déclarant ma plainte irrecevable : *« Annie Mecili ne saurait prétendre avoir personnellement souffert d'un préjudice causé par les infractions alléguées. »* Bien au contraire, la forfaiture commise par ceux qui ont procédé à l'expulsion, *« à la supposer établie, n'aurait causé de préjudice direct et personnel qu'à Malek Amellou »* – c'est-à-dire à l'assassin présumé lui-même ! C'est ensuite le parquet du tribunal de Paris qui, toutes « affaires » cessantes, met la touche finale au *déni de justice en requérant un* non-lieu, que le juge d'instruction s'empresse de rendre.

La victime n'est donc pas toujours celle qui croit l'être, du *moins selon la cour d'appel de* Lyon. Il est surtout des scandales qui ne payent pas, des scandales sur lesquels toute la classe politique, de la gauche à la droite, s'accorde pour faire silence. L'affaire Mecili est de ceux-là et, hors les *amis fidèles, nul ne s'indignera* d'un non-lieu qui met un terme à la *recherche de la vérité.* L'Algérie saura gré à la France de lui offrir en prime, avec les crédits dont elle a besoin, la clôture de l'affaire Mecili.

La raison d'Etat vient de gagner, la justice et la *démocratie* ont perdu.

► **Mme Annie Mecili est la veuve d'Ali Mecili.**

POLICE

Opposant les « Parisiens » aux « provinciaux »

Une scission affecte le syndicat majoritaire chez les inspecteurs de police

La campagne des élections professionnelles continue de *remodeler le paysage syndical* policier. Après la scission apparue chez les gardiens de la paix parisiens de la FASP (*le Monde* du 17 octobre), les inspecteurs *sont à leur tour divisés par des* affrontements entre « Parisiens » et « provinciaux ». Créée fin octobre par des syndicalistes de l'Ile-de-France, l'Union natio*nale autonome des policiers en* civil (UNAPC) fait concurrence au syndicat majoritaire chez les inspecteurs, le Syndicat national autonome des personnels en civil (SNAPC). Celui-ci a déposé une plainte en référé contre son concurrent, jeudi 12 novembre, au tribunal d'instance de Paris, pour « contrefaçon » de sigle.

La salle Alphonse-Bertillon du 36 quai des Orfèvres, fief de la police judiciaire parisienne, a connu deux réunions d'inspecteurs au cours du mois de novembre : celle de l'UNAPC a fait salle comble avec une centaine de participants ; celle du SNAPC a réuni une assistance moins nombreuse et s'est soldée par des échanges assez vifs entre M. Alain Brillet, secrétaire général du syndicat majoritaire, et des contradicteurs parisiens. Le patronage de Bertillon, « père » français de l'anthropométrie judiciaire, n'est pas de trop pour démêler les éléments d'un différend qui ravive les traditionnelles rivalités entre la capitale et la province.

Vingt ans plus tôt, les syndicats parisiens et provinciaux d'inspecteurs s'étaient réunis au sein du SNAPC, créé sous la pression d'une réforme de la police nationale qui supprimait formellement le dualisme entre préfecture de police de Paris et Sûreté nationale (province). C'est aujourd'hui un autre mouvement de réforme – mêlant transposition à la police de l'accord Durafour du 24 février 1990 sur la fonction publique et ébauche d'une refonte des corps et carrières – qui provoque la fronde d'une part importante des « Parisiens ».

Ayant des analyses divergentes sur les conséquences de ce mouvement de réforme, le SNAPC et l'UNAPC se disputent les suffrages des inspecteurs franciliens. Un enjeu électoral à la mesure des gros bataillons d'inspecteurs travaillant en région parisienne (environ 7 000 sur les 15 500 policiers composant ce corps).

Aux yeux de M. Michel Michau, créateur de l'UNAPC après sa récente exclusion du syndicat majoritaire (*le Monde* du 17 octobre), les arbitrages gouvernementaux rendus sur cette réforme à la mi-septembre lèsent *« les intérêts des inspecteurs affectés en Ile-de-France et dans les grandes zones urbaines »*. La fusion des grades d'inspecteur et d'inspecteur principal, explique-t-il en substance, ira de pair avec une *« carrière plane »* avantageant les policiers qui ont déjà obtenu leur mutation en province, au détriment de leurs jeunes collègues effectuant leur purgatoire dans les commissariats de la région parisienne.

L'équilibre du corps

L'équilibre du corps – jusqu'alors, les inspecteurs promus au grade de principal devaient accepter un poste dans les régions déficitaires en personnel, dont l'Ile-de-France – s'en trouverait bouleversé.

A la tête du SNAPC, M. Brillet déplore le *« déficit d'information »* dont ont souffert, sur ces questions, les inspecteurs d'une région Ile-de-France qui regroupe plus de 40 % des adhérents et qui a été dirigée jusqu'en octobre par M. Michel Michau. Animant depuis lors une vingtaine de réunions dans des services de la région, M. Brillet a pris son bâton de pèlerin pour répondre aux *« inquiétudes réelles ou imaginaires »* de ses collègues.

« La défense du corps des inspecteurs, qu'ils soient de la préfecture de police de Paris, de l'Ile-de-France ou de la province, nécessite l'union au sein d'un syndicat largement majoritaire, explique le dirigeant du SNAPC. *Elle ne passe pas par un syndicalisme ultra-régional et ultra-catégoriel. »* Le dépouillement des élections chez les inspecteurs interviendra trois jours avant Noël. Nul doute que, du côté des « civils » comme de la « tenue », l'avent sera marqué par les divisions et les surenchères.

ÉRICH INCIYAN

« Couvre-feu » à Cuers

Le maire d'une petite ville de Provence déclare la guerre à la toxicomanie et à la délinquance.

NICE

de notre correspondant régional

Les petites communes ne sont plus épargnées par les problèmes de délinquance et de toxicomanie qui affectent les centres urbains. A Cuers, commune semi-rurale de 8 000 habitants, à une vingtaine de kilomètres de Toulon (Var), le maire, M. Jean-Charles Salphati (RPR), *vient de prendre plusieurs* mesures dissuasives pour tenter *« d'éradiquer le mal »*. *La plus spectaculaire : la fermeture* des six débits de boissons de la localité dès *20 h 30.*

« Cela ne pouvait plus durer. » Maire depuis 1985 – son élection a mis un terme à soixante ans de gestion de gauche –, M. Jean-Charles Salphati, notaire de son état, avoue qu'il a pris *« un peu peur »* devant la recrudescence des délits et, surtout, le développement des affaires de drogue dans sa commune. Alors, il a réuni ses adjoints et, en concertation avec le chef de la brigade locale de gendarmerie, il s'est résolu à sévir. Outre la fermeture précoce des six cafés, il *a décidé* la création d'une fourrière municipale *« afin de lutter contre les équipées sauvages de jeunes désœuvrés à bord de voitures sur la place du village »* et l'installation de deux caméras de surveillance à infrarouge dans le centre-ville.

« Depuis deux ans, explique M. Salphati, *la situation n'a cessé de se dégrader. Les vols se sont multipliés en même temps que le vandalisme et les actes de violence. Mais le plus grave est que la toxicomanie touche de plus en plus de jeunes. »* La brigade de huit gendarmes est débordée et les quatre policiers municipaux *(« l'œil et l'oreille du maire »)* n'ont aucun moyen d'action.

En peu de temps, *il est vrai*, Cuers, gros bourg viticole connu pour ses excellents crus de côtes de Provence, a changé de visage et perdu sa tranquillité. L'achèvement récent de l'autoroute A 57, Toulon-Le Cannet-des-Maures, et la construction d'un important échangeur au nord de la commune ont été à l'origine d'une profonde mutation économique et sociale. De nombreuses entreprises artisanales se sont installées, des zones d'habitation nouvelles ont été créées. Entre les deux derniers *recensements, la population* a augmenté de près de 22 %. Cette expansion n'a pas apporté, pour autant, la prospérité générale. Le taux de chômage (environ 12 %) se situe dans la moyenne du département et on *recense* sur la commune plus de deux cents Rmistes. Principaux exclus : les enfants des six cents travailleurs d'origine maghrébine – en majorité marocains – employés dans les exploitations agricoles ou les entreprises locales de bâtiment et de travaux publics. *Généralement* sous-qualifiés, ils n'ont pas pu profiter des emplois créés.

« Ces beurs, en proie au mal de vivre, composent, à 80 %, les bandes de jeunes qui se sont formées ces dernières années, précise le maire de Cuers. *Ils se sont habitués à ne pas travailler et à fréquenter les bars. »* De là à leur imputer tous les méfaits commis sur la commune il y a un pas que M. Salphati se garde de franchir. *« Mais,* observe-t-il, *la petite délinquance, la pire pour la population, peut instiller le rejet... »* Les gendarmes soulignent, au demeurant, *« qu'il y a beaucoup de délinquance de passage »*. Quoi qu'il en soit, les Cuersois éprouvent *« un fort sentiment d'insécurité »*, comme s'en fait l'écho un assureur de la commune, M. Hugues Texeire. Dans un village, les *rumeurs* enflent vite. Mais les réalités ne sont pas vraiment roses. Dans *la seule année 1991, on a dénombré*, à Cuers et dans la commune voisine de Pierrefeu *(4 500 habitants) qui constituent* la circonscription de gendarmerie, pas moins d'une *centaine de vols de véhicules*. Une vague de neuf cambriolages, en septembre et octobre, *a, d'autre part, mis les forces de l'ordre sur* les dents. Leur auteur, un toxicomane de *vingt-quatre ans, originaire de l'Isère,* a fini par être identifié et arrêté.

« Nettoyer le centre-ville »

La situation a été jugée suffisamment *inquiétante* pour que soit lancée, le 31 octobre, une opération « coup de poing » de *grande envergure* associant la gendarmerie et les douanes. Visant plus spécialement le tra*fic de drogue, elle avait été, manifestement,* éventée et n'a pas donné les résultats *escomptés. Bilan : 250 grammes de résine* de cannabis saisis chez un particulier. Treize *personnes ont été interpellées mais deux* seulement ont fait l'objet de procédures pour *infraction à la législation sur les stupéfiants.* La commune est-elle devenue, comme l'assure M. Salphati, *« une plaque tournante de la drogue »* ? Cette assertion n'a pas été vérifiée, pas plus que l'affirmation selon laquelle le collège de Cuers (sept cents élèves) serait « contaminé ».

« Bien que nous soyons très vigilants, témoigne le principal, M. René Dauphin, *nous n'avons rien constaté de tel. Les problèmes de discipline, en revanche, se sont beaucoup aggravés. »* Quelle efficacité peuvent avoir les mesures prises par le maire de Cuers ? A-t-on jamais vu qu'en cassant le thermomètre on ait fait baisser la température ? *« J'agis avec les moyens dont je dispose,* plaide M. Salphati. *Aux beurs qui me reprochent de ne rien faire pour eux,* ajoute-t-il, *je réponds qu'ils n'ont qu'à s'intégrer. La loi est la même pour tous. »* Mais il convient qu'il ne fera, au mieux, *« que déplacer le problème »*. Sur les six cafés condamnés à une extinction des feux dès 20 h 30, il n'y en a, en réalité, que trois à être réellement touchés. Les autres tiraient déjà leurs rideaux en tout début de soirée.

Les trois « victimes », le *Commerce*, le Diplomate et l'Univers, alignés, dans la même rue, sur une cinquantaine de mètres, près de la mairie, crient, naturellement, à *« l'abus de pouvoir »*. Tous les trois accueillent la même clientèle de noctambules dont une grande majorité sont d'origine maghrébine. Manque de chance : en une quinzaine de jours, il y a peu, trois bagarres ont éclaté devant ces établissements, dont une s'est terminée à coups de couteau. Aussi bien, le maire de Cuers précise-t-il, dans son arrêté, que *« la fermeture tardive des débits de boissons favorise une situation susceptible de provoquer des troubles graves à l'ordre public »*. Le patron *du Diplomate, M. Patrick Monetti, auquel sa* passion pour les armes a valu plusieurs *séjours en prison, se sent plus particulière*ment dans le collimateur. Comme ses collègues, il jure, pourtant, qu'il n'accueille aucun toxicomane, mais il se refuse *« à faire le travail des gendarmes. Le maire dit qu'il nous appartient de moraliser nos activités. Vendre de la bière ne serait donc pas moral... »*. Son voisin de l'Univers, M. Robert Beharelle est, lui, désespéré : *« 500 francs de recette, hier, dans toute la journée. Nous n'avons pas, comme les trois autres, des revenus de tabac, de Loto ou de PMU. Si le maire maintient sa décision, nous serons obligés de fermer. »*

M. Salphati, dont l'objectif consiste à *« nettoyer le centre-ville »*, paraît largement approuvé par la population. *« Si tout va bien »*, dans deux mois, il verra à assouplir les *horaires « d'une demi-heure. »* Pas davantage. Seuls quelques jeunes, rencontrés à l'Univers, jugent son initiative *« nulle »*. Plus de parties de billard ou de flipper dans les bars « brimés ». *« C'est le couvre-feu... »*

GUY PORTE

EN BREF

□ **Action commando contre un village de vacances en Haute-Corse.** – Une action commando a été menée, dans la soirée du lundi 23 novembre, contre le village de vacances Marina Corsa de Ghisonaccia (Haute-Corse) dont environ cinquante appartements (sur une centaine) ont été détruits à l'explosif, sans faire de victime. Il était 19 heures lorsqu'une quinzaine d'hommes armés et cagoulés ont fait irruption au domicile du gardien. Celui-ci a été maîtrisé ainsi que son épouse et un ouvrier qui se trouvait sur place. Des membres du commando les ont ensuite enfermés dans un véhicule situé sur une plage voisine. Pendant ce temps, des charges explosives couplées à des bouteilles de gaz étaient réparties en différents endroits de ce complexe touristique exploité par la société italienne Ferrero. Les premières déflagrations se sont produites vers 2 heures. Des inscriptions FNLC (Front national de libération de la Corse) ont été peintes sur les murs des bâtiments.

□ **Un directeur de banque quitte la Corse à la suite de menaces de mort.** – Le directeur de la Société générale de Bastia, M. Gérard Roumat., a quitté la Corse, lundi 23 novembre, après un attentat à la bombe contre son véhicule et plusieurs *« menaces de mort avec injonction de quitter l'île »*, a indiqué, lundi, un communiqué du groupe bancaire. *« A travers les pressions, les intimidations et menaces en tous genres, c'est le devenir même de l'établissement et de son personnel qui est en cause »*, poursuit le communiqué. Soulignant qu'il mettra tout en œuvre *« pour défendre son outil de travail »*, le personnel a observé un mouvement de grève, lundi après-midi.

□ **Attentat contre le palais de justice d'Aix-en-Provence.** – Un attentat à la dynamite a été commis, mardi 24 novembre, vers 2 heures du matin, contre le palais de justice d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). L'explosion, qui n'a pas fait de victime, a causé des dégâts matériels assez importants à l'entrée du bâtiment et soufflé les vitres dans un rayon de 100 mètres.

□ **Licenciement de l'agent qui avait provoqué l'arrêt de la centrale nucléaire de Paluel.** – L'agent de maintenance de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime) qui avait volontairement stoppé, le 15 octobre dernier, les trois tranches de 1 300 mégawatts alors en service (*le Monde* daté 18-19 octobre), a été licencié, lundi 23 novembre, à l'issue de la procédure disciplinaire prévue par le règlement intérieur d'EDF. Employé à Paluel depuis 1986, cet homme de trente-huit ans s'était rendu dans les bâtiments des tranches 1, 3 et 4 pour y actionner les commandes d'arrêt d'urgence. L'arrêt des turbines avait provoqué la coupure de la distribution électrique pendant plusieurs heures.

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

La santé mentale hors les murs

Des malades sur les cimes ou l'expérience de la psychiatrie au grand air

« JE ne supportais plus l'institution, le rôle de « gardien de fous » dans lequel j'étais confiné. » M. Pascal Petitqueux, infirmier psychiatrique au centre hospitalier spécialisé Bel-Air, à Charleville-Mézières (Ardennes), a voulu sortir les malades psychotiques du pavillon D 4 où ils étaient internés depuis cinq, dix ou quinze ans, et s'échapper avec eux. En mai 1984, après avoir inscrit au programme une activité « marche », il emmène en aventure, à 2 500 mètres d'altitude, cinq patients, diagnostiqués schizophrènes, débiles lourds ou légers, des hommes *« avachis les trois quarts de leur temps dans les fauteuils du pavillon, amoindris par les médicaments, (...) coupés de toute sensation corporelle »*.

Huit ans et dix expéditions plus tard, l'infirmier féru des sommets, président depuis le 4 mars 1986 de sa propre association, baptisée « Moi je », tire le bilan d'une expérience qui pourrait être intégrée dans le budget 1993 de l'hôpital de Bel-Air, et donc financée par les deniers publics. *« Au départ, on m'a donné le feu vert,* raconte M. Petitqueux. *Mais rien de plus. »* L'infirmier a démarché de tous côtés pour trouver des fonds, réussissant, malgré les mouvements de recul provoqués au seul énoncé des mots *« maladie mentale »*, à convaincre plusieurs sponsors. Une banque, un studio photo, puis la mairie de Charleville-Mézières, le ministère de la jeunesse et des sports, le conseil général et le Lion's club se sont successivement associés à ces cures thérapeutiques hors du commun. Dernièrement, la Fondation de France a consacré l'ensemble du projet, lui allouant une somme de 30 000 francs qui a permis de financer intégralement l'expédition 1992.



D.R.

Soignants ou soignés, la peur est la même.

Du parc des Ecrins au massif des Abruzzes (Italie) en passant par la Corse, par petits groupes de quatre, cinq ou six, des *« sujets réputés difficiles »* ont grimpé, dans la peur, dans la douleur aussi, des pentes rocheuses et sillonné les neiges des glaciers. Les infirmières et les infirmiers qui les ont accompagnés ont tremblé avec eux. *« Un des problèmes du soignant dans sa relation au malade,* explique M. Petitqueux, *c'est cette tendance à l'hyperprotéger, à l'infantiliser. Or, en montagne, la peur est la même pour tout le monde. »* Dans l'épreuve, les barrières s'effondrent, et les *a priori* avec. Les guides sollicités à chaque expédition ont spontanément *« remis en cause leur diagnostic de la normalité*, raconte l'infirmier. *Outre l'effort de paraître, de se socialiser, fait par les patients, leur dignité face au danger a suscité un grand étonnement chez les professionnels »*.

« Reconstruire une existence »

Quatre *« phases d'évaluation thérapeutique du patient »* sont déclinées : sur une durée de vingt et un jours, ils partent d'abord en randonnée, suivent ensuite des cours d'initiation à l'escalade, puis un entraînement préparatoire à la course sur glacier, font la course, et retournent escalader des falaises. Cette progression dans l'effort, et la répétition pour certains d'entre eux de ces camps d'été, doit leur permettre, selon M. Petitqueux, de *« retrouver la mémoire, des repères de temps, et d'espace, pour reconstruire une existence que la vie linéaire de l'hôpital a effacée »*. Leur traitement chimiothérapique est systématiquement réduit lors des séjours sur les cimes et, depuis le 12 novembre 1985, pour ne pas risquer, après la vie au grand air, *« d'être à nouveau englués dans le quotidien pavillonnaire »*, les patients qui le désirent (au maximum quatre personnes à temps complet), peuvent habiter une maison située à Saint-Marcel, à 15 kilomètres de Charleville-Mézières.

La caméra est depuis 1987 partie intégrante de la thérapie. Les premiers films des expéditions, tournés *en 8 millimètres, ont été montés* selon le vœu des intéressés, chacun conservant les images de son choix. Un reportage, professionnel cette fois, intitulé *la Montagne à la folie*, a été réalisé en 1989 par MM. Claude Andrieux et Dominique Sanfourche pour FR 3.

« L'apport de la vidéo est considérable en tant que précieux témoignage, pour le malade, de la métamorphose de son image », souligne M. Petitqueux dans une présentation écrite de son projet. La projection peut également modifier l'image du psychotique dans le public. A voir ces hommes accrochés aux parois, le souffle coupé, les muscles tremblant, à entendre les guides prodiguer leurs conseils apaisants, le non-initié saluera l'effort accompli, le dépassement de soi, avec ou sans folie.

LAURENCE FOLLÉA

Rénovation

Présent lors du vingt-cinquième congrès de l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) les 13 et 14 novembre à Bourges (Cher), M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a tracé les grandes lignes de sa politique en matière de santé mentale. M. Kouchner a insisté sur le développement de structures « alternatives à l'hospitalisation psychiatrique » dans des lieux « ouverts » adaptés à l'état des malades, « que ces lieux soient sanitaires, sociaux, ou médico-sociaux. »

Plaidant pour les *« psychotiques lourds stabilisés »*, des personnes autonomes dans leur vie quotidienne mais insuffisamment pour bénéficier d'un retour à domicile, et s'insurgeant ensuite contre le fait que des personnes âgées atteintes de troubles démentiels puissent *« finir leurs jours dans des services hospitaliers de psychiatrie »*, le ministre de la santé a assuré que, pour ces deux catégories de malades, un programme expérimental allait être engagé avec la création, *« en dehors des murs des hôpitaux »*, d'*« unités à taille humaine, ne pouvant dépasser trente places, et largement ouvertes sur la cité et l'environnement »*. L'expérience devrait s'appliquer *« en priorité aux hôpitaux privés »*.

Annonçant qu'il avait fait *« expertiser »* par le haut comité de santé publique le rapport du docteur Gérard Massé, demandé en juillet 1991 par M. Bruno Durieux, alors ministre de la santé, sur le développement de la psychiatrie à l'hôpital général, M. Kouchner a formulé quatre priorités : *« changer l'image du malade mental et de la psychiatrie »*, *« améliorer l'adaptation de notre offre de soins aux besoins de la population, promouvoir la recherche clinique et l'évaluation en psychiatrie »*, *« poursuivre activement la rénovation des institutions »*, et, enfin, *« développer la réhabilitation et la réinsertion des malades mentaux dans un environnement social adapté »*.

M. Kouchner souhaite mettre en place un *« programme d'assurance qualité »* des soins, assorti de critères *« évaluant les bonnes pratiques thérapeutiques développées par les équipes »*. Ce programme, à l'étude à l'Agence pour le développement de l'évaluation médicale, devrait fournir *« des recommandations utiles »*, concernant notamment *« la prise en charge au long cours des psychotiques, le traitement des dépressions et (...) le bon usage des neuroleptiques »*. Reste à *« stimuler la recherche clinique »*, selon le ministre de la santé, qui sollicite dans ce domaine un *« rôle accru »* de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), du Centre national de recherches scientifiques (CNRS) et des facultés.

Pour engager *« la rénovation de l'offre de soins »*, le ministre prône, d'une part, *« les alternatives à l'hospitalisation dans le cadre du secteur »*, et encourage, d'autre part, les hôpitaux psychiatriques *« à diversifier leurs prestations en développant un tissu extra-hospitalier »*. Egalement au programme : *« le développement de la psychiatrie de liaison »* dans les services cliniques des hôpitaux généraux et les structures d'hébergement pour les personnes âgées ; *« l'implantation de petites unités de psychiatrie sectorisées dans les hôpitaux généraux »* pour *« assurer une desserte de proximité »* ; et *« la participation des équipes spécialisées en psychiatrie aux urgences générales »*.

Le ministre de la santé a en outre annoncé son ambition de compléter le dispositif institutionnel en créant des *« unités de soins intersectorielles, utilisables par tout ou partie des équipes de psychiatrie concernées dans un même département »*.

L. F.

Le nouveau monde des jongleurs d'atomes

Grâce aux derniers progrès des « nanotechnologies », on pourra bientôt manipuler les atomes comme des briques, ou sculpter les molécules comme de vulgaires morceaux de bois

Une nouvelle révolution scientifique et technologique est en marche. Comment qualifier autrement, en effet, une situation qui amène des scientifiques généralement considérés comme sérieux à prendre au pied de la lettre un « scénario » que le plus imaginatif des auteurs de science-fiction aurait peut-être hésité à envisager ? Se penchant sur l'essor des nanotechnologies, les auteurs d'un rapport publié récemment par l'Office français des techniques avancées (OFTA) (1) ne craignent pas, en effet, d'affirmer que notre capacité d'intervention dans le domaine de l'infiniment petit devient *« équivalente à celle d'une bactérie ou d'un virus qui utilise et transforme la matière molécule par molécule pour assurer sa survie »*.

Sous le nom de nanotechnologies (de nanomètre, ou milliardième de mètre), on regroupe l'ensemble des nouvelles techniques qui permettent d'observer ou d'intervenir à l'échelle de l'atome. Elles ont connu une consécration spectaculaire ces deux dernières années avec, notamment, l'exploit de Donald Eigler qui, dans les laboratoires IBM d'Almaden, à San-José (Californie), réussit, en avril 1990, à inscrire le sigle de son entreprise à l'aide de ... trente-cinq atomes de xénon (un gaz rare). Un an plus tard, le même chercheur réalisait une manipulation plus sérieuse en apparence, et encore plus étonnante : un commutateur électronique dont la pièce mobile est constituée d'un unique atome (*le Monde* du 4 septembre 1991). Aux Etats-Unis, au Japon, en Europe, les chercheurs rivalisent désormais dans la course à l'ultraminiaturisation. Ils savent déjà tracer des traits métalliques d'un seul atome d'épaisseur, et s'efforcent, sans grand succès pour l'instant, de façonner les molécules.

Ce n'est pas un hasard si la percée est venue de l'industrie de l'électronique. Soutenus par un marché sur lequel règne une concurrence féroce, les laboratoires des grandes firmes comme IBM, ATT, ou Hitachi sont, depuis longtemps, à la pointe des recherches en matière de miniaturisation. Sur les circuits intégrés modernes, les transistors ne dépassent pas 20 microns (ou millièmes de millimètre) de côté, et comprennent des éléments inférieurs au micron.

« Une frontière a été brisée »

Ces avancées commencent à entraîner quelques retombées dans d'autres domaines comme la micromécanique. C'est ainsi que des moteurs électriques de dimensions extérieures totales inférieures au millimètre ont pu être construits grâce aux techniques de fabrication des circuits intégrés. Taillés dans des films de silicium ou de céramique, ils présentent encore l'inconvénient de fonctionner dans un plan. Mais cela ne les empêche pas de connaître leurs premiers essais d'application dans, par exemple, le comptage des globules rouges. Certains chercheurs intrépides imaginent déjà ce genre de moteur actionnant des robots microscopiques capables d'aller curer *in situ* des vaisseaux sanguins engorgés.

L'invention du microscope électronique à effet tunnel (ou STM : *scanning tunnelling microscope*) a appliqué une accélération impressionnante à ces recherches. *« En un sens, l'apparition du STM peut être comparée aux premiers pas de Buzz Aldrin et Neil Armstrong sur la Lune en 1969. Dans les deux cas, une frontière a été brisée, et, s'il vivait encore, Hergé pourrait peut-être imaginer une nouvelle aventure de Tintin intitulée : « On a marché sur l'atome »*, s'enthousiasme Christian Joachim, chargé de recherche au CNRS (2), et coordinateur du rapport de l'OFTA sur les nanotechnologies.

Imaginé au début des années 80 par Gerd Binnig et Henrich Rohrer (laboratoire IBM de Zurich, Suisse), qui obtinrent pour cela le prix Nobel de physique 1986 (3), le STM permet en effet de distinguer des détails à l'échelle atomique. *« L'atome qui, jusque-là, n'était qu'une sorte de fantôme, accédait brutalement au statut de réalité tangible »*, dit Christian Joachim. Mieux : ses utilisateurs se sont très vite aperçus que ce remarquable instrument d'observation était aussi, comme l'a brillamment prouvé Donald Eigler, un outil capable d'intervenir dans l'infiniment petit pour manipuler les atomes.

Une telle avancée technologique aurait dû, logiquement, rencontrer un retentissement extraordinaire dans d'autres disciplines. *« Malheureusement, le STM a été desservi par le fait qu'il avait été mis au point par des électroniciens*, souligne Christian Joachim. *On nous disait souvent : oui, bien sûr, vous dessinez avec des atomes. Et alors ? Dans l'esprit de beaucoup, le microscope à effet tunnel était essentiellement destiné aux électroniciens. Tout a changé quand nous avons commencé à pouvoir observer des molécules, des morceaux d'ADN, ou des virus. Une nouvelle barrière qui, pour beaucoup, ne pouvait être franchie par cet appareil, venait de sauter. »*

Le microscope à effet tunnel deviendra-t-il pour autant, demain, l'outil favori d'observation et surtout d'intervention des chimistes et des biologistes ? Dans l'immédiat, et sous sa forme actuelle, certainement pas. Le STM ne peut, en effet, travailler que sur des surfaces de matériaux conducteurs et semi-conducteurs. De plus, reconnaît Christian Joachim, *« il n'est pas encore tout à fait au point pour des usages en biologie. »* Les progrès sont cependant rapides. On a ainsi déjà surmonté le problème du travail sur des matériaux isolants par la mise au point du « microscope à force atomique », ou AFM (*atomic force microscope*), d'un fonctionnement assez proche de celui du STM.

Il n'y a donc aucune raison objective pour que ces instruments ne fassent pas irruption en chimie et en biologie. D'autant plus que, sous d'autres formes, et avec des moyens différents, la course vers la maîtrise de l'infiniment petit est engagée également dans ces disciplines depuis plusieurs années. Les chimistes se transforment désormais en architectes ou en mécaniciens, pour « construire » sur mesure des molécules dotées, de par leur forme, de propriétés particulières. Parallèlement, les biologistes percent les secrets du code génétique qui « programme » les organismes vivants, et arrivent à le modifier pour faire travailler les bactéries à leur profit, modifier les propriétés des plantes, ou tenter de guérir certaines maladies héréditaires. La nature même des objectifs poursuivis par ces chercheurs démontre, s'il en était besoin, l'intérêt que présenterait pour eux la possibilité de « voir » le résultat de leurs travaux avec une résolution qui peut atteindre aujourd'hui 0,05 nanomètres.

Démonter la mécanique du vivant

La double hélice d'ADN mesure deux nanomètres de large et il est donc illusoire d'espérer y observer les gènes dans un futur proche. En attendant, la microscopie électronique à balayage et la « vidéomicroscopie » optique ont déjà permis aux biologistes de percer certains mystères de la « mécanique » du vivant. Ils ont pu élucider ainsi le fonctionnement des flagelles, ces cils vibratiles qui, par exemple, permettent aux spermatozoïdes de se déplacer. Afin de disposer de repères pour mesurer le glissement l'une par rapport à l'autre des « microtubules » parallèles composant ces cils, les chercheurs y ont fixé des billes d'or de 2 nanomètres de diamètre.

Ces flagelles ne sont rien d'autre que *« des micromoteurs biologiques de type linéaire alternatif, dont la source d'énergie, l'adénosine triphospate ou ATP, est chimique »*, lance Jacky Cosson (CNRS, station marine de l'université Paris-VI). On ne saurait exprimer plus clairement l'esprit dans lequel est mené ce genre de recherche : il s'agit de comprendre le fonctionnement du vivant pour utiliser, voire transposer les dispositifs imaginés par la nature. Certains, comme l'Américain Eric Drexler, n'hésitent pas à imaginer que ces flagelles puissent un jour actionner des « nanomachines ». Il faudrait, évidemment, trouver d'abord les « outils » qui serviraient à les fabriquer. A cet égard, estime-t-il, les sites de fixations enzymatiques de protéines pourraient parfaitement servir de « pinces »...

Les chimistes travaillent exactement dans le même esprit. Ils sont déjà capables de synthétiser des molécules qui se déforment, ou dont une partie pivote, comme une bascule d'interrupteur, sous l'action d'un courant électrique ou d'une excitation chimique ou optique. En plaçant des ions (atomes épluchés de leurs électrons) au centre de cryptants, ces *molécules en forme de cage qui valurent* à Jean-Marie Lehn le prix Nobel de chimie 1987, on peut imaginer construire des « nanocomposants » électroniques capables de stocker de l'information. Jean-Marie Lehn a aussi synthétisé des « hélicates », molécules en forme de double hélice, comme l'ADN, et donc susceptibles de présenter, dans certaines conditions, des propriétés proches de celles du support du code génétique. D'autres chimistes viennent de réussir à fabriquer des molécules en forme d'anneaux (cyclodextrines), qu'ils ont enfilées sur des fils moléculaires géants.

Toutes ces manipulations se font « classiquement », en solution, sur un très grand nombre de molécules à la fois à l'aide de procédés qui, souligne Jean-Pierre Launay (université Paul-Sabatier-CNRS, Toulouse), *« restent encore rétifs aux tentatives de systématisation, d'automation, en un mot, de banalisation »*. Mais des essais sont menés, notamment aux Etats-Unis, pour tenter de réaliser des réactions chimiques par manipulation de molécules à l'unité à l'aide du microscope à effet tunnel. Gérald Dujardin (laboratoire de photophysique moléculaire, université Paris-sud Orsay) a ainsi réussi au début de cette année à couper en deux une molécule sur un STM du centre de recherche IBM de Yorktown. Donald Eigler s'efforce, lui, de faire réagir une molécule de monoxyde de carbone et une autre d'oxygène dans un « nanocreuset » fabriqué à l'aide de quelques atomes de platine disposés en cercle.

Coup de poker

« Cela est très difficile. Il faut les pousser l'une contre l'autre avec une certaine force, et la pointe du STM n'est pas très directive. C'est un peu comme quand vous appuyez sur un ballon de football. Cela part très vite dans tous les sens », explique Christian Joachim. Ce qui ne l'empêche pas de rêver à ce qu'une telle technique permettrait de réaliser : *« On pourrait, pourquoi pas, façonner un nanocâble électrique en tirant un fil monoatomique à l'intérieur d'une molécule tubulaire de fullerène. »*

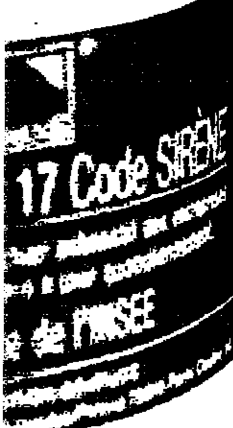
JEAN-PAUL DUFOUR

Lire la suite page 13

(1) *Nanotechnologies et micromachines*, Observatoire français des techniques avancées, Editions Masson, série Arago, 289 pages, octobre 1992.

(2) Directeur du groupe électronique moléculaire au Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales (CEMES, CNRS Toulouse).

(3) Conjointement avec Ernst Ruska, l'un des pères du premier microscope électronique en 1932 (*le Monde* du 17 octobre 1986).



Rouen, héritière de l'urbanisme viking

A partir du IXe siècle, l'autorité et la volonté des premiers ducs normands ont effacé le plan gallo-romain

LES fouilles qui sont menées, depuis 1985, au nord-*ouest et au sud-ouest de la* cathédrale Notre-Dame de Rouen ont permis de retrouver plusieurs siècles de l'histoire du groupe épiscopal et surtout de montrer que le plan récent (jusqu'aux destructions de la dernière *guerre) du centre de la ville était* l'héritier du Rouen viking et non de la ville gallo-romaine.

Lorsque les archéologues conduits par Jacques Le Maho, chargé de recherche au CNRS, ont commencé les fouilles des terrains tout proches du bas de la nef de la cathédrale actuelle (des XIIIe et XIVe *siècles), ils espéraient trouver* les traces des débuts du groupe épiscopal paléochrétien. Ils ont effectivement mis au jour dans la cour d'Albane des éléments d'un sanctuaire édifié en 395-396 selon le plan basilical classique à trois nefs *et conforme à la description* qui en est donnée par saint Victrice, un des premiers évêques de la ville, dans une homélie consignée dans le manuscrit *De Laude Sanctorum*, datant des XIe et XIIe siècles, conservé au monastère de Saint-Gall (Suisse) (*le Monde* du 16 septembre 1987).

Les fouilles ont continué et, en cinq ans, elles ont révélé plusieurs *choses totalement inattendues*. Certes, on est toujours sûr qu'une basilique à trois nefs a été construite tout à la fin du IVe siècle à l'extérieur de la cathédrale actuelle : on en a retrouvé les murs sur 20 mètres de long et 1,50 mètre *de haut sous la cour* d'Albane. *Mais* les archéologues ont identifié, sous la nef de la cathédrale actuelle, une deuxième église (avec son autel et un portique) parallèle à la première puisque orientée est-ouest et datant elle aussi du IVe siècle. En 1987, le site présumé de ce deuxième sanctuaire était en grande partie sous le *bras sud du transept de la cathédrale* actuelle.

Deux églises jumelles : le fait nous étonne, mais il était commun à l'époque. Il s'agissait d'un groupe épiscopal comprenant deux édifices, le premier – la cathédrale au sens moderne du terme – étant destiné aux cérémonies publiques, le second faisant office de basilique «privée» pour l'évêque. Ce fonc*tionnement en parallèle de deux* églises a continué jusqu'au XIe siècle. A Rouen, une cathédrale *romane unique a alors remplacé les* deux édifices qui l'avaient précédée.

Au Ve siècle, tout le quartier, avec les deux églises, est détruit par un incendie. Les maisons font place à des potagers, comme en témoignent les fosses à compost où les débris végétaux, entremêlés avec *des lits de paille pour l'aération*, produisaient le fumier nécessaire à la prospérité des jardins environnants. Mais la basilique est très vite reconstruite et est bientôt dédiée à saint Etienne.

Les clercs deviennent chanoines

Pendant les deux siècles suivants, aucun événement notable ne vient bouleverser le quartier. Au point que les *rues est-ouest et nord-sud* de la ville gallo-romaine sont entretenues et se perpétuent donc. Tout change au début du VIIIe siècle : les clercs attachés au service de la cathédrale, *jusque-là tenus* de vivre en communauté dans la maison de l'évêque, sont désormais autorisés à s'installer dans des maisons individuelles toutes proches de la cathédrale et situées au nord de celle-ci.

Nouveau changement important en 768-769, selon un manuscrit conservé dans les archives départe*mentales. Les clercs deviennent* chanoines du chapitre (autrement dit conseillers de l'archevêque, l'évêché étant devenu archevêché en 744) et sont tenus de vivre en communauté comme des moines : les quarante chanoines gardent leurs maisons *individuelles* pour leurs activités de la journée mais se retrouvent pour le repos nocturne dans un dortoir, pour les repas dans un réfectoire, pour les promenades ou les prières dans un cloître, et ont à leur disposition un chauffoir commun.

De ces installations du VIIIe siècle, on a effectivement retrouvé en 1990 divers vestiges, tous situés au nord de la cathédrale actuelle (jusqu'à la rue Saint-Nicolas), c'est-à-dire au nord de la collégiale Saint-Etienne (l'ancienne basilique), donnée à l'époque aux chanoines. On a mis au jour les trous de poteaux du cloître construit en bois et dont le *côté devait avoir 30 mètres*. Les restes du réfectoire (long au moins de 20 mètres) ont été identifiés car *ils étaient situés – logiquement –* au-dessus d'un cellier voûté et à côté des cuisines encore agrémentées de leurs foyers et de toutes sortes de coquilles de moules, d'huîtres, d'os de porcs, de poulets et autres reliefs. Du chauffoir, on a *mis au jour le foyer qui occupait* le milieu de la pièce. Quant au dortoir, on pense qu'il était classiquement en haut d'un escalier partant de l'église.

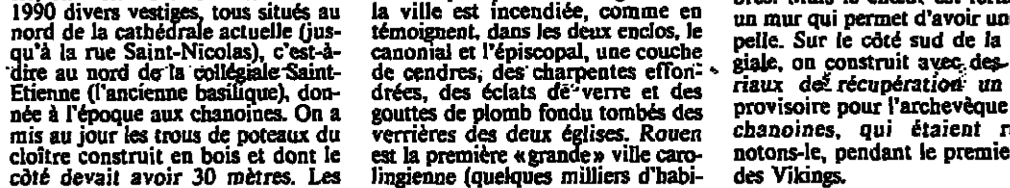
Le destin de la cathédrale du IVe siècle, celle de l'évêque, est mal connu car *elle était située sous la* cathédrale actuelle. Mais on a retrouvé, vers le sud, dépassant l'emprise de la cathédrale actuelle, les traces de plusieurs bâtiments des services épiscopaux : un autre cloître en bois, une hôtellerie, une bibliothèque, une tour des archives, un hôpital (la Madeleine, selon le *nom donné à l'époque à ce genre* d'institution charitable, l'appellation d'Hôtel-Dieu n'apparaissant qu'au XIe siècle) alimenté en eau par un aqueduc partant de la fontaine Notre-Dame, *proche du donjon*, seul élément subsistant actuellement du château des ducs de Normandie.

A la *fin du VIIIe siècle*, les deux groupes de bâtiments, au milieu desquels étaient la collégiale et la cathédrale, occupaient un espace long, du nord au sud, de 250 mètres. *Le nombre des chanoines – et de leurs serviteurs – a peu à peu augmenté.* Il a donc fallu construire de nouvelles maisons et agrandir les jardins potagers fournissant une partie des vivres nécessaires. D'où l'extension vers l'est, sur une centaine de mètres, de l'enclos canonial en 822.

841 : la fin d'un monde...

Tout bascule dans l'horreur en 841 : pour la première fois Rouen est attaquée par les Vikings. Toute la ville est incendiée, comme en témoignent, dans les deux enclos, le canonial et l'épiscopal, une couche de cendres, des charpentes effondrées, des éclats de verre et des gouttes de plomb fondu tombés des verrières *des deux églises. Rouen* est la première «grande» ville carolingienne (quelques milliers d'habitants devaient y vivre, selon l'hypothèse la plus vraisemblable) à être détruite par les Vikings. Avec son exceptionnelle concentration de *clercs séculiers, d'églises et donc de* trésors, elle avait attiré les envahisseurs, *qui avaient compris*, dès leurs premières incursions sur les côtes anglaises, que les églises et les couvents avaient toujours des richesses abondantes à piller.

Après la catastrophe, la collégiale des chanoines est en grande partie abandonnée : les ruines de la nef sont couvertes d'une couche de terre végétale dans laquelle on a retrouvé les traces de racines d'arbres. Mais le chœur est fermé par un mur qui permet d'avoir une chapelle. *Sur le côté sud de la collégiale*, on construit avec des maté*riaux de récupération un logis* provisoire pour l'archevêque et les *chanoines, qui étaient restés*, notons-le, pendant le premier raid des Vikings.



Plan hérité de l'urbanisme viking (au sud de l'actuelle cathédrale, *ce plan a été bouleversé d'abord* par les destructions de la guerre, ensuite par la reconstruction.)

Dès lors, les Vikings reviennent souvent et repartent après s'être fait payer une rançon. *Mais peu à peu* ils prennent l'habitude d'hiverner *sur place, comme on l'apprend dans* les archives. Si bien qu'en 880 Rouen est vide.

...911 : le début du développement

En 911, par le traité de Saint-*Clair-sur-Epte, le chef viking* Rollon reçoit une partie de la Neustrie, qui, dès lors, devient la Normandie. Il fait de Rouen sa capitale. Il rappelle l'archevêque Guy, qui s'était réfugié à Braine (près de Soissons). Contrairement à ses confrères de Saint-Lô, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, Guy revient. Il se soumet complètement à *Rollon et aide* ce dernier à asseoir son pouvoir. Ainsi Rouen *devient-elle une ville refuge* pour les populations menacées par... d'autres Vikings. Les «civils» *affluent aussi bien* à Rouen que dans les campagnes, où des villages *prennent* des noms scandinaves (Criquetot, Lanquetot, Caudebec, Bolbec, etc., en gardent la trace).

Sous la poigne de Rollon et de ses premiers successeurs, Rouen redevient une ville très peuplée et très marchande : elle est le centre d'un grand commerce maritime avec l'Angleterre et la Scandinavie. La ville, bien évidemment, est reconstruite, mais selon un nouveau «cadastre». *Le damier régulier*, commun à la plupart des villes *romaines, est remplacé par des* «lots» en forme de rectangles allongés (200 mètres sur moins de 70 mètres) comme on en a retrouvé à Winchester. A ceci près que le plan de la ville anglaise, dû au roi saxon Alfred le Grand, date de la fin du IXe siècle, alors que celui de Rouen ne remonte qu'aux alentours de *930-940 et est l'œuvre du* deuxième duc de Normandie, Guillaume Longue Epée.

En tout cas, un tracé urbain *rigoureux suppose, tout à la fois*, une autorité forte, une volonté poli*tique déterminée et*... la propriété des terrains. Cette dernière condition était facile à remplir : par simple droit de conquête, le duc normand était propriétaire de tout. Toutefois, il est certain que l'archevêque a récupéré une partie des domaines épiscopal et canonial entre les rues Saint-Romain et du Change qui, l'une et l'autre, *suivent* un tracé dévié pour longer – et ne *pas couper – les domaines épiscopal* et canonial. Une partie seulement, car, au *sud*, l'hôpital de la Madeleine est désormais coupé du groupe épiscopal par la rue du Change et au nord l'enclos des chanoines est isolé du reste par la rue Saint-Romain. Mais les chanoines ne vivent plus en semi-communauté : ils sont dispersés dans la nouvelle ville.

De toute façon, les nouveaux domaines épiscopal et canonial n'ont pas duré longtemps : à partir de 930-940, des artisans ont *«squatté» l'un et l'autre*, achevant de faire de Rouen une ville «moderne»... grâce aux Vikings.

YVONNE REBEYROL

La poêle et le trésor

La découverte de fabuleux objets « brito-romains » relance le problème des détecteurs de métaux.

IL *cherchait des outils que son* voisin avait perdus en labourant un champ. Il a trouvé un millier de pièces d'or, dont certaines à l'effigie du premier empereur romain d'Occident, Honorius (395-423) et à celle du *premier empereur romain* d'Orient, Arcadius (395-408), plus de 5 000 pièces d'argent, quinze bracelets en or, trois colliers en or et une ceinture en or longue de près d'un mètre, deux bagues, une centaine de cuillers et petites passoires en argent, *une coupe en argent remplie* de divers objets en argent. Un jardinier retraité, Eric Lawes, a ainsi mis au jour dans le Suffolk (sud-est de l'Angleterre) le plus fabuleux trésor romain *jamais trouvé* en Grande-Bretagne.

Pour occuper ses loisirs de retraité, Eric Lawes avait reçu en cadeau de sa *femme un détecteur* de métaux avec lequel il parcourait la campagne autour de chez lui dans l'espoir de trouver quelques pièces de monnaie ou pour rendre service à des amis. *Le mérite tout à fait* exceptionnel d'Eric Lawes et de Peter Whatling – le fermier à qui appartient le champ – a été de courir prévenir les autorités du Suffolk dès leurs premières découvertes. Cela a permis aux archéologues de *procéder à des fouilles scientifiques* et de savoir très vite que ces milliers de somptueux objets avaient appartenu à une riche famille «brito-romaine» chrétienne : les Faustinus. L'heureuse réaction des deux «inventeurs» ne doit pas faire *oublier le danger que constituent les* détecteurs de métaux pour les sites archéologiques. Actuellement, les fouilleurs s'intéressent à tout, du plus riche trésor au vestige le plus humble. Ils travaillent donc avec une finesse extrême, niveau par niveau, de façon à prélever tous les vestiges laissés par chaque génération disparue : pollens (pour l'agriculture et la végétation sauvage, *donc pour les climats), graines et os* (pour l'alimentation), tessons ou *céramiques entières* (pour la détermination des techniques et des époques), outils (pour les techniques), *bijoux et ornements* (pour la parure), parfois meubles, ustensiles et vêtements, encore plus rarement œuvres d'art, monnaies et objets précieux (pour la datation, la religion, le savoir-faire, le niveau de vie), etc.

Les fanatiques des détecteurs de métaux ignorent presque toujours les méthodes et les buts des fouilles archéologiques. Dès que leur «poêle à frire» couine, ils s'empressent de faire de grands trous dans l'espoir de trouver le trésor espéré. Dans la plupart des cas, ils détruisent inuti*lement et irrémédiablement le site* archéologique bêtement éventré qui ne pourra donc plus jamais rien «dire» aux spécialistes.

En France, depuis le décret du 20 août 1991, l'usage des «poêles à frire» est soumis à autorisation préalable par arrêté préfectoral. Le problème de l'usage inconsidéré des détecteurs de métaux se pose en Grande-Bretagne, comme en témoigne l'article paru sous la signature de Nick Nuttall dans *The Times* du 20 novembre : *« La société archéologique du Surrey (...) a déploré plusieurs incidents où des sites anciens ont été transformés en paysages lunaires et des policiers ont été attaqués par des porteurs de détecteurs de métaux.[...] Une loi [...] devrait être présentée l'année prochaine* [au Parlement britannique], *soutenue par diverses organisations. »*

Y. R.

CORRESPONDANCE

L'entreprise inachevée du colonel Roudaire

Nous recevons de M. Gérard Dubost, professeur à l'université de Rennes-I, le texte suivant :

En possession de l'importante correspondance du lieutenant-colonel Roudaire, entre 1863 et 1884, *par le hasard des successions*, je peux, d'une part, rectifier quelques erreurs de l'article paru dans *le Monde* du 29 juillet 1992 sous le titre « Le rêve évaporé du commandant Roudaire » et, d'autre part, le compléter au-delà du 28 juillet 1882, date à laquelle le rapport final de la commission supérieure pour l'examen du projet de mer intérieure saharienne, rédigé par *M. de Freycinet, président* du conseil et ministre des affaires étrangères, a été adressé au président de la République.

Après que le commandant Roudaire eut constaté par ses relevés topographiques que les chotts du Sahara tuniso-algérien Fejej et Djerid étaient à une altitude supérieure au niveau de la mer, un premier projet décrivait l'introduction des eaux de la Méditerranée dans les chotts Rharsa et Melrir à l'aide *d'un canal d'une longueur de* 224 kilomètres. Les critiques formulées par certains membres de la commission amenèrent le commandant Roudaire à proposer un deuxième projet qui fut adopté définitivement (juin 1882). Dans ce nouveau tracé, le canal longe le bord septentrional du chott Djerid et franchit, au col de Kriz, le relief qui s'élève en avant du chott Rharsa. Il va ainsi directement, en suivant une ligne sensiblement *droite, du golfe de Gabès au chott* Rharsa. Le canal n'a plus que *173 kilomètres de longueur*. Les chotts Rharsa et Melrir seraient mis *en communication* par le percement du seuil d'Asloudj. La tran*chée du canal proprement dit serait* aisée à effectuer dans des terrains *tendres et homogènes. Par contre*, il n'y aurait de roches à faire sauter qu'aux deux seuils de Gabès et de *Kriz, ce dernier ayant au col une* altitude de 91 mètres.

L'avis négatif de la commission supérieure exprimé dans le rapport *du 28 juillet 1882, essentiellement* motivé par le coût jugé excessif de l'ensemble de l'entreprise, évalué à 1,3 milliard de francs (soit environ 23 milliards de nos francs actuels), n'a pas définitivement enterré « le rêve du commandant Roudaire ».

En effet, dès la fin de 1882, le commandant Roudaire effectuait de nouveaux sondages dans le bassin des chotts à la suite desquels il *fut démontré que le seuil de Kriz*, au lieu d'être formé de roches dures et *compactes, comme le laissait* supposer la commission, était uniquement composé de sables. Ferdinand de Lesseps, venu sur le terrain, restait plus convaincu que jamais de l'intérêt considérable à poursuivre l'exécution du projet de *mer intérieure africaine* (1).

Par une lettre du 20 août 1883, le chef de cabinet du ministre de la guerre informe le commandant *Roudaire qu'il est détaché en mission* spéciale en Tunisie pour continuer ses études et sondages en vue de la création de la mer intérieure africaine.

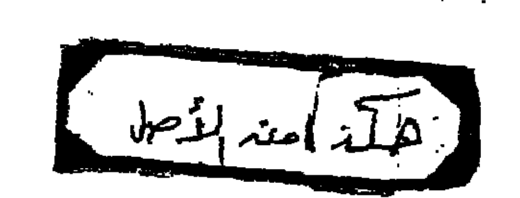
Un projet d'acte de concession des terrains est soumis simultanément au bey de Tunis et au président Jules Ferry au début de l'année 1884. Il est convenu, d'une part, de ne pas faire d'émission *publique pour la constitution définitive de la compagnie* avant que le *gouvernement ait donné son assentiment* et, d'autre part, d'exécuter, en attendant les travaux préliminaires du canal, l'installation du port sur l'oued Melab ou Tarfaoui, à l'entrée du chott Rharsa, au moyen de fonds provenant des parts de fondateurs.

Par une lettre du 13 juillet 1884, nous apprenons que, dans les mémoires de la Société des ingénieurs civils de France, a été publiée la conclusion d'un débat *sur l'influence écologique à prévoir*, suite à la réalisation du projet : *« En se fondant sur les observations météorologiques effectuées dans la province de Constantine, toute la région comprise entre le littoral nord de celle-ci et la Méditerranée serait fécondée par des pluies abondantes. »*

Le 20 août 1884, Ferdinand de Lesseps adresse une lettre au colonel Roudaire pour lui indiquer qu'il vient d'être informé par le secrétaire du conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences que la question de la « mer intérieure d'Afrique » sera traitée au prochain congrès de Blois par différentes personnalités scientifiques et l'engage *vivement à y participer*.

En conclusion, la commission supérieure a reconnu l'importance considérable et la valeur *scientifique* des travaux du commandant Roudaire, promu lieutenant-colonel en 1883 et officier supérieur d'état-major. Les très importantes opérations géodésiques ont été unanimement reconnues d'une précision indiscutable. Ses travaux ont permis de connaître parfaitement l'état des lieux de cette région du point de vue géologique et hydrologique. Il a été honoré par le bey de Tunis et avait été nommé dès 1880 professeur de *topographie* à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

(1) Dès janvier 1883 est créé le Comité *de la mer intérieure africaine* (9, rue Charras, Paris) dont le président est Ferdinand de Lesseps, qui a *toujours soutenu* avec enthousiasme le projet du commandant Roudaire. A cette date, certaines sommes correspondant à des parts de fondateurs de la future compagnie ont déjà été versées.



Physique russe en Languedoc

Grâce à un financement du CNRS, des chercheurs russes se succèdent pour des stages de plusieurs mois à l'université de Montpellier, qui découvre la richesse de l'école soviétique

MONTPELLIER

de notre correspondant

NATACHA se penche sur son ordinateur. Elle pianote quelques instructions sur le clavier, puis jette un regard sur le soleil qui disparaît derrière la vitre du laboratoire. Dans un instant, elle rejoindra son appartement de Palavas, en bord de mer, à 6 kilomètres seulement de Montpellier. Comme son mari, actuellement employé à l'institut Laue-Langevin de Grenoble, Natacha Kirova fait partie de ces nombreux physiciens de l'ex-Union soviétique qui viennent offrir leurs services aux universités de l'Ouest. Ils sont douze à avoir choisi la ville de Montpellier où ils s'installent en ce moment.

La tentation est en effet forte pour eux d'échapper à une crise économique qui n'épargne pas les universités et à la menace de stérilisation de leurs recherches. Faute d'argent pour financer les laboratoires et d'une réelle volonté politique, ces chercheurs sont aujourd'hui désemparés. Lorsqu'ils ne sont pas contraints de se transformer en chauffeurs de taxi ou de donner des leçons particulières pour nourrir leur famille, ils émigrent vers des contrées plus à même de leur offrir des salaires qu'ils n'auraient jamais pu espérer dans leur pays.

Le pôle de physiciens de l'université de Montpellier, composé d'une centaine de chercheurs, l'a compris. *« Je ne voulais pas voir se renouveler ce qui s'est passé dans les années 30 avec la fuite des scientifiques allemands devant le nazisme vers les Etats-Unis ou l'Angleterre »*, explique André Neveu, chef de projet pour le renforcement de la physique à Montpellier. Fort d'une expérience de jumelage menée depuis deux ans avec succès entre l'École normale supérieure à Paris, notamment, et les instituts Landau de Moscou et Stelkov de Saint-Pétersbourg, il a convaincu le CNRS de financer quatre-vingt-cinq mois de salaires pour des chercheurs russes sur le site montpelliérain. A cela s'ajouteront 4,5 millions de francs pris sur les crédits des programmes intégrés méditerranéens. Une sorte de fonds de reconversion européen, ici destiné au renforcement de la physique en Languedoc-Roussillon. Le flux de chercheurs russes fonctionnera sous la forme d'une rotation de séjours de deux à six mois.

Une école de pensée originale

L'école soviétique se révèle être d'une richesse inestimable pour des Français parfois en mal de stimulation au plan théorique. Coupée du modèle de pensée mathématique occidental par le communisme, soumise à une quasi-absence de communication et à la fermeture intellectuelle, l'ex-URSS a paradoxalement généré une école de pensée originale et novatrice, plus intuitive que celle du modèle français, qui considère moins qu'à l'Ouest la physique comme un appendice des mathématiques.

L'approche de ces chercheurs de l'ex-URSS semble donc aujourd'hui indispensable aux Montpelliérains désireux de développer une réflexion plus interactive et de créer un « institut de théorie et de modélisation » à côté de leurs recherches sur les semi-conducteurs, les verres et les fluides complexes. Le recrutement s'est en plus révélé facile. Les douze premiers chercheurs viennent eux aussi de l'institut Landau de Moscou ou de l'institut Ioffé de Saint-Pétersbourg et ont été pour la plupart été « repérés » à l'occasion de précédents jumelages, de séminaires ou de voyages sur place.

Le CNRS leur a proposé des séjours de deux à six mois avec des salaires de 20 000 à 25 000 francs. Des sommes bien inférieures à celles offertes par les Etats-Unis ou Taïwan, mais la France a aussi des arguments que l'argent n'efface pas toujours. Elle est plus proche géographiquement de la Russie et représente une coupure culturelle moindre. Elle exerce une attraction affective renforcée par une tradition d'échanges. Les arguments scientifiques ont parfois été déterminants. *« J'utilisais déjà les résultats expérimentaux de Montpellier sur les polymères conducteurs en Russie*, explique Natacha Kirova, *et j'ai eu l'occasion de m'associer à ce groupe pour six mois. C'était une opportunité. »*

Pour accueillir ces nouveaux venus, il a fallu trouver des locaux. Cela n'a pas été difficile, compte tenu du déménagement de plusieurs laboratoires de l'université Montpellier-II vers le Centre national de calcul ou le campus du CNRS. Mille mètres carrés ont ainsi été libérés. Il a fallu ensuite obtenir des visas, tâche autrement plus ardue.

La tentation française

La suspicion des autorités à l'égard de ces étrangers semble s'être renforcée ces derniers temps. *« Pour ces chercheurs, qui seront sur des postes CNRS, il a fallu préciser, papiers à l'appui, quel serait leur régime d'assurance-maladie*, s'étonne André Neveu. *Récemment, pour un colloque à Naples, le consulat français a exigé de connaître l'hôtel où serait logé un Russe que nous avions invité pour une semaine. »*

Une fois dans le Midi de la France, pour certains avec femmes et enfants, ils devront se débrouiller pour trouver des logements. Probablement sur la côte. Le centre-ville de Montpellier est saturé et les propriétaires d'appartements rechignent à louer pour des périodes de six mois. A l'expiration de leur contrat, ils repartiront chez eux, laissant la place à de nouveaux arrivants. Les économies réalisées ici leur permettront de vivre décemment là-bas. Certains pourront mettre à profit leurs travaux dans une université privée qui vient d'être créée à Moscou pour essayer de sauver ce qui peut l'être des meilleurs étudiants. Les enseignants y occupent des locaux universitaires déjà en place en organisant les cours à leur guise.

Mais le risque de la tentation française existe. Le physicien Alexeï Zamolodchikov, qui a eu la chance d'être nommé directeur de recherche à Montpellier, confesse vouloir rester au moins trois ans, le temps que son fils de quatorze ans finisse ses études secondaires. André Neveu en a conscience, mais veut y voir une chance pour la recherche française. *« On leur offre une tentation, c'est vrai, mais les meilleurs l'ont de toute façon, alors autant qu'ils l'aient chez nous. »*

JACQUES MONIN

Jongleurs d'atomes

Suite de la page 11

Dans quel but ? *« Bonne question. Il est vrai*, reconnaît-il, *que nous avons eu beaucoup de mal à définir clairement l'enjeu de telles recherches. Dans les recommandations du rapport de l'OFTA, nous avons dû nous contenter de souligner le besoin de rééquilibrage, de porter une attention plus grande à ce qui se fait dans d'autres pays. »*

Aux Etats-Unis, pour la période 1992-1993, la DARPA (agence de recherche du Pentagone) soutiendra des recherches en nanosciences et nanotechnologies pour un montant de 90 millions de francs, avec un complément de 45 millions de francs consacré spécifiquement à la fabrication à l'échelle atomique. Le Japon vient de lancer – parallèlement à d'autres programmes plus larges – un projet sur dix ans axé uniquement sur la manipulation des atomes et des molécules, et financé à hauteur de 50 millions de francs par an. En France, rien de tel. Les financements publics correspondant aux nanotechnologies sont intégrés dans le programme Ultimatech (techniques poussées à leurs limites) du CNRS. Pour 1992-1993, le soutien aux laboratoires travaillant dans ce domaine est d'environ 2 millions de francs. Le nombre de microscopes à effet tunnel se trouvant en France ne dépasse probablement pas la quarantaine, et aucun n'est adapté au déplacement des atomes. Gérald Dujardin qui, au retour de son séjour aux Etats-Unis, voulait en acquérir un (coût 600 000 à 1 million de francs) a vu sa demande rejetée par Ultimatech.

Il est vrai que la timidité française n'est pas forcément condamnable. *« L'électronique moléculaire est encore loin d'avoir répondu aux espoirs mis en elle il y a dix ans. Or, les nanotechnologies soulèvent un peu les mêmes interrogations, dans un champ encore plus vaste. Elles sont, de plus, défendues par le même type d'acteurs »*, reconnaît Christian Joachim. On ne saura probablement pas avant plusieurs décennies si les rêves de science-fiction des nanotechnologues sont vraiment réalisables. Si c'est le cas, il faudra ensuite les faire passer au stade industriel, ce qui prendra encore beaucoup de temps, et ne sera même pas forcément intéressant sur le plan économique.

Même les grandes firmes d'électronique ne sont pas certaines de récupérer leur mise. Quand la direction d'IBM donne carte blanche et un financement assuré pendant cinq ans à Donald Eigler pour jongler avec ses atomes, *« elle paie pour voir, c'est un coup de poker*, dit un chercheur. *Il faut avoir les reins solides »*. En ces temps de restrictions budgétaires, certains peuvent estimer que la démarche n'est pas vraiment de saison.

JEAN-PAUL DUFOUR

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

Rétrospective Raymond Bernard : Adieu chérie (1945), de Raymond Bernard, 18 h 30 ; Un ami viendra ce soir (1945), de Raymond Bernard, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma mexicain : Pêcheurs de requins (1962, v.o. s.t.f.), de Luis Alcoriza, 14 h 30 ; Don Quintin l'amer (1951, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; Maria de mi corazon (1979, v.o. s.t.f.), de Jaime Humberto Hermosillo, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

La Rue : Place de la grève : Grèves d'occupation (1936), Grands Soirs et Petits Matins (1978) de William Klein, 14 h 30 ; Rue de la loi : Appelez le 17 (1957) d'Edouard Molinaro, Faits divers, 16 h 30 ; Rue du transit : Paris vu par... (1965) de Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jean Douchet, Jean-Daniel Pollet, Claude Chabrol, Jean Rouch, les Troubles de la *circulation (1962) de William* Klein, Autofolies : Panique dans la ville *(1990) de Christophe de Ponfilly et Fré*déric Laffont, 18 h 30 ; Rue des *métiers : les Détectives à l'école (1968)* de Jean-Pierre Mirouze, Baisers volés (1968) de François Truffaut, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Max Linder.Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES AMIES DE MA FEMME (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).

ANTIGONE (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AU NOM DU PÈRE ET DU FILS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BEETHOVEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BOB ROBERTS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

CITY OF HOPE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

LES EAUX DORMANTES (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

INCIDENT A OGLALA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82).

MAC (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES MAMIES (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAX & JEREMIE (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00).

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PORTES OUVERTES (It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PUISSANCE DE L'ANGE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SCANDALE SECRET (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THE COMPANY OF STRANGERS (Can., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TONG TANA (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UNE ÉQUIPE HORS DU COMMUN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VALSE D'AMOUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

WAYNE'S WORLD (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (*daté jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

EDWARD II. Film britannique de Derek Jarman, v.o. : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FILLE DE L'AIR. *Film français de* Maroun Bagdadi librement inspirée du *roman* de Nadine Vaujour : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LE JOUR DE L'ÉCLIPSE. *Film soviétique* d'Alexandre Sokurov, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA NUIT DU DÉFI. Film américain de Michael Ritchie, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE PETIT PRINCE A DIT. Film français de Christine Pascal : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

SABLES MORTELS. Film américain de *Roger Donaldson, v.o. : Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

SISTER ACT. Film américain d'Emile Ardolino, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

VOYAGE A ROME. Film français de Michel Lengliney : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.

ALLO MAMAN C'EST ENCORE MOI (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., jeu., sam., mar. 11 h 55.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 16 h.

BLACK JACK (Brit., v.f.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h T.U. : 30 F, (18 F pour les - de 14 ans).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim., lun., mar. 20 h 10, jeu., ven. 16 h, sam. 16 h 10.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 16 h 45.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

L'ENVERS DU DÉCOR, PORTRAIT DE PIERRE GUFFROY (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., ven., dim. 12 h.

EUROPA (danois-Su., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 22 h 15.

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 13 h 30.

FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 10 h à 20 h toutes les heures.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 15 h, dim. 13 h 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 16 h 45, lun. 18 h 45.

L'HOMME A LA CAMÉRA (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) lun. 12 h 10 T.U. : mer., et lun.

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Grand Action (ex Action Rive Gauche), 5e (43-29-44-40 36-65-70-63) séances mer., jeu., ven., sam., dim., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après.

LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 21 h (toutes les heures) places vendues à Virgin Mégastore.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 15 h 30.

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (english subtitles) mer. 10 h 30.

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, dim. 21 h.

NÉ DES ÉTOILES) : La Géode, 19e (40-05-80-00) (film en 3 D) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., avec.

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 18 h, sam. 21 h 50, lun. 22 h.

OLIVER ET OLIVIA (danois, v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h 15, 16 h 30, sam., dim. 15 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 13 h 50.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, ven. 16 h 45.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 15 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 40.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h, lun. 19 h.

LA RUÉE VERS L'OR (A.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 15. T.U. 30 F (18 F pour les - de 14 ans).

SA MAJESTÉ DES MOUCHES (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer. 17 h 15, lun. 13 h 30.

LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 19 h 10.

SAVANNAH (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam., dim., séances à 14 h film 10 mn après.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 15 h, sam. 16 h 45.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 45, ven. 17 h 40.

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., dim. 14 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 30.

LES GRANDES REPRISES

LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 36-65-70-48).

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

DERNIERS RANGEMENTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA FURIE DU DÉSIR (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 36-65-70-62).

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

OU EST LA MAISON DE MON AMI? (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

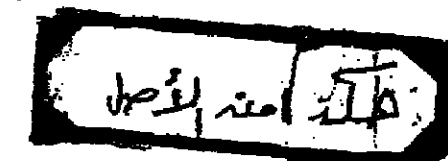
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

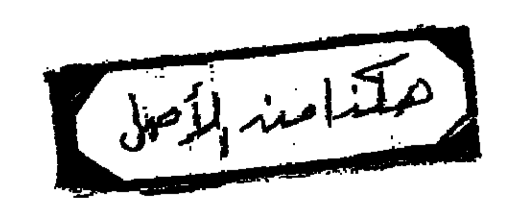
LE ROMAN D'UN TRICHEUR (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).





CULTURE

PHOTO

Entre l'art et la science

Depuis l'invention de l'image fixe, scientifiques et photographes ne cessent de dialoguer

Quand la photographie balbutiait, la science expérimentait. L'invention de Daguerre, annoncée par le physicien Arago en 1839, était une aubaine pour les chercheurs, qui y voyaient – bien mieux que le dessin – l'illustration pratique et précieuse de leurs observations. Depuis, scientifiques et photographes n'ont cessé de dialoguer, comme le montre l'exposition «Images d'un autre monde» au Centre national de la photographie.

Au XIXe siècle, la photo montrait le réel, voire le prouvait, évacuant la peinture vers des terrains plus imaginaires. Pour exemples, les «observations photographiques» d'Aimé Girard qui décrivent une éclipse solaire en douze vues. Ou bien cette photo de Lune : «14 novembre 1899, 9 heures 5. Agrandissement 14 fois» à l'Observatoire de Paris par Loewy et Puiseux.

Tant qu'à montrer, montrons tout, jusqu'au cabinet des horreurs, si utile pour des générations d'étudiants en médecine. Les estomacs bien accrochés pourront passer en revue doigts gelés, amputations en tous genres, encéphalocèles, enfants à trois jambes, lipomes symétriques, «monstre double monocéphalier». Les intitulés savants cachent parfois des images effrayantes, publiées dans des gros volumes doctes comme *la Revue photographique des hôpitaux de Paris*. Souvent, la partie du corps amputée est exhibée à côté du patient, donnant d'étonnants «tableaux de chasse» comme ce «Jeune homme ayant subi l'ablation de l'épaule et de la partie supérieure de l'humérus» (1874).

Autre réjouissance, la «Marche *d'une femme obèse» (1877) par le* Britannique Eadweard Muybridge, le maître de la décomposition du mouvement avec le Français Marey. La finalité est scientifique (fond quadrillé pour mieux apprécier le mouvement du corps, trois vues parallèles : dos, face, profil), l'œil est surtout perturbé par cette femme nue dont le ventre tombe jusqu'aux genoux. Mais, pour la première fois, deux auteurs débordent le domaine de l'expérimentation et tutoient l'art par leurs surprenantes arabesques. Le «saut au tremplin» de Marey est une joliesse, mais aussi une vue qui vire à l'abstraction.

Les âmes sensibles préféreront l'éclosion du pou, l'aiguillon de l'abeille, les antennes d'une volucelle (mouche ressemblant à un bourdon) ou les recherches sur la culture de la betterave. Bien plus drôles, mais peu réjouissantes pour le cobaye humain : les expériences de Duchenne de Boulogne (bibliothèque Charcot, hôpital de la Salpêtrière) sur le mécanisme de la physionomie humaine. Ou comment, par excitation électrique, l'auteur (un médecin) détermine le rôle de chaque muscle du visage.

La magie même est présente dans ces passionnantes photos du XIXe : les radiographies de la main ou du pied par Albert Londe – le directeur du service photographique de la Salpêtrière en 1882 – rappellent les rayogrammes de Man Ray. Preuve, cette fois, qu'il peut y avoir des aller-retour, même imprévus, entre les sciences et l'art. Et que la «réalité photographique» est souvent bousculée par l'imaginaire.

Clichés somptueux et étranges

Avec la première guerre mondiale, l'image passe à la vitesse supérieure : parti de 500 images par seconde, le sous-directeur de l'Institut Marey, Lucien Bull, atteint bientôt 10 000, puis 12 000 images par seconde. En 1935, la pellicule devient sensible au rayonnement infrarouge; vingt ans encore, et les semi-conducteurs la remplacent dans les procédés de télédétection, élargissant la gamme captée de l'ultraviolet aux hyperfréquences. Fixant des images imperceptibles à l'œil, la photographie scientifique, désormais, transcende le regard. Elle l'infiltre au cœur de l'infiniment petit, le hausse par satellites au-dessus de la surface terrestre, atteint avec les sondes spatiales les limites du système solaire. A la rencontre d'univers jusqu'alors inconnus, la photo-interprétation acquiert le statut de science. Devant ces clichés somptueux et étranges, l'œil habité d'images plus familières finit par se perdre. Aux confins de l'infini, certes... mais lequel? Cette «nébuleuse brillante IC 5146» (Jean Guibert-Philippe Plailly), fixée par l'observatoire californien du mont Palomar et habillée de fausses couleurs, n'est-elle pas plutôt une cellule vivante? Ce sombre cratère que borde un réseau de lianes, est-ce vraiment une «Rétine de l'œil au voisinage de la fovéa» (professeur Motta, université la Sapienza de Rome)?



DR.

David Scarf : puce de chat.

Métamorphoses encore : devant *les microcristaux de quartz photo*graphiés par Total, on se surprend à rêver de planètes extragalactiques, où d'autres êtres auraient bâti d'autres cathédrales. La chlorite, transfigurée par la microscopie électronique à balayage, devient rose des sables, le «Calcaire au fond d'une bouilloire domestique» (Jeremy Burgess) efflorescence tropicale. Et si les insectes restent au premier coup d'œil identifiables, la surprise est ici de taille : la «Puce du chat» (David Scarf), toutes griffes dehors et plus grosse que son hôte, semble tout droit sortie de l'univers mystérieux de Jules Verne.

Loin de la fiction et de ses démons, c'est au carrefour de l'art et de la science que nous ramène une fois encore, en quatre clichés successifs, la «Croissance de la vitamine C» (Claude Nuridsany-Marie Pérennou). A la lumière polarisée du microscope optique, le cristal progresse en gerbes diaprées, jusqu'à envahir toute la solution aqueuse. A l'heure où la photographie scientifique devient la source première d'observation pour le biologiste, le géologue ou l'astrophysicien, ces images confèrent au réel la pure beauté de l'imaginaire. Un autre monde, vraiment.

MICHEL GUERRIN et CATHERINE VINCENT

► «Images d'un autre monde» (avec le concours de CNRS Images Média/FEMIS), Centre national de la photographie, 13, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Tél. : 47-20-32-34, jusqu'au 18 janvier 1993. Le numéro 47 de la collection «Photo Poche» du CNP est consacré à «Images d'un autre monde, la photo scientifique», présenté par Monique Sicard. 68 F.

MODE

Vivienne Westwood la pirate

BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

La mode au musée. Pas la mode historique, ni celle d'avant-hier. Celle d'aujourd'hui, vivante, forcément éphémère. La société Chargeurs Textiles a organisé à Bordeaux, au CAPC Musée d'art moderne, le 20 novembre, un défilé public, une rétrospective Vivienne Westwood, 1981-1992 : sous les hautes voûtes de pierre au look d'éternité.

Escarpins rehaussés sur patins, cloutages sur cuir, toile chiffonnée, volants empesés, tee-shirts graffités, pyjamas, dentelles et mantilles, crinolines en abat-jour, drapés hollywoodiens, fillettes en chaussettes, pensionnaires faussement sages, superpositions de jupes paysannes, fourreaux noir et or, maillots aérobic, bariolages et couleurs d'automne, gros lainages et tailleurs stricts...

Le propre d'une rétrospective n'est pas de faire découvrir, mais de ramener en mémoire quelques *moments essentiels de l'air du* temps. Avec Vivienne Westwood, il n'y a que l'embarras du choix. On a dit et redit qu'elle a tout inventé et que, de Jean-Paul Gaultier à Christian Lacroix, tous lui doivent beaucoup.

Mais cette rétrospective apporte d'abord la preuve qu'elle sait mieux que tous saisir comment la rue va s'habiller. *Elle* s'en inspire et l'inspire, son talent le plus admirable est sans doute d'avoir créé une sorte de clacissisme voyou, quelque chose de reconnaissable à travers toutes les interprétations et déformations.

Porte-drapeau des révoltes punk, Vivienne Westwood est aujourd'hui décorée par la reine d'Angleterre, professeur de mode à la Vienna Academy of Applied Arts et, avec ses bottines à vertigineux talons aiguilles, ses capelines démesurées, ses tissus peints de bergeries dix-huitième siècle, elle demeure la plus extravagante innovatrice des excentriques anglaises.

C. G.

DANSE

Décoiffer la Croisette

Nouveau virage pour le Festival de danse de Cannes

Déjà seul maître à bord, depuis le départ de Françoise Adret, du Lyon Opéra Ballet, Yorgos Loukos prend avec la même ardeur une nouvelle casquette, celle de directeur artistique du Festival international de danse de Cannes. Pour cette manifestation fondée il y a sept ans, jusqu'ici somnolant, sauf rares exceptions, dans un néoclassicisme un peu fatigué, c'est un virage sur l'aile qui risque de décoiffer les palmiers et les retraités de la Croisette.

«Et aussi, je l'espère, d'attirer un nouveau public, cannois et régional, dit Yorgos Loukos. *J'ai voulu tout d'abord ouvrir grandes les portes à la création, jusqu'ici absente ou reléguée en matinée, à la sauvette. Huit brillants danseurs saisis par le virus de la chorégraphie, tous venus de grandes compagnies – Tony Rizzi de chez Forsythe, Arthur Aviles de chez Bill T. Jones, Pierre Darde de l'Opéra de Paris, Lance Gries de chez Trisha Brown... – présenteront en deux soirées huit pièces, dont cinq en création mondiale. Mais il y aura d'autres nouveautés : pour la première fois en Europe, la Ralph Lemon Company (avec une création mondiale); pour la première fois en France, le Phœnix Dance Theatre, une troupe de Jamaïcains de Londres au style très personnel, mélange de Martha Graham et d'école contemporaine anglaise, et le Ballet de Genève. Et si Trisha Brown est célèbre en France, c'est la première fois qu'elle vient sur la Côte d'Azur...*

» Par ailleurs, j'ai obéi à quelques coups de cœur. Pour la compagnie Castafiore comme pour Michel Kelemenis, dont j'ai admiré la pièce présentée à la Biennale de Lyon. Mais aussi pour Maryse Delente, qui fait un magnifique travail de sensibilisation et de diffusion dans la région lyonnaise où elle est implantée. Sa Giselle ou le mensonge romantique *répondra à la Giselle du Ballet de Nancy, qui ouvre le Festival : les grandes œuvres classiques intelligemment remontées ont encore de beaux jours devant elles...*

» Jiri Kylian m'envoie son Nederlands Dans Theater 2 (la troupe des juniors) et son NDT3 (le groupe des «vieux» quadragénaires, avec des créations en France de Maguy Marin, Kylian, Ohad Naharin et Mats Ek). Inviter au Festival l'Ecole supérieure de Cannes, que dirige Rosella Hightower, est une tradition que je respecte avec plaisir : elle sera entourée, cette fois, par les conservatoires de Paris et de Lyon, pour un coup de projecteur sur l'enseignement de la danse en France. J'invite aussi, pour un soir, Guesh Patti. Parce que c'est une danseuse qui a su se reconvertir avec panache...»

Propos recueillis par **SYLVIE DE NUSSAC**

► Festival international de danse de Cannes, Palais des festivals et Théâtre palais Croisette, du 25 novembre au 1er décembre. Tél. : 92-99-31-08.

MUSIQUES

Mort de Severino Gazzelloni

Le flûtiste italien est mort d'une tumeur au cerveau samedi 21 novembre dans une clinique près de Rome. Il était âgé de soixante-treize ans.

L'homme à la flûte d'or avait été un acteur essentiel de la création contemporaine dans les années 50-70, après qu'il eut côtoyé l'avant-garde à Darmstadt, où il donna des cours à partir de 1952. Mais, comme sa compatriote Cathy Berberian, Severino Gazzelloni était l'interprète le plus ouvert et le plus éclectique. Il avait fait ses débuts dans un orchestre de musique légère et occupé, trente années durant, le pupitre de flûtiste solo à l'Orchestre de la RAI.

Stravinsky remarque ce déchiffreur hors pair, doté d'une mémoire prodigieuse et apparemment capable de tout jouer, du baroque au jazz, échangeant le piccolo pour la flûte basse. Gazzelloni entame alors une longue carrière d'intercesseur entre un public séduit par son abattage sur scène et de jeunes compositeurs parfois totalement inconnus. En 1977, 135 œuvres avaient été écrites pour lui. Il fut le créateur d'*Hyperion* de Maderna, fit scandale à Darmstadt en 1954 avec *Y su sangre viene cantando*, de Nono, inscrivit à son répertoire Stockhausen et Messiaen, Petrassi et Gorecki, de Pablo, la *Sonatine pour flûte et piano* de Boulez, la *Sequenza pour flûte* de Berio, etc. Severino Gazzelloni avait donné son dernier concert il y a trois mois.

A. R.





CULTURE

ARTS

Le culte des images

Une triple exposition qui montre une tendance récente, et internationale, de l'art contemporain

LES ICONODULES
en Normandie

Il faut d'abord trouver Darnétal, près de Rouen, et son école d'architecture, ancienne usine reconvertie qui se repère grâce aux fruits d'une récente réhabilitation dont on espère qu'elle n'aura pas d'influence sur le goût des élèves qu'elle abrite.

Là, première surprise : Rouen, qui ne s'est jamais caractérisée par ses capacités innovatrices en matière artistique, accueille une exposition qui ne déparerait pas les plus modernes des musées parisiens. Certains jugeront sans doute les grandes images à caractère publicitaire de IFP déjà bien dépassées. D'autres hausseront un sourcil devant les toiles saturées de Bernard Frize, ou souriront face aux amusantes – et intelligentes – compositions de Fischli et Weiss. La plupart découvriront ici l'Allemand Ludger Gerdes, et le monde hallucinant, très marqué par la seconde guerre mondiale, de l'Américaine Anette Lemieux. Et se demanderont ce qui réunit ici ces jeunes artistes, agés de trente-cinq à quarante ans ? Ils produisent un art fait d'images. Mais d'images résolument modernes. Ce sont les iconodules.

Les iconodules apparurent à Byzance, entre le huitième et le neuvième siècles, au moment où les iconoclastes condamnaient et détruisaient les images. Eux les croyaient sacrées, parfois même *achéiropoïetes*, c'est-à-dire non faite par l'homme, miraculeuses, en tout cas habitées d'une parcelle divine.

Il y a une vingtaine d'années, dans les milieux artistiques bien informés, l'image tombait en désuétude. L'art naissait dans les choux, ou plutôt dans les salades, comme celles de Giovanni Anselmo ; conceptuel, il se déclinait en définitions artisanalement rédigées, en *déclarations d'intentions*, ou finissait en boudin, comme celui que Journiac fit avec son propre sang pour que les critiques cannibales puissent enfin croquer un artiste pour de bon. Les années 80 virent le retour de la peinture, essentiellement figurative, néo-expressionniste, néo-fauve, néo-néo. Tableaux chocs, mais procédés classiques. Pourtant, il suffit de se promener dans les rues, ou d'allumer son téléviseur, pour comprendre les progrès accomplis dans le domaine de l'image et la science mise en œuvre par ceux qui veulent nous vendre un simple paquet de lessive. Ce sont ces procédés qui sont en cause ici : la nouvelle génération utilise tous les moyens pour capter notre attention, pour nous fixer à l'image et nous faire prendre conscience de son contenu, spirituel ou pas : ce sont les iconodules.

Au Havre, le musée Malraux fut le premier établissement ouvert sur l'extérieur, à l'espace intérieur modulable. Il déborde aujourd'hui de cloisons épaisses : l'une d'elles vous arrête immédiatement, et vous butez sur une toile de René Daniels, jeu visuel à base de nœuds papillons *(Abstract painting n°1 !)*. Les baies vitrées sont obturées à l'aide de grandes bannières, œuvres iconiques de Matt Mullican. Scandé par les troublantes photographies de Patrick Tosani – d'habitude présentées en séries, elles sont ici montrées de façon individuelle, icônes à nouveau, – l'accrochage, fort bien fait, alterne les œuvres de Rosemarie Trockel et de Françoise Vergier. La première flirte parfois avec le féminisme, la seconde avec une imagerie surréalisante, mais drue et forte . Tous des iconodules.

Au Musée d'Evreux, ancien évêché, entre deux statues romanes, une œuvre de Munoz passe, c'est un compliment, presque inaperçue. Au fond, les très grands dessins de Catherine Beaugrand et, dans une crypte abritant un mur gallo-romain, des écrans vidéo nullement déplacés. Au sommet d'un escalier à vis, le commentaire mi-ironique mi-respectueux de Bruno Carbonnet sur une œuvre tirée des collections du musée, le *Portrait d'une petite fille* de Henri-François Riesener (1767-1828). Puis les plans de bataille hilarants de Rob Scholte, d'une série baptisée *Waterloo*. Un grand moment.

Réunis par la grâce des commissaires de cette triple exposition, ces artistes sont pourtant hétéroclites, comme l'est l'art d'aujourd'hui. Certains d'entre eux ont pu s'étonner des choix faits dans leur œuvre, où des voisins auxquels on les appariait. En fait, on nous montre un état convaincant, et optimiste, de la création contemporaine, ce qui n'est pas si fréquent, et mérite d'être salué. Le terme « iconodule », heureuse trouvaille, *cimente a posteriori* cette perception qu'eut Françoise Cohen, la conservatrice du Musée du Havre, que de ces individus dispersés pouvait naître une tendance générale. Elle a osé faire œuvre critique, à une époque qui pourtant se lasse de voir trop de commissaires se prendre pour des créateurs. Le pari, risqué, est réussi intelligemment et parfois de manière réjouissante.

HARRY BELLET

▶ **Rouen : Usine Fromage, école d'architecture de Haute-Normandie, 27, rue Lucien-Fromage, Darnétal. Tél. : 35-08-07-70.**

▶ **Le Havre : Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard J.-F.-Kennedy. Tél. : 35-42-33-97.**

▶ **Evreux : Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau. Tél : 32-31-52-29.**

Toutes ces expositions jusqu'au 14 décembre.

THÉATRE

Le cérémonial des spaghettis

SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI
au Théâtre Silvia-Monfort

Le cérémonial des spaghettis, dimanche à midi, en famille, est l'axe moteur de la comédie d'Eduardo de Filippo *Samedi, dimanche et lundi.* Trois jours, puisqu'il faut compter la *préparation*, celle de la sauce surtout (épluchage très soigné des tomates, les *pelati* n'admettant aucune faiblesse), et, ensuite, la retombée sur terre.

Peut-être la plus forte image du sacrement des spaghettis a-t-elle été l'œuvre de Pasolini, dans son premier film, *Accatone*, car cette séquence participait de la brutalité, de la brûlure, de la beauté, qui illuminaient tout le film. Le premier acte de *Samedi, dimanche et lundi*, l'animation de la cuisine à la veille des spaghettis, la fièvre, la bousculade, l'enthousiasme, les prises de bec, – tout cela est superbe.

Superbe mais totalement, crucialement, inimitablement italien. Inexportable. Le bon texte français d'Huguette Hatem, la mise en scène, rapide, fine, de Françoise Petit, n'y peuvent rien : c'est drôle, c'est touchant, mais c'est du contre-type, les couleurs n'y sont plus ni le relief. Tout s'arrange après l'entracte, les spaghettis n'étant plus que l'occasion, le prétexte, d'accidents de famille, légers ou douloureux : moments d'effroi, d'oubli, presque de folie furieuse, que suscite parfois le partage des vies, à la longue. Eduardo de Filippo a une « élégance » bien à lui, pour écrire ces choses-là, à quoi s'ajoutent cet allant, cette grâce, indéfinissables, qui font de l'Italie, pour nous Français, l'asile du cœur – qualité que Valery Larbaud a exprimée si bien dans son livre *Aux couleurs de Rome*. Seize comédiens enlèvent au trot cette fantasia napolitaine, emmenés par Raymond Gérôme, François Lalande, Hubert Deschamps, Dominique Blanchar, Annie Gregorio, Frédérique Meininger, Ahmed Belbachir...

MICHEL COURNOT

▶ **Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 10 janvier. Tél. : 45-31-10-96.**

VARIÉTÉS

Qui a tué Geneviève Poulie ?

Un comique arrive à maturité

PIERRE PALMADE
à la Cigale

Devant un mur de Pigalle graffité à son nom, Pierre Palmade déboule sur scène, sans prévenir, sans effet de théâtre, et nous prend à témoin, comme s'il était l'un des nôtres : une spectatrice, Geneviève Poulie, a annulé au dernier moment sa réservation de deux places, comme ça, un simple coup de fil vers les huit heures, sans l'ébauche d'une explication. Elle avait peut-être de bonnes raisons pour le faire mais, quand même, ça vous fiche un coup au moral la défection de deux spectateurs, deux fauteuils vides et, qui sait ?, quelques éclats de rire en moins...

Le comique, le genre comme l'acteur qui le porte, a horreur du vide. Si certaines disciplines artistiques requièrent la plus grande distance, la plus grande lucidité de la part de celui qui regarde, le comique ne vit que de la réaction instantanée de l'autre. Et celui de Palmade en particulier, qui a décidé d'effacer une fois pour toutes la barrière entre le plateau et la salle. Lui parmi nous, pour le meilleur et pour le rire ! Que Geneviève Poulie annule cette sorte de contrat qu'elle a passé en achetant ses places et Palmade est inquiet : *« Ne me dites pas que ça sonne comme un air de fête. Quelqu'un lui a dit que le spectacle était nase, une heure et demie de pipeau... »* Inquiets, forcément, nous le sommes aussi.

Il faut être fou pour penser tenir à sa main huit cents personnes chaque soir pendant une heure et demie, fou à lier les mots, les personnages, les émotions, en imaginant qu'ils puissent faire mouche sur les quarante mille Parisiens et banlieusards qui prendront d'ici au 30 décembre le chemin de la Cigale. Et pourquoi viendront-ils ? Pour se distraire ? Se complaire ? S'abstraire ? Un peu des trois. Palmade va devoir échafauder un arsenal de réponses appropriées, sinon, gare ! Alors, tandis qu'à Bobigny, Geneviève Poulie gît probablement sur le carreau de sa salle de bains, dans une mare de sang, et que tout le monde s'en fout, Palmade décide de se lancer, malgré elle, malgré lui, malgré tout.

Pas sans filet. Il sait déjà que quelques-uns de ses sketches ont passé l'épreuve du public. *Le Colonel*, bien sûr, que la salle réclame dès qu'elle le peut et qu'il ne lui servira qu'en ultime rappel, version allégée, salut fraternel de l'artiste à ses fidèles des premiers jours au Tintamarre ; *le Scrabble*, affrontement au couteau d'un père et de ses deux enfants, sous le regard impuissant d'une mère hors-jeu ; *le Joint*, mésaventure d'un type un peu coincé qu'une herbe, roulée serré, propulsera dans un ailleurs délirant ; *la Chanson*, pastiche hystérique de la mauvaise variété française (*« En haut de l'échelle, y'a une hirondelle... qui meurt de faim ! »*), d'antant plus savoureuse que Palmade a choisi de changer de producteur et de lier son destin à Gérard Louvin, promoteur de « Sacrées soirées » *(sic)* à la télévision...

Au rayon nouveautés, il y a donc Geneviève Poulie, qui devrait devenir aussi familière que Zézette (épouse X) du *Père Noël est une ordure* ; *le Film porno* (joyeusement disséqué par un jeune étudiant – *« Il ne filme pas les visages... grosse faute de cadrage. Imaginons qu'on enlève toutes les scènes d'amour, qu'est-ce qui reste ? »* ; *les Moutons* – que se passerait-il si on arrêtait de tondre les moutons ? , – et *l'Anniversaire* – quand une bande d'amis entreprennent d'offrir au plus crédule d'entre eux une... antruche, – tentatives abouties de surréalisme drolatique que Devos aurait pu écrire.

Palmade acteur en remontre à Palmade auteur. Il est plus à l'aise à mesure qu'il s'éloigne de l'adolescence – il n'a que vingt-quatre ans, – plus mûr, plus sûr, plus affirmé : inventeur qui ne s'effraie plus de son étrangeté.

OLIVIER SCHMITT

▶ **Jusqu'au 30 décembre. Du lundi au samedi à 20 h 30. Tél. : 40-26-60-56. 170 F et 220 F.**

EN BREF

□ **L'Etat et la culture à Montreuil.** – « Res publica et culture » : un colloque sur le thème de l'action publique dans les différentes activités artistiques et culturelles est organisé à Montreuil par la ville et lae DRAC d'Ile-de-France, les 10 et 11 décembre à partir de 9 h 30 au cinéma Georges-Méliès (centre commercial). Il s'agit de faire le point, d'analyser les bilans, de réaliser un état des lieux, envisager l'avenir. Y participent, entre autres, Serge Toubiana, Marcelle Michel, Raymonde Tiemkine, Agnès Varda, Bernard Latarjet, Michel Dubois, Pascal Ory, Alain Van der Malière, directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture, Régis Debray. Renseignements et réservation : 48-70-60-74. et 48-70-62-90.

□ **Documentaires de théâtre à l'Odéon.** – Du 7 au 12 décembre à 15 heures et 18 h 30, des documents sur le théâtre seront projetés au Petit Odéon. Portraits de metteurs en scène (Vitez, Strehler, Lavaudant, Brook, Svoboda, Vilar, Kantor), de comédiens (Casarès, Cuny), reportages sur le travail (Peter Brook, Jean-Luc Boutté, et aussi l'histoire de la lumière au théâtre). Enfin, le 7 décembre à 20 heures, dans la grande salle, aura lieu l'avant-première d'un grand dossier rassemblant des documents inédits sur Stanislavski – une coproduction System TV, la SEPT, Théâtre Union of Russia, qui sera diffusée sur Arte les 5, 12 et 19 février 1993. Tél. : 43-25-70-32.

Argentine rive gauche

MORTADELA
au Montparnasse

Quelques soirs trop courts à La Cigale, et la revue argentine d'Alfredo Arias *Mortadela* (*le Monde* du 19 septembre) a dû déménager ; elle a été accueillie au Théâtre Montparnasse. De la rive droite à la rive gauche, d'un quartier chaud à l'autre, des boulevards encombrés de Montmartre à la rue de la Gaîté. Les *souvenirs portenos* d'Arias n'avaient pas leur place dans les beaux quartiers.

Si La Cigale porte sur ses murs ternis les traces du music-hall, la salle rouge et or du Montparnasse est, selon l'expression consacrée, une vraie bonbonnière. La scène est plus vaste, elle est à l'italienne, on ne pouvait pas se contenter d'y transplanter les oripeaux scintillants de *Mortadela* première version. Alfredo Arias a invité à s'y joindre deux nouvelles chanteuses, deux couples de danseurs, et a modifié les costumes en conséquence.

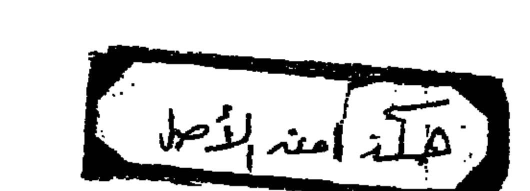
Ils ne sont pas plus riches, gardent leur côté paillettes, mais sont toujours de Françoise Tournafond, qui sait, comme personne, faire naître les éblouissements du kitsch. Un grand moment : *la Vie en rose* chantée par une blonde platinée avec nœud rose dans les cheveux, manteau blanc copie presque conforme de celui de Marlène, le duvet de cygne remplaçant l'hermine, et des chaussons Mickey au lieu d'escarpins.

La blonde est française et s'appelle Martine Lepage. Elle chante aussi en espagnol, elle est la preuve vivante de l'étonnante concordance d'esprit entre *Buenos-Aires* et Paris. Elle s'est intégrée à la bande des Argentins – Oscar Sisto, les danseurs, Jacinta, Adriana Pegueroles et, bien entendu, l'extravagante merveille, Marilu Marini. Ils avaient d'ailleurs déjà assimilé une chanteuse cubaine, Alma Rosa, une lilliputienne espagnole, Pilar Rebollar, une danseuse portugaise, Teresa Cunha, et le français Didier Guedj. Le cosmopolitisme, c'est toute l'Argentine.

Dans la bonbonnière du Montparnasse, *Mortadela* deuxième version paraît un peu plus canaille, garde l'enchantement des émotions simples – une image esquissée, un couplet qui s'éteint, un charme furtif, de grands rires de bonheur...

C. G.

▶ **Du mardi au vendredi à 21 heures. Samedi à 18 heures et 21 h 15. Dimanche 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74.**



CRISE.

Pour 1750F on peut encore prendre des décisions sans prévenir la Bundesbank.



1750F

SVEG. Canapé convertible.
Assise ressorts ondulés.
Matelas en polyéther
139 x 197 cm.
Revêtement en coton bleu/noir.



A force de nous assommer avec des histoires d'économie, on en arriverait presque à oublier les économies. Celles justement qui vous intéressent. Mais, rassurez-vous, chez IKEA, on ne confond pas. Les économies, c'est une question de principe. Tout est conçu pour supprimer la dépense inutile et sans rien sacrifier de la qualité ou de l'esthétique. Quand, dans un de nos magasins, vous aurez choisi un meuble, quand vous l'aurez transporté, monté, et installé, respirez un grand coup. Puis pensez à ce qu'il vous en aurait coûté si quelqu'un avait fait tout cela à votre place. Mais là vous n'avez de compte à rendre à personne, et votre monnaie unique, à vous, c'est celle qui reste au fond de votre poche ou de votre banque préférée.

La crise ? Quelle crise ?



RICHARD PEYRAT & ASSOCIÉS

IKEA PLAISIR (78) C.CIAL DE PLAISIR. TEL. 30.79.21.21.
IKEA PARIS NORD II (95) AUTOROUTE A1. ZI PARIS NORD II. TEL. (1) 49.90.16.16.
IKEA PARIS EVRY (91) AUTOROUTE A6. TEL. (1) 64.97.71.20.
IKEA LYON (69) ZAC DU CHAMP DU PONT. ST-PRIEST. TEL. (1) 78.26.49.49.
IKEA MARSEILLE (13) RN 113. VITROLLES ESPACE. TEL. 42.89.96.16.
IKEA LILLE (59) C. CIAL DE LOMME TEL. 20.93.36.77.
IKEA BORDEAUX (33) C. CIAL BORDEAUX-LAC. TEL. 56.50.42.06.

RESTAURANT PARADIS D'ENFANTS DANS TOUS NOS MAGASINS - MINITEL 3615 IKEA.

BILLET

Automobile : Nippons gagnants

Ni belle ni laide, la petite Nissan Micra a été élue, lundi 23 novembre, *« voiture de l'année 1993 »* par un jury de journalistes européens. Un peu par défaut, s'est empressé de déclarer sur les ondes le président du jury, comme pour se justifier d'avoir couronné – pour la première fois – une japonaise devenue anglaise par adoption. Les Européens, il est vrai, alignaient peu de nouveaux modèles. Et, avec 338 points, la Micra a aisément distancé la récente Cinquecento de Fiat (304 points) et la nouvelle Safrane de Renault (244). Et dès 1993, avec l'arrivée de modèles plus nombreux – la Twingo de Renault, la Xantia de Citroën et la remplaçante de la Peugeot 309, rien que pour les Francais, – les constructeurs du Vieux Continent devraient reconquérir une palme qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Si tout va bien.

Il n'empêche. L'élection de la Micra n'a rien de l'accident de parcours. Elle constitue un signe supplémentaire de la lente mais régulière conquête de l'Europe par les constructeurs japonais. L'an dernier, déjà, la Nissan Primera avait décroché une deuxième place derrière la Renault Clio. En 1988, la Honda Prelude avait décroché une honorable troisième place. Les lauriers de la Micra viennent rappeler aux constructeurs européens ce que le récent retrait de Honda de la Formule 1 ou, encore, les premières pertes de Nissan (*le Monde* du 4 novembre) ont très provisoirement masqué : en 1995, ce seront plus de 800 000 véhicules montés dans les usines japonaises implantées dans la campagne anglaise, en Espagne ou encore aux Pays-Bas qui partiront à la conquête des routes européennes. Sans compter les importations.

Une impressionnante montée en puissance dans un marché dont nul ne sait, alors, ce qu'il sera. Un marché qui, dans l'immédiat, est entré en récession. Selon le cabinet britannique spécialisé DRI Mac Graw Hill, le nombre des immatriculations en Europe occidentale devrait chuter de 460 000 l'an prochain, régressant de 13,39 à 12,93 millions. Très sensible en Allemagne (– 11 %) après le pic de la réunification, ainsi qu'en Italie (– 8 %) et en Espagne (– 7 %) engluées dans le désordre monétaire et l'austérité, le recul des ventes devrait épargner la France (+ 4 %) et, surtout, le Royaume-Uni (+ 12 %) où, après plusieurs années noires, devrait jouer un phénomène de rattrapage. Renault et PSA Peugeot Citroën devraient s'en trouver bien. Centrés sur les îles Britanniques, les Nippons devraient s'en porter au mieux. Une couronne, un marché porteur. Nippons gagnants.

PIERRE-ANGEL GAY

Les tensions monétaires persistent en Europe

Le franc victime du GATT et des remous dans le SME

Les tensions monétaires persistaient, mardi matin 24 novembre en Europe, où plusieurs Etats (Norvège, Danemark, Grèce) étaient contraints de maintenir des taux d'intérêt à court terme élevés afin de décourager d'éventuelles vagues de spéculation contre leur monnaie. L'atmosphère sur les marchés financiers était nettement plus calme que lors de la tourmente monétaire de septembre, mais les opérateurs restaient très vigilants après la dévaluation de la peseta et de l'escudo annoncée au cours du week-end.

La perspective d'un affrontement entre la France et ses partenaires de la CEE au sujet des négociations du GATT et d'un vote de confiance délicat mercredi à l'Assemblée nationale pèse sur le cours du franc et fait monter les taux d'intérêt à Paris. Une bonne illustration du phénomène a été donnée lundi 23 novembre dans l'après-midi, lorsque le marché apprit que M. Moellemann, ministre allemand de l'économie, se déclarait favorable à l'accord entre la Commission européenne et les Etats-Unis sur ces négociations du GATT, accord qu'il a qualifié de *« très bon »*. Sa déclaration a été interprétée, à tort ou à raison, comme un coup de canif dans le contrat de solidarité tacite entre la France et l'Allemagne. Elle est apparue de nature à jeter un doute sur le soutien que le mark pourrait apporter au franc en cas de nouvelle attaque, comme en septembre.

La conséquence a été une vive remontée du cours du mark à Paris, qui est passé de 3,3780 F lundi matin à près de 3,40 DM (3,3970 F) lundi dans la soirée et se maintenait à ces niveaux mardi matin. Les non-résidents ont recommencé à emprunter des francs pour les vendre sur les marchés des changes. Les taux d'intérêt à court terme se sont orientés à la hausse sur la place de Paris, s'élevant au-delà de 10 % et atteignant presque 11 % à un mois, tandis que les cours du MATIF retombaient en-dessous de 110, ce qui a fait passer de 8,15 % à plus de 8,30 % les rendements à dix ans, interrompant ainsi le processus de désescalade amorcé depuis trois semaines.

F. R.

Un entretien avec le ministre gabonais de l'énergie

M. Jean Ping n'exclut pas à terme que son pays quitte l'OPEP

Alors que s'ouvre, mercredi 25 novembre à Vienne (Autriche), la conférence ordinaire de l'OPEP, les pays membres de l'Organisation apparaissent plus divisés que jamais sur la conduite à tenir pour stopper la baisse des prix du brut. Du coup, l'Equateur entend quitter l'OPEP. Et le Gabon n'exclut pas de l'imiter demain, admet M. Jean Ping, le ministre gabonais des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques dans l'entretien qu'il nous a accordé.

« Depuis plusieurs semaines, les prix du pétrole brut baissent régulièrement. Les marchés réagissent à la surproduction de brut par l'OPEP. Croyez-vous dans ces conditions que l'objectif de 21 dollars le baril à la fin de l'année, que s'est fixé l'Organisation des treize, soit toujours à votre portée ?

– Cela aurait pu déjà être le cas si tous les pays membres de l'OPEP avaient respecté la discipline au niveau de la production. A Genève, en septembre, lors de la dernière réunion de notre organisation, nous avons eu le sentiment que les 21 dollars – un prix minimum à nos yeux – pourraient être atteints dès le mois de novembre si le plafond de production, notre « part de marché », était respecté. Mais l'Iran, par exemple, a fait part de son intention d'augmenter sa production. Et nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le seul pays à avoir eu un tel comportement. Le résultat est là, comme vous venez de le rappeler.

– Qu'attendez-vous de la réunion de Vienne ? Qu'elle fixe un plafond de production pour l'OPEP ? Qu'elle détermine des quotas par pays ?

– Les pays membres vont devoir tout d'abord prendre une décision quant à leur niveau de production immédiate. Certains seront sans aucun doute en faveur d'une réduction, avec un retour au système des quotas en vue de pousser les prix à la hausse ; d'autres, au contraire, plaideront pour la défense de notre part de marché, en mettant en avant un meilleur taux de croissance de l'économie mondiale en 1993...

Un forum capital

– Ne craignez-vous pas une déstabilisation du marché avec le retour à terme de l'Irak sur la scène internationale ?

– La situation sera assurément difficile à gérer. Autant il est facile de demander de surproduire – comme ce fut le cas lors de la guerre du Golfe, – autant se mettre d'accord pour réduire la production sera mal aisé. Surtout dans un contexte international relativement défavorable aux producteurs. Comme vous le savez, les experts tablent pour 1993 sur un regain de croissance économique. Mais celle-ci sera si faible (entre 1,5 % et 2 %) que la demande de pétrole ne s'améliorera pas sensiblement. Il va nous falloir, en cas de retour de l'Irak sur le marché, produire moins et vendre notre pétrole meilleur marché. Ce n'est pas facile à accepter. Le Gabon, par exemple, produisait 197 000 barils/jour avant l'invasion du Koweït. Actuellement, nous en sommes à près de 300 000 barils. Vous voyez la différence...

– L'Equateur a fait part de son intention de quitter l'OPEP. Est-ce que le Gabon, équivalent à l'Equateur du point de vue pétrolier, n'est pas tenté de suivre l'exemple ?

– Aux prises avec le FMI, l'Equateur souhaite se mettre en congé de l'OPEP pour échapper aux contraintes de l'organisation et accroître notamment sa production pétrolière et donc ses recettes en devises. Un compromis est-il possible ? La question sera débattue à Vienne.

» Le Gabon est confronté à des problèmes similaires à ceux de l'Equateur. Pourtant, nous pensons qu'il n'est pas opportun de sortir aujourd'hui de l'OPEP. Demain, ce n'est peut-être pas exclu. En attendant, le Gabon voit dans l'OPEP un forum de concertation politique et économique capital pour un pays de notre importance. Pourquoi la France reste-t-elle au Conseil de sécurité de l'ONU ? Pourquoi l'Allemagne et l'Italie demeurent-elles membres de l'UNESCO que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont déserté ?

– Au Gabon même, certains critiquent le comportement d'Elf Aquitaine, à qui ils reprochent de ne pas réinvestir suffisamment de bénéfices sur place. Que leur répondez-vous ?

– Un investisseur n'est pas un philanthrope. Les sociétés qui viennent investir au Gabon le font avec l'intention d'en retirer des bénéfices et de les rapatrier. Qu'on le regrette ou non, Elf n'échappe pas à cette logique. Cela dit, il est vrai aussi que le Gabon sait faire la différence entre les compagnies qui ont une politique à long terme et celles qui ne sont intéressées que par le court terme. Premier investisseur et premier employeur de notre industrie du pétrole, Elf, présent au Gabon depuis 1928, appartient – comme Shell et demain peut-être la British Gas Corporation ou Amerada Hess – à la première catégorie. Nous savons en tenir compte. »

Propos recueillis par OLIVIER PIOT et JEAN-PIERRE TUQUOI

Selon l'INSEE

Le taux de chômage serait passé à 11,3 % en septembre

Selon les résultats bruts de l'enquête trimestrielle sur l'emploi, encore expérimentale, que mène l'INSEE, le chômage, au sens du BIT (Bureau international du travail) a beaucoup augmenté au troisième trimestre. Avec une hausse de 404 000 depuis juin, il correspondrait à 2 866 000 personnes privées d'emploi, en septembre, alors que les dernières statistiques du ministère du travail les établissaient à 2 557 000, en données corrigées, et à 2 910 500, toujours en données corrigées, selon les évaluations de l'ANPE. En conséquence, le taux de chômage par rapport à la population active, qui s'établissait officiellement à 10,3 %, passerait à 11,3 %.

Le phénomène, d'après l'INSEE, s'expliquerait par le fort mouvement d'entrée de jeunes sur le marché du travail après leur sortie du système scolaire. En trois mois, 400 000 d'entre eux sont ainsi arrivés, augmentant d'un point le taux d'activité de la population qui se situerait à 65 %. La croissance de la population active serait à l'origine de l'aggravation du chômage puisque la population active occupée serait, elle, *« approximativement stable »*.

Soucieux de réagir à la conjoncture médiocre

Les Douze préparent une « initiative européenne de croissance »

Une « initiative européenne de croissance » pourrait être approuvée à l'occasion du prochain Conseil européen, les 11 et 12 décembre, à Edimbourg. Telle est la perspective qui s'est précisée, lors de la réunion des ministres des finances des Douze, lundi 23 novembre à Bruxelles.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Le Royaume-Uni, dont la politique économique privilégie désormais la relance, est favorable à cette démarche, qui permettra peut-être de donner une tonalité plus positive à sa présidence au moment où les sources de conflits entre les Douze s'amoncellent (ratification du traité de Maastricht, GATT, programmation budgétaire pour la CEE, élargissement) conduisant à ce que M. Jacques Delors appelle une situation de crise *« multi-causes »*.

Partout dans la Communauté, la situation économique est médiocre, a rappelé M. Delors, et la perspective pour l'année prochaine d'une croissance quasi nulle en Allemagne n'est pas réconfortante. Les gouvernements se trouvent sur la défensive au point que la cohésion communautaire se distend. Comment s'intéresser à l'Union économique et monétaire (UEM), alors que le chômage gagne partout ?

L'*« initiative européenne de croissance »*, projet forcément un peu flou et pour lequel M. Michel Sapin, ministre français de l'économie, militait déjà lors d'une réunion des Douze à Porto, au printemps (*le Monde* du 12 mai 1992) aura pour objet d'inverser la tendance, de montrer à l'opinion, ainsi qu'aux chefs d'entreprise dont on souhaite voir les anticipations évoluer dans un sens favorable, que la Communauté est capable d'une action concrète, répondant aux besoins du moment.

La Commission devrait approuver des propositions le 2 décembre. M. Sapin a indiqué que la France soumettrait dès cette semaine sa propre contribution au débat, si bien que les ministres des finances et leurs collègues des affaires étrangères, qui se retrouvent vendredi 27 novembre à Bruxelles pour débattre de la programmation budgétaire de la CEE (le « plan Delors 2 »), pourront à nouveau ouvrir le dossier.

L'accent serait mis sur le concept de *« réseaux »*, c'est-à-dire sur le financement d'infrastructures (transports, télécommunications, accès à des banques de données) qui, en renforçant le maillage du marché unique, devraient inciter à l'investissement. Toujours avec l'idée de susciter la décision d'investir, un chapitre traitera de l'aide aux PME.

« Il faudra trouver des moyens nouveaux, plutôt du côté de la BEI (Banque européenne d'investissements) qui a l'habitude de travailler au niveau de la CEE », a expliqué M. Sapin. La Commission pourrait proposer la création d'un Fonds européen d'investissements, dont le capital serait fourni par la BEI par des banques commerciales ainsi que par une contribution budgétaire de la CEE.

Quels montants seraient mobilisés ? Ministres et commissaires se gardent de se montrer trop ambitieux. M. Horst Kohler, secrétaire d'État allemand aux finances, a souligné les limites du projet. Les efforts de convergence et, en particulier, de réduction des déficits budgétaires, à la base du programme d'UEM ne peuvent pas être oubliés sous prétexte de relance, a-t-il fait valoir. *« Je tiens cette initiative pour juste. Mais j'aimerais savoir ce qu'on va faire avec cet argent. Nous n'en sommes plus au temps de programmes conjoncturels financés par des déficits budgétaires »*, a conclu M. Kohler.

PHILIPPE LEMAITRE

Avec l'appui des autres organisations agricoles européennes

La FNSEA et le CNJA manifesteront le 1er décembre à Strasbourg

A l'issue d'une réunion extraordinaire, lundi 23 novembre au soir, du conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), son président, M. Luc Guyau, a annoncé que, en coopération avec le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), il organiserait, mardi 1er décembre à Strasbourg, une manifestation *« d'ampleur européenne »*.

Ce rassemblement a pour but, précise la FNSEA dans un communiqué, de *« souligner le rejet unanime de l'accord dévastateur de Washington pour tous les agriculteurs de France et d'Europe »*. M. Guyau a annoncé qu'il avait reçu l'appui de la quasi-totalité des autres organisations paysannes européennes, notamment celui de la fédération allemande. Le Comité des organisations agricoles de la CEE (COPA) doit se réunir mercredi 25 novembre à Bruxelles pour arrêter les modalités de cette journée.

Le président de la FNSEA a demandé à ses responsables locaux de rester *« maîtres des actions et des manifestations. Nous condamnons les violences et nous ferons tout pour éviter les dérapages. Mais comprenez les agriculteurs aujourd'hui ! »*, a-t-il lancé, précisant que des délégations paysannes se rendraient mercredi devant l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat sur le GATT. Dans une requête aux autres syndicats, la Coordination rurale a souhaité s'y joindre.

Plusieurs manifestations ont eu lieu dans la journée du lundi 23 novembre, dans la plupart des cas sans incident. Elles visaient souvent des bâtiments ou des symboles américains, comme l'usine Coca-Cola de Grigny (Essonne), qui a été occupée pendant quatre heures par trois cents agriculteurs. Des bottes de paille ont été brûlées à Auch (Gers) et un drapeau américain incendié. Une opération « villages morts » a été organisée dans l'Aube. A Châlons-sur-Marne, 500 agriculteurs ont bloqué le centre-ville avec quelque 150 tracteurs.

Un symbole américain « cent pour cent français »

Coca-Cola débarqua en France en même temps que le chewing-gum, les GI's et le jazz... A l'époque, les viticulteurs étaient effrayés à l'idée que le sirop pétillant d'Atlanta risquait de mettre à mal des siècles de tradition culinaire et d'éclipser... le vin. Des procès furent intentés – et perdus – pour restreindre les importations.

Les temps ont bien changé. Coca-Cola, en France, s'est francisé, et si les agriculteurs s'en prennent à nouveau à la marque, comme ce fut le cas lundi 23 novembre à l'usine de Grigny (Essonne), ce n'est plus pour dénoncer le produit mais pour s'en prendre au *« plus grand symbole d'une Amérique qui se veut de plus en plus hégémonique »*, selon l'expression d'un leader du CNJA. *« Erreur »*, répond la société : *« Coca-Cola est aujourd'hui un produit 100 % français. »* M. Cyriac de Salaberry, son directeur de la communication, s'est employé mardi à le démontrer. Coca-Cola représente en France plus de 2 000 emplois directs et plus de 6 000 emplois indirects. Ses usines traitent plus de 100 000 tonnes de sucre représentant la production de 9 000 hectares de betteraves. Elles utilisent plus de 280 millions de bouteilles de verre fabriquées par BSN et Saint-Gobain et plus de 260 millions de bouteilles en plastique PET (fabrication locale). Plus de 2,2 milliards de boîtes (fournisseur métal : SOLLAC) sont vendues dans plus de 400 000 points de vente...

La société compte sept centres de production pour le seul marché français (Grigny, Clamart, Lunéville, Marseille, Cagnes-sur-Mer, Toulouse et Bastia) auxquels s'ajoutent deux unités importantes de production à vocation européenne, près de Dunkerque et dans le Var. Elle a créé plus de 700 emplois entre 1988 et 1991 et investi plus de 600 millions de francs. *« C'est ce qui s'appelle contribuer largement à l'économie française, non ? »* s'exclame M. de Salaberry.

A. Co.

Les réactions

□ **M. Barrot (UDC) : *« Faire bloc »* avec le gouvernement.** – M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, s'est déclaré, lundi 23 novembre, au Club de la presse d'Europe 1, prêt à *« faire bloc »* avec le gouvernement contre le projet d'accord agricole entre les États-Unis et la CEE à condition que le premier ministre *« n'en profite pas, par une sorte d'abus de confiance, pour récupérer l'accord de l'opposition dans une stratégie de politique intérieure »*. *« Si nous ne manifestons pas cohésion et fermeté en cette circonstance,* a ajouté M. Barrot, *il y aura encore d'autres occasions pour les Américains d'exercer une hégémonie sur l'Europe qui n'est plus d'actualité. »*

□ **M. Lalonde (GE) : *« Cinéma électoral »*.** – M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, juge *« ridicule »*, dans un communiqué publié lundi 23 novembre, *« l'attitude guerrière de Pierre Bérégovoy, Jacques Chirac et quelques autres »* dans la négociation agricole du GATT et dénonce un *« cinéma électoral »*. Estimant que *« la France est dans l'impasse à cause des erreurs des gouvernements successifs »*, l'ancien ministre de l'environnement affirme qu'il faut *« accepter d'établir une règle du jeu mondiale à condition d'y associer les pays en voie de développement »*.

□ **M. Juppé (RPR) : *« Un rapport de puissance. »*** – M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a affirmé, lundi 23 novembre, sur RTL, que, si M. Bérégovoy annonce que la France invoquera le droit de veto contre le compromis agricole entre les Etats-Unis et la CEE, le RPR pourra, *« à ce moment-là, soutenir le gouvernement »*. *« Le fond de la question est de savoir si nous allons laisser les Américains conquérir le monopole des marchés alimentaires mondiaux,* a ajouté M. Juppé. *C'est ce qu'ils veulent faire. C'est un rapport de puissance et il faut que l'Europe se batte. »*

Le revenu agricole en chute de 5,9 % en 1992

L'INSEE devait rendre publiques, mardi 24 novembre, les statistiques relatives à l'évolution du revenu agricole en 1992. Les chiffres font apparaître une chute de 5,9 % du revenu brut agricole moyen par exploitation. Cette dégradation s'ajoute à celle de 1991 : – 2,2 %. En 1990, en revanche, le revenu moyen avait progressé de 11,7 %.

C'est le secteur des fruits et légumes, avec celui du vin, qui a le plus souffert : – 50 % pour le maraîchage et – 39 % pour l'arboriculture. En revanche, les céréaliers et les éleveurs de bovins voient leurs revenus remonter sensiblement.

Les statistiques de l'INSEE montrent aussi que le revenu de certains exploitants dépend, dans une très large proportion, des subventions qui leur sont allouées. 69 % des revenus du paysan qui élève des ovins dépendent des subventions. Ce pourcentage est de 50 % pour l'éleveur de bovins, mais tombe à 15 % pour les fleurs, 13,7 % pour les céréales et 4,2 % dans la viticulture.

Cette extrême diversité des revenus et des aides doit être constamment présente à l'esprit de tous ceux qui ont à apprécier les effets de la politique agricole commune (PAC) et des accords du GATT.

F. Gr.

POINT / LE COMPROMIS AGRICOLE DU GATT

La France isolée

Le fruit de longues négociations internationales est en train de se transformer en crise *politique française. Mercredi 25 novembre,* le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, devait engager la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale. Pourtant, le GATT (General agreement on tariffs and trade, en français Accord général *sur les tarifs douaniers et le commerce),* qui réglemente le commerce international, n'était pas a priori un sujet de nature à déchaîner les passions.

Le huitième cycle de négociations, celui de l'Uruguay Round, mené dans le cadre du GATT, sur le point de s'achever après six ans de discussions, touche la France sur un point particulièrement sensible : son agriculture, et notamment ses exportations de *céréales, source très importante de recettes* pour les agriculteurs, et de revenus pour le commerce extérieur.

La réforme de la PAC (politique agricole commune), adoptée par la CEE en mai, prévoyait déjà le contrôle des surfaces cultivées et la réduction des prix agricoles intérieurs.

Selon le compromis passé jeudi 19 novembre à Washington – après deux mois de négociations très ardues entre la Commission, négociant au nom des Douze, et une administration américaine sur le départ, – les Douze devront réduire de 21 % le montant de leurs exportations subventionnées (par rapport à la moyenne de 1986-1990) et plafonner le montant des *terres plantées en oléagineux.*

Si ces règles ne demandent pas de sacrifices supplémentaires pour les agriculteurs français par rapport à ceux découlant de la PAC, comme en sont convaincus les négo*ciateurs bruxellois et la plupart des parties* prenantes à la négociation, la France peut difficilement s'opposer au compromis de Washington. Mais unanimement, le gouvernement, l'opposition et les syndicats agricoles ont dénoncé le résultat de la négociation, et une fronde paysanne a déjà commencé.

De nouveaux rapports de force

On aurait tort de juger démodé ou artificiel le conflit agricole qui oppose les Etats-Unis à l'Europe dans le cadre de l'Uruguay Round sous prétexte que l'agriculture n'est qu'une *toute petite partie* des négociations. Car l'agriculture est au centre d'enjeux stratégiques mondiaux sur lesquels les Etats-Unis cherchent à conserver la haute main.

Les discussions, entamées en septembre 1986 à Punta-del-Este et qui devaient se clore en décembre 1990, comportaient, outre l'agriculture, quatorze autres sujets de négociation parmi lesquels le textile, les services, la propriété intellectuelle, etc. De très nombreux pays sont intéressés par ces négociations, alors même que l'agriculture ne représente qu'une part assez faible de la production nationale des nations développées, n'entre que pour 12 % dans les échanges mondiaux, et occupe de surcroît une fraction déclinante de la population. Pourtant, alors que l'agriculture avait été un sujet mineur ou carrément absent lors des précédentes négociations, les Américains l'ont placée, dès les premiers pas de l'Uruguay Round, en tête de leurs préoccupations.

C'est qu'entre la naissance du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) en 1948 et ce début des années 90, le monde a beaucoup changé et, avec lui, les rapports de force entre nations. Le GATT dont le but était de pousser à la libéralisation des échanges à l'occasion de négociations multilatérales (les fameux «rounds») avait, au départ, accordé un statut particulier à l'agriculture, exemptée des règles internationales. *Ainsi, alors même que les tarifs* douaniers et, dans une moindre mesure, les barrières non tarifaires avaient été fortement réduits par toute une série de «rounds» (Dillon Round, Kennedy Round, Tokyo Round), l'Europe en train de se construire avait mis en place en 1962 une politique agricole très protectionniste vis-à-vis de l'extérieur (la PAC) en même temps que largement subventionnée à l'intérieur de ses frontières.

A ses débuts, la PAC (politique agricole commune), qui pourtant contredisait fondamentalement l'esprit de libre-échange prôné par le GATT, n'avait pas inquiété les grands pays agricoles non européens. Il serait sans doute plus exact de dire que l'Europe avait obtenu le droit de bâtir un système protégeant son agriculture en autorisant les pays étrangers à exporter à l'intérieur de ses frontières sans droits de douane : exporter des produits alors peu cultivés en Europe comme les oléoprotéagineux (le soja notamment) et de nombreux aliments pour le bétail (corn gluten, manioc).

C'est à partir des années 80, que les pays de la CEE, devenus de redoutables exportateurs, ont vu la PAC attaquée dans ses principes et son fonctionnement. Attaques venues des Etats-Unis qui se voyaient de plus en plus souvent souffler des marchés, mais aussi de treize grands pays exportateurs (l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Nouvelle-Zélande...) *coalisés dans le groupe de Cairns* et jurant être des *«commerçants loyaux» (fair traders)* ne subventionnant ni leurs producteurs ni leurs productions. Des pays qui volontairement ou non font le jeu des Etats-Unis.

C'est dans ce climat radicalement nouveau que s'ouvrit il y a six ans l'Uruguay Round. Quand on sait que les grands pays acheteurs de blé que se disputent l'Europe et l'Amérique sont par ordre d'importance l'ex-URSS, la Chine et l'Egypte (40 % à eux trois des échanges mondiaux), mais aussi le Brésil, la Corée du Sud, le Japon, l'Algérie, le Maroc, l'Iran et l'Irak, on comprend l'importance stratégique que prennent les produits agricoles ; les céréales en particulier, dont les ventes vont beaucoup se développer au cours des années à venir, vers la Chine, l'Asie, les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

Que l'Europe détienne une part relativement importante de la production mondiale et plus encore une capacité croissante d'exportation, voilà les Etats-Unis parfois contrés dans leur politique extérieure, lorsque celle-ci prend par exemple la forme d'un embargo. Sans parler d'un rééquilibrage plus difficile de la balance des paiements américaine. Or la CEE, qui au début des années 70 était encore importatrice nette de blé, entre maintenant pour 20 % dans les exportations mondiales contre 36 % pour les Etats-Unis (45 % il y a quelques années).

La PAC est bien à l'origine de l'épanouissement de l'agriculture européenne. La production de céréales en Grande-Bretagne a plus que quadruplé. A l'intérieur de ses frontières, la CEE a, depuis le début des années 60, garanti les prix agricoles à la production sous forme de *«prix d'intervention»*, des prix presque toujours assez supérieurs aux prix mondiaux. A l'exportation un système de *«prélèvement-restitution»* a joué pour protéger le marché européen des importations extérieures en même temps que pour aider les exportations vers l'étranger.

Fortes capacités d'exportation

A l'importation, les «prélèvements» sont des taxes hissant les *prix des produits agricoles étrangers* jusqu'à des prix de «seuil», évidemment plus élevés que les prix garantis aux agriculteurs de la Communauté. Un système quasi infranchissable pour les productions étrangères, même pour les plus compétitives, assurant la *«préférence communautaire»*. A l'exportation, les *«restitutions»* sont de véritables subventions couvrant la différence entre *«prix garantis»* et prix mondiaux.

Dans la mesure où la PAC devenait de plus en plus coûteuse pour les contribuables et les consommateurs européens, et les stocks de plus en plus importants (17 millions de tonnes cette année contre 7 millions il y a dix ans), la CEE a été obligée de réduire les prix garantis, de limiter certaines productions (quotas de lait), de limiter les quantités de céréales bénéficiant de garantie de prix. C'était un premier pas vers la réforme de la PAC demandée avec une insistance croissante par les Etats-Unis.

Après avoir renoncé à demander la suppression de toutes les subventions et aides d'ici la fin du siècle (*«double zéro», disait-on*), les Américains ont, à partir de 1989, cherché à imposer une négociation sur *«trois volets»* : réduction importante des subventions directes à l'exportation, ce qui mettait à mal le système des *«restitutions»* ; transformation en droits de douane des *obstacles non tarifaires et* suppression des tarifs en dix ans (ce qui visait les *«prélèvements»*), suppression également en dix ans des aides internes, dont le soutien par les prix. Seules les aides au revenu non liées à la production (on dit les aides *«découplées»*) seraient autorisées. *Cela parce que les Américains* subventionnent largement eux aussi leur agriculture mais le font au travers d'aides directes, les *deficiency payments*, différence entre un *loan rate* (prix minimum) et un *target price* (prix cible), avec comme condition supplémentaire de participer à un programme de gel des terres ou d'orientation de la production.

La décision prise par les Européens de réformer la politique agricole commune a été un pas important en direction des thèses américaines puisque sont prévues, outre un contrôle des surfaces cultivées, d'importantes réductions des prix intérieurs pour les grandes productions compensées par des aides directes. Mais les négociations agricoles achoppent encore dans la mesure où les Etats-Unis demandent à la Communauté européenne de réduire les quantités de produits agricoles subventionnés qu'elle exporte. L'Europe et la France en particulier demandent de leur côté un *«rééquilibrage»* impliquant une certaine reconquête du marché intérieur par les producteurs européens de PSC (produits de substitution des céréales).

Il apparaît peu probable que les agriculteurs des différents pays de la CEE acceptent d'aller au-delà des sacrifices déjà consentis avec la réforme de la PAC. Le tout est maintenant de savoir si les demandes américaines sont compatibles avec cette réforme.

ALAIN VERNHOLES

Un mot d'ordre : toujours moins

Les deux récents événements internationaux qui affectent profondément, à six mois d'intervalle, les données et l'avenir de l'agriculture française n'ont pas, officiellement ou juridiquement, de lien l'un avec l'autre. Le premier – la réforme de la politique agricole commune (PAC), – *intervenu* le 21 *mai et* négocié pour la France par M. Louis Mermaz, est une affaire interne aux Douze et à la Commission européenne mais son contenu est de nature à donner des gages de bonne volonté aux Etats-Unis. Le second, négocié par le nouveau ministre de l'agriculture et du développement rural, M. Jean-Pierre Soisson, met en scène l'Europe des Douze «contre» les Etats-Unis et, au sein même de l'Europe, la France «seule devant» ses partenaires.

Dans chaque cas, aussi bien à propos de la PAC que du GATT, les nœuds de la négociation sont au nombre de trois, avec le même mot d'ordre : toujours moins. Il s'agit de réduire la surproduction et les stocks de produits alimentaires, d'alléger la part croissante des finances publiques affectée à l'agriculture, d'assainir et de mettre un coup d'arrêt à la ruineuse escalade des subventions.

Que contient la PAC et qu'a fait le gouvernement pour tenter d'en atténuer *les effets ?* Elle ne concerne directement que quatre productions : céréales, oléagineux, lait, viandes bovines et ovines qui représentent néanmoins la moitié du chiffre d'affaires de l'agriculture française. Porcs, volailles, fruits ne *sont pas touchés.* L'axe essentiel est la réduction sensible (mais sur trois ans) des prix garantis payés aux producteurs : –29 % pour les céréales par exemple et –15 % pour la viande de bœuf. La différence entre les prix actuels et futurs sera compensée par des aides directes aux producteurs. Mais ces subventions sont assorties de l'obligation de mettre, dès la campagne 1992-1993, 15 % de la surface cultivée en jachère. Une contrainte dont sera exonéré le paysan qui se lance dans la culture d'une céréale à usage industriel (pour les «carburants verts» par exemple). Reste inchangé, en revanche, le sacro-saint principe de la «préférence communautaire» selon lequel des droits de douane variables sur les importations des pays tiers rendent plus attractif l'approvisionnement en produits «made in CEE». On espère à Bruxelles que ces baisses de prix rendront le blé ou le colza plus compétitif à l'intérieur de la CEE et que leur consommation augmentera. En conséquence, les quantités à exporter à coups de subventions sur le marché mondial (où le prix est très bas) baisseront, ce qui allégera d'autant la facture européenne et dégagera des sommes pour des actions structurelles de reconversion ou d'encouragement à des opérations de promotion des produits de qualité et d'appellation.

Les exigences américaines

Ce dispositif a reçu un mauvais accueil de la part des organisations professionnelles et syndicales. Le gouvernement a été contraint, le 20 juillet, d'annoncer une série de *«mesures nationales d'accompagnement»*. Imputables aux budgets 1993-1994-1995, elles représentent, selon certaines sources, 13,5 milliards de francs en aides directes et indirectes. Ce plan touche aussi bien l'allègement de *l'impôt sur le foncier non bâti* (930 millions en 1993), l'augmentation du plafond de la provision pour investissement (passant de 30 000 à 60 000 francs), l'étalement des charges sociales, un effort pour le désendettement des exploitations. Les jeunes qui s'installent toucheront une prime spéciale.

Selon les services du ministère de l'agriculture, les revenus des agriculteurs ne devraient pas, au bout du compte, être amputés. Et, selon l'INSEE (1), on devrait même constater une progression *du* revenu brut moyen par exploitation de 7 % en termes réels.

Le dossier agricole au sein des négociations commerciales du GATT constitue le troisième volet du triptyque. Encouragé par deux *décisions successives* (relatives aux oléagineux) d'une commission d'arbitrage du GATT, Washington a exigé *de l'Europe, qui depuis dix* ans lui rogne des parts significatives du marché mondial, deux mesures essentielles : la baisse des volumes de produits exportés grâce aux subventions, ce qui touche les céréales mais aussi les vins, les *fruits,* le sucre ou la viande.

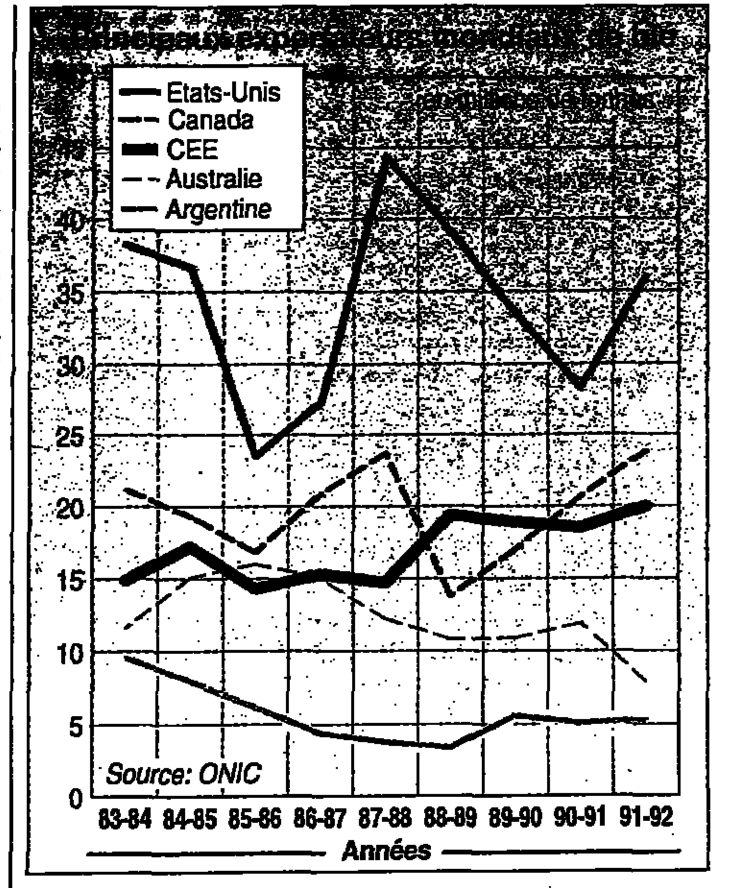
Le compromis de Washington fixe à 21 % cette baisse alors que, dans un premier temps, le pourcentage de 24 % par rapport à la moyenne des années 1986-1990 *était envisagé. Sur le second point* – et là est la concession américaine – la production d'oléagineux sera plafonnée non en volume mais en surface plantée, au niveau de 5,13 millions d'hectares au lieu de 5,5 aujourd'hui.

Un troisième point – moins connu mais important – des négociations agricoles du GATT est ce que les experts appellent l' *«accès minimum»*. Chaque pays devra laisser entrer librement chez lui 3 % d'abord puis 5 % de sa production. Or, selon les projections établies par les services de M. Soisson, la combinaison de cet accès minimum et de la réduction des exportations entraînerait une baisse des débouchés pour le lait de 5 %, et de 400 000 à 500 000 tonnes pour la viande bovine. Les exportations de porc *diminueraient de moitié. A* propos du vin de consommation courante, il faudrait s'attendre à une réduction des exportations de 450 000 hectolitres, sur 2,2 millions actuellement, alors que l'augmentation des importations, au titre de l'accès minimum, concernerait 5 millions d'hectolitres.

Ces éléments conduisent Paris à dire que le compromis de Washington n'est pas compatible avec les dispositions prises dans le cadre de la PAC au printemps, qu'il impliquerait de nouveaux sacrifices de la part des agriculteurs et, par conséquent, qu'il doit être, dans sa forme actuelle, rejeté.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) «Les mutations de l'agriculture». Numéro 254-255 de *Economie et Statistique.* Mai-juin 1992.



La France fournit près de 24 % de la production communautaire

La France n'est pas le pays européen le plus agricole. La part de l'emploi agricole atteignait 6,1 % de l'emploi total en 1990, soit 1,26 million de personnes, et générait 3,6 % du produit intérieur brut (les industries *agroalimentaires ajoutant* 3,2 %). Cependant, la France est de loin le principal producteur de la CEE, fournissant, en 1989, 23,8 % de la production agricole communautaire. Ainsi, la France a produit en moyenne annuelle depuis 1989 55 millions de tonnes de céréales, contre 34 millions pour l'Allemagne, 22,5 millions pour la Grande-Bretagne, 16,4 pour l'Espagne, 17,3 pour l'Italie.

Pour la seule production de blé, la France se place parmi les principaux producteurs mondiaux, avec 34,4 millions de tonnes en 1991, contre 96 millions pour la Chine, 78,5 millions pour l'ex-URSS, 54,5 millions pour l'Inde. 53,9 millions pour les Etats-Unis, et 32,8 millions pour le Canada. La CEE, au total, a produit 88,9 millions de tonnes de blé l'an dernier.

En 1991, les exportations agro-alimentaires françaises se sont élevées à 186 milliards de francs, faisant de la France le deuxième exportateur mondial derrière les Etats-Unis. L'Hexagone exporte principalement des céréales, de la viande, des boissons, et des *produits laitiers. L'effet* sur le commerce extérieur est considérable, puisque, l'an dernier, un excédent de 44 milliards de francs a été dégagé (après un record de 52,1 milliards en 1990). On comprend donc l'enjeu de la négociation du volet agricole du GATT pour les 924 000 exploitations restant en activité sur le territoire en 1991.

La population agricole américaine a baissé de 31 % en dix ans

NEW-YORK

de notre correspondant

Si l'Europe a vu le nombre de ses agriculteurs baisser fortement en quelques années, le même phénomène a été observé de l'autre côté de l'Atlantique. En 1932, environ 25 % des Américains vivaient sur une exploitation agricole. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 2 % de la population. Selon le département américain de l'agriculture, environ 36 000 exploitations agricoles ont disparu en 1990, soit une diminution de 2 % sur l'année précédente. Le pays ne compte plus qu'à peine deux millions de fermes (et 393 millions d'hectares de terres cultivées), soit une baisse de 12 % au cours de la décennie 80.

Dans le même temps, au vu des résultats du recensement 1990, environ 3,9 millions d'Américains vivaient sur une exploitation agricole en 1990, soit 31 % de moins que dix ans *auparavant. Actuellement, seul le* quart de la population (61,7 millions d'habitants) vit encore en zone rurale, indique le Bureau du recensement. Les modifications les plus importantes se sont produites dans le Midwest des Etats-Unis, où la population agricole a chuté de 33 % durant la décennie, pour s'établir à 1,92 million de personnes, et dans le sud du pays, où elle a baissé de 32 %, à 1,22 million d'agriculteurs. Mais l'agro-business reste une valeur sûre. Elle représente, à elle seule, 17 % du produit intérieur brut américain et procure environ 20 millions d'emplois. A ceux-ci, il faut ajouter les quelque 110 000 personnes rattachées à un département de l'agriculture que beaucoup considèrent hautement pléthorique, même si 90 % de ses fonctionnaires travaillent en dehors de la capitale fédérale, dans la quasi-totalité des 3 150 comtés que compte l'Union. Ce sont eux qui, à raison d'un fonctionnaire pour trois bénéficiaires, distribuent des subventions aux paysans américains, lesquelles ont représenté quelque 300 milliards de dollars en l'espace de dix ans, imputés sur le budget de l'Etat.

Cette politique de soutien a porté ses fruits. Si les agriculteurs américains ont fortement diminué en nombre au fil des ans, leur agressivité commerciale s'est développée au moins aussi vite, notamment à l'égard de l'Europe. Ainsi, au cours des huit premiers mois de 1992, les exportations agricoles américaines à destination des Douze ont augmenté de 37 % pour les graines de soja (par rapport à la même période de l'année précédente), de 72 % pour les tourteaux de soja et de 29 % pour les graines de tournesol.

SERGE MARTI

ÉCONOMIE

SOCIAL

Lancée sur un mot d'ordre unitaire

La grève à Air France a été suivie par la majorité du personnel

Le mot d'ordre de grève lancé par la totalité des syndicats d'Air France (quatorze) a été suivi, lundi 23 novembre, par la majorité du personnel (au sol et navigant). Les syndicats avancent un taux de participation de 80 %, la direction affirmant que 50 % seulement du personnel au sol a suivi le mouvement.

Ce mot d'ordre unitaire – ce qui ne s'était pas vu depuis 1974 – a entraîné la suppression de deux long-courriers sur dix et de deux moyen-courriers sur trois, selon la direction. Les syndicats assurent que, sur les vols maintenus, le nombre d'hôtesses et de stewards a été réduit.

Une manifestation devant le siège de la compagnie, près de la gare Montparnasse, a rassemblé entre 1 800 et 2 500 personnes, selon que les estimations viennent de la police ou des organisateurs, aux cris de *« Attali démission ! »* Dans le même temps se déroulait un conseil d'administration pour approuver la fusion avec UTA, qui sera effective le 29 décembre. La direction, qui avait qualifié cette grève d'*« irresponsable »* et évalué les pertes à 50 millions de francs, a reçu des représentants du personnel et leur a confirmé le maintien de son plan de suppressions d'emplois présenté début octobre, qui prévoit 1 500 départs supplémentaires en 1993 chez les personnels au sol ainsi que des économies sur le coût des navigants.

Enfin, une grève lancée par la CGT et l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens UGICT-CGT le même jour chez Air Inter pour protester contre le *« plan anti-social d'Air France »* n'a pas, selon la direction, entraîné d'annulation de vols.

Après la reprise du travail par les conducteurs

Menace d'une nouvelle grève à la RATP

Non contents d'avoir obtenu le report de l'examen de la réforme de la filière des conducteurs au mois de février 1993, les quatre syndicats grévistes de la RATP – SAT (autonomes), CGT, GATC (autonomes) et indépendants – sont prêts à en démarrer une autre à partir du vendredi 27 novembre. Ils réclament aujourd'hui la modification de l'attribution d'une prime de conduite « en sécurité ferroviaire » d'un montant mensuel de près de 300 F.

Selon le projet de réforme de la filière des conducteurs, il était prévu dans les années à venir de ramener de quatorze ans à un an le délai nécessaire à l'attribution de cette prime aux conducteurs n'ayant pas fait de faute engageant la sécurité ferroviaire. Dans un premier temps, le contrat salarial de 1992 prévoyait que le délai serait ramené de quatorze à onze ans dès le 1er juin 1992. Cette mesure devait s'appliquer ce mois-ci avec effet rétroactif pour les six mois écoulés. En obtenant le report de l'examen de la réforme qu'ils contestaient, les syndicats ont du même coup provoqué le report de cette disposition prévue en 1992.

Dans la soirée du lundi 23 novembre, les conducteurs ont voté à 72 % des 2 260 votants la reprise du travail contre 25 % de « non » et 3 % de blancs et nuls. Le vote portait sur l'approbation d'un *« relevé de conclusions »* élaboré avec la direction, qui renvoie à février les négociations et souligne l'engagement de la direction de ne pas appliquer de manière unilatérale le projet d'évolution de la filière conduite. Les syndicats qui ont fait grève durant cinq jours de 5 à 7 heures le matin et de 17 à 21 heures le soir s'opposaient principalement à l'introduction d'une formule d'évaluation des agents « à la tête du client » et à une modification des horaires en fonction de la demande aux heures de pointe.

Cette grève, qui durait six heures par jour, était peu pénalisante pour les conducteurs. Elle s'est déroulée à la veille d'élections professionnelles dans un climat peu propice à la négociation. A l'issue des élections des délégués du personnel en janvier 1993, les négociations pourront reprendre, mais les élections législatives risquent là encore de reculer les décisions, y compris celles que réclament aujourd'hui les syndicats.

M. La.

ÉTRANGER

La Russie et l'Ukraine s'entendent sur le remboursement de la dette extérieure

La Russie et l'Ukraine se sont entendues, lundi 23 novembre, sur le remboursement de la dette de l'ex-Union soviétique. Aux termes de l'accord – dont la validité au-delà de la fin de l'année est subordonnée à la signature d'un accord bilatéral entre les deux Etats – c'est la Russie qui prendra en charge l'ensemble de la dette extérieure, évaluée entre 70 et 80 milliards de dollars.

La majorité des quinze Républiques de l'ex-URSS s'étaient déjà engagées sur leur responsabilité conjointe relative à cette dette, mais, depuis, la Russie a proposé de prendre en charge la totalité de la dette, en conservant en échange la totalité des avoirs de l'ex-URSS à l'étranger (immeubles, placements financiers, créances sur des pays tiers). Le Club de Paris, qui regroupe les principaux Etats créanciers, doit se réunir mercredi 25 novembre et accorder à la Russie un important rééchelonnement de la dette.

Les rencontres « Agir pour l'emploi » à Poitiers

Mme Martine Aubry appelle à lutter contre l'exclusion

POITIERS

de notre envoyé spécial

Dans le cadre des rencontres « Agir pour l'emploi » qu'elle organise depuis début octobre, et qui s'achèveront le 14 décembre à Toulouse, Mme Martine Aubry, ministre du travail, était à Poitiers, lundi 23 novembre. Au programme, comme à chaque fois, il y avait la visite d'une entreprise d'insertion, TriPlus en l'occurrence, qui prépare des jeunes en difficulté aux métiers de l'environnement, en utilisant les capacités de la déchetterie du district urbain.

Une séance de travail a également eu lieu avec les divers représentants du service public de l'emploi dans le département de la Vienne, et notamment avec l'ANPE. L'objectif ? Faire le point des actions en cours et surtout mobiliser pour que l'adéquation aux besoins des entreprises soit améliorée.

Préoccupations locales

Mais, là aussi de façon désormais rituelle, l'essentiel de la journée fut consacré aux contacts avec les chefs d'entreprise, les élus locaux et les partenaires sociaux, une table ronde étant organisée dans l'après-midi pour mieux prendre le pouls des préoccupations locales.

Département rural où dominent les petites et moyennes entreprises, la Vienne n'est pas agitée par les soubresauts que l'on constate ailleurs. PDG d'une société du bâtiment, M. Alain Debuschère n'en expliqua pas moins les difficultés – dues à la conjoncture – qu'il rencontre, mais s'efforça aussi de montrer en quoi, y compris grâce à une convention passée avec l'université, sa profession tente, selon son mot, *« d'anticiper »*. Il faut prévenir la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui ressurgira avec la reprise.

Le patron d'une entreprise de mécanique, implantée en pleine campagne, fit part de son expérience : comment faire pour disposer du personnel formé quand les ressources locales sont faibles ? M. Jean Mainguenaud s'est rapproché des établissements scolaires et prône l'ouverture. L'entreprise peut former, dès lors que l'école a donné les bases.

De la salle vinrent des observations sur l'apprentissage, très présent dans la région, et la présentation d'une expérience unique en France de gestion prévisionnelle menée par un syndicaliste, M. France Joubert, président de l'association Avertir. Ces exemples et ces réactions permirent à Mme Aubry d'en appeler à davantage de collaboration afin que l'emploi soit l'affaire de tous. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre, répéta-t-elle, en concluant sur la nécessité de lutter contre l'exclusion.

ALAIN LEBAUBE

□ **Chambres de métiers : l'Union professionnelle artisanale reste majoritaire.** – L'Union professionnelle artisanale (UPA) a remporté la majorité des suffrages dans plus de 90 % des 100 chambres de métiers de la métropole et des DOM-TOM, selon les résultats du scrutin du mercredi 18 novembre publiés par l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM). Ce score est inchangé par rapport au scrutin précédent de 1989. Le CID-UNATI conserve les deux seules chambres – Alpes-Maritimes et Hautes-Alpes – qu'il contrôlait. La Confédération nationale de défense des commerçants et artisans-CDCA (Bretagne) conserve celle du Finistère. Le taux de participation est passé de 23 % à 26 % (+ 3 points).

Sous la responsabilité de la MUDEL

Une retraite par capitalisation créée pour les élus locaux

L'hôtel Matignon a autorisé la création d'un régime de retraite fonctionnant par capitalisation sous l'égide de la Mutuelle des élus locaux (MUDEL), de préférence au projet présenté par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Cette caisse de retraite, qui concernera les élus locaux percevant une indemnité de fonction, aura un caractère mutualiste, mais sera régie selon le principe de la capitalisation (les cotisations ne seront pas utilisées pour assurer le versement des retraites de l'ensemble des adhérents mais seront placées avant d'être récupérées par le souscripteur sous la forme d'une rente).

La gestion administrative sera confiée à la Mutualité française alors que les fonds recueillis seront gérés par le Crédit Lyonnais et la BRED.

PRESSE

Equilibre retrouvé, rigueur maintenue

Suite de la première page

Ce résultat est le fruit des efforts de la direction du journal et des personnels pour améliorer la gestion dans tous les domaines. Ils ont porté particulièrement sur le contrôle serré des effectifs et des salaires, sur la réduction sensible des coûts de fabrication et sur la diminution des frais de distribution. A cela se sont ajoutés les répercussions de la baissse du prix du papier et, naturellement, grâce à la compréhension de nos lecteurs, le supplément de recettes consécutif au passage à 7 francs du prix de vente au numéro depuis le 1er juillet. Avec une trésorerie saine et des crédits à moyen terme non utilisés, *le Monde* est aujourd'hui à l'abri d'un accident.

Ces premiers résultats, dont on comprendra que nous les jugions particulièrement encourageants, ont été obtenus sans que soient sacrifiés les investissements de productivité ou les initiatives rédactionnelles. C'est ainsi que l'année 1992 aura vu, en janvier, le lancement de notre supplément « L'Economie » et, depuis le 14 novembre, celui d'un supplément « Heures locales » développé, tandis qu'était créée une nouvelle publication mensuelle : *le Monde des débats.*

∴

Equilibre retrouvé, donc, mais rigueur maintenue pour préparer l'avenir. Car l'année 1993 imposera une grande vigilance. L'économie française, on le sait, abordera cette année dans un contexte international perturbé. Les meilleurs conjoncturistes s'accordent sur les risques qui pèseront, dans les douze prochains mois, sur une croissance déjà médiocre. *Le Monde* doit donc poursuivre dans la voie des efforts qui ont porté leurs premiers fruits.

Cette rigueur n'a de sens que que si nous développons systématiquement une stratégie à moyen terme d'amélioration constante du quotidien, d'enrichisssement de ses autres publications et de participation à de nouvelles initiatives complémentaires de ses activités actuelles. C'est dans cet esprit, sous-tendu par la conviction selon laquelle l'écrit est irremplaçable, que *le Monde* a décidé de s'associer à une réflexion sur un projet de quotidien du matin, du même format que le sien, envisagé par trois grands journaux européens : *El País, la Repubblica* et *The Independent.*

Nous entretenons depuis longtemps des relations avec ces trois journaux. Si un projet commun devait voir le jour, il serait, pour l'essentiel, imprimé sur nos rotatives d'Ivry (Val-de-Marne). Pour l'heure, il serait prématuré d'indiquer quel serait le montant de l'investissement et la part qu'y prendraient les différents actionnaires. *Le Monde* a pris l'initiative de demander à M. Michel Bon de l'assister dans l'étude de la faisabilité économique et financière de cette opération. M. Bon, ancien directeur général adjoint de la Caisse nationale du crédit agricole et ancien président de Carrefour, est administrateur de la Société des lecteurs du *Monde*.

∴

Les efforts du *Monde* sur la voie du redressement, on le voit, enregistrent leurs premiers succès. Nos lecteurs ont toujours été informés des difficultés rencontrées. Ils peuvent aujourd'hui constater que leur appui constant à nos initiatives n'a pas été vain. Il reste énormément à faire pour consolider la situation de notre journal : chacun doit être assuré que notre confiance vigilante en l'avenir et notre volonté de le préparer restent intactes.

JACQUES LESOURNE



ÉCONOMIE

Le Japon travaillé par la réforme

II. – *Un pays malade de ses finances mais optimiste*

Plus déconcerté qu'il ne l'a jamais été depuis les années 50, le Japon prend conscience qu'il doit se préparer à de grands changements (*le Monde* du 24 novembre). Le gouvernement nippon s'est trompé dans ses analyses. Les chefs d'entreprise n'attendent pas de véritable reprise avant la mi-1993.

TOKYO

de notre envoyé spécial

M. Tsutomu Hata, ministre des finances, affiche deux préoccupations. La première est que les dépenses supplémentaires soient affectées à la création de *« véritables richesses »* sous forme d'*« actifs tangibles* [équipements publics etc.] *transmissibles aux générations futures »*. Jusqu'ici, on croirait entendre du généreux Clinton. La deuxième préoccupation est plus proche de Poincaré. Il s'agit d'éviter un accroissement correspondant du déficit. Or c'est bien ainsi que le ministère des finances entend mener l'opération.

S'il a le dernier mot, une bonne partie du programme de relance (faisant suite à un précédent datant du printemps) consistera à mettre, à des conditions avantageuses, des fonds accumulés d'épargne à la disposition d'organismes spécialisés dans le financement des travaux immobiliers. Ces organismes seront censés les prêter eux-mêmes à des particuliers, des sociétés et des collectivités locales. La question de savoir si ces facilités nouvelles seront effectivement utilisées est, évidemment, essentielle. Cependant, ce n'est pas la principale objection faite à la conception très « conservatrice » que le ministère des finances a de la relance.

Ecoutons le professeur Kazuhide Uekusa, enseignant à l'université de Kyoto. Pour lui, le programme apparemment de grande portée de 10 700 milliards de yens (environ 400 milliards de francs), tel qu'il est orchestré par le MOF *« n'apportera rien à l'idée que Miyazawa se faisait d'un plan de stimulation de l'économie »*. Implicitement, la thèse du professeur Uekusa repose sur la supposition (devenue banale) que l'argent « injecté » dans l'économie par le déficit représente une addition nette de ressources. Or tel n'est pas exactement le cas. L'argent du déficit est par définition emprunté ; dépensé, il devient indisponible pour d'autres emplois, notamment en cas de reprise spontanée de l'activité.

La charge énorme de la dette

De ce point de vue, le déficit peut devenir une cause de retard de la reprise. Mais c'est là un argument qui s'oppose aux modes de pensée hérités des années 60. De cette façon de raisonner, le professeur de Kyoto et, avec lui, la majorité des économistes japonais et occidentaux restent profondément imprégnés.

D'où l'idée vers laquelle convergent et les analyses d'inspiration reaganienne et les calculs de la gauche modérée. M. Uekusa en donne un raccourci saisissant : *« Le bilan financier de la relance*, dit-il, *doit être reporté à la fin du programme de dépenses... quand celui-ci aura produit son effet* de *réanimation. »* Les financiers, qui ont l'œil sur le Nikkei, applaudissent. La dette publique de leur pays n'est pas leur affaire immédiate. Elle est pourtant une des plus élevées du monde (en valeur absolue et relative) : 174 000 milliards de yens, soit environ 7 000 milliards de francs. En dehors de leur contexte, ces chiffres n'ont pas de signification précise.

Ce qui est véritablement inquiétant, c'est la maladie budgétaire sous-jacente. Au Japon, elle apparaît comme très grave. Le service de la dette y absorbe 23 % des dépenses totales de l'Etat, contre 15 % aux Etats-Unis et en France, et, comme dans ces deux derniers pays (et beaucoup d'autres), la proportion ne cesse d'augmenter chaque année.

On pourrait toutefois objecter qu'au Japon le pourcentage est si fort parce que les dépenses publiques sont restées trop faibles. Peut-être, mais alors se poserait la question de savoir s'il convient, pour en augmenter le montant, d'avoir en priorité recours à l'emprunt. Par ce moyen, on se condamnerait à maintenir, et sans doute à accroître, la place démesurément importante qu'occupe dans le budget le versement des intérêts aux créanciers. Une expérience désormais quasiment universelle enseigne que cette dépense incompressible devient vite un frein pour toutes les autres, fussent-elles les plus pressantes.

L'impasse apparaît aussi totale, présentement, dans le secteur immobilier. La crise qui l'affecte est la plus grave de toutes celles qui paralysent le système financier nippon. Pourtant, un début de solution, dont d'autres pays (parmi eux, la France) pensaient déjà pouvoir s'inspirer, était dans l'air depuis l'été. Le programme de relance en contenait les prémices. Las, des indiscrétions politiques prématurées ont tout remis en question.

Pour retrouver une situation semblable, il faut remonter à 1927. Précédant de deux ans l'effondrement de Wall Street, une terrible récession s'abattit cette année-là au Japon sur le marché immobilier. Le souvenir en était resté si vivace chez les banquiers que ceux-ci s'étaient donné pour règle absolue de ne plus jamais prêter, dans une opération foncière, plus de 49 % de la valeur du terrain à construire. Les plus anciens de la profession veillaient encore à la faire respecter jusqu'au milieu des années 80.

Par renouvellement, tardif au Japon, des états-majors mais aussi à la faveur de la politique d'argent facile inaugurée en 1985-1986 sous la pression américaine, la physionomie du marché japonais changea, en quelques années, profondément. Les jeunes diplômés anglophones tournèrent en dérision la prudence de naguère. Plusieurs années durant, ils furent à la fête, avançant, pratiquement sans examen des dossiers, jusqu'à 100 %, voire 120 % du coût d'un projet : l'irrésistible montée des prix ne les couvrirait-elle pas, et au-delà ? Inéluctablement, le boom inflationniste déboucha sur une noire déflation. A ceci près qu'on est incapable d'en prendre la mesure exacte : les transactions sont pratiquement arrêtées. Les prêteurs ne lâchent pas leur gage. Cela les obligerait à comptabiliser leurs pertes.

Des projets grandioses

« J'avais suggéré, nous dit M. Hata, *que les établissements financiers impliqués créent un organisme chargé de leur reprendre les créances immobilières et de liquider les actifs hypothéqués correspondants. »* Voilà qui est bien dit. Le hic est qu'un tel transfert ne changerait rigoureusement rien si l'organisme en question (qui aura racheté les créances à leur pleine valeur) n'est pas pourvu d'argent frais pour éponger les pertes.

La presse japonaise, qui ne badine pas sur les principes, déclencha un tollé quand elle crut comprendre que c'est l'argent du contribuable qui renflouerait les bilans bancaires. M. Kiichi Miyazawa confirma à son tour, en octobre, cette hypothèse dans une phrase alambiquée qui passa pour un *lapsus. Le premier ministre* cherchait sans doute à débloquer le projet. Il contribua à l'ensevelir plus profond sous une indignation, ô combien justifiée au regard de l'éthique des affaires mais, dans la pratique, difficile à satisfaire, sauf à prolonger l'hibernation du système financier.

C'est un fait que les banques continuent à gagner de l'argent. Elles pourraient donc « se refaire ». Mais dans quel délai ? Plus personne ne croit aux statistiques officielles. Selon les estimations de Morgan Stanley, jugées les plus fiables, 10 % au moins des actifs bancaires sont plus ou moins irrecouvrables, un pourcentage deux à trois fois plus élevé que le seuil de tolérance admis en Occident. A condition de pouvoir étaler leurs pertes, les établissements financiers, dit M. Akinobu Kojima, patron de l'agence d'informations Quick, *« auront besoin d'une longue période pour rétablir leurs situations respectives : trois ans pour les maisons de titres, cinq pour les banques, sept pour le secteur immobilier au sens large »*.

Cependant, le Japon reste tout entier au travail. Les revenus stagnent ou sont en baisse, le plein-emploi n'est pas remis en cause par un chômage dépassant à peine 2 %. Au Kensai, les prix des terrains et des bâtiments ont plus baissé encore qu'à Tokyo. Mais l'aéroport de 511 hectares construit dans la baie d'Osaka, sur la mer, devrait être terminé à l'automne de 1994, tandis qu'à proximité un autre ouvrage grandiose devrait l'être en 1997 : le pont suspendu entre Kobe et l'île d'Awajishima, qui sera le plus long du monde (39 kilomètres).

Les investissements en cours ou en projet représentent, dit-on dans cette région déjà méridionale, vingt-cinq fois le tunnel sous la Manche. Le plus ambitieux pourrait bien être le projet de Cité de la science, destiné à faire d'Osaka *« une des capitales culturelles du monde »*. Après l'échec des recherches sur la *« cinquième génération d'ordinateurs »*, le Japon ne peut plus se permettre de se tromper dans ce domaine. Mais l'idée, cette fois-ci, est d'associer largement le monde extérieur à l'entreprise.

PAUL FABRA

FIN

VIE DES ENTREPRISES

Après la reprise de la compagnie languedocienne

Euralair veut ouvrir le capital d'Air Littoral

Quelques semaines après avoir été placée sous administration provisoire, Air Littoral, lâchée par son actionnaire néerlandais la compagnie KLM, *a trouvé un repreneur.* Euralair a acquis par le biais d'une *holding qu'elle contrôle à 100 %*, la CFIA (Compagnie française d'investissements aéronautiques), l'intégralité de la compagnie languedocienne le 20 novembre pour un montant qui n'a pas été révélé.

« Nous avons acquis Air Littoral avec un bilan où les grands équilibres sont respectés », a précisé le PDG d'Euralair, M. Alexandre Couvelaire. Dans la transaction, KLM, probablement pressée de se débarrasser d'une compagnie endettée, a abandonné une centaine de millions de francs de créances et a réglé 70 millions de *francs de pertes sur les 80 millions* de déficit prévus cette année. KLM qui ne détenait que 35 % d'Air Littoral – 32,5 % appartenaient à la Société de banque occidentale et autant à Finantour – provisionnait cependant l'intégralité de ses pertes.

Dans les dix-huit mois qui viennent, l'équilibre d'exploitation de la compagnie sera couvert grâce au *contrat d'affrètement* avec KLM qui, en dépit du retrait de la *compagnie néerlandaise*, se poursuit jusqu'à la mi-1994 et représente 30 % du chiffre d'affaires de la compagnie (800 millions de francs en 1992), estime M. Couvelaire. Le nouveau *propriétaire* d'Air Littoral annonce non seulement un retour à l'équilibre pour l'année 1992-93 mais des bénéfices de l'ordre de 16 millions de francs pour l'année suivante (mars 1993-mars 1994).

Il prévoit une ouverture du capital tout en restant majoritaire et les cadres dirigeants d'Air Littoral *sont invités à y participer. Par ailleurs*, des négociations vont être menées avec la compagnie Air France en vue d'un partenariat commercial. Air Littoral espère bien prendre une partie de la sous-traitance qu'effectue, pour la compagnie nationale, TAT, rachetée récemment par British Airways. De son côté, Euralair réalise déjà *50 %* de son chiffre d'affaires pour le *compte de la compagnie nationale.*

Air Littoral a principalement souffert des erreurs stratégiques du conseil de surveillance de KLM, *qui a voulu en faire successivement* une compagnie de « rabattage » sur Amsterdam, ensuite vers Orly dans l'espoir d'une ouverture de l'aéroport sur l'international, puis enfin une plaque tournante sud-européenne, a estimé le directeur général de la compagnie, M. Marc Dufour, qui devrait devenir son PDG. Confrontée à des pertes importantes de la compagnie américaine *Northwest dont elle détient* 49 % du capital, KLM a préféré *passer la main.*

MARTINE LARONCHE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RESTRUCTURATION

□ **Westinghouse arrête ses activités financières.** – Le conglomérat industriel américain Westinghouse a annoncé, lundi 23 novembre, un *plan de restructuration incluant* l'arrêt de ses activités financières et la mise en vente de quatre divisions ou filiales pour réduire la dette du groupe de plus de 5 milliards de dollars (26,5 milliards de francs) sur deux ans. Ces mesures *sont destinées à redresser la situation* du groupe qui a enregistré une perte de 1,1 milliard de dollars en 1991 sur un chiffre d'affaires de 12,8 milliards. A elle seule, la filiale services financiers de Westinghouse, empêtrée dans des *opérations immobilières malheureuses*, a affiché un résultat négatif de 1,7 milliard de dollars. Westinghouse a limité les dommages grâce à ses métiers industriels. Le groupe va mettre sur le marché sa division immobilière, sa division de distribution et de contrôle, *une société* d'électricité et les meubles Knoll International. Le *président* du groupe, M. Paul Lego, a annoncé qu'une provision de 2,65 milliards de dollars serait constituée au quatrième trimestre 1992 et que le dividende annuel applicable aux actions ordinaires serait réduit de 72 à 40 *cents en 1992.*

CONTROLE

□ **Le numéro deux de l'homéopathie Dolisos va être repris par Limagrain.** – Dolisos, le numéro deux *français* de l'homéopathie, change de mains et va être repris par le groupe auvergnat Limagrain, selon un communiqué publié lundi 23 novembre par la Société des Bourses françaises. Groupe Limagrain Holding (GLH), holding de tête du premier semencier européen, s'est engagé à acquérir auprès des actionnaires majoritaires 67,54 % du capital de Dolisos au *prix* de 159,50 francs par action. Une procédure de garantie de cours sera mise en place pour les actionnaires minoritaires. Dolisos *était jusqu'alors contrôlé* par Paribas (34 % du capital), le groupe Propper-Figerindo (15 %) et la famille Tetau (11 %). La société SAI détenait par ailleurs 21 % des actions, le solde du capital étant réparti dans le public.

BOURSE

□ **L'horloger Bréguet ajourne son *introduction en Bourse*.** – Le *groupe* horloger Bréguet, qui devrait être introduit en Bourse la semaine prochaine, a décidé de repousser cette opération dans l'attente d'une conjoncture boursière un peu plus favorable, ont indiqué lundi 23 novembre ses dirigeants. Bréguet n'a pas encore arrêté une date précise, se contentant d'indiquer que l'introduction en Bourse, sur le second marché de la place de Paris, devrait avoir lieu *« dans les semaines à venir ».* Fondé il y a deux cents ans, le célèbre groupe *français*, qui fait fabriquer ses montres et horloges en Suisse, prévoit de céder environ 40 % de son capital. Son actionnaire majoritaire, la société à capitaux arabes Investcorp, qui contrôle également le fameux bijoutier de New-York Tiffany's, continuera à détenir la majorité du capital *(AFP.)*

COOPÉRATION

□ **BSN produira en Chine des biscuits LU.** – Le groupe agroalimentaire français BSN a créé une joint-venture avec la société de biscuits chinoise *Yi Min, basée à Shanghaï*, qui produira des biscuits et *crackers qui seront commercialisés* sous la marque LU. Cette joint-venture, dirigée par BSN, sera la troisième créée par le groupe en Chine, après les deux sociétés de Danone à Shanghaï et à Canton. Le chiffre d'affaires de BSN en Asie-Pacifique, qui est déjà présent en Nouvelle-Zélande, Inde, Pakis*tan, Malaisie, Hongkong et Singa*pour, a représenté en 1991 plus de 3,2 *milliards de francs.*

CRISE

□ **La Lainière de Roubaix annonce la suppression de 126 emplois.** – *La* direction de la Lainière de Roubaix, *filiale du groupe* VEV *spécialisée* dans le fil industriel et le fil à tricoter, a annoncé, vendredi 20 novembre, lors d'un comité d'entreprise extraordinaire, un projet de suppression de 126 emplois. L'entreprise ne compterait plus alors que 689 salariés, contre un millier il y a un an, au moment de *la reprise de VEV par l'industriel* Pierre Barberis, et 2 000 fin 1989. *Pour justifier ce nouveau plan*, la direction a invoqué la baisse de la consommation de fil à tricoter en Europe ; la CGT a dénoncé ce qu'elle estime être une *« volonté d'abandon »* de toute production de fil à tricoter et un recentrage autour du *« négoce de fils faits en sous-traitance à l'étranger ».*

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 24 novembre ↑

Reprise

Après un nouvel accès de faiblesse *à l'ouverture, la Bourse de Paris se* reprenait par la suite mardi, premier jour du terme de décembre. En recul de 0,30 % à l'ouverture et de *0,90 %* quelques instants plus tard, l'indice CAC 40 affichait en début d'après-midi un infime gain de 0,37 à 1 680 points avant d'afficher un gain de 1,95 % à 1 707,48 points, à 13 h 45.

La veille, cet indice avait abandonné *2,89 %*, les investisseurs étant secoués par les nouveaux troubles monétaires en Europe. Mardi, en début de journée, le franc français subissait quelques nouvelles attaques, amenant la Banque de France à relever légèrement ses taux d'intérêt lors d'une prise en pension, à 9 5/8 % *contre 9,5 % la veille. Cette faible* hausse des taux a quelque peu rassuré les opérateurs qui s'intéressent à quelques grandes valeurs ayant beaucoup souffert la veille. Sur le MATIF, le marché demeurait stable après sa forte baisse de la veille.

Sur le marché à règlement mensuel, *les principales hausses étaient* emmenées par Centrest, Legrand et Intertechnique mais les volumes d'échange étaient ténus. En baisse figuraient Sogerap, Bis et Worms. La parité d'échange retenue pour la fusion des groupes Matra et Hachette a été fixée à 13 actions Hachette *pour 5 Matra*, a indiqué mardi M. Philippe Camus, président de MMB, la holding commune de Matra et d'Hachette *lors d'une conférence de* presse. Le rapport retenu entre actions Hachette et Matra est donc de 2,6, contre 2,2 annoncé *initialement.*

NEW-YORK, 23 novembre ↓

Séance terne

La séance du lundi 23 novembre a *été terne à Wall Street, les investis*seurs n'ayant à leur disposition aucune statistique susceptible d'orienter leurs initiatives. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 223,04 en baisse de 4,32 points (– 0,14 %). Le marché a été assez actif avec quelque 190 millions d'actions échangées.

Les investisseurs ont reporté leur attention sur l'évolution des taux *d'intérêt américains, plus particulière*ment ceux à court terme qui sont récemment remontés. Ils craignent en effet qu'une accélération éventuelle du redressement de l'économie américaine au début de la présidence de M. Bill Clinton ne s'accompagne d'une nette remontée des taux, ce qui rendrait le marché des actions moins attrayant.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du *Trésor* à 30 ans, principale référence, est monté à 7,54 % lundi en fin d'après-midi contre 7,53 % vendredi soir.

Martin Marietta, qui va racheter *l'activité aérospatiale de General Elec*tric, a gagné 5-5/8 à 63-1/4.

VALEURS	Cours du 20 nov.	Cours du 23 nov.
Alcoa	65 3/4	66 3/8
ATT	47 5/8	47 1/2
Boeing	34 3/8	35
Chase Manhattan Bank	26 3/8	27
Du Pont de Nemours	46 1/2	45 7/8
Eastman Kodak	40 3/8	41 1/4
Exxon	60 3/4	59 3/4
Ford	40 1/4	40 1/2
General Electric	80	82 1/4
General Motors	31	31
Goodyear	71 1/4	68 3/4
IBM	62 1/4	63 1/4
ITT	70 3/4	69 3/4
Mobil Oil	62 3/8	61 1/4
Pfizer	79 1/4	78 3/4
Schlumberger	63	61 1/2
Texaco	60 7/8	60
UAL Corp. ex-Allegis	116 7/8	117 1/2
Union Carbide	15	16 5/8
United Tech.	42 7/8	42 1/2
Westinghouse	9 3/4	12 1/4
Xerox Corp.	77 1/8	77

LONDRES, 23 novembre ↓

Repli après un nouveau record

Après avoir atteint un nouveau record au cours des premiers échanges, la Bourse de Londres a par *la suite cédé du terrain lundi* 23 novembre en raison du climat détestable régnant sur les marchés *financiers européens.*

L'indice Footsie a clôturé à 2 722,8, en baisse de 9,6 points (0,3 %), alors qu'il avait gagné 12,8 points dans les premiers *échanges pour atteindre un record* absolu de 2 745,2. Le volume des échanges a diminué à 458 millions de *titres contre 542,1 millions la veille.*

Les espoirs d'une baisse des taux *d'intérêt allemands après la dévalua*tion des monnaies espagnole et portugaise pendant le week-end avaient *initialement encouragé la tendance*, ainsi que l'accord agricole dans le cadre du GATT entre Européens et *Américains. Mais les gains ont été* réduits après l'annonce d'une augmentation du déficit de la balance des paiements courants britannique en octobre.

TOKYO, 24 novembre ↑

Légère hausse

La Bourse de Tokyo était bien orientée mardi *24* novembre dans un marché calme, l'indice Nikkei gagnant 62,49 yens, soit 0,4 % à 17 096,09 yens. Le marché était fermé lundi en raison de la Fête du *travail.*

Le marché se montrait prudent, les investisseurs fixant leur attention sur la reprise des débats parlementaires mardi, après une interruption provoquée par un scandale politico-financier, ont indiqué les opérateurs.

VALEURS	Cours du 20 nov.	Cours du 24 nov.
Ajinomoto	1 300	1 300
Bridgestone	1 140	1 150
Canon	1 300	1 300
Fuji Bank	1 780	1 780
Honda Motors	1 240	1 250
Matsushita Electric	1 070	1 080
Mitsubishi Heavy	529	530
Sony Corp.	3 840	3 810
Toyota Motors	1 410	1 420

PARIS :

Second marché *(sélection)*

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4475	4480
B.A.C.	23 70	. .
Boiron (Ly)	480	470
Bosset (Lyon)	224 80	..
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	820	819
Calberson	205 10	200
Cardif	736	750
C.E.G.E.P.	158	158
C.F.P.I.	220	230
C.N.I.M.	950	950
Codetour	251	251
Conforama	....	....
Creeks	118	118
Dauphin	180	. .
Delmas	970	965
Demachy Worms Cie	385	375
Devanlay	961	961
Deville	99 50	97 10
Dolisos	107	. .
Editions Belfond	201	....
Europ Propulsion	179 50	176
Finacor	110	...
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....
G.L.M.	445	445
Gravograph	132	132
Guinoli	720	...
I.C.C.	160	....
Idianova	43 50	43 50
Immob. Hôtelière	1045	.
Interm. Computer	126	130
I.P.B.M.	39 50	35 50
Locamic	129 50	
Matra Comm.	295 70	.
Molex	185	.
N.S.C. Schlumberger	750	...
Publ.Filipacchi	392	. .
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	304	288 80
Select Invest (Ly)	76	....
Serbo	140	145
Sopra	300	300
TF1	334	332
Thermador H. (Ly)	335	.
Viel et Cie	110	. .
Y. St-Laurent Groupe	584	577

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 147 299

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,02	110,86	111,46
Précédent	110,70	111,50	111,82

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS D'ACHAT Mars 93	OPTIONS DE VENTE Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Mars 93
109	1,11	2,44	0,04	0,06

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 16 522

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 685	1 700	1 713,50
Précédent	1 739	1 731,50	1 767 50

CHANGES

Dollar : 5,4390 F ↓

Le dollar s'échangeait en légère baisse mardi 24 novembre, tandis que le franc s'affaiblissait nettement, le mark frôlant la barre de *3,40 francs. A Paris, la monnaie* américaine cotait 5,4390 francs contre 5,4465 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	23 nov.	24 nov.
Dollar (en DM)	1,6053	1,6009

TOKYO	23 nov.	24 nov.
Dollar (en yens)	Clos	124

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (24 nov.) .... 9 9/16-9 11/16 %
New-York (23 nov.) .... 3 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	20 nov.	23 nov.
Valeurs françaises	99,40	97,30
Valeurs étrangères	84,50	84,50

(SBF, base 100 : 31-12-81)

Indice général CAC	459,70	460,01

(SBF, base 1000 : 31-12-87)

Indice CAC 40	1 724,18	1 674,77

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	20 nov.	23 nov.
Industrielles	3 227,36	3 223,04

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	20 nov.	23 nov.
100 valeurs	2 732,40	2 722,90
30 valeurs	2 035,90	2 034,30
Mines d'or	64,10	63,30
Fonds d'État	93,96	93,83

FRANCFORT

	20 nov.	23 nov.
Dax	1 544,76	1 530,89

TOKYO

	23 nov.	24 nov.
Nikkei Dow Jones	Clos	17 096,09
Indice général	Clos	1 281,89

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,4400	5,4430	5,5260	5,5340
Yen (100)	4,3782	4,3825	4,4521	4,4649
Ecu	6,6510	6,6560	6,6517	6,6710
Deutschemark	3,3970	3,3980	3,4116	3,4176
Franc suisse	3,7790	3,7825	3,8159	3,8351
Lire italienne (1000)	3,9100	3,9160	3,8678	3,8811
Livre sterling	8,2430	8,2530	8,3107	8,3330
Peseta (100)	4,6856	4,6923	4,6284	4,6486

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 11/16	3 13/16	3 3/4	3 7/8
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 5/16	10 7/16	10 1/4	10 3/8	9 3/4	9 7/8
Deutschemark	8 5/8	8 3/4	8 5/8	8 3/4	8 1/4	8 3/8
Franc suisse	6 3/16	6 5/16	6 3/8	6 1/2	6 1/4	6 3/8
Lire italienne (1000)	14 3/8	14 7/8	14 1/2	15	13 3/4	14 1/4
Livre sterling	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4	6 7/8	7
Peseta (100)	15 1/4	16 1/4	14 7/8	15 7/8	14 1/2	15 1/2
FRANC FRANÇAIS	10 1/2	11 3/4	9 13/16	10 7/8	9 1/16	10

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 24 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5340	C.N.E 3%	5100	5080	5000	- 1 96
822	B.N.P. T.P.	821	821	820	- 0 12
819	Cr.Lyon. T.P.	805	805	810	+ 0 62
1605	Renault T.P.	1605	1618	1605	....
1650	Rhone Poul. T.P.	1650	....	....	....
1025	Saint Gobain T.P.	1025	1021	1029	+ 0 39
785	Thomson T.P.	760	751	751	- 1 18
550	ACCOR	538	531	539	+ 0 19
720	Air Liquide	708	707	729	+ 2 97
620	Alcatel-Alsthom	614	611	624	+ 1 63
1450	Als.Superm.	1420	1440	1440	+ 1 41
270	A L S P I	284	284	288	+ 1 52
415	AGF Sté Centrale	415 10	415 10	422	+ 1 66
85	Avenir H. Média	85	86	85	....
895	Axa (ex Cie Midi)	867	870	872	+ 0 58
140	Bafip	145	147	147 20	+ 1 52
66	Bail-Equipem.	63	64	64	+ 1 59
625	Bail Investiss.	625	630	624	- 0 16
320	Bancaire	325	329 80	332	+ 2 15
610	Bazar H.-V.	603	609	609	+ 1 00
1220	Berger (M)	1220	1220	1220	....
400	Bertrand Faure	402	400	400	- 0 50
910	Bic	915	915	914	- 0 11
1070	B.I.P.	1075	1070	1070	- 0 47
144	BIS	143 90	139 80	129	- 10 3
385	B N P (CI)	375	376	378 30	+ 0 88
490	Bollore Tech.	489	495	499	+ 2 04
3120	Bongrain	2950	2946	2950	....
460	Bon-Marché	456 10	452	452	- 0 90
510	Bouygues	498	495 10	519	+ 4 22
89	BP France	88 70	90	90	+ 1 47
955	B S N	941	944	950	+ 0 96
1010	Canal Plus	1009	1005	1012	+ 0 30
164	Cap Gem.S	160 90	163	162 50	+ 0 99
175	Carnaudmetalbox	179 50	179 50	182	+ 1 39
2390	Carrefour	2370	2385	2393	+ 0 97
135	Casino	134	135 50	140	+ 4 48
93	Casino ADP	93 10	93 10	96 50	+ 3 65
480	Castorama D.I.	460	459	470	+ 2 17
200	C.C.F.	195 40	197 10	200 50	+ 2 61
31	CCMC Ly.	31	....	....	....
360	C.D.M.E.	350	355	343	- 2 00
135	C.E.G.I.D.	132	133	135	+ 2 27
41	Centrest (Ny)	40	39	44	+ 10 0
280	C.E.P. Comm.	285	284 90	285	....
82	Cerus	78 60	79	79 30	+ 1 02
875	Cetelem	855	851	860	+ 0 58
189	CF Int.	189	....	....	....
230	CGI Info.	230	243	231	+ 0 43
950	C G I P	914	912	912	- 0 22
610	CGP	612	610	610	- 0 33
1240	Chargeurs S A	1182	1175	1225	+ 3 64
255	Christian Dior	251	250 10	248 50	- 1 00
500	C I C A (M)	500	510	500	....
290	Ciments franc.	270	270	266	- 1 48
455	Clarins	464	465	464	....
345	Club Mediter.	336	340	360	+ 7 14
730	Colas	730	749	735	+ 0 68
215	Cpt. Entrep.	208 50	202	204 10	- 2 11
1170	Compt Mod.	1180	1180	1219	+ 3 31
225	CPR (Paris Rés.)	223	224 20	228 50	+ 2 47

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
915	Créd. Foncier	872	865	880	+ 0 92
320	Crédit Loc France	321	319	323 50	+ 0 78
375	Cr Lyon.(CI)	379	380	387	+ 2 11
1090	Credit Nat.	1090	1088	1105	+ 1 38
465	CSEE	467	416	451 20	- 3 38
3010	Damart	3030	3090	3200	+ 5 61
395	Dassault Aviation	388 90	400	400	+ 2 85
188	Dassault Electr.	180	179 80	179	- 0 56
1450	De Dietrich	1450	1399	1399	- 3 52
465	Degremont	458	472	472	+ 3 06
40	Dév.P.d.C.(Li)	38 50	39	39 90	+ 3 64
62	Dév.R.Sud-Est	62	61	62	....
280	D M C	270 10	277 50	268 10	- 0 74
390	Docks France	379	385	387	+ 2 11
81	Dynaction	76	79 50	79 50	+ 4 61
1980	Eaux (Gle)	1933	1901	1933	....
750	E.B.F.	760	760	768	+ 1 05
340	Ecco	337	355	357 90	+ 6 20
325	Elf Aquitaine	310 60	309 90	323	+ 3 99
1070	ElfSanofiExSanofi	1020	1029	1079	+ 5 78
235	Erap-Elf (Certif)	229	227	229	....
580	Eridania-Beghin	582	576	576	- 1 03
370	Essilor	372	381	378	+ 1 61
180	Essil.Int.(DP)	178	180	179	+ 0 56
750	Esso	745	747	746	+ 0 13
1160	Eurafrance	1151	1165	1230	+ 6 86
440	Euro RSCG	440	440	442	+ 0 45
65	Eurodisneyland	61 50	60 55	63 10	+ 2 60
840	Europe 1	831	855	851	+ 2 41
28	Eurotunnel	27 30	27 40	28 20	+ 3 30
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	103	102 20	104	+ 0 97
280	Fives Lille	257	266	266	+ 3 50
770	Fougerolle	760	755	755	- 0 66
3280	Fromager. Bel	3290	3200	3270	- 0 61
1900	Gal.Lafayette	1900	1840	1840	- 3 16
280	G.A.N.	273 50	274	273	- 0 18
385	Gascogne (B)	360	363	355	- 1 39
1160	Gaz et Eaux	1180	1100	1185	+ 0 43
600	Geophysique	605	598	598	- 1 16
620	Groupe André SA	620	638	638	+ 2 90
405	Groupe Cité	398 50	410	402	+ 0 63
300	GTM-Entrep.	295	297	310	+ 5 08
1590	Guyenne-Gas.	1586	1589	1560	- 1 64
95 40	Hachette	95 40	....	....	....
420	Havas	400	397 40	404	+ 1 00
230	Ifia	222	231	231	+ 4 05
290	Imétal	290	299	297	+ 2 41
118	Immob. Phénix	115	117 80	116	+ 0 87
130	Ingénico	130	134	133	+ 2 31
7140	Inst. Mérieux	7140	6990	6990	- 2 10
415	Interbail	410	415	412	+ 0 49
370	Intertechnique	362	389	385	+ 6 35
720	J. Lefebvre	700	703	720	+ 2 86
480	Klepierre	481 10	490	487 20	+ 1 27
525	Labinal	526	576	535	+ 1 71
300	Lafarge	291 90	293	294 60	+ 0 92

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
250	Labon	250	250	250	....
3970	Legrand	3741	3790	3900	+ 4 25
2150	Legrand (DP)	2040	2200	2050	+ 0 49
121	Legris Industries	112	113	115	+ 2 68
700	Locindus	704	693	705	+ 0 14
3580	L V M H	3506	3511	3580	+ 2 11
485	Lyon.Eaux/Dumez	469 80	469	471 40	+ 0 34
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
270	Mar. Wendel	265	273	273	+ 3 02
194 70	Marts	194 70	....	....	....
72	Metaleurop	70 40	69	70	- 0 57
29	Métrologie In.	29	29	29	....
180	Michelin	175 70	178	180	+ 2 45
82	MMB	82	....	....	....
83	Moulinex	81 70	82 10	83	+ 1 59
770	Navig. Mixte	760	721	785	+ 0 66
119	Nord-Est	121 40	120	125	+ 2 97
198	Nordon (Ny)	193	190	195	+ 1 04
47	Olipar	44 90	43 80	43 10	- 4 01
925	Oréal	912	910	935	+ 2 52
325	Paribas	309	309	318 20	+ 2 98
194	Pechiney Int.	197	193	199	+ 1 02
230	Pechiney (CIP)	231	235	232	+ 0 43
380	Pernod Ricard	373 60	373 80	402	+ 7 60
515	Peugeot	509	502	513	+ 0 79
310	Pinault	314	307	310	- 1 27
795	Plastic-Omn.	795	799	795	....
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	190	189	190	....
800	Primagaz	800	781	799	- 0 13
700	Printemps	700	690	675	- 3 57
545	Promodes	559	559	565	+ 1 07
290	Radiotechn.	279	279	283 60	+ 1 65
5900	Redoute (La)	5900	6050	6090	+ 3 22
141	Remy Cointreau	138	142	140	+ 1 45
490	R. Poulenc CIP	497 50	495 10	500	+ 0 50
41	Rochette(La)	40	40	40 80	+ 2 00
400	Roussel Uclaf	409	409	400	- 2 20
2800	R. Impé.Ly *	2750	2705	2705	- 1 64
147	Sade (Ny)	145	147	150	+ 3 45
2180	Sagem	2188	2140	2140	- 2 19
490	Saint Gobain	475 30	475	493	+ 3 72
1070	Saint Louis	1044	1049	1050	+ 0 57
1410	Salomon Ly.	1405	1420	1445	+ 2 85
275	Salvepar (Ny)	272	279	271	- 0 37
1490	S A T	1500	1500	1499	- 0 07
260	Saut. Chât.	265	265	268 90	+ 0 72
815	Soupquet (Ns)	811	811	820	+ 1 11
520	Schneider	515	512	527	+ 2 33
10 50	SCOA	10 55	10 50	10 60	+ 0 47
315	Scor s.a.	315	320	310	- 1 59
345	S.E.B.	339	338	320	- 5 60
415	Sefimeg	416	415	417	+ 0 24
124	Selectibanque	124	128	124 10	+ 0 08
135	Sextant A.	129	136	134 50	+ 4 26
555	S F I M	557	....	....	....
151	S.G.E.	150 10	150 10	154	+ 2 60
415	Simco	428	422	423	- 1 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
710	Sk. Rossignol	711	701	716	+ 0 70
305	Sligos	299	291	297	- 0 67
535	Société Géné.	517	518	531	+ 2 71
33	Sodecco(B)	35 90	36	36	+ 0 28
77	Sodero(Ns)	75	77	78	+ 4 00
1030	Sodexho	1049	1036	1054	+ 1 43
75	Sogenal(Ny)	75 20	76 10	76 10	+ 1 20
435	Sogerap	435	400	359	- 17 4
1110	Som-Allib.	1105	1090	1096	- 0 81
370	SOPHIA	370	370	375	+ 1 35
900	Sovac	895	890	890	- 0 56
265	SPEP	262	..	....	
290	Spie-Batignol.	271	272	279	+ 2 95
580	Strafor Facom.	590	579	570	- 3 39
240	Suez	229 80	229	234 90	+ 2 22
1160	Synthelabo	1140	1140	1139	- 0 09
120	Thomson CSF	120	120	127 80	+ 5 50
230	Total	223 30	220 10	225 50	+ 0 99
141	– (certif.)	140 50	140	140	- 0 36
199	Truffaut Fin.	203 90	180	179	- 12 2
415	U.A.P.	394 40	390 10	394 40	....
178	U F B Locab.	176	174 90	176 50	+ 0 28
129	U.G.C. DA (Robur)	130	141	142 50	+ 9 62
430	U I C	420	425	422	+ 0 48
470	U I F	465	435	479	+ 3 01
735	U I S	735	732	732	- 0 41
395	Unibail	408	408	408 10	+ 0 02
670	Valéo	681	675	680	- 0 15
125	Vallourec	128	126 10	129 90	+ 2 30
225	Via Banque	220	220	220	
220	Worms et Cie.	229	220	217	- 5 24
1190	Zodiac	1188	1219	1190	+ 0 17
860	Elf Gabon	855	855	855	...
86	Amax	86 20	87 90	87	+ 0 93
150	Amer. Barrick	151	150 10	150	- 0 66
122	Amer Express	124 80	121 90	120	- 3 85
260	A.T.T.	254	258 60	258 60	+ 1 81
89	Anglo Amer.C.	87 30	89 40	89 40	+ 2 41
163	Amgold	154 30	161	162	+ 4 99
192	Banco Santander	195	...	..	...
685	B.A.S.F.	688	638	692	+ 0 58
870	Bayer	864	841	841	- 2 66
38	Blenheim Plc	37 60	39 50	39 50	+ 5 05
24	Buffelsfont.	24	22 40	24	
142	Chase Manh.	145	147	149 60	+ 2 48
1840	Daimler Benz	1800	1899	1800	....
58	De Beers	58 20	58 65	59	+ 1 37
2260	Deutsche Bank	2251	2255	2256	+ 0 22
1180	Dresdner Bank	1196	1199	1196	...
32	Driefontein	31 85	32 10	32 75	+ 2 83
255	Du Pont-Nem.	253 40	251 80	251 10	- 0 91
220	Eastman Kodak	221	225 50	225	+ 1 81
8	East Rand	7 50	7 75	7 65	+ 2 00
25	Echo Bay	24 55	24 50	25	+ 1 83
168	Electrolux	168	166	166	- 1 19
132	Ericsson	136 30	135	136	- 0 22
335	Exxon Corp	332 20	..	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	215	222 10	222 70	+ 3 58
24	Freegold	24 05	24 80	24 30	+ 1 04
10	Gencor	10 05	10 76	10 20	+ 1 49
435	Gén. Elect.	441 60	446 50	449	+ 1 68
162	Gén. Motors	169	172	170 10	+ 0 65
300	Gén. Belgique	292	300	298	+ 2 05
34	Gd Métropol.	34 10	34 25	35 40	+ 3 81
45	Guinness	45	45	45	....
18 50	Hanson PLC	18 30	18 55	18 60	+ 1 64
7 50	Harmony Gold	7 25	7 25	7 25	..
330	Hewlett Packard	334 30	341 10	334 70	+ 0 12
31	Hitachi	30 75	31	30 60	- 0 49
810	Hoechst	784	790	799	+ 1 91
57	Homestak	56 80	57 30	57 25	+ 0 79
84	I.C.I.	82 65	85	85	+ 2 84
345	I.B.M.	349 20	352 50	352 90	+ 1 06
385	I.T.T.	386	381	381 30	- 1 22
161	Ito Yokado	161	163 60	163 30	+ 1 43
45	Matsushita	45 45	46 50	46 50	+ 2 31
260	Mc Donald's	257	262 90	261 10	+ 1 60
250	Merck	247 20	246 40	247 20	.
545	Minnesota M.	549	...	...	...
36	Mitsubishi	36	37 65	37	+ 2 78
340	Mobil corp	340 70	336	335	- 1 67
335	Morgan J.P.	333	....	....	...
3790	Nestlé	3760	3795	3756	- 0 11
113	Norsk Hydro	110 50	112 50	110 20	- 0 27
56	OFSI	55	54 60	55 50	+ 0 91
1350	Pétrofina	1342	1350	1355	+ 0 97
435	Philip Morris	435	433 50	432 80	- 0 51
59	Philips	56 75	57 10	57 10	+ 0 62
60	Placer Dome	60	59 90	60	..
295	Procter Gamble	294	296 50	296 50	+ 0 85
150	Quilmès	149	..	...	.
13 50	Randfontein	12 85	13	13 40	+ 5 93
270	Rhone Poul. Rorer	270 50	272	273	+ 0 92
440	Royal Dutch	444	446	444 80	+ 0 18
49	R T Z	48 50	48 50	49 80	+ 2 68
11 50	Saat.& Saatch.	11 55	11 70	12	+ 3 90
18 50	St Helena	18 30	19 80	19 80	+ 8 20
340	Schlumberger	337	335 10	334 80	- 0 65
45	Shell transp.	44 50	44 40	44 65	+ 0 34
1380	Siemens	1962	1950	1993	+ 1 58
166	Sony	167	165 80	165 80	- 0 72
74	Sumitomo Bank	74	74 55	74 20	+ 0 27
150	T.D.K.	148 10	148 70	148	- 0 07
52	Telefonica	52 20	50 10	50 80	- 2 68
27	Toshiba	26 25	26 45	26 40	+ 0 57
550	Unilever	555	565	550	- 0 90
230	Uni. Techn.	229	234	237	+ 3 49
143	Vaal Reefs	140	142 80	142 80	+ 2 00
980	Volkswagen	960	954	920	- 4 17
255	Volvo	237	248	248	+ 4 64
50	West. Deep	49	49 55	50 20	+ 2 45
415	Xerox Corp	417 20	....	...	..
110	Yamanouchi	110	113	109 50	- 0 45
3 26	Zambia Cop.	3 24	3 29	3 36	+ 3 70

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 20	3 62
10,80% 79/94	101 40	2 38
Emp.Etat 13,4% 83	104 11	12 41
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	105 10	7 22
OAT 10% 5/2000	....	4 95
OAT 9,9% 12/1997	106 45	9 39
OAT 9,8% 1/1996	103 88	8
PTT 11,2% 85	107 50	10 05
CFF 10,30% 86	105 40	7 82
CFF 10,25% nov 90	108 80	7 13
CNA 10 % 1979	....	6 86
CNB Bques 5000F	99	3 40
CNB Paribas 5000F	98 60	3 40
CNB Suez 5000F	98 50	3 40
CNI 1/82 5000F	98 15	3 40
CNT 9 % 86	....	5 12
CRH 10,90% déc.86	109 75	8 84
CHABB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1035	....
Carus	2182	....
Alcatel 6 % janv. 89	815	....
Ly. Eaux cv 6,5%	783	....
Thoms. cv 9,2% 86	736	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1560	....
Arbel	445	460
Bains C.Monaco	900	883
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	309	308 20
Bénédictine	2270	2250
Bidermann Internat.	268	....
Blanzy Ouest	995	....
B T P	25 50	24 90
Cambodge	900	....
Carbone Lorraine	300	300
Case Poclain	1 01	....
C.B.C.	241	241
C.E.G.F (Frigor.)	713	720
Centenaire Blanzy	314 50	315
Ceragen	21 50	....
Champex Ny	23 20	....
CIC (CIP)	133 10	133 10
C.I.M.	826	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2506	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3350	....
Cpt Lyon Alemand	300	300
Concorde	530	510
Constr.Méc.Prov.	13 20	13 20
Crédit Gén.Ind.	141 70	163 90
Cr Universel (Cie)	429	....
Darblay	640	650
Delmas Vieljeux	1830	....
Didot Bottin	560	541
Eaux Bassin Vichy	3001	2995
Ecia	280	270
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	480	....
Fidei	375 20	375
Finalens	295 80	300
F.I.P.P.	70	....
F.N.A.C.	1700	1700
Foncière (Cie)	460	450
Foncina	315	315 10
France I.A.R.D.	330	331
France SA (La)	1200	1230
From. Paul-Renard	2060	....
Gaumont	333 50	335
Genefim	280	285
Gévelot	499	....
G.F.C.	335 60	339 10
Groupe Victoire	809	797
G.T.I (Transport)	244	247
Immobail	310	310
Immobanque	616	628
Im.Marseillaise	4195	....
Invest.(Sté Cle.)	3140	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	930	....
Locafinancière	498	512
Louis Vuitton	518	....
Louvre	1920	1970
Lucia	249	249
Machines Bull	21	21 10
Mag.Uniprix	159	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	350	360
Mors	41	41
Navigation (Nle)	170	....
Optorg	281	275
Oréal (CI)	529	528
Origny-Desvroise	446	430
Palais Nouveauté	1211	1210
Paluel Marmont	490	490
Parfinance	155	150
Paris France	238	....
Paris Orléans	175 10	175 10
Parthena Invest.	323	307
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	823	....
Porcher	290	290

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	389	....
Publicis	521	516
Rochefortaise	117 50	113 20
Rosario	125	131
Rougier	190	190
S.A.C.E.R.	517	....
S.A.F.A.A.	176	....
S.A.F.I.C Alcan	168	....
Saga	355	355
Saint Dominique (F.)	118 50	118
Salins du Midi	523	526
Savoisienne M.	143	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	515	513
S.Eaux.Part. (M)	152	....
Silic	530	540
Sinvim	79 80	78
S.I.P.H.	105	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Soffo	180	180
Sofical	1019	990
Sofiran (ex Satam)	62 50	62 60
Sofragi	2110	....
Soudure Autogène	601	596
Sovabail	242	250
Sarmi	523	600
Taittinger	1965	1999
Testut-Aequitas	221	....
Tour Eiffel	209	....
Ufiner	1020	....
Vicat	459 70	437
Viniprix	1500	1500
Virax	102 50	....
Maroc Sté Brasserie	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	510	....
Akzo Nv Sico	385	385
Alcan Aluminium	78	....
American Brands	212	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	80 15	80 10
Banco Popular Espa.	498 10	495 10
B.Reglements Int.	19550	19500
Can.Pacifique	58 30	58 10
Chrysler Corp.	148	155 40
C I R	3 97	....
Commerzbank	776	800
Dow Chemical	284 30	282 80
Fiat	15 50	15 10
GBL (Brux Lamb.)	439	420
Gevaert	827	827
Glaxo Holdings Ltd.	66 55	66
Goodyear Tire	374 80	....
Grace and Co (WR)	168	....
Honeywell Inc. Inc.	356	....
Johannesburg	48 50	....
Koninklijke Pakhoed	70 40	....
Kubota	24 50	23 30
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	66	....
Olivetti priv.	4 15	4
Pfizer Inc.	430	427 80
Ricoh	23	....
Robeco	283 70	284 80
Rodamco NV	135 10	137
Rolinco	279 40	281 50
Saipem	4	....
Sema Group	25 80	26 10
SKF Aktiebolaget	57 10	57
Tenneco Inc.	175	175
Toray Ind.	25 20	....
West Rand Cons.	4	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	....
Calciphos	63 50	....
C G H Cogedor	7 25	...
Coparex	516	587
Drouot Assurances	...	....
Electro-Banque	....	...
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soufres Ind.	11	....
Gachot S.A.	40	....
Guy Degrenne	355	....
Lecteurs du Monde	190	181 10
Nicolas	1410	....
Paracp. Percier	275	262
Quadrant	40	..
Rorento N.V.	239 10	240 10
St-Gobain-Emballage	1612	....
Schlumberger Ind.	540	....
S.E.P.R.	1440	...
S.M.T. Goupil	1	1
S.P.R. act. B.	226 10	...
Waterman	1100	...

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 24/11	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 448	....	5 2	5 7
Ecu	6 647	....	....	....
Allemagne (100 dm)	338 820	....	326	346
Belgique (100 F)	16 456	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 180	....	288	309
Italie (1000 lires)	3 915	....	3 5	4 2
Danemark (100 krd)	87 180	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 232	....	7 8	8 6
Grèce (100 drachmes)	2 602	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	376 270	....	362	382
Suède (100 krs)	80 390	....	85	93
Norvège (100 k)	83 080	....	78	88
Autriche (100 sch)	48 156	....	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 664	....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 790	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 232	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 386	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/11
Or fin (kilo en barre)	58600	58400
Or fin (en lingot)	58500	58950
Napoléon (20f)	333	332
Pièce Fr (10 f)	390	.....
Pièce Suisse (20 f)	335	335
Pièce Latine (20 f)	330	332
Souverain	440	431
Pièce 20 dollars	2220	2155
Pièce 10 dollars	1032 50	1032 50
Pièce 5 dollars	665	.....
Pièce 50 pesos	2165	2170
Pièce 10 florins	347	352

SICAV (sélection) 23/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	194 67	189 46
Améri-gan	7860 34	7568 02
Amplitude	614 65	596 75
Associc	1155 17	1155 17
Atout Futur	402 69	393 08
Auracic	1043 09	1012 71
Avenir Alizes	1731 44	1687 49
Axa Capital	179 02	173 81
Axa Court Terme	8326 48	8326 48
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	899 74	873 53
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	757 58	745 22
Axa Europe	124 51	120 88
Axa Investissem.	107 32	104 19
Axa NPI	114 52	111 18
Axa Ob.Fr.Extrans.	147 76	143 46
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	135 37	131 43
Axa Prem.Ex.Agepre.	121 06	117 53
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	146 93	142 65
Axa Valeurs PER	117 50	114 08
Cadence 1	1066 18	1045 27
Cadence 2	1055 05	1034 36
Cadence 3	1065 90	1045
Capimonetaire	6578 69	6572 12
Capioblig	6783 83	6650 81
Captacic	1390 61	1370 06
Coexis	1385 15	1351 37
Comptavalor	3675 56	3670 05
Convertimmo	325 29	318 91
Credinter	431 19	418 63
Credit Mutuel Capital	1342 35	1316 03 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	700 18	700 18 •
Cred.Mut.Ep.Indus.	91 74	89 28
Cred.Mut.Ep.J.	72769 53	72769 53
Cred.Mut.Ep.long.T.	192 30	187 15
Créd.Mut.Ep.Monde	1112 55	1082 77
Cred.Mut.Ep.Quatre	1113 12	1083 33 •
Dexia	1321 85	1289 61
Drouot France	817 16	793 36
Drouot Sécurité	228 02	221 38
Ecocic	1061 53	1030 61
Ecuper	125 88	122 21
Ecureuil Capitalisation	2700 34	2673 60
Ecureuil Géovaleurs	2322 19	2254 55
Ecureuil Invest	146 36	142 10
Ecureuil Monepremière	70314 61	70314 61
Ecureuil Monétaire	41212 41	41212 41
Ecureuil Trésorerie	2540 89	2540 89
Ecureuil Trimestr.	2033 91	2013 77
Elancel	107 45	104 32 •
Energie	259 32	247 56
Eparcic	3773 24	3773 24
Eparcourt-Sicav	4522 03	4510 75
Epargne Associat.	26525 39	26223 37
Epargne Capital	11353 05	11240 64
Epargne Croissance	1674	1629 20
Epargne Obligat.	205 37	199 87
Epargne Première	15067 68	14955 51 •
Epargne-Unie	1272 05	1241 02
Epargne Valeur	431 03	419 49
Eofi Cash cap.	8301 68	8301 68 •
Eufimest capi.	588 87	571 72 •
Euro Solidarité	1079 66	1068 97
Eurocic Leaders	978 74	950 23
Eurodyn	1103 77	1076 85
Euro Gan	5851 25	5626 20
Europe Nouvelle	493 10	470 74
Fonsicav	15112 54	15112 54
France-gan	9325 98	8967 29
France Garantie	273 29	272 74 •
France Obligations	496 20	491 29
Francic	427 58	415 13
Francic Pierre	94 76	92
Francic-Regions	1066 17	1037 06

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	36 82	36 82
Fruct-Capi	44 49	43 83
Fructidor	239 28	235 74
Fructifrance action C.	862 91	841 86
Fructifrance action D.	843 43	822 86
GAN Rendement	5242 54	5165 06
Gestilion	15574 59	15497 10
Gest. Associations	170 22	166 47
Horizon	1213 44	1178 10
HLM Monétaire	14594 86	14594 86
Indicia	972 36	953 16 •
Indices Fse.Court T.	1541 72	1541 72
Interepar	107640 72	104505 55
Interoblig	14710 50	14422 06
Intersélection Fce	502 17	492 32
Japacic	138 94	134 89
Jeanepargne	295 66	291 29
Latitude	2355 28	2351 75
Leumi C.T.	13122 35	13122 35
Leumi L.T.	6813 22	6614 78
Lion Association	11806 49	11806 49
Lion Institution	31297 01	31218 96
Lionplus	1037 97	1017 62
Lion Trésor	2236 82	2214 67
Lion 20 000	27419 07	27419 07
Livret Bourse Inv.	538 71	523 02
Livret Portefeuil.	692 41	672 24
Méditerranée	160 52	155 84
Mensuel CIC	10252 59	10151 08
Monéden	71376 53	71376 53
Mone.J.	37948 31	37948 31 •
Monévalor	85916 16	85916 16
Mutualité dépôts	14195 48	14167 15
Natio Court Terme	297630 00	297630
Natio-Epargne	18619 21	18434 86
Natio-Ep Ret.	121 67	118 41
Natio Epargn.Trésor	8212 09	8195 70
Natio-Fran.index	942 84	917 61
Natio-Immo.	1075 07	1046 30
Natio-Inter.	1501 07	1460 90
Natio-Monétaire	26433 66	26433 66
Natio-Opportunités	972 35	946 33
Natio-Patrimoine	1337 79	1301 99
Natio-Perspectives	991 08	964 55
Natio-Placements	67136 05	67136 05
Natio-Revenus	1041 74	1031 43
Natio Sécurité	11604 44	11604 44
Natio-Valeurs	829 16	806 97
Nippon-Gan	4682 89	4502 78
Nord Sud Develop.	1640 24	1636 97 •
Obli-Associations	161 58	159 98
Oblicic-Mondial	2706 57	2666 57
Oblicic-Régions	1069 37	1052 58
Oblifutur	2998 32	2925 19
Oblig. tres casé	183 25	180 54
Oblilion	1428 15	1414 01
Oblisécurité Sicav	13529 47	13529 47
Oraction	997 34	973 01
Orvalor	7146 72	7006 59
Paribas Capitalisation	1584 36	1560 95
Paribas Opportunités	122 63	117 63
Paribas Patrimoine	568 80	545 61
Patrimoine Retraite	234 59	229 99
Parvalor	607 06	595 16
Placement A	1405 99	1378 42 •
Placement J.	7562 75	7547 65 •
Placement M.	70205 73	70065 60 •
Placement Nord	889 33	871 89 •
Plénitude	133 17	129 29
Poste Croissance	22824 06	22801 26
Poste Gestion	68950 81	68950 81
Première Oblig.	11129 38	11118 26
Prévoy Ecureuil	116 67	115 51

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	30796 72	30796 72
Proficius	978 72	954 85
Quartz	131 48	128 27
Réalvalor	693 75	680 15
Rentacic	161 91	159 52
Revenus Trimestr.	5339 69	5286 82
Revenu-Vert	1163 70	1135 32
St Honoré Vie & Santé	968 74	922 90
St Honoré Bons du Tr.	11740 95	11682 54
St Honoré Global	223 85	213 70
St Honoré Invest	752 05	717 95
St Honoré Pacifique	587 04	560 42
St Honoré PME	473 93	452 44
St Honoré Real.	15683 89	15621 40
Sécuricic	1819 83	1819 83
Sécuri-Gan	13472 08	13207 92
Sécuritaux	1455 15	1455 15
Sicasden	719 73	709 09
Sicav Associations	1928 48	1928 48
SFI-CNP Assur.	847 59	828 73
S.G. Fr. opport. C et D	1072 55	1051 52
Sicav 5.000	423 29	411 96
S.I. Est	1314 39	1276 11
Sinafrance	655 07	637 54
Sivam	386 63	376 28
Sivarente	217 72	213 45
Silvater	425 75	414 36
S.N.I.	1059 95	1029 08
Sogenfrance C et D	1073 41	1052 36
Sogépargne	307 83	301 79
Sogever	935	916 67
Sogester	1251 47	1226 93
Soleil Investissements	581 47	559 11
Solsice	2245 89	2240 29
State Street Act. Eur.	8773 08	8476 42 •
State Street Act. Frce.	9509 68	9232 70 •
St. Str. Act.Japon	10026 67	9687 60 •
State Street Emer. Mts	11266 16	10724 51 •
St.Street OAT Plus	10878 46	10665 16 •
Stratège Actions	811 18	779 98
Stratège Rendement	1484 39	1437 67
Technocic	987 17	968 42
Techno-Gan	5635 10	5418 37
Thesora	693 42	686 65
Trésor Plus	1362 52	1349 03
Trésor Trimestriel	1042 05	1031 73 •
Trésoricic	136196 79	136196 79
Trilion	5266 67	5199 08
UAP Investissements	417 76	402 66
UAP Actions France	553 04	533 05
UAP Act. Select.	594	572 53
UAP Aedificandi	523 43	504 51
UAP Altafi	209 95	202 36
UAP Alto Sicav	165 80	159 81
UAP Moyen Terme	147 51	142 18
UAP Premiere Cat.	11401 04	10988 95
Uni-Associations	128 04	128 04 •
Uni-Foncier	1162 58	1134 20
Unifrance	551 52	538 07
Uni Régions	1205 56	1177 13
Univar	246 01	246 01 •
Univers Actions	1209 17	1179 68
Univers Obligations	1823 53	1779 05
Valorg	2142 52	2140 38
Valrest	55799 94	55772 05

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

CARNET DU Monde

Naissances

– Evelyne DIDI et André WILMS
sont heureux d'annoncer la naissance à Paris de

Elie, Gaspard, Olavi,

le 3 novembre 1992.

Bienvenue.

20, cité des Fleurs,
75017 Paris.

– *Nina* et *Renaud* GÉRARD
sont heureux d'annoncer la naissance de

Kevin,

le 13 octobre 1992.

8, rue Saulnier,
92800 Puteaux.

Décès

– Mme Anne Benkemoun,
son épouse,
Lise et Daniel,
ses enfants,
Mme Arlette Levy,
sa sœur
Et ses neveux,
Et Mme Benkemoun,
sa belle-mère,
ont la grande douleur d'annoncer le décès de

Me André BENKEMOUN,
avocat à la Cour,

survenu le 22 novembre 1992, à la suite d'une courte mais terrible maladie.

– La section aixoise du Mouvement fédéraliste européen
a la profonde tristesse de faire part du décès de son secrétaire général

M. Charles BERENI,

survenu le 20 novembre 1992.

4, rue Mazarine,
13100 Aix-en-Provence.

– Mme Charles Corbet,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, à *Marseille, le 14 novembre 1992*, dans sa quatre-vingt-onzième année, de

Charles CORBET,
professeur honoraire
à la faculté des lettres
et des sciences humaines de Dijon.

La crémation a eu lieu le 17 novembre, au cimetière Saint-Pierre de Marseille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

40, boulevard du Jardin-Zoologique,
13004 Marseille.

– Jacques-Yves DAVID

s'est brutalement éteint le 21 novembre 1992, à l'âge de cinquante et un ans.

Anne David,
son épouse,
Caroline, Marianne, Séverine et Lionel, Muriel,
ses enfants,
Sa famille,
Ses nombreux amis,
sont dans la peine et dans l'espérance.

L'ensevelissement de ses cendres aura lieu dans l'intimité au cimetière familial de Sainte-Hermine (Vendée).

Un service religieux aura lieu le jeudi 26 novembre, à 18 heures, en l'église réformée de Paris-Plaisance, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e (métro Pernety), et un autre le samedi 28 novembre, à 17 heures, au temple de la Rochelle.

« Sois sans crainte,
crois seulement. »
Marc, V, 36.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être faits à la CIMADE, CCP Paris no 408887 Y.

5, rue Wurtz,
75013 Paris.

– Olivier de Margerie,
vice-président du directoire,
Jacques Grundler,
président du conseil de surveillance,
Et les consultants associés et membres de l'équipe de l'ADIGE :
Etienne Ricard,
Maryse Larrere,
Aline Cottais,
Diane Van Hove,
Emmanuel Guille,
Jean-François Herouard,
ont la tristesse de faire part du décès *brutal, le samedi 21 novembre* 1992, de

Jacques-Yves DAVID,
président du directoire et cofondateur de l'AGIDE.

Le service religieux aura lieu le jeudi 26 novembre, à 18 heures, en l'église réformée de Paris-Plaisance, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e (métro Pernety).

AGIDE, conseil en ressources humaines,
25, boulevard de Sébastopol,
750001 Paris.

– Michel Kops
Et le docteur Maeva Maurisset-Kopciowski,
Le docteur Sacha Kopciowski,
Philippe Bécot
Et Claude Fischler,
Le conseil d'administration
Et les associés de la société Hélix Communication,
ont la douleur de faire part de la mort de leur ami

Jacques-Yves DAVID,
administrateur,

disparu à l'âge de cinquante et un ans.

– La présidente
Et le conseil d'administration de la Fédération nationale des groupements de particuliers employeurs (FEPEM),
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Chantal HUCK,
vice-présidente de la FEPEM,
membre du conseil d'administration de l'IRCEM,
présidente du conseil de prud'hommes de Strasbourg,

le 22 novembre 1992.

Les obsèques auront lieu le jeudi *26 novembre, à 8 h 30, en l'église* Saint-Pierre-le-Jeune catholique, place du Tribunal, à Strasbourg (Bas-Rhin).

FEPEM,
11 bis, rue d'Alésia,
75014 Paris.
Tél. : 45-89-28-24.

– Mme Robert Dicharry,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses parents
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert DICHARRY-IRIARTE,

survenu à Bidarray, le 15 novembre 1992, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Selon la volonté du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 17 novembre.

Ils tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à toutes les personnes *qui leur ont fait l'honneur d'être présentes* à ses obsèques ou leur ont témoigné leurs marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Maison Lachoenia,
64780 Bidarray.

– Fonctions occupées pendant sa carrière :

Chargé de mission *au ministère de la* production industrielle et au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
Membre des commissions du premier Plan de modernisation (Plan Monnet).
Directeur technique du Centre *d'études et de recherche* de liants hydrauliques.
Ingénieur-conseil au département de la société Commercial-Transocéan ; président : Georges Pompidou (société commerciale de la banque Rothschild).
Directeur général de la compagnie *Intercontinentale* commerciale et financière (banques Rothschild, Lazard, BNP, Société générale, compagnie Continentale-grain de New-York, banque Danon), spécialisée dans les échanges économiques avec les pays de l'Est, surtout avec l'URSS.
Conseiller de la Société générale pour le commerce extérieur avec les pays de l'Est, en particulier l'URSS.

– Michel et Nicole Gault,
son *frère et sa belle-sœur,*
Vanessa et Mathilde,
ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre GAULT,

survenu le 22 novembre 1992.

Ses *obsèques seront célébrées en la* cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême (Charente), le mercredi 25 novembre, à 14 h 30.

2, rue Brézin,
75014 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

l'abbé Jean-Pierre GAULT,
vicaire épiscopal
et curé de la cathédrale d'Angoulême.

Ses obsèques seront célébrées en la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême, le mercredi 25 novembre, à 14 h 30.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Danièle Laufer
Et Andrée Fortin,
ses filles,
Pierre Boisard
Et Patrick Fortin,
ses gendres,
Matthieu, Grégoire et Lou,
ses petits-enfants,
Eva Sampson,
Karin Vanderspek,
ses sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hannelore JESSNER,
rescapée de Bergen-Belsen,

survenu le 21 novembre 1992.

Les obsèques auront lieu le jeudi 26 novembre, au cimetière du Montparnasse, à 9 heures.

Réunion porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, *Paris-14e*.

4, rue Daguerre,
75014 Paris.
20, rue du Commandant-Mouchotte,
F 117,
75014 Paris.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur,
Le directeur des relations internationales,
Le personnel
Et les élèves
de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon,
ont la très grande tristesse de faire part des décès de

Pierce KITELEY,
Roderick ARKELL,
et
Chris MAXWELL,
élèves étrangers
en année d'échange à l'INSA,

survenus le 21 novembre 1992, à Val-Thorens.

– Anne Kondratieff,
Gisèle Rebillon,
Catherine Winter,
Félix Leibovici,
Valentina Mavrodiadi,
Stéphane Soulet,
ses neveux, petits-neveux,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

Esther LEIBOVICI,

le 22 novembre 1992.

L'inhumation aura lieu le jeudi 26 *novembre, à 10 h 30, au cimetière* parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy, Bagneux (Hauts-de-Seine).

– *Dominique* Ait-Ouyahia-Mc'Adams
a la grande tristesse de faire part du décès de son mari,

David Mc'ADAMS,

survenu à Bloemfontein (RSA), le 20 novembre 1992.

– Sa fille et son gendre,
Les familles Pinteaux, Binet, Lefebvre et Dessard,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri PAILLA,

survenu le 6 novembre 1992, à Ermenonville.

Il avait quatre-vingt-sept ans.

Il a été inhumé auprès de son épouse,

Arlette DESSARD,

décédée en décembre 1990.

11, *rue du Printemps,*
75017 Paris.

– Michèle Paldacci-Masi,
Matthieu et Clémence Paldacci,
Jean et Louise Paldacci,
Claire et Anne Paldacci,
Joseph Masi,
Robert Galifi et les siens,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit, le 19 novembre 1992, à l'âge de quarante-quatre ans, de

Pierre PALDACCI,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de mathématiques.

L'incinération a eu lieu au crématorium du cimetière Saint-Pierre de Marseille, le lundi 23 novembre.

8, rue Dugesclin,
13001 Marseille.

– Sa famille,
Et ses proches,
ont la grande tristesse de faire part du décès brutal de

Claude PICANT,
journaliste pendant trente ans
à *l'Humanité*,

survenu le 12 novembre 1992, à l'âge de cinquante-deux ans.

L'inhumation aura lieu le mercredi 25 novembre, à 15 heures, dans l'intimité familiale au cimetière de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde du 18 novembre.)

– Le 22 novembre 1992, le Seigneur a accueilli dans Sa Paix

Henri PION-GOUREAU,
HEC 1924,
docteur en droit.

De la part de
Mme Henri Pion-Goureau,
née Alice Roche,
son épouse,

Marie-Edith Pion-Goureau (†),
M. et Mme Jean-François Pion-Goureau,
M. Dominique Pion-Goureau et Véronique Henry,
M. et Mme Gérard Lozé,
M. et Mme Pierre Coriat,
ses enfants,

Ivan Pion-Goureau et Maÿlis Depardieu,
Laurent et Amanda Pion-Goureau,
Eric Lozé,
Sylvain, Romain et Martin Coriat,
ses petits-enfants,

M. et *Mme Jean-Jacques Pion-Goureau,*
son frère et sa belle-sœur
et leurs enfants,

Mme Raymond Roche,
Mme Maxime Bannier,
M. et Mme Louis Alleau,
M. et Mme Michel Meslin,
ses beaux-frères et belles-sœurs
et leurs enfants,

Et tous ses cousins.

Une célébration aura lieu le mercredi 25 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Christophe de Javel, 28, rue de la Convention, Paris-15e.

La cérémonie religieuse se déroulera le même jour à 14 h 30, en l'église de Pisy (Yonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Françoise Quentin,
son épouse,
Catherine, Dominique, Brigitte, Isabelle, Véronique et Chantal,
ses filles,
Nacer-Eddine Ghozali, François Heuze, Vincent Heuze, Philippe Senejoux et Jean-Pierre Leroux,
ses gendres,
Charlotte, Faïza, Maïa, Selim, Alexandre, Pauline, Ariane, Elisabeth, Clément, Fabien et Nicolas,
ses petits-enfants,
Son frère Gabriel,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel QUENTIN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 15 novembre 1992, dans sa soixante et onzième année, à Paris.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 20 novembre, à Rouellé (Orne).

Une messe commémorative sera célébrée en l'église de Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, 66, avenue Ledru-Rollin, *Paris-12e, le 28 novembre 1992*, à 11 heures.

44, boulevard Barbès,
75018 Paris.

– Jean et Martine,
ses enfants,
Alice, Mélanie, Simon et Thomas,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bertha Everdina
REYSS van KEULEN,

survenu le 17 novembre 1992, à l'âge de *quatre-vingt-trois* ans.

L'inhumation a eu lieu à Neuilly-sur-Seine, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Odile Riz Michel,
sa *femme,*
Sylvain,
son fils,
Ses parents,
Michèle Tonnelat,
sa sœur,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses oncles, tantes, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Emmanuel RIZ,

survenu dans sa quarante-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Fresnel,
75116 Paris.
36, rue Amelot,
75011 Paris.
39, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.

– Mgr Pican,
évêque de Bayeux et de Lisieux,
représentant l'épiscopat auprès de la Mutuelle Saint-Martin,
Les membres du conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel de la Mutuelle Saint-*Martin,*
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le chanoine
Georges TALAGRAND,
président de la Mutuelle Saint-Martin,

survenu le dimanche 22 novembre 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le *vendredi 27 novembre, à 14 h 30, en la* cathédrale Notre-Dame de Paris.

– On nous prie d'*annoncer le* décès de

Mme Jean VALLET,
née Solange Aubin de Blaupré,

survenu le 21 novembre 1992, à Paris.

De la part de
Ses fils,
Jean-Daniel et Odon.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 novembre, à 13 h 45, en l'église *Saint-Jacques-du-Haut-Pas,* 252, rue Saint-Jacques, à Paris-5e.

90, rue d'Assas,
75006 Paris.

Remerciements

– Les proches de

Georges OVED

remercient sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors de sa disparition, le 28 octobre 1992.

Avis de recherche

– *Dominique* HARTEMANN,
vingt-sept ans,

disparu en Thaïlande fin août 1991.

Si vous l'avez rencontré, prière de prendre contact avec le ministère des affaires *étrangères (sous-direction* des personnes, recherches dans l'intérêt des familles), 23, rue La Pérouse, 75775 Paris Cedex 16. Tél. : (1) 40-66-66-99.

Conférences

– *La mort vue* par un bouddhiste tibétain, un juif, un chrétien et un musulman. Avec Dakpo Rimpoche, Colette Kessler, l'abbé Y. Ledur, Sadek Sellam.

Conférence-débat. Entrée libre. Eglise *réformée* de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, le mardi 24 novembre 1992, à 20 h 30.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 23 et mardi 24 novembre 1992 :

DES DÉCRETS
– No 92-1227 et 1228 modifiant certaines dispositions du code de la route ;

DES ARRÊTÉS
– Du 23 novembre 1992 relatifs aux vitesses maximales des véhicules automobiles.

UNE CIRCULAIRE
– Du 23 novembre 1992 relative au permis à points.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 5918

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III							■		
IV		■		■					
V					■				
VI					■			■	
VII	■					■			■
VIII									
IX		■							■
X				■		■			
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Eclipse de Lune. – II. Parfois *agité pour accueillir des cousins.* – III. Arrangea comme une vieille *cocotte. En France.* – IV. Souvent cité avec la taille. – V. Couvert en *bois. Une veuve vraiment brûlante.* – VI. Bu avec plaisir quand il est *petit. Symbole.* – VII. *Un gros morceau.* Apprécié par le berger. – VIII. *Des gens qui vivent comme* vivaient les rois. – IX. Nom qu'on *peut donner à ce qui est pis.* – X. Terre sur une nappe. Choisi. – XI. *Tient donc moins de place.* Manche avec revers.

VERTICALEMENT

1. On en fait des bouquets qu'on peut apporter à un chef. Comme un merlan qui fait les gros yeux. – 2. Se rend quand on arrive à la fin. Doit la célébrité à sa reine. Donné par le chef. – 3. Huiles et légumes. – 4. Descendit peut-être. Sans expression. – 5. Le point culminant. Démonstratif. – 6. Une capitale à la hauteur. D'un auxiliaire. – 7. Nappe. Qui n'ont donc pas beaucoup d'avance. – 8. Son herbe est bonne à brûler. Monu*ment au mort.* – 9. *Une relation.* Note.

Solution du problème no 5917

Horizontalement

I. Papillon (P.V.). – II. Inachevée. – III. Store. – IV. Râ. Eté. Eu. – V. Epars. Api. – VI. Egéenne. – VII. *Gui. Ualé.* – VIII. Orteil. En. – IX. Me. On. Sec. – X. Méandre. – XI. *Es. Séance.*

Verticalement

1. Pitre. Gomme. – 2. An. Apeurées. – 3. Pas. Agit. – 4. Ictère. Eons. – 5. Lhotse. Inde. – 6. Léré. Nul. Râ. – 7. Ove. Ane. Sen. – 8. Ne. Epelée. – 9. Etui. Encre.

GUY BROUTY

Semaine de la bonté

Cas no 34. – Mme G. a vu périr dans un incendie son mari et sa fille de cinq ans. Un autre enfant est mort peu de temps après d'un accident méningé. Avec courage, Mme G. travaille dans un hôpital. Les deux enfants qui lui restent, âgés de quatorze et quinze ans, ont été très choqués par ces drames familiaux, mais ils trouvent leur équilibre dans la pratique d'un sport, au sein d'une association. Un stage a été organisé cet été pour préparer des compétitions et permettre à ces deux jeunes de s'évader du climat familial. Le coût du séjour – 4 000 F – n'a pu être financé totalement par Mme G. Peut-on l'aider à régler le solde : 2 000 F ?

▶ Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP Paris 4-52X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

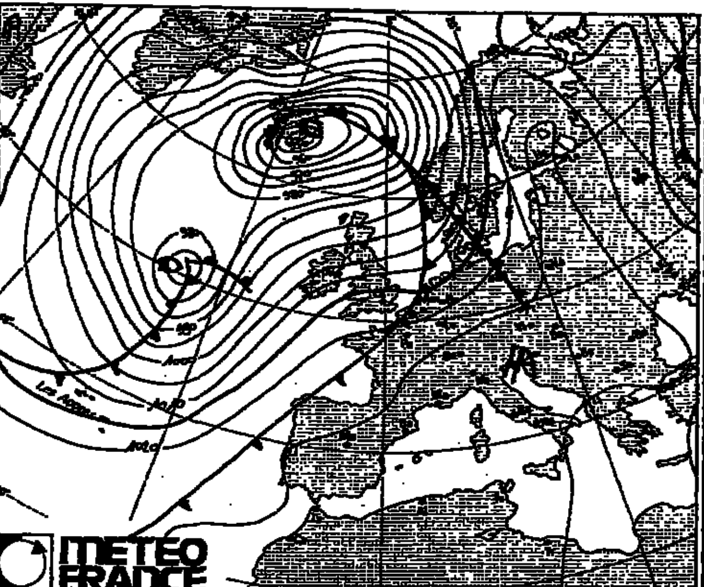
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

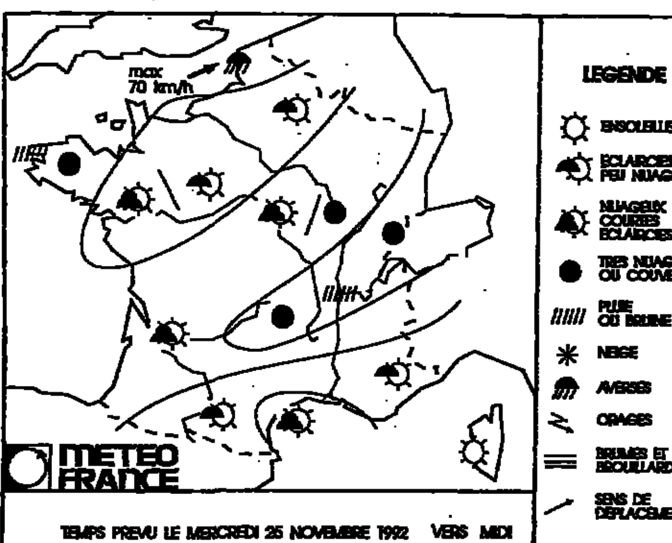
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 25 NOVEMBRE 1992

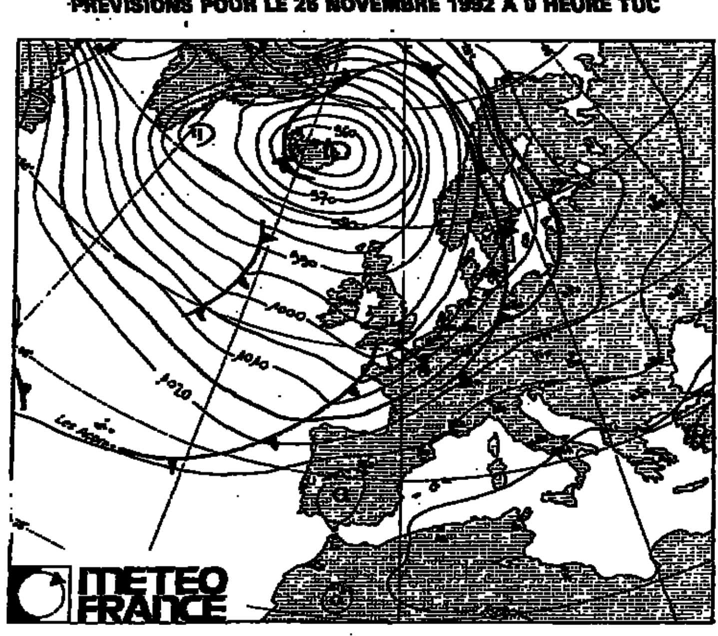


TEMPS PREVU LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 1992 VERS MIDI

Mercredi : pluies au Nord-Ouest, nuageux au Sud. – Le matin, le ciel sera très nuageux de la Bretagne à la Normandie avec des averses. Le vent de sud-ouest soufflera à 90 kilomètres/heure sur la Manche. Il pleuvra faiblement des Charentes au Centre jusqu'aux régions nord. Le ciel sera couvert du Sud-Ouest au Nord-Est avec des brouillards locaux. Les éclaircies seront belles sur l'extrême Sud avec plus de nuages sur le golfe du Lion. L'après-midi, la pluie gagnera à nouveau la Bretagne par l'ouest. Le temps restera gris avec quelques pluies du Massif central aux Vosges jusqu'au nord des Alpes. Sur l'extrême Sud du pays, le soleil prédominera. Sur le reste du pays les nuages et les éclaircies alterneront avec encore des averses sur les côtes de la Manche.

Les températures matinales iront de 9 degrés à 12 degrés sur l'ensemble du pays, très douces pour la saison. L'après-midi, le thermomètre indiquera 14 degrés à 16 degrés au nord du pays et 17 degrés à 20 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 26 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 24-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-11-1992 à 6 heures TUC et le 24-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	18	11	–
BIARRITZ	25	7	N
BORDEAUX	20	5	N
BOURGES	16	4	N
BREST	14	10	C
CAEN	15	11	C
CHERBOURG	14	10	–
CLERMONT-FER.	18	1	D
DIJON	15	5	–
GRENOBLE	15	1	–
LILLE	15	10	P
LIMOGES	18	5	N
LYON	13	5	B
MARSEILLE	16	5	C
NANCY	13	3	B
NANTES	15	12	P
NICE	17	12	C
PARIS-MONTS.	16	10	P
PAU	25	5	D
PERPIGNAN	19	5	C
POINTE-A-PITRE	30	24	N
RENNES	15	12	C
ST-ETIENNE	16	0	D
STRASBOURG	16	2	N
TOULOUSE	17	3	B
TOURS	16	9	C

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	24	6	D
AMSTERDAM	12	9	C
ATHÈNES	20	11	C
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	18	7	D
BELGRADE	6	5	B
BERLIN	6	3	N
BRUXELLES	12	10	D
LE CAIRE	22	11	N
COPENHAGUE	6	4	P
DAKAR	29	21	D
DELHI	21	11	D
GENÈVE	6	4	B
HONGKONG	25	18	D
ISTANBUL	11	4	C
JÉRUSALEM	16	7	A
LISBONNE	17	12	B
LONDRES	14	7	N
LOS ANGELES	18	10	N
LUXEMBOURG	10	3	B
MADRID	17	–1	D
MARRAKECH	24	9	D
MEXICO	20	11	N
MILAN	12	3	B
MONTRÉAL	3	2	P
MOSCOU	0	–7	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	19	12	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	12	9	B
PÉKIN	9	0	C
RIO-DE-JANEIRO	32	26	C
ROME	19	8	N
SÉVILLE	21	6	N
SINGAPOUR	30	24	C
STOCKHOLM	–5	–5	P
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	19	13	C
TUNIS	22	11	C
VARSOVIE	3	0	C
VENISE	13	4	B
VIENNE	4	4	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Stars

COCORICO ! Par la route du riz enfin dégagée, le riz des écoliers français est arrivé dans les marmites somaliennes. Pas la totalité, certes. Seulement quelques tonnes, quelques sacs, mais assez pour que TF 1 puisse hisser le drapeau : *« Tous les enfants de France peuvent être rassurés, le riz est arrivé à Baidoba »*, claironnait l'envoyé spécial devant la marmite. Et pour bien authentifier son triomphe, il se faisait filmer devant la première distribution, visiblement rayonnant d'être l'autre vainqueur de la course du riz, d'être arrivé en même temps que le riz. Quelle quantité s'est perdue en route, quelle dîme de la cargaison fut consentie aux affameurs à kalachnikovs, comment avait été choisi le camp qui bénéficiait du premier arrivage, combien de temps allait durer la distribution de la manne ? Ce ne fut pas précisé. L'heure n'était pas aux trouble-fête.

Sur France 2, les Somaliens, faute de riz tricolore, avaient droit à la visite de Sophia Loren. Vive la concurrence ! A TF 1 les premières arrivées de riz, à France 2 Sophia Loren. Mais à France 2, on n'est pas dupe du star system. On a parfaitement mesuré la perversité d'un système qui, si l'on n'y veillait, risquerait d'entraîner les caméras à ne filmer de la Somalie que l'exotique décor d'un voyage de Sophia Loren. La journaliste de France 2 détailla donc toutes les bonnes raisons de ne pas être dupe du star system. On s'attarda longuement sur l'indécent ballet des objectifs devant Sophia Loren. On releva que les *paparazzi* qui entouraient la star avaient même bousculé des petits Somaliens. D'ailleurs, sous-entendit le reportage de France 2, Sophia Loren elle-même n'était pas dupe du star system. Bref, personne n'était dupe, moyennant quoi Sophia Loren allait tout de même en Somalie, et les spectateurs de France 2 avaient tout de même droit à deux minutes sur cette visite. C'est beau, la lucidité. Les Somaliens attendent à présent de pied ferme la tournée de Patrick Bruel que la télé, nul n'en doute, saura traiter avec les égards dûs à son rang.

En Allemagne, on ne meurt pas de faim, mais on fait brûler des femmes et des enfants étrangers. Dix-huit morts en quelques mois. France 2 ouvrait son journal sur le sujet, mais on attend toujours les émissions spéciales, les reportages fouillés. On entrevit le porte-parole du gouvernement, tout piteux. Il ne peut rien à rien : la justice est indépendante, et la police relève des Lander. Quelle star faudra-t-il faire venir devant les incendies pour que la télé s'intéresse au sujet ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 24 novembre

TF 1

20.40 Sport : Football. Coupe d'Europe de l'UEFA (8e de finale) : Paris-Saint-Germain-Anderlecht (Belgique), en direct du Parc des Princes ; à 21.30, mi-temps et Tiercé.
22.35 Côté enfants.
22.40 Les Films dans les salles.
22.50 Cinéma : La Course à l'échalote. ■ Film français de Claude Zidi (1975).
0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : La Menace. ■ Film français d'Alain Corneau (1977).
22.45 Magazine : Bas les masques. Touche pas à ma banlieue. Reportages : les Minguettes, onze ans après, de Souâd Belhaddad et Jean-François Renoux ; Mantes-la-Jolie, l'implosion après l'explosion, de Farid Alchoune et Pierre Bonneau ; le plus grand squatt d'Europe, de Francine Aizicovici et Gonzalo Arijon ; la banlieue que j'aime, de Souâd Belhaddad et Patrick Le Gall.
23.50 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Les Aventures de Tintin. On a marché sur la Lune, de Stéphane Bernasconi, d'après Hergé, avec les voix de Thierry Wermuth, Christian Pélissier.
21.40 Magazine : Faut pas rêver. Canada : la route du bout du monde, de Frédéric Dezert et Eric Delarue ; Chili : les fantômes de Chacabuco, de José Maldavsky et Gonzalo Arijon ; Arménie : la légende du Karabakh, de Frédéric Tonolli et Richard Francou.
22.35 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Pégase. La saga des Falcon.
23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

18.55 Sport : Football. Coupe d'Europe : Standard de Liège-Auxerre, en direct.
20.55 Cinéma : Touche pas à ma fille. □ Film américain de Stan Dragoti (1989).
22.25 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : La Liste noire. ■ Film américain d'Irwin Winkler (1990) (v.o.).
0.15 Cinéma : Echec et Mort. □ Film américain de Bruce Malmuth (1989) (v.o.).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Éloge de la paresse. Soirée proposée par Doris Hepp.
20.41 Documentaire : Est-ce vraiment un péché ? D'Eva Hiller.
21.30 ▶ Cinéma : Quelques jours de la vie d'Oblomov. ■■ Film soviétique de Nikita Mikhalkov (1979) (v.o.).
23.35 Documentaire : Libre et heureux. De Jürgen Seidler.

M 6

20.45 Téléfilm : Un grand-père pour Noël. De Peter McCubbin.
22.40 Série : Amicalement vôtre. Triple chance.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
0.25 Magazine : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Les greffes avec don d'organes.
21.30 L'Amour sans voile. La vie sentimentale et sexuelle des jeunes filles maghrébines (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mutus liber et bouche décousue (jusqu'au 27 novembre).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Renaud Camus (Voyageur en automne).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 16 octobre, salle Pleyel) : La Fiancée vendue, ouverture, de Smetana ; Concerto pour violon et orchestre nº 2, de Martinu ; Symphonie nº 8 en sol majeur op. 88, de Dvorak, par l'Orchestre national de France, dir. Zdenek Kosler ; Josef Suk, violon.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. André Mallabrera, ténor ; Henri Médus, basse.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour piano nº 20 en la majeur D 959, de Schubert ; Sonate pour violoncelle et piano en la mineur op. 36, de Grieg.
0.33 L'Heure bleue. Actualité des clubs de jazz, concerts et festivals.

Mercredi 25 novembre

TF 1

14.35 Club Dorothée.
17.25 Jeu : Une famille en or.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Feuilleton : Santa Barbara.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal et Météo.
20.20 Sport : Football. Coupe d'Europe des clubs champions : Glasgow Rangers-Olympique de Marseille, en direct ; à 21.15, mi-temps et Loto ; à 22.25, 50 minutes du match Milan AC-IFK Göteborg ; à 23.30, Résumé des matches : FC Bruges-CSKA Moscou et FC Porto-PSV Eindhoven.
0.15 Journal, Météo et Bourse.
0.20 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. La rentrée de Mouloudji.
16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.35 Feuilleton : Beaumanoir (et à 5.35).
17.05 Magazine : Giga.
18.25 Le Jeu !
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Le Jockey de l'Arc de Triomphe. De Pino Passalacqua, avec Charles Aznavour, Pamela Villoresi.
22.30 Première ligne. Justice en France : les Enfants du juge Véron (1re partie). Documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé.
23.25 Journal, Météo et Visages d'Europe.
23.45 Magazine : Le Cercle de minuit. Invités : Christine Pascal, Jean-Pierre Bisson.

FRANCE 3

14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
17.06 France 3 jeunesse. Il était une fois les Amériques.
17.30 Magazine : Fractales.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.55 Un livre, un jour. *Bécassine au studio*, de Caumery et J.-P. Pinchon.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 ▶ Magazine : La Marche du siècle. *Présenté par Jean-Marie Cavada, en collaboration avec la Croix et Télérama Junior.* Pauvreté : la grande indignité. Reportage : Quart-monde, de Bruno Le Dref, Bruno Carette, Marc Duployer et Eric Larayadieu.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.35 Téléfilm : Plaidoirie pour le meilleur et pour le pire. De Joel Oliansky.
17.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Cinéma : Los Angeles Story. □ Film américain de Mick Jackson (1991).
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Europa. ■■ Film franco-danois de Lars von Trier (1991) (v.o.).
0.25 Cinéma : J'entends plus la guitare. ■ Film français de Philippe Garrel (1991). Avec Benoît Régent, Johanna Ter Steege, Yann Collette.

ARTE

20.40 Danse : Hans Van Manen. De l'attitude à la forme. Ballet *Corps*, sur le concerto pour violon, *A la mémoire d'un ange*, d'Alban Berg.
21.05 Musique : Alban Berg, Concerto pour violon.
21.35 Documentaire : Anton Webern. De Thierry Knauff. *Vie et œuvre du compositeur, un court métrage couvert de prix (onze récompenses en 1992...).*
22.00 Documentaire : Cordes sensibles. De Catherine Zins et Georges Zeisel. La Suite lyrique d'Alban Berg, par le Quatuor Ludwig. *Leçon de musique avec Eugen Lehner, altiste du Quatuor Kolisch.*
22.55 Documentaire : Hauts lieux de l'histoire, la Transylvanie. De Stefan Fischer. *Pays d'immigration depuis des siècles, où coexistent et s'affrontent diverses nationalités et cultures.*

M 6

15.10 Jeu : Le saviez-vous ? (et à 20.30).
15.15 Variétés : Multitop.
16.35 Magazine : Nouba.
17.00 Série : L'Heure du crime.
17.30 Série : Campus Show.
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.45).
20.45 Téléfilm : Mortelle amnésie. De Gabriel Pelletier, avec Erika Anderson, Nicholas Campbell. *Une amnésique mêlée à toutes sortes de trafics.*
22.30 Téléfilm : La Clé de l'enigme. De Boris Sagal, avec Angie Dickinson, Christopher Plummer. *Une femme, son mari, son amant, un meurtrier...*
0.10 Magazine : Vénus.
0.40 Six minutes première heure.
0.50 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Spécial Amérique latine. Avec Jorge Amado, Claude Couffon, Gérard Mendal, Celia Minart.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Henri Ronse, metteur en scène belge.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Didier Daeninckx (Zapping ; Hors limites ; Play back).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 octobre 1990 aux Pays-Bas) : Les Cloches, poème symphonique pour solistes, chœur et orchestre op. 35, de Rachmaninov, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio des Pays-Bas, dir. Gaetano Delogue.
21.45 Concert (donné le 28 mars à Radio-France) : Symphonie nº 5, de Bancquart, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Roman Kofman.
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour violoncelle et piano nº 2 en sol mineur op. 117, de Fauré ; Nachstück, de Werner ; Sicilienne pour violoncelle et piano en sol mineur op. 78, de Fauré ; Récitatif poème, Sonate pour deux pianos, de Werner ; Sonate pour violoncelle et piano nº 1, de Fauré.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Quintette des frères Belmondo ; La rétrospective : le pianiste Martial Solal ; Les nouveautés ; L'introuvable ; Des Américains à Paris.

Le Monde

Lors de la fête de l'Indépendance

Un attentat contre les principaux dirigeants libanais a été déjoué

BEYROUTH

de notre correspondant

La révélation d'un attentat manqué contre les présidents de la République et du Parlement ainsi que contre le chef du gouvernement, lors de la fête de l'Indépendance, dimanche 22 novembre, a semé l'inquiétude parmi la population qui recommençait à reprendre espoir depuis l'arrivée au pouvoir, au début de ce mois, de M. Rafic Hariri. Sans confirmer cette rumeur, d'abord officiellement démentie, des sources gouvernementales ont fini par reconnaître que les services de sécurité militaire ont découvert des préparatifs d'attentat et opéré des arrestations au prix d'un accrochage avec des islamistes.

Selon les informations disponibles, une semaine avant le défilé militaire du 22 novembre, deux soldats originaires de l'Akkar, dans le nord du pays, et membres de la Djamaa Islamiya (groupement islamique sunnite), ont été pris en train de piéger un char qui aurait dû exploser lors de la parade, en passant à quelques mètres de la tribune présidentielle.

L'enquête aurait permis d'apprendre que les commanditaires de l'opération se trouvaient à Fneidek, dans l'Akkar. Dépêchée sur place en vue d'appréhender les suspects, une patrouille militaire est tombée dans une embuscade qui a fait deux tués et quatre blessés dans ses rangs. Des perquisitions ont abouti à l'arrestation de vingt personnes.

L'absence remarquée de M. Hariri au défilé militaire aurait été motivée par ces événements. Le nouveau chef du gouvernement s'entoure de multiples précautions. Ainsi, a-t-il fait blinder l'aile principale du bâtiment de la présidence du conseil et ne se déplace-t-il presque jamais, gérant les affaires de l'Etat depuis sa villa, placée sous haute protection. Lorsqu'il est contraint à une sortie, trois convois identiques prennent la route, de manière à semer la confusion...

LUCIEN GEORGE

Sans le nommer

Le roi Hussein de Jordanie a violemment critiqué le Koweït

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Désespérant sans doute, une nouvelle fois, d'une réconciliation avec les monarchies du Golfe, le roi Hussein a violemment dénoncé, lundi 23 novembre, ces pays *« devenus étrangers sur cette terre arabe qui a régressé le jour où ils ont écrit des pages de leur histoire moderne, sous l'influence de l'étranger, avec de l'or jaune ou de l'or noir »*.

S'adressant à des officiers, lors d'une cérémonie de remise de diplômes, le souverain s'en est pris, sans le nommer, au Koweït, critiquant ceux des Arabes *« qui se sont vantés lorsque leur trône leur a été rendu par les étrangers, entaché du sang de leurs frères »*.

Faisant référence au sort de quelque quatre cent mille Palestiniens ayant dû quitter le Koweït pendant et après la crise du Golfe – dont la majorité sont *« réfugiés »* en Jordanie, – le roi a accusé l'émirat d'avoir *« expulsé injustement des Arabes de leurs foyers et de les avoir spoliés de leurs droits et de leur dignité, après qu'ils eurent consacré leur vie à son service »*.

Dans une claire allusion à l'Arabie saoudite, qui exige toujours des excuses de sa part pour son attitude lors de la guerre du Golfe, le souverain hachémite a dénoncé *« ceux qui s'attendent que les autres viennent à eux, en toute obéissance, proclamer leur gratitude »*.

Dans ce très ferme discours, le roi a, d'autre part, renouvelé l'engagement de son pays dans le processus de paix, vitupérant *« ceux qui, par surenchère ou dans l'intention de déformer la vérité, se sont arrogé le droit de critiquer »* le projet d'accord jordano-israélien qui fixe l'ordre du jour des négociations bilatérales. Cette initiative avait été notamment critiquée par les Frères musulmans, les partis de gauche jordaniens, issus du FDLP de Nayef Hawathmeh et du FPLP de Georges Habache.

Au lendemain de la décision d'amnistie qu'il a prise, le 11 novembre, et qui a notamment permis la libération des deux députés islamistes, MM. Shubeilat et Kharrache, condamnés, quelques jours auparavant, à vingt ans de prison, dans un procès contesté à Amman, le roi Hussein a, enfin, mis en garde ceux qui *« confondraient compassion et faiblesse »*.

Il a critiqué les groupes intégristes, les accusant de vouloir *« exercer une tutelle »* sur l'Etat et le peuple.

FRANÇOISE CHIPAUX

Un rapport de l'ONU dénonce tortures et exécutions en Iran

M. Reynaldo Galindo Pohl, émissaire de l'ONU, dénonce, dans un rapport qui circule aux Nations unies, la poursuite *« d'arrestations arbitraires, de tortures et d'exécutions »* en Iran. Il affirme avoir reçu des informations selon lesquelles d'éminents chefs chrétiens et des laïcs continuent d'être persécutés *« à cause de leur religion »*.

L'auteur de ce rapport assure que le nombre d'exécutions a continué d'être *« particulièrement élevé »* en 1992. *« Bien que la presse iranienne ait apparemment cessé de mentionner tous les cas, on a signalé au moins 224 exécutions entre le 1er janvier et le 31 juillet. »* A son avis, les procès sont *« toujours aussi loin de répondre aux normes d'équité judiciaire internationalement reconnues. En particulier, les procès devant les tribunaux révolutionnaires se dérouleraient presque toujours dans le secret, à l'intérieur des prisons »*. – *(AFP.)*

□ **« L'Afrique lâchée par les médias ».** – Un colloque sur ce thème est organisé, le jeudi 26 novembre à partir de 10 heures, à l'arche de la Fraternité (amphithéâtre n° 3), à la Défense, à Paris, par MM. Béchir Ben Yahmed, directeur général de *Jeune Afrique*, Jean-Claude Guillebaud, président de Reporters sans frontières, Serge July, directeur de la rédaction de *Libération*, André Larquié, PDG de Radio-France internationale, Claude Cheysson, président de la Fondation L'arche de la Fraternité, et Hervé Bourges, PDG de France 2 et France 3.

□ **SRI-LANKA : 79 morts dans un accrochage entre soldats et séparatistes tamouls.** – Des combats qui ont eu lieu dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 novembre dans le nord de Sri-Lanka entre indépendantistes tamouls et gouvernementaux ont fait 79 morts, indique-t-on de sources officielles à Colombo. Quelque 300 insurgés ont attaqué des positions de l'armée aux environs d'Iddaikadu, sur la péninsule de Jaffna. Les rebelles ont perdu 42 hommes, et les gouvernementaux 37. – *(Reuter.)*

Catastrophe près de Guilin en Chine

Au moins 141 morts dans la chute d'un Boeing-737

Au moins cent quarante et un passagers et membres d'équipage d'un Boeing-737 de la compagnie China Southern Airlines auraient péri dans la chute de l'appareil, qui s'est écrasé, mardi 24 novembre, sur une colline près de Guilin, où il allait atterrir. L'avion avait été livré par Boeing en mai 1991 et effectuait la liaison entre Guanghou et le site touristique de Guilin. Selon des responsables chinois, il y aurait une dizaine d'étrangers parmi les passagers, dont deux Espagnols. Si le bilan de la catastrophe était confirmé, il s'agirait de l'accident le plus meurtrier de l'histoire de l'aviation chinoise, qui semble avoir du mal à maintenir la sécurité de ses vols : depuis le mois de juillet et avant la catastrophe de Guilin, cinq accidents d'avions ou d'hélicoptères avaient provoqué la mort de 169 personnes. En juillet notamment, la chute d'un Yak-42, près de Nanjing, avait fait 106 morts. – *(AFP, Reuter.)*

Mort du chanteur-compositeur Roy Acuff

Roy Acuff, chanteur, violoniste, auteur et éditeur, est mort le 23 novembre à Nashville (Tennessee) d'une crise cardiaque. Il avait quatre-vingt-neuf ans.

Roy Acuff fut couronné « roi des *hillbillies* » (surnom donné aux populations rurales des Appalaches et des Ozarks), puis « roi de la country » dans les années 40. Sa carrière a couvert plus d'un demi-siècle, de ses débuts dans les années 20 au sein des troupes de *minstrels* (artistes blancs maquillés de noir) jusqu'à son règne de patriarche incontesté à Nashville.

Avec le chanteur Fred Rose, récemment disparu, Acuff avait fondé en 1942 l'une des plus grandes firmes d'édition musicale de Nashville.

Né le 15 septembre 1903 à Maynardsville (Tennessee), Roy Acuff commença sa carrière en chantant ce qu'on appelait alors délicatement les *coon songs* (chansons de nègros) le visage passé à la suie. En 1936, il enregistre ses premiers 78-tours à Chicago et rencontre le succès avec *The Great Speckled Bird*, chanson d'inspiration biblique qui, avec *The Wabash Cannonball* (chanson d'inspiration ferroviaire), deviendra sa chanson fétiche.

Au début des années 40, Roy Acuff est engagé au Grand Ole Opry (déformation du mot « opéra »), une salle de Nashville, mais surtout une émission de radio. Là, il impose son style, celui d'un chanteur près de son auditoire, mais qui n'hésite pas à s'éloigner des traditions musicales du monde rural américain.

Le *dobro* puis la *pedal steel guitar* s'imposent, et bientôt les *string bands* (orchestres de violons et de guitares exactement semblables à ceux qui faisaient danser les paysans dans les granges) se voient évincés par Acuff, Lefty Frizzell ou Ernest Tubb. En 1948, il se présente au gouvernorat du Tennessee sous l'étiquette républicaine, mais sa candidature est un échec. C'est de toute façon le début d'une grande histoire d'amour entre les conservateurs américains et Nashville, dont Roy Acuff est l'un des principaux promoteurs. Ce qui ne l'empêche quand même pas de participer à l'enregistrement de *Will the Circle Be Unbroken* avec les jeunes chevelus du Nitty Gritty Dirt Band en 1971.

T. S.

□ **La couronne islandaise dévaluée de 6 %.** – Le gouvernement de Reykjavik a annoncé lundi 23 novembre une dévaluation de 6 % de la couronne, conséquence des dévaluations des monnaies de l'Espagne et du Portugal, gros clients de la morue islandaise. A Reykjavik, on redoute le retour à une inflation spectaculairement passée de 80 à 2 % en quelques années. Cette dévaluation est assortie de mesures d'accompagnement consistant pour l'essentiel à faire porter sur les particuliers les charges fiscales des entreprises. – *(Corresp.)*

□ **Journées « îles mortes » en Guadeloupe et en Martinique.** – Les aéroports de Pointe-à-Pitre-Le Raizet, en Guadeloupe, et de Fort-de-France-Le Lamentin, en Martinique, ont été fermés au trafic aérien, lundi 23 novembre, après que des planteurs de bananes, dont les organisations professionnelles avaient appelé à des manifestations « îles mortes », eurent envahi les pistes avec des tracteurs, des camionnettes tout-terrains et des camions porte-conteneurs, entraînant de ce fait l'annulation de tous les vols en provenance ou à destination des Antilles françaises. Ces manifestations, qui se sont également traduites, en Guadeloupe, par le blocage des routes d'accès au port et à la zone industrielle de Jarry, font suite à l'effondrement des cours de la banane enregistré ces derniers mois sur le marché métropolitain. – *(Corresp.)*

SOMMAIRE

DÉBATS

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

SCIENCES ◆ MÉDECINE

CULTURE

ÉCONOMIE

INITIATIVES

Services

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 27 à 42

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1992 a été tiré à 502 508 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : les Transmusicales de Rennes

Avec le rock en tête, les Transmusicales de Rennes ont pour vocation de mettre en évidence les tendances les plus pointues des musiques populaires contemporaines. La douzième édition, du 1er au 5 décembre, met en vedette Sonic Youth, précurseur de la vague violente qui secoue en ce moment le rock américain.

Un colloque Sciences-Po-« le Monde » sur l'autorité

Le Monde et Sciences-Po organisent, le mercredi 25 novembre, à Paris, un colloque sur le thème : « Faut-il enterrer l'autorité ? » Trois aspects seront analysés : l'autorité dans notre société, en politique et dans les entreprises. Sur France-Inter, Alain Bedouet consacrera son émission « Le téléphone sonne » du 25 novembre, de 19 h 20 à 20 heures, à l'autorité dans la famille et dans l'enseignement. Seront présents pour répondre aux questions des auditeurs : Gérard Demuth, PDG de Cofremca France ; François Dubet, professeur des universités à l'université Bordeaux-II ; Bruno Frappat, directeur de la rédaction du *Monde* ; Marguerite Gentzbittel, proviseur du lycée Fénelon à Paris et Yves Mény, professeur des universités à l'IEP de Paris (sous réserve).

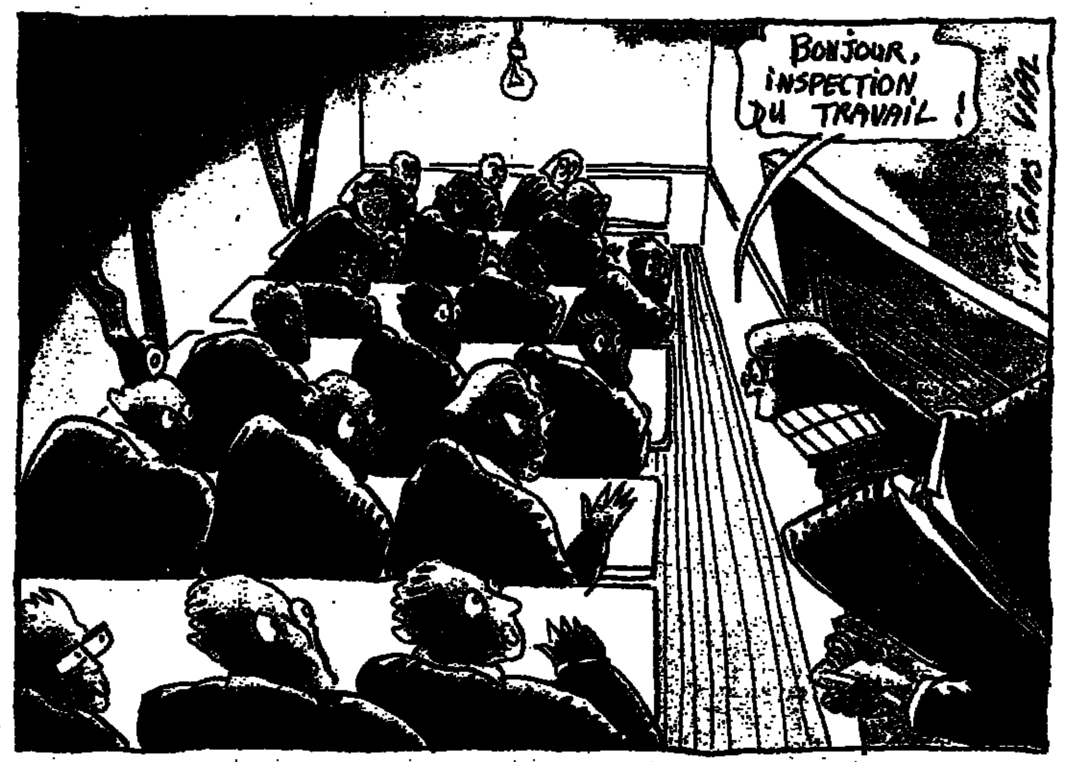
Le Monde

INITIATIVES

DOSSIER

Les inspecteurs du travail ont cent ans

L'anniversaire de cette institution est l'occasion d'un bilan. Leur malaise est le reflet de notre histoire sociale



Par dérision, autant que par souci de caractériser au mieux leur activité, ils s'appelaient volontiers eux-mêmes «les zorros». Ils ne le font plus, se cherchent un nouveau rôle, et expriment plus souvent, aujourd'hui, «leur vague à l'âme».

Ils, ce sont les inspecteurs du travail, ces fonctionnaires d'autorité qui, au fil de leurs interventions, se sont parfois taillé une réputation qui dépasse largement leurs moyens réels. Ceux qui leur reprochent de disposer d'un pouvoir inquisitorial, au sein des entreprises, savent-ils qu'ils ne sont en fait qu'un peu moins de 450 à exercer territorialement leurs fonctions en autant de sections? Une misère, surtout quand, comme il y a encore un an et demi, 80 postes étaient vacants, contre 30 actuellement...

Depuis que le corps existe, il y a maintenant cent ans tout juste, les inspecteurs du travail ont toujours vécu une série de situations paradoxales et continuellement été, par leur positionnement, le révélateur des évolutions d'une société au travail. Cela commence d'ailleurs dès leur création, en novembre 1892, quatorze ans avant celle du ministère du travail, puisque leur fonction sera alors de veiller à la sécurité et à la santé des enfants et des femmes, exclusivement, les hommes étant censés savoir se protéger seuls. Pendant la première guerre mondiale, ainsi que le relate un dossier très documenté, publié par la revue *Travail* (nº 25, été 1992), ils vont servir à la mobilisation des forces productives. Puis, bien sûr, on les retrouvera en première ligne, en 1936, pour la négociation et l'élaboration des conventions collectives, en 1945, dans la mise en place des institutions représentatives du personnel, et, enfin, en 1968, lors de la reconnaissance légale de l'exercice du droit syndical dans l'entreprise. Ils devaient, tout à la fois, remplir des missions de contrôle, de conseil, d'incitation, de répression, de conciliation et de prévention – rien de moins – avec un vrai don d'ubiquité qui sied aux «généralistes» qu'on leur demande d'être, quand on les croit plus facilement juristes et «flics du social» tatillons.

MAIS cette histoire-là, faite d'adaptations, s'est également accélérée à partir de la fin de l'autorisation administrative de licenciement économique, en 1986, d'abord vécue comme une amputation, et certainement pas compensée par le nouveau pouvoir qui leur a été accordé, en 1992, avec le droit de fermer les chantiers du bâtiment considérés comme dangereux. Avec les bouleversements qui se sont produits pendant la crise, les inspecteurs du travail ont assisté au développement du travail clandestin ou atypique, à la croissance de la fausse sous-traitance et de toutes ces formes particulières d'emploi. Ils ont dû réorienter leurs actions, comme ils l'ont aussi fait pour tenir compte de la vague déferlante des demandes individuelles de salariés qui, désormais, les submerge, faute de médiation syndicale. De leur poste d'observation, ils ne peuvent en effet que déplorer, impuissants, le déclin du mouvement ouvrier. Ce qui les amène parfois à confondre leur rôle avec celui d'une assistante sociale.

Leur malaise vient de là, dont témoignent les travaux de l'association Villermé, qui regroupe une majorité d'entre eux. Tandis que le ministère du travail est devenu celui de l'emploi puis de la formation professionnelle, et donc a étendu ses *compétences, ils ont le sentiment d'être limités* dans leurs évolutions. Les plans sociaux, la gestion des ressources humaines, la concertation rendue possible par les outils de la politique de l'emploi semblent, l'un après l'autre, leur échapper, au profit des services extérieurs ou de la délégation à l'emploi, par exemple. Or, et ils le répètent, ils ont conscience d'être bien placés pour connaître la réalité des entreprises. Il auraient pu aider à la négociation, servir de conseils. Même la profusion législative et des textes réglementaires, à laquelle s'ajoute la luxuriance du droit conventionnel, par exemple dans le domaine des classifications, les amène à douter. Ils ne maîtrisent plus cette masse, au moment où, justement, se profile l'uniformisation européenne, autre source de préoccupations.

Est-ce pour toutes ces raisons que le ministère du travail s'est décidé à donner beaucoup de faste à la célébration du centenaire qui a déjà commencé par une demi-douzaine de manifestations régionales? Sans aucun doute, puisque la cérémonie *officielle* sera *clôturée, le 19 janvier 1993*, par le président de la République, qui devrait y présenter le bilan de son action sociale. De même Martine Aubry a-t-elle lancé, depuis deux ans, un vaste programme qui devrait permettre de passer de 891 agents et 514 inspecteurs, en novembre, à 697 inspecteurs en poste à la fin mars 1993, plus de la moitié d'entre eux étant d'anciens contrôleurs.

Mais cela ne sera peut-être pas suffisant pour rassurer un corps qui comprend, en effectifs budgétaires, 991 inspecteurs, auxquels il conviendrait d'ajouter ceux des autres ministères (agriculture, transports, mer, défense nationale, industrie pour les mines et l'electricité). Si rares sont encore ceux qui ont quitté l'administration pour faire du conseil en entreprise, la différence entre les chiffres et les effectifs montre bien que des circuits parallèles sont utilisés, en dehors des promotions vers d'autres fonctions. Découragés, certains ont pris du recul, preuve que leur fonction n'est pas une sinécure et qu'elle est particulièrement exposée. D'autres disent ironiquement, à ce propos, que l'inspection du travail risque de fournir le contre-exemple de la modernisation de la fonction publique. Pourtant, l'engouement manifesté lors des réunions régionales, auxquelles ont participé de 150 à 600 personnes, dont des chefs d'entreprise, montre bien quel intérêt suscitent ces «pompiers» du social. Malgré leurs malheurs.

Alain Lebaube



DOSSIER • Les inspecteurs du travail ont cent ans

Trois générations

Ce métier a été exercé différemment selon les époques

DEPUIS la création des inspecteurs du travail en 1882, il y a eu trois étapes dans la manière d'exercer ce métier. Jusqu'au début des années 50, la grande majorité des inspecteurs du travail étaient d'anciens instituteurs de tendance radicale-socialiste ou socialiste. Ces ex-instits, qui se syndicaliseront massivement au SNIT (syndicat autonome) ou à la CGT (tendance réformiste), avaient une conception sociale de leur travail. *« Ils cherchaient à intégrer les ouvriers à la nation »*, explique Michel Cointepas, inspecteur du travail à Aulnay-sous-Bois.

Après la guerre, le statut de la fonction publique et la réforme du mode de recrutement des fonctionnaires changèrent le profil des inspecteurs, qui devaient désormais être titulaires d'une licence pour passer le concours. Durant les « trente glorieuses », les recrutements sont peu nombreux. Après 1968, sous la poussée des conflits sociaux, les pouvoirs publics recrutent à tour de bras des jeunes issus des facultés de droit, de sciences économiques ou de sciences politiques. Ces rejetons des classes moyennes auront le souci de porter la *« bonne parole »* à la classe ouvrière. Ils estimaient qu'ils pourraient faire passer leur engagement politique ou syndical. Dans les années 70, il y aura un conflit de générations très dur entre les anciens et les jeunes. *« Les anciens, qui se plaçaient dans la neutralité politique, sociale et syndicale, enjoignaient aux jeunes d'arrêter de jouer les Zorro, de bouffer du patron. Les jeunes traitaient les anciens, passés dans la hiérarchie, de « réactionnaires », ce qu'ils n'étaient pas »*, explique Michel Cointepas.

Depuis le milieu des années 80, les recrutements se sont ralentis et une troisième génération est apparue, qui entend bien séparer l'engagement politique et social de la pratique du métier. Pour Michel Miné, inspecteur du travail à Paris, *« les jeunes souhaitent faire moins d'idéologie. Ils veulent être efficaces, pouvoir cibler leurs actions et évaluer leurs résultats ; ils ne considèrent plus les patrons comme des ennemis de classe ; ils pensent même pouvoir faire quelque chose avec eux. »* Ils ont une conception plus « arbitrale » de leur tâche. Malgré cette évolution, l'inspection du travail reste très syndiquée.

Avec un changement cependant : la CFDT est désormais majoritaire, même si la CGT garde un bon noyau. Cette recherche d'efficacité s'est traduite par une demande de moyens et d'effectifs. Il semble que le ministère du travail ait entendu l'appel puisque le corps des inspecteurs du travail, qui comptait 991 agents au 1er novembre 1992, devrait passer à 1 092 agents au 1er mars 1993. A ce chiffre, il faut ajouter 800 contrôleurs du travail.

Des postes hors section

Illustration de cette nouvelle race d'inspecteurs du travail, Agnès Solelhac, qui fut contrôleur du travail pendant une dizaine d'années ; elle s'apprêtait à quitter le métier, déçue par le peu d'aboutissement des actions de contrôle et les moyens limités dont elle disposait pour faire changer les choses dans l'entreprise, lorsqu'on lui proposa de travailler avec la « Mission nouvelles qualifications ». Cette expérience lui redonna l'envie de tenter le concours d'entrée à l'Institut de formation des inspecteurs du travail. Après ses dix-huit mois de formation, elle obtient un poste d'inspecteur hors section à la direction départementale du travail de Seine-et-Marne où elle s'occupe de la restructuration et de la modernisation des entreprises, un poste en harmonie avec ses aspirations.

Depuis deux ans, en effet, les pouvoirs publics ont créé des postes hors section dans lesquels les inspecteurs du travail s'occupent plus spécifiquement d'emploi, de formation ou de développement local, par opposition aux postes classiques en section, dans lesquels ils s'occupent du contrôle des entreprises avec une activité de conseil. Désormais, le cursus classique pour un inspecteur du travail devrait être de passer dans les deux filières, avant de devenir directeur adjoint, puis directeur départemental et directeur régional.

Catherine Leroy

La nouvelle donne

A la recherche d'une autre manière de travailler dans un paysage social différent

« EN *voilà assez pour les pleurnicheries ! »* lance un inspecteur du travail. *« Il faut savoir tourner la page »*, dit un autre à propos de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement qui fut le grand choc du milieu des années 80. Une enquête, menée en Aquitaine par Philippe Auvergnon, professeur de droit à Bordeaux, le confirme : du *« traumatisme »* et du *« repli frileux »*, les inspecteurs du travail sont en train de passer, non sans difficultés, mais en assez grand nombre, à la recherche de perspectives nouvelles.

Cela dit, les problèmes qui furent à la source d'un *« malaise incontestable »* ne se sont pas évaporés. Il n'est plus guère de monde pour réclamer le retour de l'autorisation administrative de licenciement – la plupart des licenciements demandés n'étaient-ils pas accordés ? – mais sa disparition a laissé quelques échardes : *« Elle nous permettait*, souligne Pierre Mériaux, inspecteur en Gironde, *de protéger les salariés que l'état physique, la faiblesse de leurs qualifications, rendaient difficiles à recaser : les patrons savaient que leur licenciement serait refusé. »* C'était l'aspect positif de cette mesure, et force est de constater que rien ne l'a remplacée : *« Le corps social*, juge Pierre Mériaux, *devrait s'interroger : est-il moral qu'un patron licencie impunément un salarié qui n'a pas la moindre qualification, après trente ans de travail chez lui ? »*

Nicolas Vial

Intervention collective et concertée

Les transformations intervenues dans la structure des entreprises ces dix ou quinze dernières années ont sérieusement compliqué la tâche des inspecteurs et des contrôleurs du travail (leurs collègues chargés des entreprises de moins de cinquante salariés). La sous-traitance, par exemple, s'est généralisée. Sur un même chantier, dans un même atelier, travaillent couramment des personnes relevant de plusieurs employeurs différents, avec les contrats de travail les plus divers.

D'autre part, le développement du secteur tertiaire fait qu'inspecteurs et contrôleurs ont à visiter de plus en plus de bureaux. Mais ils y trouvent rarement ce qu'ils cherchent, trop occupés ailleurs à remplir des « missions » variées. Par ailleurs, il leur manque désormais, très souvent, ces interlocuteurs privilégiés que constituaient pour eux les représentants des salariés : *« L'affaiblissement du syndicalisme*, estime Jean Metais, qui exerce en région parisienne, *nous enlève, ainsi qu'à la société tout entière, un relais essentiel pour faire respecter le droit du travail. Celui d'entre nous qui a encore cinq bonnes équipes syndicales dans son secteur est un homme heureux ! »*

« On vient nous trouver de plus en plus pour des problèmes individuels, souligne Claude Triomphe, président de l'association Villermé. *Nous sommes submergés. »* Souvent les salariés n'imaginent même pas qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs droits sur place, individuellement ou collectivement. *« Parfois on nous demande de jouer un rôle d'assistante sociale*, notent Armand Denoix et Hervé Gnevellou, contrôleurs en Gironde. *Nous ne pouvons pas refuser d'accueillir les gens et de les renseigner. Mais pendant ce temps nous ne faisons pas notre vrai travail dans les entreprises. Et nous nous essoufflons. »* Le droit et la justice eux-mêmes posent problème : *« Le droit du travail est devenu monstrueux, même si chacun de ses morceaux est indiscutablement intelligent et pertinent*, constate Claude Triomphe. *Le salarié, l'employeur, le syndicaliste de base, ne peuvent plus le maîtriser. »* Et les conventions collectives et autres accords d'entreprise ne sont pas moins difficiles d'accès.

Des garde-fous pour la société

Quant aux tribunaux (principalement les conseils de prud'hommes en matière civile et le tribunal correctionnel en matière pénale), ils sanctionnent trop légèrement pour être efficaces et leurs décisions ne sont que très partiellement appliquées.

Agent d'un Etat qui doute de la légitimité de son intervention dans la société, l'inspecteur du travail ne sait plus très bien s'il doit se comporter en gendarme du travail et faire appliquer strictement les lois, ou chercher le compromis. Plus de 95 % des infractions relevées ne débouchent pas sur une action en justice, et l'enquête de Philippe Auvergnon montre que plus des trois quarts des inspecteurs et contrôleurs admettent qu'un *« consensus d'entreprise »* puisse être mis en contradiction avec une disposition légale : *« Ils se recentrent de plus en plus consciemment sur une mission de régulation entre employeurs et salariés, cherchant à être en quelque sorte des garde-fous pour la société. Allant jusqu'à admettre que l'on soit en contradiction avec le droit, à condition que l'on négocie. »*

L'efficacité est cherchée à travers un renouvellement des modes d'action, en particulier à travers l'intervention collective et concertée : *« Par exemple*, explique Marianne Richard-Molard, inspectrice du travail en Gironde, *nous avons réalisé cet été un contrôle méthodique des quelque 80 boîtes de nuit de la côte et du bassin d'Arcachon. Et actuellement, nous nous concentrons sur la formation à la sécurité des intérimaires en intervenant tant au siège des entreprises du BTP que sur les chantiers, puis dans les réunions des comités d'hygiène et de sécurité. »*

Des « chantiers » de réflexion dégagent peu à peu des cibles nouvelles d'action, impliquant le plus souvent un partenariat avec d'autres acteurs sociaux : formation et soutien des représentants du personnel non syndiqués (de plus en plus nombreux) ; élaboration en liaison avec d'autres institutions de permanences d'accueil des salariés pour répondre à la montée de la demande individuelle ; développement d'une réflexion au niveau européen sur la santé et la sécurité...

Marie-Claude Betbeder

L'absence des syndicats

Les salariés n'ont plus d'intermédiaires. Un vide qui pose problème

QUE faire ? Cette interrogation a dominé la journée interne de réflexion qui s'est tenue à Paris le 6 novembre avec des inspecteurs du travail venus de l'ensemble de l'Ile-de-France sur le thème : « Pratique des services [de l'inspection du travail] et affaiblissement des syndicats ».

« De fait, nous nous sommes posé plus de questions que nous avons pu apporter de solutions », commente, à Créteil (Val-de-Marne), Marie-Germaine Jouy, directrice adjointe de la direction du travail et de l'emploi du département. Ainsi, comment les inspecteurs du travail peuvent-ils traiter le flux considérable des réclamations des salariés, dès lors que le relais traditionnel des délégués du personnel est très affaibli ou n'existe plus ? Corollaire : est-il bien dans la mission de l'inspection de se substituer aux organisations syndicales ?

A la manière d'un acte notarial

Traditionnellement arbitres, les inspecteurs se voient aujourd'hui confrontés, à l'échelle nationale, à une situation nouvelle. Celle d'avoir à tenir de plus en plus fréquemment un rôle de substitution, les syndicats ayant *« baissé les bras »*, selon la sévère expression de l'un d'eux, qui ajoute : *« Nous risquons d'arriver très vite à une situation de blocage total du système si une solution n'est pas apportée pour que l'indispensable maillon ressoude la chaîne. »*

Secrétaire CFDT de la Haute-Savoie, Jean-Paul Toubans, à Annecy, est bien conscient, comme nombre de syndicalistes, de la gravité de la situation : *« Je confirme le constat fait par les inspecteurs du travail. Démunis, les salariés de notre département, où les PME de la métallurgie et de la mécanique sont nombreuses, s'adressent individuellement aux inspecteurs, lesquels, saturés de demandes, nous les renvoient. La boucle est ainsi bouclée. »* Dans la région de Cluses, notamment, beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui totalement désyndicalisées. *« Une situation d'autant plus paradoxale que la demande syndicale est forte »*, constate Jean-Paul Toubans qui cite cette anecdote révélatrice concernant un employeur : *« Celui-ci voulait moderniser son entreprise. Comment expliquer la nécessité de la démarche aux salariés faute de relais syndical ? Il a conseillé à ses salariés de créer une section syndicale... et ce sont des inspecteurs du travail qui leur ont expliqué comment s'y prendre. »* Aussi le vœu du responsable CFDT – on le retrouve à l'identique par ailleurs – est-il de former de nouveaux militants, la perte du savoir-faire syndical étant alarmante, et d'y associer pour ce faire, sous une forme restant à trouver, le corps des inspecteurs du travail.

Une démarche que partage Jean-Philippe Sennac, responsable CFDT du Val-de-Marne, qui observe, tout comme l'inspection du travail du département, la montée de candidats libres (sans étiquette syndicale) aux élections de délégués : *« Il s'agit de candidats peu ou même pas du tout formés, alors que le droit social ne cesse de se compliquer. »* Une situation qui, en cas de crise dans l'entreprise, voit aujourd'hui, de plus en plus fréquemment, des délégués du personnel accepter pour eux-mêmes un licenciement négocié : *« On nous demande après-coup d'entériner une transaction le plus souvent financière, à la manière d'un acte notarial »*, lâche, désabusé, un inspecteur.

« Il faut travailler ensemble afin de redéfinir un itinéraire commun, commente un inspecteur désirant conserver l'anonymat. *Le danger aujourd'hui serait de voir notre corps déplorer le déclin des syndicats et susciter l'impuissance des inspecteurs. Et que chacun s'en tienne là. »*

Jean Menanteau

Les conflits en baisse

Les cas individuels occupent de plus en plus les inspecteurs

« ON *oppose parfois bien à tort deux fonctions : celle du contrôle de l'application du droit du travail et celle de médiation. En réalité, les deux fonctions sont étroitement liées*, affirme Lionel Detaillac, directeur du travail en Eure-et-Loir. *Le contrôle n'est plus rigide, ni tatillon. Il s'accompagne d'une activité d'animation, d'aide à l'organisation de prévention des conflits, de conseil en sorte »*.

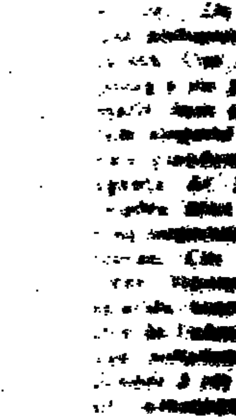
Dans le code du travail, les textes qui régissent leurs activités prévoient pour les inspecteurs du travail une mission officielle de médiation en cas de mésentente entre employeur et salarié. Mais ce rôle est moindre car il n'existe presque plus de conflits du travail au sens structurel du terme. *« Pour qu'il y ait conflit*, explique Bruno Escalère, inspecteur du travail à Saint-Denis et membre de l'association Villermé, *il faut qu'il y ait deux positions opposées et contradictoires représentées par des porte-parole légitimes comme des représentants du personnel. Or, la baisse du taux de syndicalisation fait qu'il n'y a plus qu'un seul partenaire social déterminé dans l'entreprise : l'employeur. Nous n'avons plus l'occasion de rapprocher des points de vue divergents »*. N'étant plus syndiqués, les membres des comités d'entreprise n'ont pas de formation et sont mal informés de leurs droits ; ils n'utilisent pas les pouvoirs qui sont les leurs en matière d'expertise économique par exemple. *« Leurs préoccupations essentielles sont l'arbre de Noël et les cadeaux aux enfants des salariés »*, s'étonne encore Bruno Escalère.

La fin des solidarités

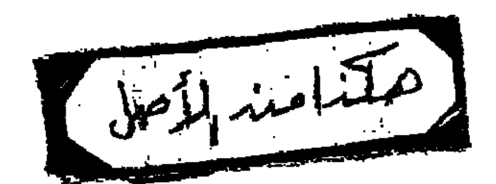
Le climat économique, il est vrai, n'est pas favorable aux conflits : en période de crise, de crainte pour l'emploi, rares sont les salariés qui se lancent dans de grandes actions revendicatives. La chute des grèves dans le secteur privé en est la preuve. *« Le dernier véritable conflit collectif est celui de Peugeot »*, se souvient Didier Terlez, inspecteur du travail à Mulhouse. Il ne se rappelle pas avoir effectué une seule médiation depuis de nombreuses années.

En fait, il n'y a pas de règle, pas de politique définie. *« Chacun fait selon ses conceptions, il y a autant de méthodes que d'hommes »*, reconnaît Bruno Dupuis, inspecteur à Annecy en Haute-Savoie. *« Plus que de médiation, nous avons une véritable fonction informelle d'assistante sociale par ailleurs très controversée dans la profession*, constate une jeune inspectrice de la région parisienne. *Si nous n'intervenons pas dans les négociations d'entreprise, en revanche l'individualisation des problèmes est à l'origine d'une demande exponentielle énorme, ingérable par nos 400 inspecteurs. »* Tel salarié se plaint de ne pas avoir perçu sa prime d'ancienneté. Telle autre, enceinte, célibataire, est renvoyée. Un délégué du personnel a commis une faute grave ; pour calmer les esprits, il faudrait le mettre en formation. C'est toujours l'inspecteur du travail qui est sollicité. La fin des solidarités ne transforme plus ces cas individuels en conflits collectifs où l'inspecteur du travail jouerait un rôle d'arbitre pour tenter de rapprocher les positions des parties. Mais ces multiples petites médiations, qu'il doit régler presque chaque jour, sont des dérives de la médiation institutionnelle. Ces interventions amiables ont pour but essentiel d'éviter le recours à la justice prud'homale trop longue pour être considérée comme efficace. Cependant, elles prennent beaucoup de temps et d'énergie, déplorent les inspecteurs. Pis : ils ne croient pas que le progrès social en sorte gagnant.

Liliane Delwasse







DOSSIER • Les inspecteurs du travail ont cent ans

L'inspection au quotidien

Sécurité, licenciements, contrôles de routine, permanences et opérations « coup de poing »

UNE zone industrielle déserte au nord de Paris, plantée de bâtiments en verre métallisé, tous identiques. Elisabeth, inspecteur du travail, est attachée au dossier de cette entreprise où cinquante salariés ont été licenciés en 1991. L'inspection du travail avait refusé le licenciement d'un délégué, Martin. Cette fois, cinq salariés – dont Martin – et un autre délégué, Georges, font partie de la *« charrette »*.

Dans son bureau, le patron expose une situation peu claire. Martin, affirme-t-il, voudrait quitter l'entreprise. Georges, lui, accepterait un reclassement avec une baisse de salaire de 1 000 F à un poste qui, en fait, n'est pas encore vacant. Une offre de reclassement *« virtuel »*, résume Elisabeth, qui annonce : *« Dans ce cas, soit je refuse son licenciement, soit je suspends ma décision. »* Le patron espérait une autre réponse. Il quitte son bureau, où entre Martin. *« C'est devenu invivable,* explose ce dernier. *On a très peu de travail à l'atelier. Tout le monde se tire dans les pattes. Je préfère partir. »* *« Je serais très attachée à ce que vous restiez,* déclare Elisabeth, inquiète. *S'il y a d'autres plans sociaux, qui s'en occupera ? »* Mais Martin n'en peut plus. Puis elle reçoit Georges, qui met en valeur son dévouement au travail. Malgré une intense douleur, il avait tenu à finir une mission urgente avant de se faire opérer. A son retour, le directeur lui a lancé froidement que l'usine avait très bien tourné sans lui. Georges dément avoir accepté une baisse de salaire. Affaire à suivre... De retour au bureau, une ambiance animée attend Elisabeth. Une opération « coup de poing » est prévue le lendemain matin dans un atelier de confection suspecté de recourir au travail clandestin. Il y aura des agents de l'URSSAF et des impôts, deux policiers, ainsi que cinq inspecteurs et contrôleurs du travail. Ces interventions musclées, traumatisantes pour les salariés, suscitent des débats au sein de l'administration. On critique notamment *« la publicité donnée à ces affaires, qui induit un amalgame, favorisant le racisme, entre étrangers sans papiers et travail clandestin »*, ce dernier étant en réalité, majoritairement, le fait de Français. Le lendemain, à l'atelier de confection, le groupe est accueilli par un seul ouvrier, paisible et en règle.

Avalanche de demandes

Fin de la permanence du matin. Agnès, contrôleur, est outrée : un salarié est venu témoigner sur les propos violemment racistes tenus par son patron à l'égard d'un collègue. Encore faudra-t-il démontrer que ce dernier est victime, dans le cadre de son travail, d'une discrimination raciale pour qu'une infraction au code du travail soit relevée. Agnès va mener l'enquête.

Au déjeuner, on discute des prochains contrôles, dont l'un aura lieu à l'aube sur un marché de gros, histoire de vérifier si les conducteurs de chariots automoteurs ont bien suivi une formation. Des accidents, parfois mortels, se produisent trop souvent. Au menu également, l'avalanche des demandes de chômage partiel, parfois frauduleuses, ou encore le problème de la fausse *sous-traitance qui touche des* entreprises locales. Mais il est temps, pour Agnès, de regagner le terrain. En voiture, son œil se pose, comme par réflexe, sur chaque ouvrier perché sur un toit. Paul, son collègue, vient de défendre devant le tribunal deux PV concernant des ouvriers qui travaillaient sans protection. Les employeurs devront payer 10 500 francs d'amendes en tout. *« Ça leur coûte moins cher que d'avoir des échafaudages,* s'insurge Agnès. *Elle ne vaut pas lourd, la vie d'un salarié. »*

Direction la boulangerie qui réclame l'autorisation de prendre un apprenti de dix-sept ans. Agnès a déjà refusé une première demande en raison de l'utilisation de machines dangereuses, dont un pétrin dépourvu de grilles qui risque de broyer les mains. *« C'est trop cher de poser une grille »*, se lamente le patron. L'installation électrique n'a pas été révisée, et pour se rendre au fournil il faut emprunter un monte-charge que le boulanger actionne en tirant sur une corde ! Son épouse éteint la télé : *« Si vous refusez l'autorisation, le petit sera au chômage, il va traîner, voler. Je vous promets qu'on posera la grille d'ici janvier. »* Agnès connaît le refrain. Le couplet sur le registre du personnel qui, pas de chance, se trouve chez le comptable, elle le connaît aussi. Pour couronner le tout, l'épouse finit par lâcher que l'apprenti est déjà engagé. De retour au bureau, c'est décidé : Agnès refuse l'autorisation, après avoir vérifié que le jeune retrouvera sans mal un autre poste.

Drame de la misère

La journée s'achève. Paul renseigne par téléphone des salariés en plein désarroi. Des licenciements à la pelle, des histoires en tout genre. Marc, inspecteur, planche sur le croquis d'un grave accident. Une poutre en béton a chuté de deux étages, entraînant des dalles et l'ouvrier qui était dessus. Une expertise aura lieu le lendemain. Ce jour-là, Jean, contrôleur, se rend à l'improviste dans un supermarché pour un contrôle de routine. Il se dirige vers le bureau où se tient un homme qui prétend être fournisseur. Face aux questions de Jean, il se butte et déverse un flot d'insultes, en menaçant de le *« tabasser »*. Jean serre les dents, prend des notes, avant de repartir, pour porter plainte. Les incidents sont rares, mais parfois plus graves. A Avignon, le 27 octobre, un chômeur qui était convoqué s'est jeté sur un inspecteur du travail en brandissant un couteau. Un tract CGT-FO-CFDT relate ce *« drame de la misère »* et dénonce, au-delà de l'acte, les *« conditions d'accueil déplorables »* d'un public fragile, *« qui favorisent ce genre de comportement »*, faisant du fonctionnaire un bouc émissaire. Dans une salle d'attente de 10 mètres carrés, vingt à trente personnes s'entassent.

En revanche, la réunion qui se tient dans un quartier défavorisé d'Avignon réconforte Miguel Couralet. Cet inspecteur du travail, *« non inspectant »*, nommé par le préfet chef de projet pour l'insertion par l'économique, participe à une rencontre sur la création d'un atelier de repassage où travailleront des femmes maghrébines RMIstes de la cité. Sa connaissance du monde de l'entreprise, du droit du travail, des conflits sociaux et des enjeux économiques, sa crédibilité aussi, lui serviront à recadrer en permanence ce genre d'initiatives. Des représentants des HLM sont là, de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), de l'ANPE, du développement social urbain (DSU), du Droit des femmes, d'associations, etc. Miguel insiste pour que le projet ait la forme d'une entreprise d'insertion, dont l'image se veut à la fois sociale et économique. Mais les HLM préfèrent le statut d'association, moins contraignant, qui permettrait de recourir à des CES (contrats emploi solidarité). *« Les professionnels craignent-ils une concurrence déloyale ? Comment va-t-on trouver des clients ?* interroge Miguel. *J'ai beaucoup de questions. Il faut être très transparents. Les subventions pour les CES sont à ce prix... »* Sourires dans l'assemblée.

L'après-midi, Miguel anime une réunion de prévention du travail clandestin dans le secteur du bâtiment. Police, gendarmerie, syndicats professionnels, impôts, URSSAF, chambre de métier, etc., sont venus préparer une charte départementale de prévention qui sera signée entre une trentaine de partenaires et le préfet. Mille points sont évoqués, quelques résistances apparaissent. *« Si on décide de mener une opération de communication, les organisations professionnelles devront y participer financièrement »*, lance Miguel. Certains grognent. *« Réfléchissez encore,* leur répond-il, *l'Etat ne paiera pas tout. »* Au 1er décembre, Miguel se consacrera entièrement à l'insertion et au développement local. Fini le contrôle. S'occuper des gens qui sont hors des murs de l'entreprise, prévenir l'exclusion, lancer une dynamique pour l'emploi, c'est désormais pour lui une *« urgence »*.

Francine Aizicovici



Mémoires

« JE revendique un rôle avant tout répressif ; le qualificatif de flic social ne me fait pas peur. » Vincent Lazard, inspecteur du travail, achève ainsi son Journal écrit pendant cent jours à partir du 2 septembre 1991, soit dix ans après le début de sa carrière. Un Journal qui se lit comme un roman et reflète les mille facettes du métier : contrôle de la sécurité des machines, réunions de CHSCT, informations sur les risques chimiques à l'intention des médecins du travail, etc.

« Mercredi 16 octobre : visites de chantiers. Sur l'un, défaut de sécurité, sous-traitance du montage des murs en parpaings et des travaux de couverture. Sur l'autre, acrobaties de salariés posant des câbles électriques (...). Multitude de salariés et d'entreprises, sous-traitance douteuse (...). Je me lasse de répéter toujours la même chose aux chefs de chantier. » Travail de bureau, classement de la collection, lecture des lettres anonymes dénonçant du travail au noir – *« direction poubelle ou mon bêtisier »*, – réunion sur l'emploi local. On évoque la montée du chômage, les plans sociaux. Sentiment d'impuissance. Il y a aussi les permanences d'accueil, qui révoltent. Un délégué a été licencié sans autorisation administrative. Vincent rencontre l'employeur : *« La seule interrogation du PDG,* écrit-il, *concerne le montant de l'amende qu'il encourt afin de la provisionner »* dans le budget 1992 ! Lundi 16 septembre : coup de colère : *« L'édition 1991 du code du travail est en vente depuis avril et nous n'en disposons pas encore. »* D'une semaine sur l'autre, plusieurs feuilletons à rebondissement apparaissent : le chantier du tunnel, l'usine de couches-culottes, les cliniques. Le 24 octobre débute une grève à la direction du travail, qui durera trois semaines. Puis ce sera *« la reprise, sans avoir rien obtenu. Même pas cette réduction modeste du temps de travail qui nous avait honteusement été proposée à condition de ne pas la faire connaître hors de la direction départementale... »*

En quête d'un éditeur, Vincent précise : *« Je voulais montrer toute la richesse de ce métier. Le droit du travail guide nos actions, mais l'émotion est déterminante dans la suite que nous leur donnons. Je voulais aussi intervenir dans le débat sur l'évolution de l'inspection du travail, qui tend à nous éloigner du contrôle, notre mission originelle. Nous sommes les garants d'une certaine morale, d'une volonté de la société de protéger les salariés. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera. »*

F. A.

La préoccupation de l'emploi

Ils tentent d'empêcher les abus

DIFFICILE pour un inspecteur du travail de définir précisément le temps qu'il consacre à « l'emploi ». *« C'est une question qui est constamment présente,* diagnostique cet inspecteur de l'ouest de la France. *Imaginez que je découvre dans une entreprise un gros lièvre en matière de sécurité, qui nécessite des investissements considérables à court terme. Les risques sur l'emploi sont évidents. »*

Malgré tout, et la majorité l'admet, les choses ont changé depuis la suppression en 1986 de l'autorisation administrative de licenciement. Chargés auparavant de vérifier que le licenciement était légitime, en portant une appréciation sur le motif économique, les inspecteurs du travail ne contrôlent plus aujourd'hui que le respect des procédures de consultation du personnel et donnent leur avis sur la qualité du plan social. Un simple avis. Le chef d'entreprise doit répondre aux observations, sans être obligé de les respecter. Même si dans 80 % à 85 % des cas les inspecteurs donnaient leur feu vert au licenciement, il est clair que la menace du refus leur permettait de sauver certaines têtes, par exemple celles des salariés les plus âgés ou les moins qualifiés. *« Cette conception était très juridique* constate un inspecteur parisien. *Aujourd'hui notre mode d'intervention concernant les licenciements relève davantage de la négociation et de la persuasion. »*

Eviter l'illégalité

Ce passage du rôle de contrôleur au rôle de conseil semble réel auprès des entreprises qui – plusieurs inspecteurs l'ont constaté – les consultent. *« Dans ma région Rhône-Alpes,* explique cet inspecteur membre de l'association Villermé, *j'ai la visite de PME-PMI qui viennent me demander des renseignements sur l'élaboration de leur plan social. »* Des bonnes volontés à nuancer selon les entreprises. Les inspecteurs classent celles-ci en trois catégories : celle des grands groupes où leur intervention apparaît comme marginale, celle de nombreuses PME où ils doivent se montrer persuasifs, et une catégorie intermédiaire où ils apparaissent comme des médiateurs. *« Je veux bien croire en notre fonction de conseil,* relativise cet inspecteur de la Loire-Atlantique, également membre de l'association Villermé. *Mais beaucoup d'entreprises viennent aussi s'assurer auprès de nous que leur plan social, compte tenu de la jurisprudence qui s'est développée, ne risque pas de les entraîner dans l'illégalité. »*

Même si les licenciements collectifs augmentent régulièrement depuis 1991, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui absorbait avant 1986 en moyenne la moitié de leur temps, permet aux inspecteurs du travail de s'intéresser plus à fond à certains dossiers de l'emploi, également très préoccupants. Ils reprennent sans hésitation un rôle de gendarme face à l'augmentation des cas de sous-traitance rencontrés fréquemment dans le bâtiment mais aussi dans la métallurgie et le nettoyage.

Autre dossier très lourd : la précarité de l'emploi. *« Nous devons gérer une série de fragilités à géométrie variable. Concernant l'âge par exemple, les plus de cinquante-cinq ans ne sont plus les seuls visés. La frontière est descendue aux quarante-cinquante ans... »*

Le travail temporaire également est l'objet de toutes les attentions. La législation, certes plus avantageuse, est devenue aussi beaucoup plus complexe. *« Donc,* explique cet inspecteur *plus facilement contournable. Les chefs d'entreprise n'ont pas le droit de recruter un travailleur temporaire pendant plus de dix-huit mois dans le cas d'un surcroît de travail. En revanche, cette limite n'existe pas s'il s'agit d'un remplacement de salarié. Certains patrons s'arrangent donc pour entremêler les deux dispositifs. »*

Les inspecteurs veulent aussi rester attentifs *« à une meilleure adaptation du personnel, nécessaire aux évolutions de l'entreprise »*. Ils travaillent en fait au *« changer le travail »* lancé par Martine Aubry. Tout cela bien sûr au milieu de leurs tâches traditionnelles : sécurité, hygiène, droit des salariés et institutions représentatives du personnel.

Marie-Béatrice Baudet

DOSSIER

L'Europe de la sécurité

Prévenir plutôt que sanctionner

AVEC l'entrée en application au 1er janvier d'une directive-cadre et de quatorze directives spécifiques, les inspecteurs du travail vont devoir s'investir plus largement sur le terrain de la santé et de la sécurité des travailleurs. Un véritable défi qui dépasse le cadre même de l'inspection du travail.

A cette occasion, la capacité des Etats-membres à mettre en place un droit européen du travail sera pour la première fois jugée sur pièce, l'hygiène et la sécurité constituant le seul domaine social où l'harmonisation européenne a sensiblement progressé depuis 1989 (*le Monde* du 18 septembre).

La mise en œuvre de ces directives permettra en outre aux inspecteurs du travail de renouer plus étroitement avec une matière qui avait largement contribué à asseoir leur légitimité originelle. Créée en 1892 pour assurer la protection des femmes et des enfants au travail, l'inspection du travail avait rapidement apporté la preuve de sa compétence en matière d'hygiène et de sécurité, participant activement à l'élaboration de la réglementation et à la diffusion des innovations. Ce leadership s'était ensuite perdu avec, d'une part, la montée en puissance du rôle des organismes professionnels et de l'assurance-maladie dans la prévention et, d'autre part, l'investissement croissant des inspecteurs du travail sur les questions d'emploi (1).

L'entrée en application de ces directives va avant tout obliger les inspecteurs – d'abord détenteurs d'un pouvoir de mise en demeure et de sanction – à intervenir davantage dans la prévention des accidents. Un premier pas a d'ailleurs été franchi avec la possibilité offerte depuis le 1er juillet d'arrêter immédiatement l'activité de travailleurs sur des chantiers dépourvus de protection contre les chutes de hauteur et les risques d'ensevelissement, et en situation de danger grave ou imminent. En trois mois, ce nouveau pouvoir a été admis par tous puisque sur 121 arrêts de chantier et 149 injonctions immédiates sous menaces d'arrêt prononcés, un seul cas a fait l'objet d'une contestation.

L'élargissement de ce pouvoir à d'autres risques et à d'autres secteurs d'activité est certes envisageable, affirme-t-on au ministère du travail, à condition toutefois de se limiter à des situations dangereuses tout aussi flagrantes. Mais dans la maîtrise des risques d'accident, il convient d'abord de renforcer le rôle de conseil et d'information des inspecteurs aux entreprises tant en ce qui concerne la conception des machines ou des équipements individuels de sécurité que l'utilisation de produits toxiques.

Dans cette perspective, l'Institut national du travail organise depuis deux ans, à l'intention des inspecteurs, des stages de formation sur ces questions. Un réseau de quelque quatre-vingts inspecteurs, directeurs adjoints du travail, ingénieurs de sécurité a également été fondé en mars 1990 pour participer à l'élaboration communautaire des normes de sécurité en matière de machines et d'équipements individuels. De même, une banque de données spécialisée sur l'utilisation des produits toxiques devrait bientôt être agréée. Par-delà ces initiatives, le ministère du travail a engagé une réflexion afin de permettre aux inspecteurs du travail d'aider les employeurs à évaluer les risques de leur activité ainsi que va dorénavant les y obliger la directive-cadre.

Une infraction sur le sol français

Autre sujet de réflexion pour le ministère du travail, lié cette fois à l'émergence du marché unique européen, le développement de la coopération des inspections du travail communautaires en matière d'hygiène et de sécurité. Il est en effet très difficile, voire impossible, de sanctionner une entreprise d'un autre pays de la CEE qui a commis une infraction à l'occasion d'un travail ponctuel réalisé sur le sol français. Depuis quelques années, certaines directions du travail ont donc pris les devants en nouant des contacts officieux avec les inspections du travail de pays frontaliers. *« Cela nous permet au moins d'échanger des informations sur les façons dont nous abordons les problèmes »*, constate Christian Estienne, directeur adjoint du travail de la Moselle, en relation avec ses collègues allemands et luxembourgeois.

Si cette collaboration se révèle à terme incontournable, elle n'en sera pas moins délicate à mettre sur pied, les intérêts des Etats-membres en matière d'hygiène et de sécurité ne convergeant pas encore en pratique...

Valérie Devillechabrolle

(1) Voir l'article de Michel Cointepas dans le nº 25 de la revue *Travail* consacré au centenaire de l'inspection du travail (77, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 75020 Paris).

DIALOGUES

Les bons mots de l'entreprise

Pour faciliter la communication il faut traquer les jargons et élaborer un langage commun

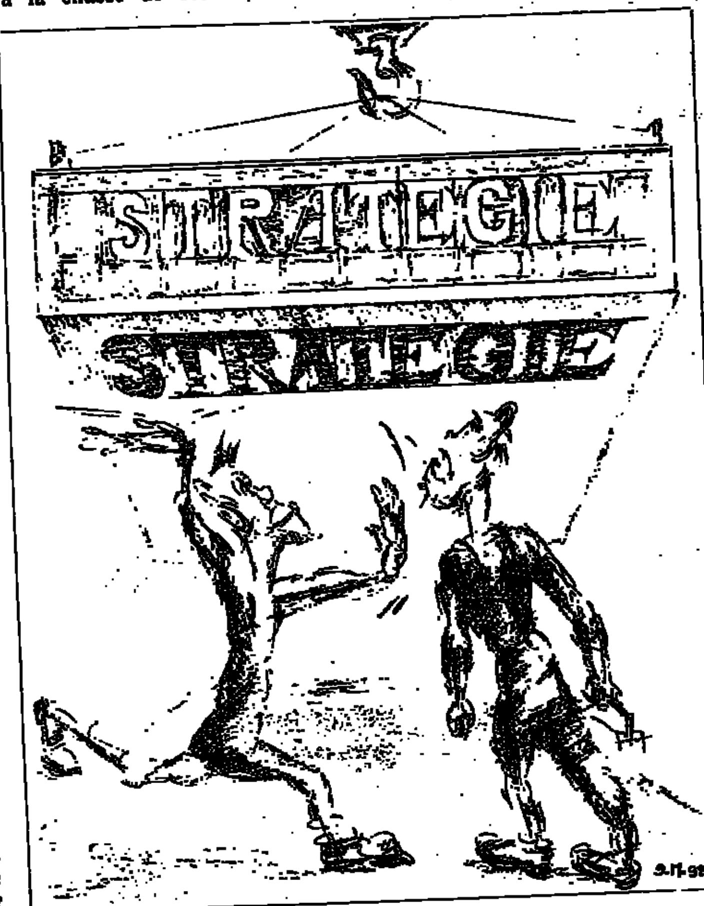
INCOMPRÉHENSIONS, blocages, conflits : la plupart des entreprises se heurtent, un jour ou l'autre, à ces dysfonctionnements internes ou externes directement issus de problèmes de langage. En communication, tout commence par les mots. Aussi élémentaire que soit cette réalité, elle est souvent oubliée dans les pratiques quotidiennes. *« Dans une même entreprise, selon l'interlocuteur et sa position hiérarchique, un mot peut revêtir plusieurs significations »*, explique Marianne Amar, consultant du cabinet Scripta, spécialisée dans la communication institutionnelle. Ainsi, dans une banque, dix acceptions différentes pour le terme « stratégie » ont été relevées. Et dans une entreprise de l'électroménager, ce mot signifiait pour la majorité du personnel « toute activité qui perd de l'argent ».

Ces incompréhensions verbales s'expliquent par le simple fait que tout le monde n'a pas fréquenté la même école de commerce et n'est donc pas censé connaître à la lettre les mots du management. Mais, de l'avis d'Anni Borzeik, chargée de recherches au CNRS et coanimateur d'un groupe de travail sur le langage, elles dissimulent aussi un problème de fond souvent négligé par les responsables des ressources humaines. *« Un message est toujours interprété par une personne en fonction de ce qu'elle est »*, explique-t-elle. En d'autres termes, ce n'est pas vous qui détenez le sens de votre propos, c'est celui qui le reçoit. Exemple cité par l'équipe du CNRS : le discours sur la qualité qui n'a pas toujours été bien compris à la base. Si, pour les dirigeants, il signifiait nouvelle orientation de travail, il a parfois été perçu comme une critique et une négation du travail passé.

De façon générale, bien des projets d'entreprises ou des fusions butent sur ces barrières de langage. *« Vocabulaire, façon de parler, références communes, le langage reflète toujours les valeurs de l'entreprise. Si l'on se contente de plaquer des mots ne reflétant pas sa culture, les discours tournent toujours à vide »*, précise Marianne Amar.

Assimiler les idées neuves

Mais ces mots qui traduisent la culture et le savoir-faire d'une entreprise peuvent se transformer en jargon inintelligible. Engagée par EDF pour participer à la mise en place d'une politique de communication transparente sur le nucléaire, Laurence Hézard s'est tout de suite intéressée au langage utilisé par les exploitants. Dans un premier temps, elle a été chargée de réaliser le bilan de fin d'année de la division à partir des rapports des centrales. *« A cause de l'hypertrophie technique des termes employés* reconnaît-elle, *je n'arrivais pas à retrouver la réalité et encore moins à dégager des lignes directrices. »* Plus grave : certains mots, parfois incompréhensibles pour un profane, prennent une connotation inutilement alarmiste. *« Ainsi un communiqué maladroit peut entraîner une crise immédiate »*, souligne-t-elle. Partie à la chasse de ces *« mots qui tuent »*, elle a, par exemple, repéré *« arrêt d'urgence »* qui, pour un responsable de centrale, est synonyme d'incident mineur et non de difficultés majeures.



Chasser les jargons, trouver les bons mots, assimiler les idées neuves, tout en gardant leurs marques culturelles, certaines entreprises pourraient bien faire du langage le cheval de bataille de leur politique interne. Accordant une place prépondérante à la relation entre agent et usager, le projet de modernisation de la RATP ne pouvait faire l'impasse sur ces cruciales questions de langage. Issus d'une culture technique, les agents, appelés pour certains à devenir conseillers commerciaux ou animateurs de station, doivent aujourd'hui trouver leurs marques. *« Nous nous intéressons, par exemple, au style des messages diffusés. A cet égard, nous ne souhaitons pas imiter le modèle hôtesse de l'air des Aéroports de Paris, mais trouver notre style propre »*, explique Isaac Joseph, chercheur associé en prospective. La RATP réfléchit aussi à la place des néologismes techniques (comme ticket démagnétisé) naturellement utilisés par les agents, mais susceptibles d'inquiéter certains usagers.

A EDF, les responsables de centrales ont travaillé pour apprendre à synthétiser les situations de façon simple et claire. Apprentissage satisfaisant. *« En précisant que l'incendie de Chinon du début de l'automne avait eu lieu dans la partie non nucléaire au lieu de se contenter de dire dans l'usine, tout risque de crise a été évité »*, souligne Laurence Hézard. Dans le domaine de la communication interne, un effort a aussi été fait pour expliquer les enjeux de la « professionnalisation » et de l'expression des compétences. De même, Laurence Hézard est en train de mettre au point une formule pour aider le personnel des centrales à s'imbiber d'une recommandation internationale sur la sûreté. *« Nous allons déterminer les thèmes importants et les faire réagir sur les mots pour qu'ils puissent les reformuler dans leur propre langage et donc les assimiler »*, explique-t-elle.

Un argumentaire convaincant

Certaines firmes se livrent aussi à un travail pour faire comprendre et partager les nouvelles orientations, les mutations et, de façon plus générale, le projet d'entreprise. Dans cette perspective, le cabinet Scripta, par exemple, a développé le concept de « charte dialectique » qui permet d'élaborer un langage commun issu de la culture d'entreprise.

Dans un premier temps, les mots qui forment l'identité d'une firme sont repérés dans les rapports annuels, documents stratégiques et entretiens oraux, etc. Puis, les termes rebutant le personnel et les expressions spontanément adoptées sont retirés. *« Ce repérage thématique nous permet de construire, sur un thème précis, un argumentaire convaincant, de trouver les images et les formules qui vont séduire »*, met en valeur Marianne Amar. Ainsi, une entreprise de haute technologie en phase de restructuration située dans une ville communiste cherchait à mettre en place un discours explicatif et mobilisateur. Intégrant les valeurs syndicales, trois images ont été utilisées : l'imagination associée à l'univers de la technologie avancée, la rigueur à la tradition maison et la pugnacité aux exigences d'un marché fortement concurrentiel. Manipulation ? Pas vraiment pour les partisans de l'approche qui estiment que tout discours décalé par rapport aux actes entraîne des effets désastreux.

De leur côté, les fusions-acquisitions posent toujours de redoutables problèmes de mariage de cultures. La difficulté consiste bien souvent à trouver un langage commun. Pour composer une nouvelle identité de groupe, Axa Assurances, qui a fusionné quatre sociétés aussi différentes que Drouot ou les Assurances du Groupe de Paris, s'est servie d'un modèle de management utilisé sur les bancs de son université interne. En 151 histoires et petits contes, le modèle « Nétics » fait découvrir les rouages du management et les principes culturels auxquels croit le groupe. Si, par exemple, vous entendez un « Axaman » parler de « champs de diamant », sachez qu'il fait allusion aux opportunités stratégiques du groupe.

Catherine Lévi

La langue de la gestion

« PAUL s'arrêta dans un autocenter pour faire le plein de gas-oil avant de prendre le car-ferry. Sa société, qui travaillait beaucoup à l'export, lui offrit un incentive-tour à Londres. Il devait assister à trois conférences dans une business-school : une sur les incoterms, une autre sur le franchising, et la troisième sur les joint-ventures. La traversée fut un peu plus longue que prévu à cause d'un container-ship. Paul en profita pour aller faire du shopping dans le duty-free-shop du ferry-boat. Il n'y trouva rien d'intéressant sinon quelques pin's pour son fils. Aussitôt après le débarquement, il échangea quelques traveller's cheques dans une drive-in bank. » Remplacez dans le texte ci-dessus les expressions et mots étrangers par des équivalents français. Cet exercice a fait partie des épreuves du concours de la Coupe francophone du français des affaires (le Mot d'or 92) destiné aux élèves et étudiants des écoles de commerce et de gestion. Créé en 1988, ce Mot d'or a une triple vocation : l'amour des mots, la passion de l'action efficace et l'avenir de chaque culture.

Cinquante spécialistes

A l'origine, il y a un professeur d'économie et de gestion qui, au début des années 70, avait le plus grand mal à enseigner à ses élèves les techniques portées par des termes étrangers qui ne correspondent, *a priori*, pas à la culture des jeunes : *merchandising, mailing, marketing, sponsoring, raider, probing.*

En ce temps-là, les débuts de la formation à la gestion et les concepts de base sont flous. Le jeune professeur n'est pas le seul à ressentir le besoin de clarification : en janvier 1974, une note du ministère de l'économie demande aux spécialistes de s'exprimer dans une langue claire.

Le président de l'Action pour promouvoir le français des affaires (APFA), Jean-Marcel Lauginié, se défend d'être un puriste, un défenseur du bon français. *« Notre souci n'est pas de lutter contre le franglais, ni même de protéger notre langue. Il s'agit de tout autre chose. Nous voulons arriver à une limpidité de la langue économique en tant que vecteur de communication. Condillac disait :* « Une science, c'est une langue bien faite. » *La gestion, c'est avant tout aussi une langue bien faite. »*

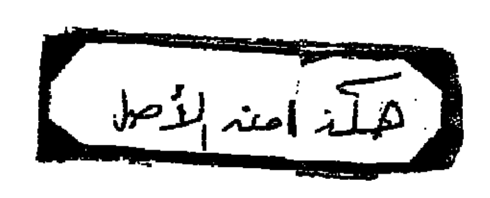
Pour Jean-Marcel Lauginié, il est essentiel, non seulement de traduire en français les termes anglo-saxons, mais de pousser les autres pays à en faire autant. Il déplore, par exemple, que les Allemands parlent de *software*, faute d'avoir un équivalent germanique pour le terme logiciel. Les dialogues seront facilités si chacun prend conscience de l'importance capitale de la terminologie dans un domaine aussi universel. La correction des termes est jugée à la fois par la délégation générale à la langue française, par l'Académie française, par des économistes, sans oublier les hommes de médias.

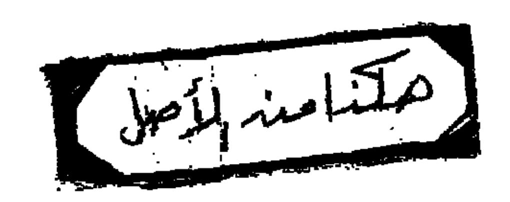
Le chouchou de l'association est l'entreprise IBM, pour avoir inventé et imposé le terme « ordinateur » au lieu de *computer*, mais aussi pour l'effort colossal que représente son centre de francisation à Marne-la-Vallée, où plus de cinquante spécialistes assurent la francisation des produits et la traduction de milliers de documents techniques.

Un dépliant de poche réédité chaque année, *700 mots pour les affaires*, présente les expressions françaises nouvelles telles que mercatique pour *marketing*, exclusivité pour *scoop*, parrainage pour *sponsoring* et voyagiste pour *tour operator*. Son succès ne se dément pas depuis quelques années, preuve, si besoin en est, de son utilité.

Liliane Delwasse







LES DIRIGEANTS

North Hills

A Porta Systems Company

NORTH HILLS, une filiale du groupe PORTA SYSTEMS basé à NEW YORK, offre la plus vaste gamme de produits TOKEN RING du marché (Ponts, Hubs, etc.).
Pour renforcer sa croissance dans les réseaux locaux, **NORTH HILLS EUROPE** *recherche pour son siège à Paris :*

DIRECTEUR COMMERCIAL

Europe du Sud

- Basé en banlieue ouest.
- Il sera RESPONSABLE OPÉRATIONNEL des ventes Directes *aux Grands Comptes et de notre réseau de distributeurs* FRANCE, ITALIE, ESPAGNE.
- Une expérience de vente de plus de dix ans chez des constructeurs d'ordinateurs, dans la vente de produits TÉLÉCOM et RÉSEAUX est indispensable, ainsi qu'un anglais courant.

RESPONSABLE

Support Technique Régional

- Basé en banlieue ouest.
- Il sera CHARGÉ du SUPPORT TECHNIQUE avant ventes et après vente de nos produits réseaux locaux en France, et dans certains pays européens.
- Une très bonne connaissance des standards TOKEN RING, ETHERNET et de l'environnement réseaux IBM est nécessaire ainsi qu'un anglais courant. Déplacements à prévoir.

Veuillez envoyer votre CV + photo à :

Christian HONORÉ
Vice-Président EUROPE de NORTH HILLS
CSA/CNIT BP 240
92053 PARIS LA DÉFENSE



Consultant Senior, Futur Partenaire

Leader du conseil personnel en évolution professionnelle, nous avons conseillé, depuis 18 ans, plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Aujourd'hui, nous renforçons notre équipe et recherchons un Consultant Senior, prêt à devenir l'un de nos futurs associés.

En toute autonomie, vous apporterez à vos clients un conseil de haut niveau sur leurs développements personnels et professionnels.

Agé de 45 ans au moins, vous pouvez justifier d'une expérience réussie de Direction Générale, acquise dans un contexte international de préférence.

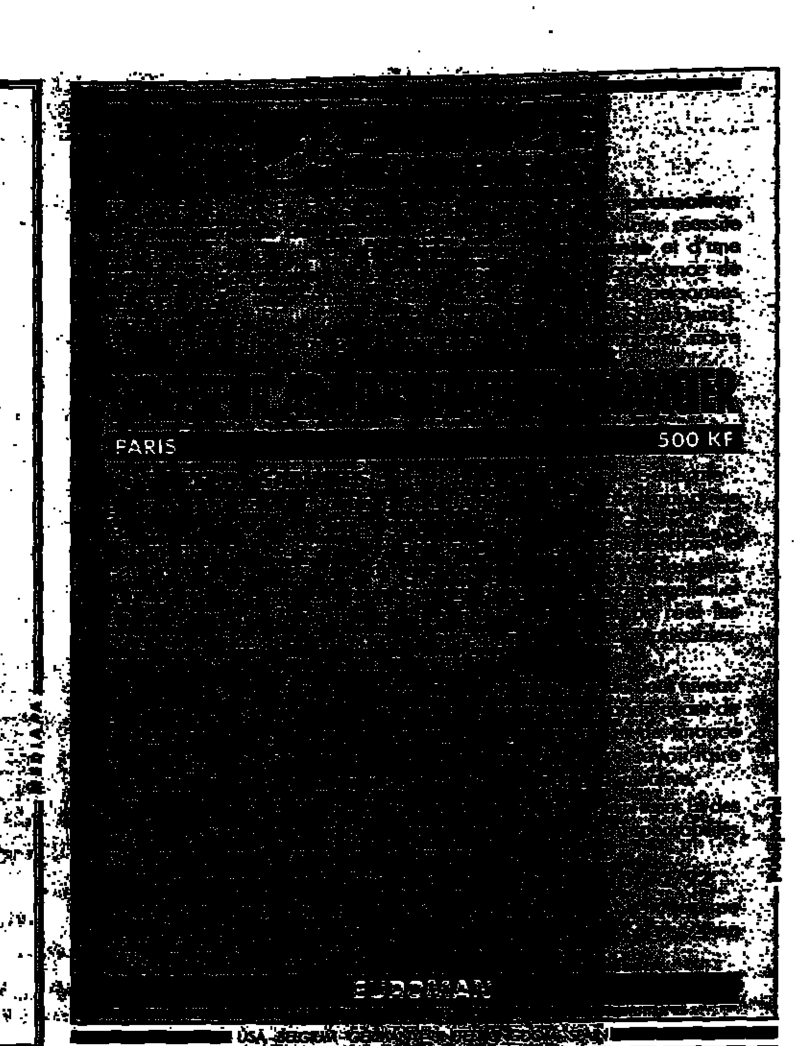
Votre goût des relations humaines et votre sens du contact commercial à haut niveau seront des atouts essentiels. Vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise.

Pour nous rencontrer, adressez votre dossier de *candidature* à

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris : 3, rue du Fbg St-Honoré - 75008. Tél. : (1) 42.65.42.00



CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Participez au développement de notre branche produits frais en Europe de l'Est

Directeur général Pologne

DANONE

La marque Danone est présente dans 22 pays. *La production* mondiale représente 1,5 million de tonnes et plus de 25 milliards de chiffre d'affaires.

Danone Polska (actuellement 30 personnes) dont le siège est à VARSOVIE, assure la distribution sur le marché polonais de yoghourts Danone produits en association avec une laiterie locale.

Dans un environnement très concurrentiel et un marché au pouvoir d'achat limité, nous avons l'ambition d'implanter à long terme notre marque et de conquérir une position de leader, tout en optimisant rigoureusement les moyens pour y parvenir.
Pour réussir ce projet et assumer l'entière responsabilité de cette unité (sur les plans marketing, commercial, logistique, production, finance), nous recherchons un Directeur expérimenté.

Il aura une expérience réussie dans le marketing et la vente de produits de grande consommation. Il parlera polonais et il témoignera de qualités marquées de gestionnaire, d'animateur et d'autonomie.
Il pourra ultérieurement évoluer dans notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous référence 2476/2, à ETAP, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN

UNIVERSITÄT BAYREUTH

Am Sprachenzentrum der [illegible] April 1993 die Stelle eines/einer

Universitätslektors/in für Französisch

zeitlich befristet bis zu fünf Jahren zu besetzen. Die Bezahlung erfolgt nach BAT II a.

Qualifikationen: Hochschulabschluß (vorzugsweise mit linguistischem Schwerpunkt), möglichst Zusatzqualifi*kation in Angewandter Sprachwissenschaft und/oder Lehrerfahrung in Französisch als Fremdsprache*; gute Deutschkenntnisse.

Aufgaben: Sprachlehrveranstaltungen (Sprachkurse sowie in geringerem Umfang auch landeskundliche Veranstaltungen), insbesondere für Studierende der Betriebs- und Volkswirtschaftslehre; aber auch für Philologen. Die Lehrverpflichtung beträgt 16 Semesterwochenstunden.

Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen (tabellarischer Lebenslauf, Kopien der akademischen Abschlußzeugnisse sowie eventuelle Nachweise über Lehrerfahrungen, zwei Referenzen, Lichtbild) sowie einer Tonkassette mit einer je einminütigen Sprechprobe (nicht vom Blatt gelesen) auf deutsch und französisch werden bis spätestens 31. Januar 1993 erbeten an den Geschäftsführer des Sprachenzentrums der Universität Bayreuth, Postfach 10 12 51, D-8580 Bayreuth, Bundesrepublik Deutschland.

Organisation des Nations Unies
Avis de Concours
Concours de Recrutement d'Interprètes de Langue Française (1993)

Un concours de recrutement d'interprètes de langue française aura lieu en mars 1993 à New York, Paris, Vienne et Genève, ainsi que dans d'autres centres, en fonction du nombre de candidats admis à concourir, de leur lieu de résidence et de la disponibilité du matériel nécessaire. Ce concours doit permettre de dresser une liste de lauréats à qui il sera fait appel pour pourvoir les postes d'interprète de langue française qui sont ou deviendront vacants à la Section française d'interprétation de la Division de l'interprétation et des séances, au Bureau des services de conférence du Secrétariat de l'ONU. Les affectations étant soumises au principe de la rotation, ils pourront ultérieurement être affectés à d'autres bureaux de l'ONU en Afrique, en Amérique latine, en Asie ou en Europe, selon les besoins de l'Organisation.

Les candidats doivent:
a) *Avoir le français comme langue principale;*
b) Avoir une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais ainsi que de l'espagnol ou du russe.
c) Etre titulaires soit d'un diplôme d'enseignement supérieur délivré par une école d'interprètes dont la réputation est bien établie, soit d'un diplôme délivré par une université ou par un établissement équivalent où la langue d'enseignement est le français, et avoir à leur actif 200 journées de travail en tant qu'interprètes de conférence.

Le traitement de base brut est au départ de 40.903 dollars *par an, plus une indemnité de poste* (dont le montant net est actuellement de 14.282 dollars par an mais qui peut changer) et des *indemnités pour charges de famille: Les candidats doivent se procurer, en écrivant* à l'adresse indiquée ci-après, une formule de demande d'admission à concourir qu'ils retourneront à la même *adresse, dûment remplie, le 4 janvier 1993, au plus tard:*

Concours de recrutement d'interprètes de langue française
Section de recrutement du Secrétariat
Bureau 266
Office des Nations Unies à Genève
CH-1211 Genève 10, Suisse

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

Avec 14 % de sa diffusion

1er quotidien français à l'étranger

R E T R O U V E Z C E S A N N O N C E S S U R 3 6 1 5 L M

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique

Council of Europe
Conseil de l'Europe



A moins de 35 ans, vous avez sanctionné vos études universitaires par un diplôme en droit (niveau maîtrise minimum) permettant l'accès, soit sur titre, soit par voie de concours, aux emplois de la catégorie supérieure de l'administration nationale de l'Etat membre dont vous êtes ressortissant. Vous justifiez d'une première expérience profession-nelle acquise, si possible, dans le domaine juridique ou dans l'administration judiciaire.
Chargé d'assister le Greffier dans l'accomplissement de tâches à caractère juridique ou administratif, vous assurez notamment le dépouillement de documents, la rédaction d'avant-projets d'arrêts et de résumés des affaires, celle de procès-verbaux, de notes et de correspondance.
Vous effectuez, d'autre part, des recherches relatives aux droits de l'homme en droit international et interne, et préparez les réunions de la Cour plénière, des Chambres ou des groupes de travail.
Pour réussir dans cette fonction, une excellente connaissance du français et une réelle aptitude à rédiger avec clarté et précision des textes juridiques dans cette langue sont indispensables, de même qu'une bonne connaissance de l'anglais.
La pratique d'autres langues européennes et celle de l'outil informatique est souhaitable.
Esprit d'initiative, sens de l'organisation et des responsabilités, discrétion sont vos meilleurs atouts pour vous épanouir au sein de notre organisme.
Demandez le dossier de candidature ainsi que le formulaire officiel à retourner avant le 18 décembre 1992. Conseil de l'Europe, réf. 138/92, Bureau des Concours (Pers.), BP 431R6, 67006 Strasbourg Cedex.



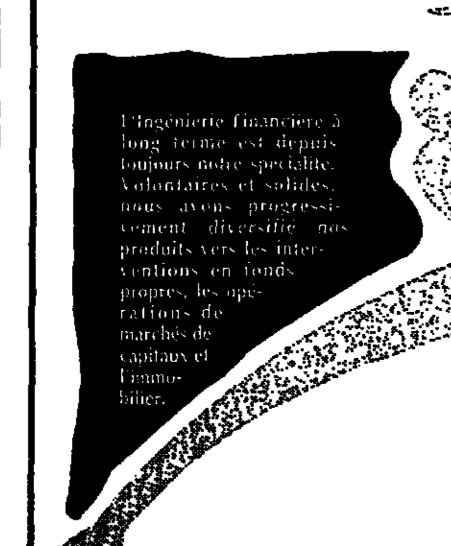
Nous ouvrons à tous les RESSORTISSANTS FRANÇAIS ET/OU TURCS FRANCOPHONES répondant aux conditions énoncées, par voie de concours, des postes de juristes au Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme.



CRÉDIT NATIONAL

Un métier d'avenir : la Gestion Actif-Passif

JEUNE FINANCIER



Aujourd'hui, nous renforçons notre structure gestion des risques de taux et de liquidité à moyen et long terme dans laquelle vous serez associé, ainsi qu'à l'évaluation du coût des ressources.

Cette activité technique et en plein développement fera appel à des simulations à long terme.

Débutant, de formation supérieure -Ecole d'Ingénieur-, vous possédez une excellente connaissance des mathématiques financières et une bonne pratique de la micro-informatique.

Merci de nous adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV et photo.

Crédit National, Département des Ressources Humaines - 45, rue Saint-Dominique 75007 Paris.

Carré Turenne

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Au sein de notre **groupe agro-alimentaire international**, nous exprimons par notre **savoir-faire**, la qualité, la productivité et la rentabilité, dans la transformation de matières premières.
Auprès de notre **Directeur Technique**, nous créons un poste de

Chef de Production
Italie du Nord

De formation **INGENIEUR I.A. (ENSIA...)**, confortée par une **expérience de plus de 5 ans, en fabrication**, dans la biotechnologie ou tout autre secteur de pointe de l'agro-alimentaire.

Au regard du plan de charge, il assume la responsabilité globale de la production, dans l'exigence de la **qualité**, à la recherche constante de l'**optimisation de la productivité**, dans le respect des **équilibres de gestion**.

Pour exercer cette responsabilité, nous recherchons un homme **d'action et de dialogue, rigoureux** dans sa démarche, à l'écoute des besoins de la clientèle et convaincu de la nécessité d'une bonne **harmonisation** du travail d'équipe.

Pratique de la **langue italienne** exigée.

Adresser lettre + photo + CV sous réf. **698/LM**
à **J.M. CLOAREC - ACP**
1, rue St Marc - 29000 QUIMPER
Tél. : 98.53.50.51.

A.C.P.

MEDIAPA



Leader incontesté sur le marché français, nous sommes l'un des tout premiers groupes mondiaux de télécommunications. Notre **Direction Juridique** *renforce son pôle de soutien juridique à l'ensemble des services de FRANCE TELECOM.*

JURISTES

Droit des affaires
Réf. AF/LM

Vous prenez en charge les questions de droit commercial et droit de la concurrence. A ce titre, vous assistez les services opérationnels dans la rédaction et la mise au point des contrats, et assurez le montage juridique d'opérations spécifiques (sociétés par exemple).

A 30 ans environ, diplômé d'un 3e cycle en droit des affaires, vous justifiez d'une première expérience réussie dans le service juridique d'une entreprise ; la connaissance de l'anglais et de la micro-informatique serait appréciée.

Droit privé
Réf. DP/LM

Vous prenez en charge les questions liées aux activités commerciales de FRANCE TELECOM. *A ce titre, vous assurez le conseil dans les domaines du droit des contrats et du droit de la* consommation, et supervisez les contentieux devant les juridictions judiciaires.

A 30 ans environ, diplômé d'un 3e cycle en droit privé, vous justifiez d'une première expérience dans un cabinet d'avocat, d'avoué ou de conseil ; la connaissance de l'anglais et de la micro-informatique serait appréciée.

Les deux postes sont basés à **Paris**.

Vous êtes prêts à vous investir au sein d'un Groupe plein d'avenir, où de larges perspectives d'évolution de carrière vous sont ouvertes.

Merci d'adresser, sous la référence concernée, lettre manuscrite et CV, en précisant votre rémunération actuelle, à :

SM Conseil *3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS*

MEDIA-SYSTEM

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*.
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Important établissement financier recherche dans le cadre de son développement, un

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Assisté par une petite équipe, vous êtes rattaché au Secrétariat Général composé de la planification, du contrôle de gestion, de la comptabilité, de l'informatique et du traitement des opérations bancaires.

Interlocuteur des cabinets de conseil externe, notamment sur les projets informatiques, vous veillez au respect de la cohérence de leurs interventions en fonction de la stratégie de la société.

Vous animez également la réflexion en matière de procédures au sein de la société et améliorez leur formalisation.

De plus, à la demande de la Direction Générale, vous réalisez des études d'opportunité ou des missions ponctuelles d'organisation.

Diplômé d'études supérieures, vous avez une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, acquise essentiellement au sein d'un cabinet de conseil.

Une expérience du monde bancaire serait un atout supplémentaire.



Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous la réf. 8948 à CARRE TURENNE - 129, rue de Turenne 75003 Paris qui transmettra.

Carré Turenne

Directeur des Ressources Humaines, ciblez vos ambitions.

Groupe International de 17 000 personnes, numéro un européen dans le domaine des armements terrestres, nous élargissons notre stratégie industrielle en développant la diversification dans les domaines de l'informatique industrielle, l'électronique et la mécanique de pointe. Créée récemment, la Branche d'activité qui pilote cette diversification représente aujourd'hui un effectif de 2 000 salariés répartis sur huit sites industriels.

Homme de management et de dialogue, vous devrez :

- mettre en place un réseau Ressources Humaines.
- organiser la fonction Ressources Humaines de la branche.
- développer le dialogue social et la communication interne de la Branche.

Vous reporterez directement au Directeur de la Branche, dans le cadre de la politique de la Direction Centrale des Ressources Humaines du Groupe.

Poste basé à Versailles / Satory.

A 40 ans environ, si votre expérience professionnelle dans le domaine RH vous a conduit à un poste similaire, envoyez-nous votre dossier de candidature avec C.V. à : Giat Industries - DCRH/DIC - 13, route de la Minière 78034 Versailles cedex.



La maîtrise des systèmes de haute mécanique.

MARIE S.A.

Grand groupe industriel ayant des réseaux de concessionnaires exclusifs recherche un

Juriste

Paris

Au sein de la Direction des affaires juridiques, vous interviendrez principalement sur les dossiers concernant les réseaux de distribution (nominations, contentieux, résiliations, conseils, etc...) et vous serez en relation avec les avocats du groupe.

A 28/30 ans, diplômé d'un DEA, DESS, DJCE.... vous justifiez impérativement de 3/4 ans d'expérience du droit des affaires comportant une pratique significative du droit de la concession automobile, du contentieux et du droit de la concurrence en général.

Dynamique, aimant les contacts, vous souhaitez vous investir dans un groupe offrant de réelles perspectives de carrière. L'anglais sera un atout supplémentaire.

Contacter **Christophe Duchatellier** au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n°tél. + lettre manuscrite + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini 75116 PARIS, sous réf.CD7874MO.



Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

L.B.W.

RESPONSABLE DE GESTION DE PERSONNEL

TRANSPAC, Opérateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, recherche pour sa filiale spécialisée en *radiotransmission de données basée à* **PARIS 14ème** *un* **Responsable de Gestion de Personnel.**

Au sein de la Direction Administrative et Financière vous *assurerez la gestion administrative d'un effectif prévisionnel* de 100 personnes, animerez et superviserez la paie dans un environnement informatisé.

Vous serez responsable de l'application de la législation sociale en vigueur et apporterez votre soutien au Directeur Administratif et Financier dans l'animation des institutions *représentatives et les négociations avec les partenaires sociaux.*

Ce poste comportera pendant 3 années une contribution importante aux actions de recrutement.

De formation supérieure orientée gestion de personnel, vous possédez une expérience dans un poste similaire d'au moins 3 ans ainsi qu'une bonne connaissance des outils informatiques (logiciels de paie, tableurs).

Adressez CV, photo et prétentions sous réf. **AM/07** à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine - 75755 PARIS CEDEX 15.

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).

TRANSPAC

un élan pour vos compétences

Gestionnaire de Portefeuille Titres

Lille

Banque filiale d'un groupe anglo-saxon, nous recherchons un gestionnaire de portefeuille titres pour notre **centre de gestion de Lille.**

Responsable de la gestion directe de portefeuille titres actions et obligations pour le compte de clients sous mandat de gestion, vous appliquerez, pour votre clientèle, la politique de gestion émanant du siège et développerez activement votre portefeuille.

A 35 ans environ, de formation supérieure, vous possédez une expérience réussie de la fonction acquise au sein d'un établissement bancaire ou financier. Spécialiste de la bourse et des valeurs mobilières, vous présentez également d'excellentes qualités commerciales.

La structure de notre banque et son développement nous permettront d'offrir aux candidats de valeur des opportunités d'évolution.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + prétentions) sous Réf. 104 à notre conseil - ORBE 41, avenue George V - 75008 PARIS, qui l'étudiera en toute confidentialité.

MEDIAPA

ORBE

RECRUTEMENT BILANS DE CARRIÈRE OUTPLACEMENT

Une expertise reconnue en management et développement des Ressources Humaines, nous sommes depuis 10 ans le partenaire Conseil d'entreprises de dimension internationale.

CONSULTANTS FREE-LANCE

Vous êtes un professionnel confirmé dans l'un de nos domaines d'activité; vous avez l'expérience des contacts à haut niveau.

Vous interviendrez en appui de nos équipes dans le cadre de missions à Paris ou en province.

Rencontrons-nous. Pour cela, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence CE/1192, à

AD'COM 32, rue Pierret - 92200 Neuilly-sur-Seine

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36 • 15 LM

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



LE MONDE DES COMMERCIAUX

LE MONDE DES CADRES

CHARGE DE MISSION — H/F —

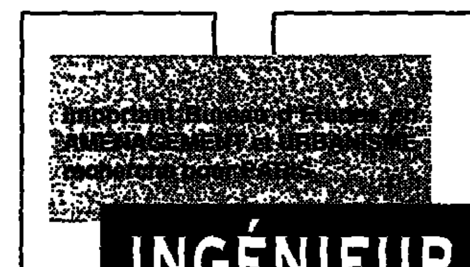
Ingénieur de formation, vous êtes, à 35 ans environ, riche d'une expérience industrielle internationale.

Vous connaissez les techniques de rapprochement d'entreprises.

L'esprit de synthèse, le sens de la communication, de l'organisation, une aisance relationnelle et le goût du travail en équipe vous caractérisent.

Vous êtes disponible immédiatement pour ce contrat à durée *déterminée.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la réf. 241192 à Ch.LEMOINE - 1, rue des Croix de Pierre 78760 Les Mousseaux de Yavars-Pontchartrain.



INGÉNIEUR

Spécialisé en

ECONOMIE DES TRANSPORTS

Diplômé d'une grande école (Ponts, Mines, Centrale E.S.T.P. etc.) avec spécialisation ou formation complémentaire en économie appliquée aux transports.

Développement d'outils pour le traitement de données sur les transports et pour la modélisation des déplacements *urbains.*

De bonnes connaissances en informatique (modélisation et traitement de données) sont indispensables.

Expérience de quelques années appréciée. Poste *impliquant le sens du concret et des contacts à haut* niveau.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous 44997 à OPéA - 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra.

Notre groupe industriel de dimension internationale (7 000 personnes, 4,7 milliards de CA) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan. Vous renforcerez l'équipe "filiales et participations" intégrée à la Direction Finances-Gestion du groupe.

Chargé d'affaires expérimenté

Vous contribuerez par votre professionnalisme au développement externe de notre groupe. Interface entre la Direction Générale et les Divisions, vous assurerez une double mission :
- participer activement aux négociations d'affaires après avoir constitué des dossiers et réalisé des études financières et juridiques complètes ;
- assurer le contrôle et le suivi des filiales par des audits financiers, économiques et commerciaux réguliers pour élaborer des comptes rendus d'activité et des analyses stratégiques.

A 30 ans environ, de formation grande école d'ingénieurs (X, Centrale, Mines) ou gestion (HEC, ESSEC, IEP Eco-Fi), si possible complétée par une formation juridique, vous avez 3 ans d'expérience en analyse financière acquise en secteur bancaire, cabinet d'audit et/ou en entreprise. *Une personnalité forte, ouverte, communicante,* vous rendra apte à gagner des responsabilités dans notre groupe.

Adressez-nous votre dossier de candidature (lettre, CV, photo, prétentions), sous réf. 38322, à Media-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM





NOTRE AGENCE DE PUBLICITÉ PROPOSE À DES ÉTUDIANTS D'ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION (HEC, ESSEC, ESC, SCIENCES PO, ...) DE PARTICIPER À UNE RÉUNION POUR DES TESTS DE CAMPAGNES LE JEUDI 26 NOVEMBRE À 17 HEURES. MERCI D'APPELER LE 42.27.40.27 DE 9 H 00 À 13 H 00 ET DE 14 H 00 À 19 H 00.

Radio France Internationale se développe

Première radio francophone au monde, Radio France Internationale entame une nouvelle phase de son développement avec une diversification de ses émissions en langues étrangères et pour cela,

Radio France Internationale

RECRUTE DE JEUNES JOURNALISTES DIPLOMES PARFAITEMENT BILINGUES

- *pour ses émissions en langue lao à destination du Laos et de l'Asie du Sud-Est ;*
- pour ses émissions en langue khmère à destination du Cambodge et de l'Asie du Sud-Est.

Outre une excellente connaissance de la vie culturelle et politique française et des pays destinataires des émissions, l'activité nécessite la pratique de la dactylographie et éventuellement des horaires denuit. Une expérience radio est souhaitée.

Candidats français ou en règle vis-à-vis de la législation en vigueur. Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à :

Radio France Internationale
Service du Personnel
Pièce 6627
116, avenue du Président-Kennedy
75016 PARIS

RFI
RADIO FRANCE INTERNATIONALE

FAITES PARLER LES CHIFFRES

On ne devient pas le premier groupe mondial de presse et d'édition par hasard. C'est parce que nous avons su innover dans les techniques statistiques et les typologies comportementales que nous sommes toujours les leaders en marketing direct.

CHARGÉ D'ÉTUDES STATISTIQUES

Au sein de notre équipe Etudes et Recherche Marketing, vous jouez un rôle clef. En relation étroite avec nos chefs de produit, vous effectuerez les études sur les "fichiers clients" afin d'améliorer le ciblage de nos mailings et d'élaborer la stratégie marketing.

Vous avez une formation universitaire type DESS en Démographie, en Statistiques *ou économétrie et une première* expérience qui vous permet de parfaitement maîtriser les techniques quantitatives. Technicien accompli, c'est votre sensibilité *sociologique* et votre *créativité* qui feront la différence. Le contexte international nécessite la pratique de l'anglais.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à Francine JAVOY, Sélection du Reader's Digest, 1 à 7 avenue Louis Pasteur, 92220 Bagneux.

Jonction



UNE REUSSITE MONDIALE EXEMPLAIRE

Au plan européen, coordonner la conception, l'installation, le suivi de notre nouveau système d'information et technologie.

Leader européen dans la production de Noir de Carbone, filiale d'un groupe international U.S., nous préparons l'installation de notre futur système d'information au siège européen à SURESNES (92), puis sur chacun de nos sept sites industriels. C'est dans ce contexte que notre Directeur M.I.S. Europe recherche son bras droit, Manager et Coordinateur de l'ensemble de ces projets à envergure européenne.

CONSULTANT INTERNE H/F

anticipant et gérant les ruptures dues aux changements, assisté des experts internes et externes, vous prendrez en compte les données organisationnelles, technologiques, humaines dans le respect des budgets et délais, garantissant ainsi l'adhésion de tous aux nouvelles technologies et la réussite des projets. Après six mois vous serez totalement responsable, au plan I.T., du projet système financier (10 entités juridiques, 8 pays, 6 langues).

A 30 ans environ, de formation supérieure adaptée, vous êtes Consultant depuis au moins quatre ans, idéalement dans un Cabinet international spécialisé, donc rompu à de telles exigences. ANGLAIS impératif; AS 400 : un atout. De fréquents déplacements en Europe sont à prévoir.

Ce poste clé à facettes multiples en I.T. correspond à vos compétences et attentes : prière d'adresser dossier complet s/réf. 9208 à notre Conseil. Confidentialité assurée.

SEQUOIA 60, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

RECRUTENT

DES MÉDECINS INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

Deux concours sont ouverts :

1) Pour 35 postes aux candidats âgés de moins de 45 ans au 1er janvier 1993 (limite d'âge reculée suivant les dispositions en vigueur), titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'exercice de la profession de médecin et possédant en outre l'un des diplômes suivants :

- DES de santé communautaire et médecine sociale ;
- DES santé publique et médecine sociale ;
- CES de santé publique ;
- Diplôme, certificat ou autre titre délivré par un État membre des Communautés européennes.

En l'absence des diplômes requis, une commission statuera au vu du dossier des candidats.

2) Pour 15 postes aux médecins fonctionnaires et agents de l'État ou des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent ainsi qu'aux médecins en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

DATE DES CONCOURS : 22 et 23 février 1993
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 7 janvier 1993

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTÉGRATION ET MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
Direction de l'administration générale, du personnel et du budget
Sous-direction des affaires générales, de la formation et de l'action sociale - Bureau FGS 3
1, place de Fontenoy – 75350 PARIS 07 SP – Pièce 2204
Tél. : 40-56-55-89 ou 40-56-55-85

Vous aussi, agissez au cœur de l'emploi.

Devenez administrateur au Département Juridique de l'ANPE.

L'Agence Nationale Pour l'Emploi est un interlocuteur privilégié pour les entreprises et une force d'écoute et de proposition pour les demandeurs d'emploi. Vous aussi, agissez au cœur de l'emploi. *Dans le cadre du renforcement de ses moyens,* l'ANPE recrute **par concours** pour son département juridique.
Votre formation en droit social (Bac + 4 exigé) vous permettra de traiter des dossiers diversifiés : réglementation relative aux demandeurs d'emploi, contentieux, relations contractuelles avec les tiers, et mise en jeu de la responsabilité. Grâce à votre ouverture d'esprit, vous saurez aborder tous les aspects des dossiers.

Pour ces postes basés à Noisy-le-Grand (93), vous êtes âgé(e) de plus de 18 ans et ressortissant(e) de la CEE. Retirez votre dossier d'inscription à l'ANPE la plus proche de votre domicile et renvoyez-le **avant le 9 décembre 92**, le cachet de la poste faisant foi.

CONCOURS LES 16 ET 17 DECEMBRE 1992



MEDIA-SYSTEM

OFFICE DEPARTEMENTAL DES H.L.M. DE LA SARTHE

12 000 logements
Evolution souhaitée vers un OPAC

recherche son

DIRECTEUR GENERAL

Rattaché directement au Président, votre mission englobe les aspects :

MANAGEMENT

- Coordonner les actions d'une équipe de 9 Cadres de Direction.
- Animer 200 Agents.
- Poursuivre l'action participative du Personnel (en suivant entre autres, le travail des groupes de réflexion).

POLITIQUE D'ENTREPRISE

- *Conduire la transformation de l'Office en OPAC.*
- Définir et proposer la politique générale et sa mise en œuvre.
- Progresser dans l'amélioration des services aux usagers.
- Renforcer les relations et les actions avec nos partenaires locaux, régionaux et nationaux.
- Evoluer dans une dynamique de communication externe.

GESTION

Collaborer avec le Directeur Financier à l'élaboration du budget, et au suivi de ses réalisations. Assurer le maintien de notre volonté d'anticipation (plans - tableaux de bord, etc.).

Cette mission exige une expérience de 6 années minimum dans une fonction similaire, dans le secteur privé ou *public, des qualités d'organisation et de communication*, et s'adresse à un candidat convaincu du management participatif.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et prétentions sous référence 1440.01 à notre Conseil : ATLANTIC RECRUTEMENT - P. LECLAIR - 53, rue Sainte Croix - 72000 LE MANS.

ATLANTIC

Organisation et Publicité



La Ville Nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines

En 1993, Saint-Quentin-en-Yvelines inaugurera sur 5000 m2, la plus grande médiathèque d'Ile-de-France. Pour ce projet ambitieux, le SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines recherche des hommes et des femmes de talent, organisés et imaginatifs. Rejoignez-nous !

ASSISTANTS QUALIFIES ET ASSISTANTS DE CONSERVATION FORMATHEQUE
de formation BAC à BAC +2

BIBLIOTHECAIRE RESPONSABLE SECTEUR ADULTES
de formation minimum BAC +3

AGENT DU PATRIMOINE VIDEOTHEQUE

ASSISTANT DE CONSERVATION VIDEOTHEQUE
de formation BAC à BAC +2

Adressez votre dossier de candidature : lettre manuscrite et CV, en précisant le poste choisi à Monsieur le Président du SAN - BP 46 - 78185 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex.

Carré Turenne

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*.
Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

MONTPELLIER DISTRICT

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

DISTRICT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER (Hérault) 320.000 habitants recrute

Vous serez chargé de la Direction des Ressources Communes comprenant les Ressources Financières, les Ressources Humaines, l'Administration *Générale et l'Informatique*.
Vous aurez pour vocation d'être l'adjoint du Directeur Général.

Recrutement selon les conditions statutaires.
Expérience éprouvée exigée.
Poste à pourvoir immédiatement.

Envoyez lettre, curriculum-vitae et photo à Mr le Président du District
Montpellier District
14, rue Marcel de Serres
BP 2116
34026 MONTPELLIER CEDEX

ORC

Essonne

LE DEPARTEMENT

LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
Une collectivité dynamique - plus d'un million d'habitants

RECHERCHE

RESPONSABLE DU SERVICE DES MARCHES

(Cadre d'emploi des Attachés)

... vous animerez une équipe ... en trois secteurs (voirie, bâtiments, divers) et ... l'ensemble des marchés passés par le Département ; à ce titre vous prendrez en charge les missions suivantes :

- ... de certains dossiers de marché,
- ... juridique de tous les actes administratifs et procédures,
- Conseil auprès des différents services,
- Organisation des commissions d'appels d'offres,
- Suivi de la législation concernant les marchés publics.

... de droit public, vous êtes fonctionnaire de catégorie A et issu de la Fonction Publique Territoriale, des services de l'Etat ou de la Fonction Publique Hospitalière.
Votre rigueur, votre ... d'esprit et votre sens des relations humaines ...

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. 1820 à notre conseil :
Anne ... - LIGHT - ..., rue Jeanne Braconnier
92360 MEUDON LA FORET cedex.

LIGHT

VILLENEUVE D'ASCQ

TECHNOPOLE VERTE
60 000 HABITANTS
A 8 MN DE LILLE

Pour nous, la Performance au-delà d'un slogan est une manière d'être. Bull, Bonduelle, Norpac (filiale du Groupe Bouygues) ... ont installé leur siège dans notre ville.
Le VAL, premier métro entièrement automatique, la carte à puce à micro-processeur, ou le bistouri-laser, sont quelques unes des innovations provenant des recherches des acteurs de la technopole.
Nous vous proposons aujourd'hui de rejoindre notre équipe en qualité de :

DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE H/F

Attaché principal ou Directeur, vous avez vocation ou exercez déjà des fonctions de Secrétaire Général Adjoint. Votre expérience dans un domaine similaire, renforcée par des connaissances juridiques et économiques validées par un diplôme d'enseignement supérieur, vous permettront de devenir le chef d'orchestre de la vie économique de notre ville.
Membre du comité de Direction, homme de dossier et manager vous participerez activement à la définition des stratégies de développement économique et serez l'interlocuteur privilégié de nos partenaires institutionnels (Communauté Urbaine, Chambre de Commerce et d'Industrie...).
Votre rémunération statutaire sera complétée par une prime mensuelle, un 13ème mois indiciaire ainsi qu'un véhicule de service.
Nous recherchons également notre :

CHARGÉ DE MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE H/F

Collaborateur direct du Directeur, vous serez chargé de la mise en oeuvre des stratégies de développement. Dans ce cadre, vous participerez à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de notre ville (aide au montage des dossiers, communication de l'offre immobilière, accueil et suivi) et gérerez la pépinière d'entreprises Technoval. Doté d'une expérience significative en entreprise privée, vous avez une formation supérieure en économie.
La rémunération annuelle brute de cet emploi contractuel s'établit à 144 KF *+ primes.*

Veuillez adresser votre candidature (lettre + CV + photo) en précisant le poste choisi à Monsieur le Maire, à l'attention de Fabrice BELKACEM Hôtel de Ville - BP 89 59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex.
Nous traiterons confidentiellement votre candidature.

Villeneuve d'Ascq

CONTESSE

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Budget : 800 MF
1300 agents permanents
26 Délégations Régionales
3 écoles nationales

recrute par voie de mutation ou de détachement pour le Service des Finances (Paris)

RESPONSABLE DU SECTEUR MANDATEMENT

Cadre d'emploi des Attachés

Vous alliez une parfaite connaissance de la fonction publique territoriale, à de solides compétences en matière de comptabilité publique, de fonctionnement des régies d'avances, d'informatique, de mandatement et de réglementation des pièces justificatives.

Ajoutées à votre savoir-faire, vos qualités personnelles : esprit d'initiative, énergie, sens des responsabilités, de l'organisation et des relations humaines, disponibilité... vous permettront de mener à bien votre mission d'encadrement et de coordination d'une équipe, ainsi que votre mission d'interface entre les délégations régionales et le comptable. Dans le cadre de cette dernière, vous serez amené à résoudre les difficultés rencontrées par les services, en terme de gestion au quotidien.

Recrutement selon conditions statutaires.

Merci d'adresser candidature manuscrite, CV et photo à M. le Président [illegible] 3 villa Thorèton, 75738 Paris Cedex 15 [illegible]

67.000 HABITANTS - BANLIEUE OUEST - RER 15 MN DE L'ETOILE • RECRUTE

ATTACHE POUR LE SERVICE HABITAT-LOGEMENT

Vous assisterez le Directeur et vous aurez pour mission d'accueillir, d'informer et d'intervenir en qualité de médiateur auprès de la population, dans le cadre de ses rapports locatifs. Votre poste pourra, à terme, évoluer vers un poste de Directeur Adjoint.

Juriste, vous êtes titulaire d'un Bac + 3 spécialité droit immobilier, vous possédez obligatoirement une expérience en matière de logement social (secteur H.L.M.).

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV à :
M. le Maire, Service du Personnel, Mairie de Rueil-Malmaison,
13 bd du Maréchal Foch, 92501 RUEIL-MALMAISON cedex

safari



CADRE A ou CONTRACTUEL

Pour la Direction des Affaires Financières

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

RECRUTE DE TOUTE URGENCE SON

DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES ET MOYENS GENERAUX

Dynamique, de formation supérieure, vous connaissez l'administration territoriale, vous êtes intéressé par l'évolution de son fonctionnement, et vous avez de réelles aptitudes à la négociation et à la communication ainsi qu'au travail au sein d'une équipe. Vous aurez en charge :

LES AFFAIRES FINANCIERES :

Rattaché au Directeur Général des services, vous animerez une équipe de 18 personnes comprenant une cellule "règlement des marchés publics".

Vous serez chargé :

- *de l'élaboration et de la préparation des décisions budgétaires,*
- *d'études prospectives et de programmation pluriannuelle sur les budgets (gestion budgétaire en autorisations de programmes - crédits de paiement),*
- *de la gestion financière (gestion des emprunts, gestion active de la dette, gestion de trésorerie),*
- *du suivi des subventions et de la comptabilité de programmes,*
- *de la mise en place de tableaux de bord financiers et du contrôle de gestion.*

LES MOYENS GENERAUX

Vous superviserez et coordonnerez les activités des services de l'administration générale et de l'informatique placés sous l'autorité d'un chef de service.

Recrutement selon conditions statutaires

Merci d'adresser votre candidature manuscrite, CV détaillé et photo à :

M. le Président du Conseil Régional, Direction Générale des services, 17 bd de la Trémouille, BP 1602, 21035 DIJON CEDEX.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Gilles DELAMARCHE, Chef du service du personnel, [illegible]

Ville de **SEVRES** Hauts de Seine — 22.000 Habitants — RECRUTE

RESPONSABLE DES SERVICES FINANCIERS

Vous serez chargé(e) :

- de la direction des services financiers comprenant les secteurs finances - service économique et achats,
- de la mise en oeuvre opérationnelle de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion.

Agé(e) de 25/40 ans, vous avez une formation supérieure de niveau Bac + 4 et justifiez d'une expérience confirmée dans le domaine financier.

Rémunération brute annuelle de début de carrière : 113.850 F + 13ème mois + prime d'activité.

Adressez lettre de candidature, CV et photo à M. le Maire, BP 76, 92311 SEVRES CEDEX avant le 11 décembre.
Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au 41.14.10.60.

safari

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Participez au développement des marchés grand export !

Chef de zone produits grand public



1 Md de F de CA dont 36 % à l'export. Leader sur les marchés de l'emballage alimentaire en verre et des bocaux pour conserves (Le Parfait), VMC est aussi un acteur créatif et dynamique dans le domaine de la verrerie de table.

Directement rattaché au Directeur Commercial Produits Grand Public (verrerie de table...), vous développez les ventes auprès des Distributeurs et Importateurs locaux en vous appuyant sur un réseau d'agents que vous animez. Vous travaillez en collaboration étroite avec les services marketing notamment pour le lancement de nouvelles gammes de produits et la mise en place d'opérations de promotion adaptées à nos marchés.

Diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce avec une première expérience, vous avez acquis une bonne culture internationale et parlez couramment l'anglais et l'espagnol.

Pour ce poste exigeant fort relationnel, grande autonomie et ouvrant sur des responsabilités plus larges au sein du Groupe, merci d'adresser votre candidature, sous réf.132 M2, à Hervé et Millet Conseil, 56 rue de Passy, 75016 Paris.

GROUPE BSN — PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Ingénieurs commerciaux



Spécialiste de la gestion informatisée, CONCEPT propose aux grandes entreprises et aux groupes des solutions autour de progiciels dans les domaines de la finance, de la comptabilité et de la gestion.
Pour Paris et les régions : Nord, Rhône-Alpes, Sud Ouest, nous recherchons des ingénieurs commerciaux.

Savoir vendre et développer son CA sont des évidences bien sûr, mais devenir un commercial émérite chez CONCEPT, le n°1 de la gestion informatisée, tel est le défi que nous vous proposons.

De formation supérieure de type ESC ou équivalent (Bac + 4), vous disposez d'une première expérience d'environ 3 ans dans la vente de progiciels de gestion ou de prestations de services.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature, sous réf. *CM/1192*, à Annick Gruau, Concept, *14-16 boulevard de Douaumont*, 75017 Paris.

---

architectures parallèles

1er Constructeur Français de calculateurs à architectures parallèles recherche pour répondre à son évolution française et internationale.

...UR COMMERCIAL SENIOR

Vous possédez une expérience confirmée de la vente de calculateurs scientifiques auprès de grands comptes français et internationaux.

La connaissance de ventes directes et/ou de création-animation de réseau à l'export dans les produits high-tech serait un plus apprécié. ***Réf. U1***

... DE MARKETING ...RATIONNEL

De formation supérieure, vous avez acquis une expérience significative des produits high-tech, de leur mode de distribution.

Votre dynamisme et votre professionnalisme vous permettront de participer de façon opérationnelle à l'évolution de l'entreprise et de ses produits. ***Réf. U2***

...GENIEUR ...T ET FORMATION

Interface privilégié entre nos clients, que vous conseillez et formez, et notre service de R&D, vous développerez l'ensemble des supports de formation et de suivi des sites.

De formation ingénieur, vous possédez un sens pédagogique affirmé et êtes soucieux de développer un centre de compétences. ***Réf. U3***

Ces postes évolutifs, basés à Paris, nécessiteront de nombreux déplacements en France et à l'étranger.

Anglais impératif, seconde langue appréciée.

Merci d'adresser vos candidatures (courrier, manuscrit, CV et prétentions) à **ARCHIPEL** - Lydia Chérikh - 24, boulevard de l'Hôpital - 75005 Paris.

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

Jouez gagnant avec nous !

CORRESPONDANT informatique "junior"

pour notre Direction Commerciale

Dans le cadre de notre stratégie commerciale, nous consolidons les liens avec notre réseau de vente et mettons en place une analyse précise des résultats commerciaux. C'est dans cet esprit que nous renforçons notre département Ventes et créons un poste de correspondant informatique junior.

Vous aurez pour mission de participer à l'organisation et la conception des outils informatiques destinés à optimiser les flux d'informations issus de notre réseau de vente. En liaison étroite avec notre Direction Informatique, vous assurerez les connections avec nos unités centrales et serez chargé d'administrer notre réseau.

De formation supérieure (Miage - Ecole de Commerce), vous avez acquis une première expérience de la conception et de la conduite de projets, de préférence dans le domaine de la distribution ou des produits Grand Public. Vous souhaitez désormais dépasser la technique pour évoluer, à terme, vers une fonction commerciale ou marketing, c'est ce que nous vous proposons. Poste basé à Neuilly sur Seine.

Merci d'adresser lettre, cv et photo sous réf. 12/954 à BERNARD JULHIET - 79/83 rue Baudin - 92309 Levallois Perret Cedex.

LA FRANÇAISE DES JEUX

Organisation et Publicité

Ingénieurs

Devenez des architectes bâtisseurs en systèmes informatiques

A l'avant-garde des technologies, le Groupe STERIA (2 100 personnes, CA 1 020 MF) a acquis depuis 20 ans un savoir-faire reconnu dans l'ingénierie de systèmes informatiques.

Au sein de notre branche **BANQUE** et **FINANCE**, vous participerez au développement de grands projets en informatique bancaire.

Diplômé d'une école d'ingénieurs, vous avez une expérience réussie de 2 à 4 ans en environnements :
IBM - PACBASE ou DEC - RDB - ACMS.
Votre goût du challenge, votre sens du service associés à votre esprit d'équipe, vous permettront de devenir "architecte bâtisseur" dans un groupe aux grandes ambitions.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence I/LM, à STERIA, Catherine Franc, 147 rue de Courcelles, 75017 Paris.

steria *la fibre informatique*



Une carrière de qualité, un environnement préservé

Ingénieur Chimiste h/f

De formation Ingénieur ou Bac+5 Chimie, vous justifiez de deux ans d'expérience. Vous avez la maîtrise de la spectrométrie de masse et des connaissances en chimie des *macromolécules : modification* cellulose et *matières* plastiques - polymérisation. Anglais courant.

Au sein d'un laboratoire de chimie de 6 personnes, *vous aurez pour missions* :

- le développement de prestations analytiques en GC / MS.
- la recherche et la mise au point de nouveaux matériaux composites à base de bois.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à CTBA - Service Ressources Humaines - 10, av. de St-Mandé 75012 PARIS.

CTBA

★ RSCG CARRIERES



BT est un des plus grands opérateurs de TELECOMMUNICATIONS dans le monde. Notre envergure internationale nous permet d'offrir aux grandes entreprises des solutions globales.

Dans le cadre de notre développement et afin de mieux répondre encore aux attentes de nos clients, nous créons pour notre département Customer Services EUROPE, les postes de :

Responsable du Département Services Clients

Votre mission : Manager opérationnel d'une équipe de Responsables Services Clients, vous avez la responsabilité de la mise en oeuvre et du respect de nos engagements contractuels quant aux services qui leur sont dûs, et ceci sur l'ensemble de nos familles de produits.

Votre profil : Environ 35 ans, de formation Ingénieur Télécom, vous avez développé une expérience d'au moins 8 ans dont 5 en environnement international dans le management opérationnel d'une équipe chez un constructeur ou dans une SSII avec de fortes compétences dans les solutions Réseaux.

Anglais courant

Responsables Services Clients

Votre mission : En coordination avec votre Responsable de Département, vous avez la responsabilité de certains comptes et veillerez à les servir (après vente) dans une approche qualité en mobilisant toutes les ressources internes nécessaires.

Votre profil : Environ 30 ans, de formation Ingénieur Télécom, vous avez une expérience de 5 ans chez un constructeur ou une SSII, avec une grande maîtrise des solutions Réseaux chez vos clients.

Pour ces 2 types de postes, à créer, une formation à nos familles de produits est assurée notamment à Londres. Quelques déplacements de courte durée sont à prévoir. Vos qualités relationnelles, votre sens du service et votre rigueur vous permettront d'évoluer avec notre groupe.

La Défense

Adresser C.V. + photo sous réf. 667015 à préciser sur la lettre et sur l'enveloppe à MERCURI URVAL 95, avenue Victor Hugo 92500 RUEIL MALMAISON.



Nous sommes une société française bien implantée sur des marchés porteurs, spécialisée dans la conception et la fabrication de matériel de radiotéléphonie, de télécommunications et de télématique.

Ingénieurs électroniciens

BORDEAUX

Débutant ou avec une première expérience.

De formation grande école (ESE, ENST, ESIEE, ISEN, ENSERB...), vous prendrez en charge les études et la conception d'équipements de télécommunication et de télématique mettant en œuvre des micro-processeurs (notamment 68XXX - 8051 - TMS 320CXX).

Nous vous offrons la possibilité :

- de travailler dans un contexte international,
- d'obtenir très rapidement des responsabilités de chef de projet,
- d'avoir une rémunération motivante.

Venez rejoindre notre équipe jeune et impliquée dans un environnement performant. Ce poste est basé dans notre unité de BORDEAUX (après une période de formation à Paris).

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 8865/M à CURRICULUM, 6 passage Lathuile 75018 PARIS qui transmettra.

CURRICULUM

IMPORTANTE SOCIETE DU SECTEUR TERTIAIRE dont le siège est à PARIS renforce ses structures afin de faire face à son expansion, et recherche un

Ingénieur bâtiment

Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur diplômé ayant de préférence quelques années d'expérience ***professionnelle dans le bâtiment.***
Vous aimez les contacts à tous les niveaux, aussi bien dans l'entreprise qu'à l'extérieur, *vous êtes un bon gestionnaire*, vous êtes un négociateur et vous voulez vous intégrer à une équipe de valeur.

Merci d'envoyer votre C.V, photo récente et rémunération actuelle en précisant sur l'enveloppe la référence 4485, à *VOG, 32 avenue Charles-de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine* qui transmettra.

VOG — Carré Turenne

Françoise **Dissaux-Doutriaux** et Isabelle **Lindrec-Gros**
fondatrices de PERSONNA et KER CONSEIL
ont le plaisir de vous annoncer
la création du cabinet

K.P *Consultants*

Ressources Humaines Hautes Technologies

87, rue de la Saussière 92100 Boulogne
Téléphone 46 03 70 37 - Télécopieur 46 03 32 97

Reine-Marie **Halbout** et Agnès **Exbrayat-Mesnage** qui ont développé leur professionnalisme au sein de CAP SESA SELECTION, les rejoignent pour s'associer à l'essor de cette nouvelle activité.

SECTEURS DE POINTE

INGENIEUR COMMERCIAL

TRANSPAC, Opérateur de Réseaux et de Systèmes de Communication, recherche pour sa filiale spécialisée en Radio Transmission de Données, basée à PARIS 14ème un **Ingénieur Commercial** chargé de :

- *assurer la prospection dans son secteur d'activité,*
- mener la négociation jusqu'à signature du contrat, en collaboration éventuelle avec des partenaires tiers,
- *traiter la partie commerciale des réponses aux* Appels d'Offres,
- effectuer un reporting, fournir des prévisions de vente,
- *animer des séminaires et conférences.*

De formation Grande Ecole d'Ingénieur, vous avez une *première expérience de la vente dans les réseaux* de transmission de données et des couches applicatives.

Adressez CV, *photo et prétentions, sous réf.* **AM/06** à : **TRANSPAC** - DPRH - Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine - 75755 PARIS CEDEX 15.

TRANSPAC est une filiale de COGECOM (Groupe FRANCE TELECOM).



un élan pour vos compétences

Nos hommes ... leurs ...

Groupe Pharmaceutique International parmi les leaders, **MARION MERRELL DOW** s'appuie sur ses associés pour réaliser *sa Vision : devenir le meilleur groupe pharmaceutique mondial* dans l'amélioration de la longévité et de la qualité de la vie humaine. En France, **MARION MERRELL DOW S.A.** recherche pour son siège social situé à **Levallois-Perret** (92) un(e) :

RESPONSABLE BUREAUTIQUE

Titulaire d'un BTS ou d'un DUT Informatique, vous apportez une *expérience d'au moins 3 ans en entreprise, vous maîtrisez* parfaitement les logiciels bureautiques courants (Windows, Word, Lotus...) et parlez couramment anglais.

Sous la supervision du Responsable des Services Généraux, vous aurez à administrer un parc informatique de 60 PC (+ périphériques), gérer un réseau local et assurer l'interface entre *le site et le reste du réseau au plan mondial.*

Vos aptitudes relationnelles et votre sens du service feront la différence.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV et photo à : **MARION MERRELL DOW** - Ressources Humaines 130, rue Victor Hugo - 92300 LEVALLOIS PERRET



OC

INDUSTRIE DE ...SS CHIMIQUE
RÉGION LYONNAISE

Pour une structure à taille humaine mais filiale d'une importante entreprise industrielle française, nous recherchons :

RESPONSABLE DE PRODUCTION

Dans un contexte technologique en développement, vous prendrez en charge les responsabilités humaines, techniques et de gestion de l'un de nos ateliers (30 personnes).
Pour réussir dans cette fonction très opérationnelle qui vous amènera à faire évoluer tant les hommes que les installations, il vous faut de bonnes qualités de communication et d'animation d'équipe, le sens de la technique et de l'organisation.
A 28/30 ans, ingénieur diplômé d'une école de chimie, vous avez acquis une première expérience de la fabrication, si possible dans le domaine du génie chimique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions), sous réf. 38386, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MÉDIA-SYSTEM

MEDIA PA à LILLE, ça déménage !

Nouvelle adresse, nouveaux locaux à partir du 1er Décembre 92



MEDIAPA

310, Boulevard Clémenceau - Immeuble NICKEL/BDDP
59700 MARCQ-EN-BARŒUL - Tél. : 20.98.00.08 - Fax : 20.89.10.38

36 15 LM Déposez votre CV sur 3615 LM pour découvrir des annonces qui correspondent à votre profil.

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

ORSTOM

Recrute par voie de concours (femmes et hommes), pour ses programmes scientifiques en France et à l'étranger (toutes régions).

- 6 INGÉNIEURS DE RECHERCHE de 2e classe (BAC + 6...),
- 15 INGÉNIEURS D'ÉTUDES de 2e classe (BAC + 3, 4, 5...),
- 7 ASSISTANTS INGÉNIEURS (BAC + 2...),
- 9 TECHNICIENS DE LA RECHERCHE de 3e classe (BAC...),
- 3 ADJOINTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE (BEP...),
- 4 AGENTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE (CAP, qualification professionnelle...),
- 1 CHARGÉ D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 2e classe (expérience catégorie A de la Fonction publique),
- 1 ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 2e classe (BAC + 3...),
- 5 SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 3e classe (BAC ...),
- 3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE (pas de conditions de diplômes).

Vous pouvez retirer vos dossiers de candidature, ou obtenir toutes informations au Bureau des Concours de l'ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 PARIS. Tél. : 48-03-76-55

La clôture des inscriptions est fixée au 10 décembre 1992 à 17 heures.

Une carrière de qualité, un environnement préservé

Ingénieur

Qualité Ordonnancement h/f

Vous programmerez et coordonnerez les activités de 4 laboratoires d'essais (chimie, entomologie, mycologie, écotoxité) sur lesquels vous aurez une autorité fonctionnelle ; Vous serez le garant des procédures et délais négociés avec les Chefs de Produits.

Vous mettrez en place et animerez la démarche d'Assurance Qualité dans le cadre du RNE.

A 35 ans, Ingénieur Chimiste à dominante analytique, vous avez acquis une expérience de management et êtes intervenu en opérationnel de la Qualité dans les secteurs **Chimie, Pharmacie ou Agro-alimentaire.**

Rigoureux et diplomate, vous pourrez ainsi vous faire reconnaître par une équipe scientifique et évoluer dans cette fonction.

Anglais courant. Poste basé à Paris.

Merci d'adresser vos C.V, lettre, photo, et prétentions à *CTBA - Service Ressources* Humaines - 10, av. de St-Mandé 75012 PARIS.



★ RSCG CARRIERES

PERFORMANCE IMPROVEMENT

Groupe français leader de l'audit et du conseil, membre de l'un des premiers réseaux mondiaux, nous élaborons les solutions les *plus actuelles pour des clients prestigieux et internationaux à qui* nous apportons performance et sécurité.
Nos perspectives de développement nous conduisent à renforcer nos compétences dans le domaine de la gestion Industrielle.

MANAGER INDUSTRIE ET LOGISTIQUE

(X, CENTRALE, MINES ...)

- Homme de terrain, vous avez acquis une connaissance approfondie de la fonction industrielle et affirmé votre tempérament de patron par des expériences diversifiées et *réussies en entreprises.*
- *Homme de stratégie,* votre sens de l'analyse et votre force de conviction ont été les clés du succès des missions de conseil de haut niveau que vous avez dirigées.
- *Homme de développement, vous êtes convaincu que votre* évolution résultera des initiatives prises en synergie avec le groupe, ainsi que de votre propre contribution au chiffre d'affaires.
- Homme d'écoute et de dialogue, vous partagez nos valeurs fondamentales : professionnalisme, compétence, confidentialité et potentiel.
Votre anglais est courant.
- Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite et CV, sous réf. P 370, à Ernst & Young Conseil - 51, rue *Louis Blanc* - Cedex 75 - 92037 Paris La Défense 1 qui étudiera votre dossier en toute discrétion.

ERNST & YOUNG CONSEIL

OC

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES
recherche

Chargé d'affaires réseaux

H/F

Filiale d'un important groupe d'édition spécialisé dans les domaines pédagogiques, cherche à se développer sur le marché de réseaux multimédias pour les établissements d'enseignement.

Rattaché à la DG, vous aurez la responsabilité de votre C.A. selon deux axes :

- Le développement des ventes de matériels électroniques d'enseignement auprès d'établissements scolaires.
- La commercialisation et le marketing des produits réseaux multimédias auprès d'établissements d'enseignement.

En relation et négociation avec les *Conseils Régionaux et Généraux,* votre activité s'étendra sur toute la France pour les réseaux et sur une zone géographique pour les matériels électroniques d'enseignement.

Ingénieur de formation (Télécommunications ou Informatique), vous avez une solide expérience commerciale des biens d'équipement et des systèmes complexes d'au moins cinq ans.

De bonne culture générale, vous êtes passionné de pédagogie et vous avez un excellent sens du contact. Une grande autonomie et une réelle mobilité sont indispensables.

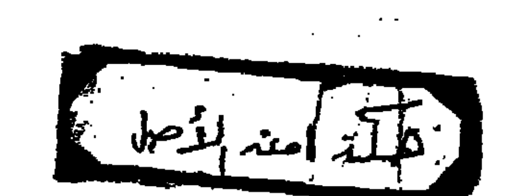
Envoyez CV + photo et prétentions en indiquant la référence B51 sur enveloppe et lettre à CURSUS CONSEIL - 21, rue Vivienne 75002 Paris.

CURSUS CONSEIL



Carré Turenne

RETROUVEZ CES ANNONCES SUR 36•15 LM



SECTEURS DE POINTE

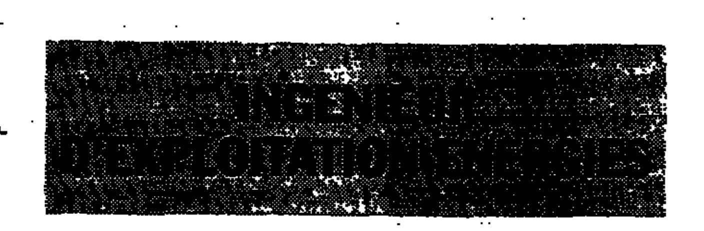
COGEMA

LE GROUPE COGEMA

16 000 PERSONNES

21,7 MILLIARDS DE CA DONT 31 % À L'ÉTRANGER

150 RÉACTEURS NUCLÉAIRES ALIMENTÉS DANS LE MONDE.



Au sein des services techniques (600 personnes) sur un site de 2 000 personnes, une entité est chargée de fournir à la production les énergies et fluides nécessaires. Elle dispose d'un parc matériel important qu'elle maintient et exploite.
Vous êtes responsable de l'exploitation : vous animez l'équipe (45 personnes en service continu), vous organisez et gérez l'activité, veillez au bon fonctionnement des équipements que vous faites entretenir, dans un constant souci de répondre aux besoins de vos "clients". Vous êtes un véritable prestataire de services techniques.
Diplômé d'une Ecole d'Ingénieur généraliste, vos 2 ou 3 premières années d'expérience industrielle vous ont permis de gérer des équipes (production, entretien...), de faire fonctionner des équipements, d'apporter un service technique dans un environnement pluridisciplinaire.
Vos qualités humaines et votre polyvalence technique sont indissociables.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la réf.C65 AP, à Olivier Chaumette, OC Conseil, 15 rue du Louvre, 75001 Paris.



PARIS LONDRES BARCELONE DÜSSELDORF

CONSEIL
Ressources humaines



EPC GROUPE

1 100 personnes, 850 millions de francs de CA dont 1/3 en France, spécialiste dans la production de produits chimiques, de matériaux composites, de fournitures et produits destinés au bâtiment, aux travaux publics et aux chantiers recherche

ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE ETUDES ET INGENIERIE

Il s'agit d'une création de poste dans le cadre du développement de l'activité ingénierie soit pour le compte des différentes unités du Groupe, soit pour des clients extérieurs français et étrangers.

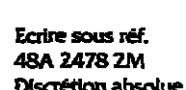
A l'aide d'une petite équipe, le titulaire du poste prendra en charge des projets complets d'équipements de production d'explosifs depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à la mise en route sur les sites et la formation des utilisateurs.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur de formation Génie Mécanique ou Génie Chimique ayant une dizaine d'années d'expérience acquise dans le domaine de l'ingénierie, ayant de solides connaissances en automatisme, curieux des technologies nouvelles et sensibilisé aux problèmes de sécurité et d'environnement, fonctions qui sont à intégrer dès le stade de la conception d'un projet.

Son goût du travail en équipe et sa rigueur alliée à son ouverture d'esprit lui permettront de s'affirmer comme le futur responsable du service.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Lieu de travail : Bouches du Rhône (proximité d'Arles).



Ecrire sous réf.
48A 2478 ZM
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel



FRANCE TELECOM

UN AVENIR D'AVANCE

Nous sommes l'un des tout premiers groupes mondiaux de télécommunications. La Direction du Système d'Information développe son pôle national d'expertise et de soutien technique : **l'OCISI**. Dans ce cadre, nous recherchons :

INGENIEURS INFORMATICIENS

A 30 ans environ, de formation Bac + 5 et de nationalité CEE, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 à 5 ans chez un fournisseur informatique ou au sein d'une grande entreprise.

Vous avez pratiqué la rigueur et la réactivité que demandent la qualification, l'intégration puis le support de composants logiciels diffusés à grande échelle. Vos compétences techniques s'étendent à l'un des domaines suivants : **OS/2, UNIX, GCOS8 ou MVS, RÉSEAUX,** si possible en environnement client-serveur.

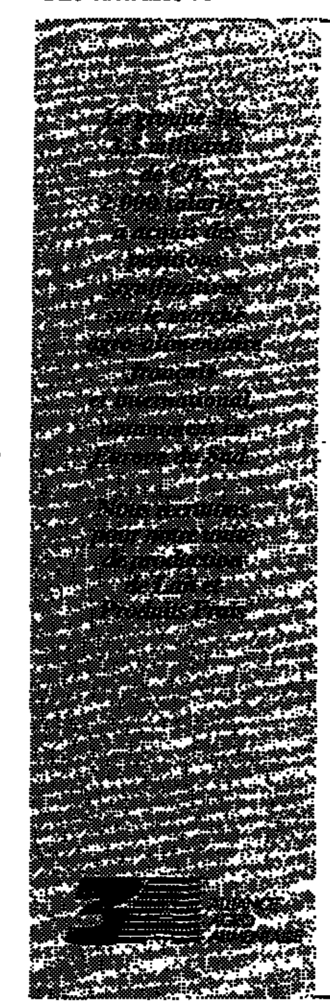
Les postes à pourvoir sont basés à **Guyancourt (78).**

L'importance de notre Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous réf. SR/LM, lettre manuscrite et CV, en précisant votre rémunération actuelle, à :

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

MEDIA-SYSTEM



Toulouse

Ingénieur industrie agro-alimentaire

Une première expérience réussie en milieu industriel vous permet de prendre en charge la responsabilité de notre atelier de production "Lait - Stérilisé - Pasteurisé".
Rattaché au Directeur de l'établissement, vous animerez une équipe de 40 personnes travaillant en 3 x 8 en développant nos projets prioritaires :
- *Qualité*
- *Productivité*
- *Sécurité*
- *Développement de la formation et des qualifications*
- *Gestion prévisionnelle de l'emploi*

La connaissance de la co-extrusion constitue un plus.

Ingénieur responsable maintenance + énergie

Rattaché au Directeur de l'établissement, Responsable d'une équipe de 30 personnes, vos principaux objectifs consistent à :
- *augmenter la productivité et les rendements des lignes de production en améliorant la qualité des produits et la sécurité des opérateurs ;*
- *améliorer les ratios énergétiques par la maîtrise opérationnelle des investissements et les Travaux Neufs.*
- *animer des groupes d'études et projets, mettre en œuvre et contrôler les investissements et les Travaux Neufs.*

Après une première expérience réussie, vous associez le sens de l'organisation à des connaissances électroniques, mécaniques et frigorifiques.

Envoyez dossier complet + photo et prétentions au Directeur des Relations Sociales, à ALLIANCE AGRO-ALIMENTAIRE, 3A, 183 avenue des Etats-Unis, 31016 Toulouse Cedex.
Réponse rapide et discrétion assurées.



MEDIA-SYSTEM

TRW

Au-delà des technologies les plus avancées...

Ingénieurs Chef de Projet

Intégré au Centre de développement européen, vous prenez en charge la conception, le développement et la validation des systèmes électroniques automobiles du futur.

Ingénieur diplômé d'une grande école, vous êtes débutant ou avez une expérience de 3 à 5 ans. Vous maîtrisez les micro-processeurs, le traitement de signal et le traitement analogique.

Une langue étrangère (allemand ou anglais) vous est nécessaire.

Ces connaissances sont bien sûr indispensables pour réussir cette mission, mais ce sont surtout vos qualités personnelles et votre forte personnalité qui feront la différence.

Ambitieux, très motivé, vous saurez évoluer avec notre société.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. I.C.P/LM à notre Conseil Sophie de Commines, 10 rue de la Paix, 75002 PARIS.

... l'énergie des hommes

HYPER FRÉQUENCE À BORDEAUX

Leader mondial des télécommunications mobiles, MOTOROLA a fait de son unité de Bordeaux son centre d'excellence des produits RF en Europe et y développe des technologies de pointe (AsGa, circuits intégrés hyperfréquence...). Pour permettre la poursuite de notre développement, nous recherchons des **INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS SPÉCIALISÉS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS,** ***de haut niveau.***

INGÉNIEUR CONCEPTION-APPLICATION

COMPOSANTS HYPER FRÉQUENCE

Vous serez le bras droit de notre Directeur du Laboratoire de développement et prendrez en charge la conception de composants hyper fréquence actif Si, AsGa faible et forte puissance pour application de 1 GHZ à 12 GHZ.
Vos atouts : 10 ans d'expérience dont 5 au moins dans le domaine des télécommunications ; un solide sens pratique : des qualités de communication et un esprit d'innovation.

INGÉNIEUR PRODUCT MARKETING

Chargé d'identifier et de développer le marché des circuits intégrés RF en Europe, vous serez l'interlocuteur privilégié de la force de vente, des clients et distributeurs, et des ingénieurs RFIC'S de MOTOROLA Phœnix.
Vous initialiserez le développement des nouveaux produits.
Vous avez complété votre formation initiale par une expérience du marketing-ventes d'au moins deux ans.

INGÉNIEURS DESIGNERS

CIRCUITS INTÉGRÉS RF

Vous serez chargé du design, du développement et de la caractérisation de circuits intégrés multi-fonctions microwave / RF pour des applications télécommunications.
Une expérience d'au moins 3 ans en microwave, circuits RF ou systèmes vous permettra de réussir à ce poste.

Tous ces postes impliquant de nombreux contacts avec nos unités européennes et américaines, la maîtrise de l'anglais est indispensable.
Merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi à Huguette CADEAU - Direction du Personnel MOTOROLA Semiconducteurs Bordeaux S.A. - 152, avenue de la Jallère - 33300 BORDEAUX.





Darjeeling

SECTEURS DE POINTE

LE MONDE DES COMMERCIAUX